

MUSÉE  
COMMERCIAL  
LILLE  
1267

# LE COTON

EN

## ALGÉRIE

HISTOIRE – CULTURE – PRÉPARATION ET VENTE  
DÉBOUCHÉS

PAR

Charles BRUNEL

AGRICULTEUR  
DOCTEUR EN DROIT  
(Sciences Politiques et Economiques)



ALGER  
IMPRIMERIE AGRICOLE  
F. MONTÉGUT & A. DEGUILI  
42, Rue Charras (Carrefour de l'Agha)

1910





N° BIB 385168/-100230

Site 14-Ray 4



# LE COTON

EN

• ALGÉRIE

LIBRARY  
UNIVERSITY OF LILLE  
1911

LIBRARY

UNIVERSITY OF LILLE



# LE COTON

MUSÉE  
COMMERCIAL  
LILLE

EN

## ALGÉRIE

Histoire - Culture - Préparation et Vente  
Débouchés

*Bmic 24*

PAR

**Charles BRUNEL**

AGRICULTEUR

DOCTEUR EN DROIT

(Sciences Politiques et Economiques)

---

**PRIX : 5 francs**

---

ALGER

IMPRIMERIE AGRICOLE ET COMMERCIALE

F. MONTÉGUT ET A. DEGUILI

12, Rue Charras (Carrefour de l'Agha)

1909





# LE COTON

EN

## ALGÉRIE

Histoire - Culture - Préparation et Vente - Débouchés

---

### INTRODUCTION

---

On a cultivé le cotonnier autrefois en Algérie... pourquoi l'a-t-on complètement abandonné ?

Le simple curieux aussi bien que l'agriculteur, l'industriel ou le commerçant soucieux de connaître la vérité sur une production qui fait la fortune des pays les plus riches, pose invariablement cette interrogation dès les premiers mots sur la question cotonnière. Pour quelques-uns, du reste, cela vaut une explication et conduit à une conclusion définitive : la culture n'est pas rémunératrice « the operation did not pay », comme disent les Anglais ; pour tout le monde cet abandon apparaît, du moins, comme une présomption grave contre la culture.

Les quelques souvenirs que l'on a de l'époque cotonnière, les notions courantes sur cette période semblent donner de l'échec, une raison qui paraît évidente ; l'explication est si facile, que chacun la formule, tout le monde la répète, quel-

ques savants la confirment ; on ne cherche pas plus loin : — La culture avait été entreprise à la faveur d'une hausse extraordinaire des prix du coton, hausse que la guerre civile américaine avait maintenue, en tarissant les principales sources de la production ; par surcroît, le Gouvernement avait encore créé des primes élevées, si bien que jusqu'en 1870, cette culture avait pu donner des bénéfices en Algérie ; il suffisait qu'elle y ait été botaniquement possible ; or, n'avait-on pas fait du coton en Angleterre même, dans le Lancashire, en 1793, et en quantité suffisante pour « fabriquer une pièce de mousseline » (1).

Mais sitôt la paix rétablie en Amérique, on dût supprimer les primes et les prix baissèrent progressivement jusqu'en 1898... la culture avait déjà disparu en 1890. N'y a-t-il pas dans ce fait, une indication qui permettrait de déterminer en quelque sorte le niveau des prix indispensables à la culture algérienne ?

C'était donc une culture factice qui avait besoin pour vivre d'une atmosphère artificielle ; le plein air de la concurrence sur le marché normal l'a tuée — l'enfant n'était pas né viable. Et les savants de donner, après coup, les explications scientifiques : l'Algérie est trop au nord, à l'extrême limite de la végétation du cotonnier, elle est le prolongement de l'Europe en Afrique, laquelle ne commence, en réalité, qu'au-delà de l'Atlas ; son climat n'est pas le climat tropical, or le cotonnier est une plante tropicale, donc il ne peut y réussir — et l'Algérie doit se résigner au rôle de « producteur de fortune ».

Pourtant, les essais ont repris, avec timidité, en 1895, plus audacieusement en 1904 et voilà que les plantations se développent à nouveau progressivement chaque année.

Cette reprise est-elle due à la hausse des prix qui s'est manifestée depuis 1898 d'une façon continue jusqu'en 1907 et qui faisait dire déjà, en 1904, au Président de la « British Cotton Growing Association », au Congrès international de

(1 V. *Agricultural survey of Lancashire*, p. 207, cité par Charles Phillibert de Lasteyle, *Du cotonnier et de la culture*, p. 3, Paris, 1808.



Manchester, qu'on n'avait pas un moment à perdre pour planter de nouveaux champs de cotonnier ?

Pourtant, on n'avait pas atteint le niveau des prix nécessaires d'après l'expérience précédente ; on était bien loin des prix de 1864 ! Ce ne peut donc pas être là le motif qui a poussé les agriculteurs, soucieux de leurs intérêts, à cette culture si unanimement déconseillée. Du reste, cette hausse a brusquement cessé l'an dernier, une baisse rapide a suivi : la hausse, il est vrai, a de nouveau reparu depuis quelques semaines ; mais il y a dans ces fluctuations mêmes, un symptôme peu rassurant pour des cultures qui ne peuvent vivre qu'à des époques de crise de la production.

Alors ignore-t-on les enseignements du passé ? Méconnaît-on l'expérience déjà faite ? On l'a dit ! Pourtant certains planteurs actuels ne négligent rien pour se renseigner minutieusement sur la question, et il semble qu'on les ait jugés un peu à la hâte.

Sur qui compte-t-on ? sur le Gouvernement comme sous l'Empire ? Mais le Gouvernement actuel, bien avisé, a déclaré officiellement qu'il n'entrerait point dans cette voie de primes et d'encouragements — et cependant la plantation a augmenté.

Pense-t-on trouver un appui suffisant en l' « Association Cotonnière Coloniale » qui a fait de grands efforts pour lancer à nouveau cette culture dans les colonies ? Mais c'est là une Société éphémère qui a une durée étroitement limitée ; de plus, elle n'offre aucune prime, aucun avantage appréciable en espèces.

Aurait-on fait ces essais dans l'espoir de profits passagers que la hausse progressive pouvait faire espérer ? — Ce ne serait pas suffisant pour engager à faire de grands frais, et pour tenter seulement une expérience sans avenir. Puis, nous avons constaté que la baisse s'est produite — et l'on plante encore plus. On ne peut croire non plus que l'intention des planteurs soit de se tenir en quelque sorte « sous pression » pour pouvoir s'élaner au moment propice et profiter, un instant, d'une hausse fortuite. Ce serait là une spéculation



hasardeuse qui ne pourrait guère se faire sans le secours de l'Etat — et nous avons vu quelle est son attitude.

Mais enfin, serait-ce donc que les planteurs tiendraient l'expérience de la période impériale pour non concluante ? Pensent-ils que l'explication donnée de l'échec n'est pas exacte et estiment-ils qu'il y a réellement aujourd'hui des chances nouvelles de réussite ?

Un grand philanthrope, qui avait voué avec la passion d'un apôtre, les derniers jours d'une existence déjà pleine de travaux et de mérites, à la réhabilitation de la culture cotonnière en Algérie, nous disait un jour : « Lorsque j'eus « pour la première fois visité l'Algérie, je pensais que cette « culture avait une chance de réussite sur trois ; après deux « ans d'essais, j'avais acquis la conviction que cette propo- « sition devait être renversée et qu'il était possible de comp- « ter sur deux chances ; aujourd'hui, vous voyez... »

La culture cotonnière, lorsqu'on la considère attentivement, présente en elle-même de tels avantages et une série de répercussions si heureuses sur les autres cultures, qu'on ne veut plus y renoncer qu'en présence d'une impossibilité absolue, matérielle. C'est ce qu'ont pensé les Russes qui ont triomphé au Turkestan de difficultés devant lesquelles les plus audacieux auraient reculé chez nous.

Aussi, avant de nous abandonner au regret de ne pouvoir pratiquer une culture en tous points si avantageuse, nous avons voulu nous renseigner d'une façon absolument précise.

Si nous avons recueillis quelques encouragements timides, ce ne sont point les avertissements pessimistes qui nous ont manqué ; mais nous nous sommes souvenu de cette phrase-type qu'un voyageur français, qui sait écouter et voir, met dans la bouche de nos consuls à l'étranger, lorsqu'un compatriote espère trouver auprès d'eux aide et encouragement : « Croyez-moi, prenez le bateau, allez vous-en, il n'y a rien « à faire ici. » Souvent, à la place du Français parti, s'installe un Allemand, et il prospère ! Comme nôtre voyageur, cela nous a remémoré par contraste, le précepte américain :



« Never take *no* for an answer » (n'acceptez jamais *non* pour une réponse).

Nous avons pris le parti de vérifier par nous-même, les conditions qui avaient été faites à la culture cotonnière pendant la période de sa prospérité en Algérie, nous avons voulu connaître par le détail, l'histoire de cette période, vécue par plusieurs de nos conseillers, mais assez peu connue d'eux parfois, peut-être pour l'avoir vue de trop près ; nous avons attentivement consulté les ouvrages des théoriciens et pesé leurs arguments ; nous avons comparé les conditions culturelles des grands pays cotonniers à celles qui nous sont faites actuellement dans la Colonie ; nous avons étudié le fonctionnement des grands marchés du coton pour voir comment il nous serait possible de les aborder et nous avons recherché quel débouché nous serait ouvert actuellement et dans l'avenir aussi exactement qu'il nous a été possible de le faire pour une question aussi difficile à préciser. Enfin, nous avons passé en revue nos moyens économiques et nous avons apprécié les avantages que nous procurerait une organisation méthodique à notre portée.

C'est le résumé de ces travaux que nous voudrions présenter.

Quant à nous, notre enquête terminée... nous avons planté.

---

## CHAPITRE PREMIER

### HISTOIRE DE LA CULTURE DU COTONNIER EN ALGÉRIE

#### § 1<sup>er</sup>. — *De l'époque romaine à la conquête française*

Il est très probable que le cotonnier existait déjà dans le Nord de l'Afrique, au moment de l'occupation romaine.

On a si souvent affirmé que le climat de cette région rendait difficile sinon impossible la culture rémunératrice de cette malvacée, que ce fait n'est pas dénué de tout intérêt. Aussi, sans lui attribuer d'autre importance, les planteurs algériens se sentent poussés, par une curiosité légitime, à des recherches historiques qui pourraient établir que cette plante a existé dans leur pays, depuis des siècles, même à l'état spontané.

Ce qui nous autorise à penser que le cotonnier croissait déjà à l'état de sauvageon dans le Nord africain, c'est que Pline mentionne une mauve arborescente qui poussait en Maurétanie, à l'endroit où la légende plaçait les jardins des Hespérides, près des colonnes d'Hercule, non loin de l'Océan, qui avait une hauteur de vingt pieds et une telle grosseur, que personne ne pouvait en embrasser le tronc (1).

On peut admettre qu'il y a là, pour la grosseur du moins, une part d'exagération, car Pline ne s'en défend pas toujours (2) ; et, dans l'espèce, il devait fatalement subir le mirage traditionnel de ce pays de pommes d'or.

En réalité, il existe bien une espèce de cotonniers (*gossypium arboreum*) qui n'est pas loin d'atteindre la hauteur

(1) PLINE, L. I. XIX, C. XXII. « Sed et arbor est malva in mauretania, Lixi oppidi « oestuario, ubi Hespéridum horti fuisse traduntur, C. C. passibus ab Oceano, juxta de- « lubrum Herculis, antiquius gaditano, ut ferunt. Ipsa altitudinis pedum xx crassitudi- « nis quam circumplecti nemo possit ».

(2) V. LEROY BEAULIEU. L'Algérie et la Tunisie. En ce qui concerne l'esprit « méridional » de Pline *le jeune*, p. 335.



indiquée, et si ce n'était la grosseur du tronc, il n'y aurait là rien qui pût nous étonner. Ce cotonnier arborescent existe dans l'Inde (1), en Asie-Mineure, en Egypte et en Australie où on le cultive aujourd'hui avec un grand succès (2). Dans l'histoire même, nous retrouvons souvent des descriptions de cotonniers aussi développés ; et le premier auteur de race latine qui, après Pline, ait parlé de cotonniers, le vénitien Marco Polo, raconte qu'il a vu à Mossul, en Perse, un cotonnier-arbre de six coudées de hauteur et âgé de 20 ans (3).

Il est donc à peu près certain, qu'il s'agit bien dans le texte de Pline, du cotonnier arborescent. Cependant, M. Frédéric Lacroix (4) qui a fait à ce sujet des recherches très consciencieuses, n'est pas de cet avis. « S'il se fut agi du « gossypium, dit-il, Pline, à coup sûr, l'eut formellement « exprimé, comme il n'a pas manqué de le faire toutes les « fois qu'il a voulu désigner le cotonnier qu'il connaissait « parfaitement. » Et il trouve une autre raison de douter dans ce fait que le texte ne porte aucune mention du produit du cotonnier. Il remarque bien cependant que plus loin (Livre V, chap. I), le même écrivain parle d'arbres qui existent au pied de l'Atlas et « dont les rameaux sont couverts « d'un léger duvet avec lequel on pourrait, par le travail et « l'art, fabriquer des étoffes comme avec la soie. » Il pense que cela pourrait bien être le cotonnier ; mais, comme Pline note encore ce détail que l'arbre en question, par son odeur très forte rappelle le cyprès, Lacroix conclut que cet arbre doit être le pin (*pinus atlantica*) qui attire les chenilles processionnaires et qui, à certaines époques, chargé de nids cotonneux de ces insectes, peut paraître couvert de coton !

Assurément, il est regrettable que le texte ne contienne pas formellement le mot « gossypium » familier à Pline, mais

(1) V. DESCHAMPS. Le cotonnier, p. 5. « *Gossypium arboreum*, plante sacrée des temples de 5 à 7 mètres de hauteur ».

(2) On peut voir en ce moment aux Ecoles supérieures, dans le jardin du D<sup>r</sup> Trabut, quelques arbres de cette espèce australienne le « Caravonica » qui atteignent 5 mètres de hauteur.

(3) WHITERMARSCH B. SEABROK, Gouverneur de la Caroline du Sud : Du coton aux Etats-Unis.

(4) Frédéric LACROIX. *Revue Algérienne*, mai 1869, n° 75, Afrique ancienne. Produits végétaux.



il parle du moins d'une malvacée (*Malva*), ce qui est déjà une indication assez précise ; de plus, le grand développement même de cette malvacée porte bien à penser qu'il s'agit du cotonnier arbre, car il y a assez peu de plantes de cette famille qui atteigne pareille dimension. Pour nous, dans le Livre V, chapitre I, il ne nous semble pas plus être question du pin que du cotonnier ; mais s'il fallait choisir, nous pencherions pour ce dernier. Il est difficile d'admettre, en effet, que l'on puisse songer, même avec le secours du travail et de l'art à employer les fils sans résistance de ces nids de processionnaires dans la confection de tissus ; ensuite, Pline le naturaliste eut été bien peu observateur s'il avait pris les nids de chenilles pour les fruits de cet arbre. Quant à l'odeur pénétrante qui rappelle celle du cyprès, qui a dérouté Lacroix, ce serait précisément une indication qui nous ferait penser qu'il s'agit bien du cotonnier ; cette odeur du cyprès n'est autre, en effet, que celle de la résine, de l'essence de térébenthine ; or, nous savons qu'il suffit de frotter avec le pouce une capsule de cotonnier encore verte pour qu'il s'en dégage une odeur caractérisée d'essence de térébenthine ; les capsules du cotonnier « Mitafifi », particulièrement, se distinguent par une odeur très pénétrante. Mais sans prendre parti sur ce dernier texte, le premier nous semble suffisant pour croire avec quelque raison que c'est le cotonnier que Pline a trouvé au début de notre ère dans l'Afrique du Nord.

En tous cas, il ne s'agissait pas de cultures, car nulle part, aucun des nombreux auteurs de l'époque ne mentionne l'existence d'un trafic de coton ou l'emploi de ce textile en Maurétanie.

Mais les cultures devaient bientôt se répandre avec l'arrivée des arabes ; nous n'avons pas de références précises visant spécialement la contrée à cette époque, mais de nombreuses indications permettent de le penser. C'est, qu'en effet, « selon l'opinion unanime des historiens, dit M. E. Calvet (1) « le coton fut introduit en Espagne par les arabes. On a des « preuves certaines qu'au VIII<sup>e</sup> siècle, les plaines de Valencia

(1) E. CALVET. La culture du coton en Espagne. Rapport au Congrès international des filateurs et manufacturiers du coton à Brême, 25, 26, 27 juin 1906.



« étaient réservées à la culture du précieux textile ; qu'on « fabriquait des tissus avec le coton de l'Espagne méridionale à Cordoba, à Sevilla. » Il serait bien invraisemblable que les Arabes qui s'étaient avancés progressivement des rives de la mer Rouge jusqu'en Espagne, tout au long de la Maurétanie en la colonisant, n'aient pensé à y propager cette culture cotonnière qui avait toujours été en honneur chez eux ; et qu'ils aient seulement songé à la reprendre tout à coup à leur arrivée en Espagne, au bout de leur lointaine expédition bien longtemps après qu'ils eurent quitté le pays où ils la pratiquaient.

Il est infiniment probable que pour se répandre en Espagne, la culture cotonnière n'eut qu'à passer le détroit. Enfin, ce qui le prouve encore, c'est que les cultures à propos desquelles nous trouvons au X<sup>e</sup> siècle des documents qui ne permettent aucun doute, sont des cultures très étendues et répandues dans de très nombreuses localités, depuis Kairouan jusqu'à l'Océan ; or, des cultures de cette importance n'ont pu surgir du jour au lendemain sans une lente et longue progression qui a dû faire remonter leurs débuts aux premières années de l'invasion.

Ce n'est, en effet, que deux siècles et demi après l'occupation musulmane que les auteurs arabes nous parlent du cotonnier dans l'Afrique du Nord. A cette époque déjà, la culture était très développée et constituait une des sources de la richesse agricole de la contrée ; elle était effectivement pratiquée dans de très nombreuses localités. Ibn Haukal, le premier chroniqueur arabe qui en parle, écrit dans sa « Description de l'Afrique » : « Le climat de Carthage est agréable, l'air y est pur, les fruits y sont bons et en grande quantité ; un des produits les plus utiles, le coton, est exporté à Kairouan. » Il désigne ensuite M'sila (1) parmi les localités où l'on cultive aussi le cotonnier.

Cette région devait être un centre remarquable de production, car un autre auteur, Bekri, parle aussi des cotons de M'sila (2) ; il fait aussi l'éloge des cultures de Mostaga-

(1) IBN HUKAL. Description de l'Afrique. Traduction G. de Slane, p. 49. Ibidem, p. 48.

(2) BEKRI. Description de l'Afrique. Traduction Quatremère, t. XII, p. 545.



nem (1) et vante la qualité des produits de Ceuta (Maroc) (2).

Au XII<sup>e</sup> siècle, Edrissi parle des plantations de « Daï » et de « Todla » au Maroc, de « Cabsa » en Tunisie (3) ; il écrit que de « Tobna » jusqu'à Sétif, on voyageait au milieu des cotonniers et des arbres fruitiers. Ces plantations étaient particulièrement prospères et étendues, car deux siècles plus tard, au XIV<sup>e</sup> siècle, Abou el Feda les mentionne encore dans sa géographie (4).

Comme on le voit, c'est dans tout le Nord de l'Afrique que le cotonnier était cultivé à cette époque, depuis Carthage jusqu'aux rives de l'Océan et non pas seulement dans l'intérieur des terres, mais jusque sur le littoral.

Ce n'était point là, en outre, une culture familiale dont les produits devaient être utilisés uniquement par les producteurs eux-mêmes, mais bien au contraire une grande culture, un peu dans le sens moderne de l'expression.

C'était en quelque sorte une culture industrielle faite en vue de l'exportation, et dont les produits faisaient l'objet d'un commerce comme nous le dit Ibn Haukal à propos de cotons de Carthage exportés à Kairouan. Plusieurs villes du Magreb avaient une renommée spéciale pour leurs filatures et leurs tissages, c'est ainsi que Thunes (Tunis), nous dit Jean Léon « est une cité fort belle... et avec ce qu'elle est « fort peuplée et habitée de gens qui sont à peu près tous « artisans et principalement tissiers de toiles, lesquelles se « vendent par toute l'Afrique parce qu'il s'en fait une infinité à cause que les femmes savent singulièrement bien « filer. » (5).

*Fez* de même était un grand centre du commerce de coton ; le même auteur « dans la particulière description de la cité « de Fez » nous dit, en décrivant la ville : « Plus là sont « ceux qui vendent le coton et peuvent tenir environ trente « boutiques, du côté de Tramontane.... » (6).

(1) Ibidem, p. 526.

(2) Ibid., p. 611.

(3) EDRISSI (géographie, traduction Amédée Joubert III<sup>e</sup> climat 1<sup>e</sup> section, t. 1, pages 221, 240, 254.

(4) ABOU EL FÉDA. Géographie, traduction de Reinaud, t. II, chapitre III, p. 491 et 492.

(5) JEAN LÉON. Description d'Afrique, p. 276, livre cinquième.

(6) JEAN LÉON. Livre troisième de la description d'Afrique, p. 138.



M. Fournel (1) dans son ouvrage sur les richesses minérales de l'Algérie, prétend que Jean Léon ne mentionne la culture cotonnière en aucun point et il en conclut qu'elle dût disparaître vers le XV<sup>e</sup> siècle ; nous n'aurions pas mentionné cette opinion, si M. Frédéric Lacroix, dont la documentation si consciencieuse prête à ses travaux une autorité considérable, ne l'avait faite sienne en l'adoptant, pour une fois, sans contrôle. Il est certain que le silence de Jean Léon, qui, dans son précieux ouvrage, s'étend sur toutes les choses dignes de remarque qu'il rencontre sur sa route pourrait donner à penser que les anciennes cotonneraies si remarquables avaient disparu.

Mais cet auteur, au contraire, nous donne un précieux renseignement sur les immenses cultures cotonnières qui se faisaient à *Nedroma* et sa façon même d'en parler, à l'occasion, sans insister, comme d'une chose naturelle, nous montre bien que le coton était toujours en honneur dans les pays qu'il décrivait. Après une anecdote curieuse sur l'origine de la ville de *Nedroma*, il ajoute : « La cité n'est pour le  
« jourd'hui guère civile, d'autant que la plus grande partie  
« consiste en artisans : *mémement tissiers de cotton, pour*  
« *ce qu'il en croît à foison*, se peuvent quasi bien vanter  
« d'être francs et libres veu qu'étant favorisés et suportés  
« par les montagnars leurs voisins, le roy ne peut retirer  
« d'eux aucun tribut. » (2).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons aucun document nous permettant d'établir que ces cultures cotonnières s'étaient conservées ; mais nous nous garderons de conclure, en l'absence de textes qu'elles durent disparaître. C'est, en effet, très peu probable, car au XVIII<sup>e</sup> siècle il paraît certain qu'elles avaient une importance considérable. A vrai dire, nous n'avons pas de textes authentiques pour le prouver comme pendant la période antérieure, et nous ne saurions baser notre opinion sur des écrits de chroniqueurs ou de voyageurs bien connus. Mais à défaut d'histoire écrite, nous avons les souvenirs

(1) Richesses minérales de l'Algérie, t. 1, p. 228.

(2) Jean LÉON. Description d'Afrique, livre quatrième. (Du royaume de Têlensin, etc.), p. 241.



des vieillards et les récits qui se transmettent si fidèlement chez les peuples primitifs en général et chez les arabes en particulier ; au reste, il ne s'agit que d'une époque assez peu reculée.

C'est ainsi que dans leur langage imagé et sous cette forme qui donne aux récits orientaux leur originalité pittoresque et naïve, les indigènes de la plaine de l'Habra racontaient aux colons de 1850, qu'autrefois, du Sig à la mer, un coq eut atteint le rivage en parcourant de tige en tige les cotonnières de cette contrée (1).

Cela était confirmé par les vieux arabes qui assuraient qu'ils avaient vu, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la même région, de vastes champs de coton ; et M. Héricart de Thury, directeur de la ferme d'Arbal (Oran), créée par M. de Saint-Maur, écrivait, en 1853, à M. Dolfus, qu'un « vieil arabe disait, en parlant de la plaine du Sig, l'avoir vue blanche comme la « neige. » (2).

Enfin, un poème arabe qui est encore dans la mémoire de certains de nos sujets, chante les champs d'argent du Hodna (3).

Sans aucun doute, le cotonnier était très généralement cultivé dans presque toute l'Algérie, mais surtout dans les plaines du Sig, de l'Habra et à Mostaganem, encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On présume « qu'une invasion marocaine « lui a, vers la fin de ce siècle, porté le coup de grâce. » (4).

On assure qu'Abd-el-Kader, au moment de la conquête française, songeait à restaurer cette culture dans ses terres.

---

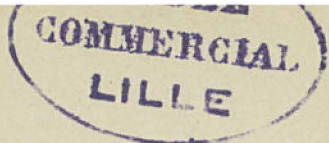
(1) Rapport à l'empereur sur la culture du coton en 1854, par le Ministre de la Guerre, Maréchal VAILLANT, 3 février 1855.

(2) Rapport fait à la Société industrielle de Mulhouse sur la culture du coton en Algérie par M. Frédéric ENGEL DOLFUS.

(3) Nous avons lu depuis que ce poème devait être d'EDRISSI, s'il en est ainsi, il ne se rapporterait pas à cette époque. V. GRIESS TRAUT. Mémoire sur la question commerciale des cotons algériens.

(4) HÉRICART DE THURY. Annales de la colonisation algérienne, octobre 1861.





§ II. — De la conquête à la guerre de sécession (1862)

Au moment de l'arrivée des Français à Alger, en 1830, la culture du cotonnier apparaissait au même titre que bien d'autres, comme une culture du pays à reprendre et à continuer.

Aussi, dès les premiers mois de l'occupation, lorsque le commissaire du Roi, maire d'Alger, M. Cadet de Vaux, eut créé sous le nom de « ferme expérimentale d'Afrique », une Société pour exploiter un domaine de 1.000 hectares à prendre sur le bord de l'Harrach, on y entreprit de petites cultures cotonnières dont les résultats furent assez heureux pour décider quelques colons à suivre cet exemple.

Mais l'incertitude du Gouvernement lui-même, au sujet de l'occupation définitive de la Régence, découragea ces initiatives et les opérations si lentes et si indécises de la conquête ne permirent guère, jusqu'en 1840, d'autres préoccupations que celle d'obtenir une sécurité relative.

A cette époque, de nouveaux essais furent entrepris avec succès à la « Pépinière centrale du Gouvernement », et renouvelés jusqu'en 1846. Dès cette année, quelques colons de la province d'Alger adressèrent des demandes de graines à cette Pépinière. D'après le « *Tableau de la situation des Etablissements français dans l'Algérie* », il en fut distribué les quantités suivantes :

1846.....	6 kilogr.	340
1847.....	19 —	370
1848.....	96 —	150
1849.....	43 —	075

Cette dernière année, une plantation de 1 hect. 75 produisit 2.400 kilogrammes de coton brut et donna un bénéfice net de 1.250 francs.

Aussi, en 1850, distribue-t-on 195 kgs. 225 de graines ; ce furent cette année-là des graines américaines de la variété Géorgie-longue-soie, fournies par M. Cox, filateur à Louvière-les-Lille.

Les colons furent assez heureux pour récolter des produits



qui « étaient susceptibles de rivaliser avec les meilleures « qualités obtenues dans d'autres pays » (1) et onze d'entre eux reçurent des récompenses à l'Exposition de Londres de 1851.

L'année suivante fut particulièrement défavorable à toutes les cultures, mais les résultats obtenus avaient démontré cependant que la culture était non seulement possible, mais aussi profitable et l'on crut le moment venu de lancer une grande culture.

Le Gouvernement suivait les tentatives des colons avec une attention particulièrement bienveillante. Dès le début, il ne douta pas que cette culture ne fut appelée à un grand avenir ; aussi pour témoigner aux planteurs toute sa sollicitude, autant que pour leur venir en aide dans des débuts pénibles, leur offrit-il de leur acheter leurs produits et leur en donna-t-il le prix très « rémunérateur » de 9 francs le kilogramme égrené et de 5 francs en graines, prix supérieur à celui des marchés de France (2).

Les colons, dans l'impossibilité à cette époque d'égrener et de préparer leurs cotons, et conscients de la difficulté qu'ils auraient éprouvée à trouver des acheteurs pour de si petites quantités, virent tomber leurs dernières hésitations. En 1852, cent neuf planteurs avaient ensemencé 44 hectares 90 et obtenu 4.303 kilogrammes de coton en laine ; dès l'année suivante, 900 planteurs semèrent 573 hectares 29 et produisirent 152 balles, soit 19.143 kilogr. 995 (3).

A ce moment, le Gouvernement crût le jour venu de donner à cette culture une *impulsion énergique*. Connaissant les débuts si pénibles de la culture cotonnière aux Etats-Unis d'Amérique, il espéra, par une intervention vigoureuse, faire franchir d'un seul bond toute une période de tâtonnements et d'essais et instaurer d'un coup une grande culture.

Cet espoir ne devait évidemment pas être considéré comme illusoire à une époque où l'on avait sous les yeux le specta-

---

(1) Rapport à l'Empereur par le Maréchal A. DE SAINT-ARNAUD, octobre 1853.

(2) Annales de la colonisation algérienne, mai 1852, p. 319.

(3) V. Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie.



cle de la prospérité soudaine de l'Égypte qui, par la seule initiative hardie de Mehemet-Ali, était passée, de la veille au lendemain, à l'état de puissance cotonnière. Cet exemple était d'autant plus impressionnant, que c'était alors de l'histoire presque contemporaine.

En Égypte, en effet, une production de 3 balles de 100 kilogrammes, en 1820, était passée suivante à 197.000 kilogrammes et s'était élevée à 8.800.000 kilogrammes en 1823 (1).

C'était là le résultat d'un acte du Pacha tout puissant, dont la volonté seule avait créé d'un coup une culture qui avait fait de son pays un des plus riches du monde.

Pourquoi n'aurait-on pas pensé alors qu'une « intervention énergique » du Gouvernement pourrait réaliser sur une assez large échelle en Algérie, ce qui avait été fait en Égypte ?

N'y avait-il pas là de quoi enhardir les plus hésitants ?

On n'était cependant pas très exactement renseigné sur les moyens employés par Mehemet-Ali et sur les procédés qui avaient si remarquablement réussi ; aussi le Gouvernement chargea-t-il à cette époque le consul de France à Alexandrie, M. R. Sabatier, de faire un rapport sur la culture du cotonnier en Égypte.

Mais on ne soupçonnait pas qu'un concours de circonstances absolument spéciales avait favorisé l'entreprise du pacha. De plus, il était difficile à cette époque de voir que les moyens dont le Gouvernement français disposait en Algérie n'étaient pas ceux qu'avait employés un prince oriental tout puissant et qu'ils ne suffisaient pas pour assurer le succès d'un projet aussi hardi.

Mehemet-Ali (2) arrivant au pouvoir avait trouvé dans la constitution politique et sociale de l'Égypte, un puissant moyen d'action. Adoptant et aggravant le régime établi par les Mamelucks, il s'attribua la propriété juridique et effective de tout le sol de l'Égypte et en quelque sorte de ses habitants. D'une intelligence très remarquable et d'un sens pratique averti, il avait de suite compris que le moyen de sub-

(1) V. François CHARLES-ROUX. La production du coton en Égypte 1908, p. 25.

(2) RENAULT. Cours à la Faculté de droit de Paris, 1899-1900. La question d'Orient.



venir aux dépenses énormes de l'armée et de la flotte nécessaires à ses ambitions, et d'y pourvoir immédiatement, était de mettre en valeur la richesse agricole de l'Égypte. Comme le dit Saint-Marc Girardin, il « appuya son empire sur une ferme. » (1).

Propriétaire du pays, jouissant du monopole exclusif de la terre, il se fit l'administrateur de son immense domaine, ordonnant lui-même l'espèce et l'étendue de chaque culture, distribuant les graines que Jumel venait de découvrir (1820), faisant venir d'Asie-Mineure des agriculteurs habitués à la culture du coton pour en faire des surveillants et visitant lui-même les plantations, s'intéressant à tout.

Au point de vue agricole, il conduisit cette entreprise colossale avec une compétence vraiment surprenante, s'attachant d'instinct aux procédés qui devaient en assurer le succès. En 3 ans, il sût triompher de tous les obstacles, vaincre la résistance des fellahs, leur imposer le meilleur procédé de culture, lancer la nouvelle variété et lui conserver ces qualités qui devaient quelques années plus tard la rendre indispensable à la filature universelle.

Il remplaça le procédé dit « d'immersion » par le système actuel d'irrigation et entreprit pour cela des travaux immenses.

Maître de l'Égypte et administrateur de ses biens, il fut amené par la « logique de l'institution » à se réserver aussi le monopole de la vente des cotons ; sur cette question de vente, il était, en outre, dominé par la préoccupation de se procurer, de suite, beaucoup d'argent. Il n'est pas douteux qu'il ne se faisait point d'illusion sur la valeur du procédé, mais il n'était pas libre d'en employer un autre ; et ce qui montre combien il était capable de tirer le maximum de profit d'une mauvaise institution, c'est que, aussi longtemps qu'il le pût, avec une grande habileté, il laissa au fellah un bénéfice important sur la récolte, pour le faire triompher de la répulsion instinctive de ce peuple pour toute nouvelle culture.

---

(1) V. Revue des deux mondes, 45 octobre 1838.



Aussi l'exportation atteint-elle, en 1824, le chiffre de 228.078 quintaux de 14 livres net.

Malheureusement, plus tard, le fardeau des armements augmentant ses besoins, les pertes occasionnées par une tentative malheureuse d'installations industrielles, celles provenant du vice du monopole de la vente qui l'entraînait à être aussi l'unique acquéreur de tous les produits nécessaires à son peuple et le soumettait à un double chantage de la part des commerçants, l'obligèrent à réduire de plus en plus le bénéfice des fellahs. Aussi, en 1829, la récolte diminua de moitié : 104.920 quintaux de 14 livres ; l'intérêt privé, unique moteur social, n'était plus suffisamment alimenté.

Depuis cette époque, jusqu'à la fin du règne de Mehemet-Ali (1843), la production annuelle demeura assez régulière avec une moyenne de 193.320 quintaux de 14 livres qui dépassait à peine celle de 1820 à 1829, c'est-à-dire 130.655 quintaux de 14 livres. (1).

Si l'on considère que pendant cette période, les surfaces cultivées s'étendaient tous les ans avec une progression constante, on constatera que ce simple maintien du rendement total était un médiocre résultat.

Le monopole des terres avait été un instrument qui, dans la main habile de Mehemet, avait servi à l'extension rapide de la culture ; mais le monopole de la vente était en soi une institution si essentiellement vicieuse que, sans aucun doute, il eut à lui seul anéanti, s'il avait duré, une culture même aussi florissante.

Par bonheur pour l'Égypte intervint, en 1838, le traité de commerce avec la Porte, stipulant l'abolition du monopole des ventes dans toutes les provinces turques. Assurément, le lien fragile de vassalité qui reliait le Pacha au Sultan, lien surtout historique et conservé par la surveillance des grandes puissances européennes, n'était pas suffisant pour assurer à Alexandrie le respect d'un engagement pris à Constantinople ; mais le traité aurait pu du moins s'imposer à l'Égypte par la situation des contractants européens, aussi fut-il du moins l'occasion, pour les commerçants, de tenta-

(1) V. François CHARLES-ROUX. La production du coton en Égypte, p. 35.



tives d'émancipation. C'est, qu'en effet, les consommateurs étaient attirés par les qualités bien spéciales du produit très recherché par la filature qui ne pouvait plus s'en passer. Aussi, à la mort de Mehemet-Ali, profitant de ce que son successeur, Abbas, ne « surveillait pas le monopole avec la « même autorité, le commerce commença à s'agiter dans ses « entraves. » (1). Favorisé par les profits d'une fraude devenue facile par le défaut de surveillance, le commerce s'organisa peu à peu, si bien qu'en 1850, sous l'influence des réformes de Saïd-Pacha, qui aboutirent à la quasi liberté, tout était prêt pour un développement énorme de la prospérité de la culture.

Telle était la situation en Egypte au moment où le Gouvernement français commençait à s'intéresser aux efforts des premiers planteurs de coton algériens ; situation digne d'envie qui paraissait être entièrement l'œuvre d'une initiative hardie et puissante.

Mais, ce que l'on ne voyait pas à cette époque et ce qu'un recul suffisant dans l'histoire a permis d'apercevoir clairement, c'est que cette situation avait été créée à la faveur d'un régime tout oriental, par un homme éminent, talonné par le besoin et l'ambition, au milieu d'un concours de circonstances exceptionnelles qui l'avaient servi particulièrement et parfois malgré lui. Il aurait fallu comprendre qu'il y avait là un fait exceptionnel, unique dans l'histoire, qui pouvait être admiré et envié, mais qu'il serait toujours dangereux de vouloir renouveler, surtout en dehors de moyens et de circonstances semblables. Or, comme cette prospérité était née, avant tout, d'un régime impossible dans un pays occidental, c'était un rêve que d'espérer l'atteindre avec une pareille rapidité.

Malheureusement, on était peu porté, chez les gouvernants de l'époque, aux travaux patients et méthodiques ; on préférerait aux efforts modestes et fertiles, les grandes entreprises peut-être hasardeuses, mais toujours brillantes. On avait surtout les yeux fixés sur les Etats-Unis d'Amérique dont la

---

(1) François CHARLES-ROUX. *Ibid.*, p. 50 et passim.



prospérité cotonnière resplendissait déjà d'un éclat incomparable, mais c'était en quelque sorte pour mesurer la hauteur du but à atteindre et l'on était fasciné par l'exemple de l'Égypte, dans le généreux espoir d'éviter aux colons algériens, les longues et pénibles tribulations des premiers planteurs américains.

C'était tout à fait dans le génie de l'époque de voir grand et de marcher hardiment vers des entreprises retentissantes sous les yeux de l'univers. A peine les premiers essais sont-ils terminés que c'est partout une effervescence, on rêve de vastes entreprises, on parle, comme au temps de Colbert, de créer de grandes Compagnies.

On ne sait pas bien encore quelle variété il sera plus avantageux de cultiver en Algérie et de toutes parts, éclosent les plus vastes projets.

M. Zubra, conseiller général du Haut-Rhin, fait une proposition en faveur de la culture du coton en Algérie ; observant « *un retard dans cette culture* », déjà ! il en voit la cause principale dans le manque de capitaux à la disposition des colons et demande que la culture soit organisée « *sur une large échelle* » par ceux-là même qui ont l'intérêt le plus direct à ce que la France produise du coton ; car l'Algérie est aujourd'hui la France. » (1).

A Dunkerque, un journal de l'arrondissement présente un projet de Société sous le nom de « Compagnie Commerciale de Dunkerque » (2). Cette Compagnie, au capital de 10 millions devait avoir pour but (article 2) de recevoir les cotons en consignment et de faire une avance de moitié ou « *trois quart de leur valeur au cours du jour* » ; et le projet, appelant l'attention sur les relations qui s'établiraient avec la Colonie, déclarait que le capital serait porté à 20 millions « *de manière à agrandir la part de l'Algérie.* » (3).

L'expansion formidable de cette culture est escomptée par tous avec une assurance, excusable peut-être chez des filateurs presque tous ignorants des difficultés de l'agriculture

(1) Annales de la Colonisation Algérienne, mars 1853, p. 158.

(2) Annales de la Colonisation algérienne, novembre 1853, p. 314.

(3) Ibid. novembre 1853, p. 384.



en général et de la culture cotonnière en particulier ; mais cet état d'esprit gagne même les colons transportés d'un enthousiasme vraiment surprenant.

Reproduisant un article de la *Seybouse*, journal de Bône, qui relatait, en 1853, la grande extension de la culture dans l'arrondissement, les *Annales de la Colonisation Algérienne*, revue particulièrement avertie sur toutes les questions agricoles cependant, termine son article en ces termes : « L'Algérie a donc désormais ses mines d'or aussi bien que l'Australie et la Californie ; les terres à coton sont les véritables terrains aurifères de notre Colonie, terrains aurifères qui, loin de s'épuiser comme ceux de l'Amérique et de l'Océanie, verront au contraire leur richesse s'augmenter et leur production s'accroître... » (1).

L'avenir le plus brillant est assuré pour les moins entreprenants et déjà les convoitises s'éveillent. Emile Barrault, le représentant du peuple pour l'Algérie, évidemment inspiré par l'histoire récente de l'Égypte, adresse à l'Empereur une requête pour obtenir des privilèges qui feraient de lui un véritable pacha au petit pied.

Son projet comprend la fondation d'une Société, rappelant aussi sur plusieurs points l'organisation des « grandes Compagnies », qui, sous le nom de « *Compagnie des Cotons d'Afrique* », recevrait une concession de « 400.000 hectares choisis dans les meilleures portions de l'Algérie » et conserverait pendant 45 ans, le *monopole du commerce des cotons*. Ces territoires devaient être mis en valeur au moyen d'un capital de cent millions.

Monopole des terres, monopole de vente, c'est exactement le système de Mehemet-Ali.

Un projet aussi grandiose, s'il n'étonne point l'opinion, l'émeut cependant profondément. Des protestations nombreuses s'élèvent de toutes parts, en France et en Algérie ; toutes s'attaquent au monopole, bien peu émettent des doutes sur la réussite de l'entreprise ; c'est, au contraire, la croyance générale au succès qui motive les plus grandes

(1) Ibidem V., juillet 1853.



réclamations. Barrault fait alors paraître deux brochures où, avec une grande éloquence et beaucoup d'habileté, il développe son système. Comparant la culture de vastes cotonnières, à la construction et l'exploitation de chemins de fer, il s'efforce de prouver que l'établissement de ces cultures et des industries qu'elles impliquent, ne peuvent se créer qu'à la faveur des privilèges.

C'est alors une inquiétude générale parmi ceux qu'intéresse le coton ; on connaît le penchant de l'Empereur pour les vastes entreprises et sa prédilection pour un système qui consiste à accorder des concessions à des hommes qu'il charge en retour de former des centres de colonisation ; et l'on sait que les futurs privilégiés ont présenté leur projet sous cette forme agréable au souverain. Aussi le mouvement de protestation s'accroît et s'étend ; la Presse rapproche les opposants et c'est bientôt un concert unanime et imposant. La Chambre consultative d'agriculture d'Alger se réunit spécialement pour délibérer sur la question, sous la présidence du baron de Vialar, et le secrétaire Borély la Sapie rédige une protestation (1) ; tandis qu'à l'autre extrémité de la France, après l'audition d'un rapport présenté au Comité des filateurs de Lille, une pétition signée de Layer, Wallaert, Cox et de tous les industriels cotonniers, est adressée à l'Empereur, le suppliant de ne point accorder les privilèges demandés (2).

Le Gouvernement, qui méditait déjà sur un projet destiné à encourager la culture du coton et pour la préparation duquel il s'entourait de renseignements, sentit le moment venu de manifester ses dispositions favorables aux colons et brusqua les choses. Sans plus attendre, il publia le 16 octobre 1853 deux décrets qui furent en quelque sorte une satisfaction donnée à l'opinion et la réponse à la requête du représentant Barrault (3).

Ces décrets, dont l'un n'était guère que la consécration suprême donnée à un système déjà appliqué les années pré-

(1) Annales de la Colonisation algérienne, décembre 1853, p. 274.

(2) Ibid., novembre 1853, p. 308.

(3) Ibid., novembre 1853, p. 382.



cédentes, furent accueillis partout avec un véritable enthousiasme ; et dans la province d'Oran qui se croyait spécialement placée pour en bénéficier, ce fut une grande explosion de joie ; l'*Echo d'Oran* annonce ces décrets et déclare qu' « ils seront fertiles en immenses résultats. » (1).

### . 1<sup>er</sup> DÉCRET

Décret du 16 Octobre 1853

NAPOLÉON,

*Par le grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.*

*Sur le Rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre,*

*Avons décrété et décrétons ce qui suit :*

Article premier. — La culture du coton en Algérie sera désormais, de la part de l'Etat, l'objet des encouragements ci-après :

1° Des graines continueront à être fournies aux colons par l'Administration ;

2° Pendant 3 ans encore, à partir de 1854, l'Etat achètera pour son compte les cotons récoltés par les planteurs, à un prix fixé d'avance chaque année, en tenant compte de l'espèce et de la qualité des produits ;

3° A l'expiration de ce terme et pendant deux autres années, des primes seront accordées à l'exportation en France des cotons récoltés en Algérie et réputés marchands ;

(1) Le Gouvernement avait pu trouver dans les traditions de l'empire des précédents pour lui dicter les dispositions du décret : en effet, le premier empire avait déjà fait une tentative pour naturaliser en France la culture du cotonnier. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur (M. de Champagny) aux Préfets en date du 27 mars 1807 dit : « L'intention de l'Empereur étant de donner une utile impulsion à cette culture..., je vous prie de faire connaître qu'il sera accordé une prime de un franc pour chaque kilogramme de coton qui sera récolté, nettoyé et prêt à être filé ».

Des essais furent faits dans les Basses Alpes, les Alpes maritimes, les Bouches du Rhône, la Corse, la Drôme, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault, les Landes, les Pyrénées Orientales, le Rhône et Loire, le Var, Vaucluse ; mais bientôt interrompus par les événements politiques qui suivirent : V. Charles DE LASTEYRIE : du cotonnier et de sa culture, Paris 1808, p. 41.

— La Société d'agriculture de Paris voulant concourir aux moyens de faciliter la culture des cotonniers en France, propose deux prix : l'un de la valeur de 2.000 francs, l'autre de 4.000 francs pour deux meilleurs mémoires.... Ibid. p. 43.



4° Pendant 5 ans, à partir de 1854, des primes seront allouées à l'introduction en Algérie de machines à égrener ;

5° Des prix provinciaux (3 par province, de 2.000, 3.000 et 5.000 francs) seront accordés aux colons qui seront jugés avoir récolté sur la plus grande échelle les meilleurs produits et rempli les conditions d'un programme arrêté d'avance par l'Administration chaque année.

Art. 2. — Il sera statué par notre Ministre de la Guerre après avis du Gouverneur général, sur la fixation des prix d'achat aux colons, du taux des primes d'exportation des cotons marchands, sur le chiffre des primes à l'importation des machines à égrener en Algérie, enfin sur les conditions des programmes des prix provinciaux.

Art. 3. — Notre Ministre, secrétaire d'Etat au département de la Guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Compiègne, le 16 octobre 1853.

NAPOLÉON.

A. DE SAINT-ARNAUD — Comte RANDON.

## 2<sup>e</sup> DÉCRET

### Décret du 16 Octobre 1853

NAPOLÉON, etc....

*Considérant qu'il est d'une haute importance pour la France d'encourager la culture du coton en Algérie ;*

*Voulant d'ailleurs reconnaître les efforts des colons de l'Algérie, témoigner du vif intérêt que nous n'avons cessé de porter à leurs travaux et leur donner une preuve de nôtre bienveillance spéciale,*

*Avons décrété et décrétons ce qui suit :*

Article premier. — Un fonds de 100.000 francs est affecté sur les fonds de nôtre liste civile, à titre d'encouragement pour la culture du coton en Algérie.

Art. 2. — Au moyen de ce fonds, toutes les années, pendant cinq ans, à partir de l'année 1854, un prix de 20.000 francs dit « Prix de l'Empereur », sera délivré au planteur des trois provinces de l'Algérie qui sera jugé avoir récolté sur la plus large

échelle, les meilleurs produits en coton et rempli les conditions d'un programme qui sera arrêté d'avance chaque année par notre Ministre de la Guerre.

Art. 3. — Une Commission spéciale sera instituée chaque année par le Gouverneur général de l'Algérie pour apprécier les produits et désigner celui des concurrents qui aura mérité le prix.

Art. 4. — Dans le cas où aucun concurrent ne serait reconnu avoir intégralement rempli les conditions du programme, le prix pourra être partagé entre ceux qui auront le plus approché.

Art. 5. — Le Ministre d'Etat de notre Maison et le Ministre de la Guerre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Compiègne, le 16 octobre 1853.

NAPOLÉON.

A. DE SAINT-ARNAUD — Comte RANDON.

Le but de ces décrets était bien, selon la tendance des esprits, de développer immédiatement une grande culture ; le rapport fait à l'Empereur à ce propos par le Ministre de la Guerre, A. de Saint-Arnaud, le déclare expressément : « Restés peu importants jusqu'en 1852, les *essais* se sont tout à coup multipliés dans ces derniers temps et, d'après renseignements, on peut évaluer à 700 hectares (1) les ensemencements de cette année. *L'impulsion est donc donnée et il semble qu'il n'y ait plus qu'à la développer énergiquement.* Reste à examiner quels sont les moyens les plus propres à obtenir ce résultat. »

Il s'agissait évidemment de passer d'un seul coup à la grande culture et le Gouvernement pensait l'organiser par le système que consacre les décrets. On commençait à peine les véritables essais et l'on crût qu'il n'y avait plus qu'à « développer énergiquement la culture. »

Malheureusement, l'ignorance ou tout au moins l'oubli des nécessités de la grande culture moderne avait présidé à l'élaboration du système consacré par les décrets.

(1) Le tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie porte exactement 573 hectares 29, pour cette année.



A la différence de la petite culture qui nourrit le paysan sur sa terre, cette culture moderne, la culture industrielle surtout, faite pour l'exportation dont les produits sont destinés à rencontrer et à concurrencer sur le marché ceux du monde entier, n'est possible que dans d'étroites limites.

La production réclame d'abord des conditions culturelles et économiques particulièrement favorables pour pouvoir soutenir la lutte universelle.

La vente ensuite et surtout, dont les conditions réagissent sur la production, doit être organisée de façon à élargir le plus possible ces limites de conditions possibles.

Dire que l'impulsion était donnée, c'était dire que les conditions de culture si minutieuses et si complexes étaient réalisées, qu'elles étaient favorables ; que les essais culturels avaient définitivement déterminé la variété la plus avantageuse, le mode de culture le plus économique et le mieux approprié à l'Algérie ; c'était dire aussi que l'organisation de la vente était chose faite.

Et cependant on savait bien que des difficultés si nombreuses et si grandes n'avaient pas été surmontées en *deux ans* par des gens qui auparavant n'avaient aucune notion de la culture du cotonnier ; on se rendait bien compte que l'arrivée sur le marché, l'un des plus vastes du monde n'était pas si aisée à régler.

Il aurait donc fallu, avant tout, prendre une série de mesures propres à fournir aux colons une bonne graine, ainsi que Mehemet-Ali l'avait fait en Egypte ; assurer la conservation d'une variété de choix et créer au besoin cette variété avec des qualités toutes spéciales qu'un sol et un climat comme celui de l'Algérie permettaient d'espérer. Il fallait donner aux colons une éducation agricole spéciale ; leur montrer dans des *champs d'expérience* et non sur quelques pieds, les bonnes méthodes culturelles, faire venir des pays cotonniers des planteurs qui auraient servi de moniteurs et leur auraient enseigné les procédés et les tours de main ; ou du moins envoyer quelques colons soigneusement choisis faire leur instruction dans ces mêmes pays ; œuvre considérable,



œuvre de longue haleine qui devait s'élaborer avec patience et méthode dans le calme des recherches si longues en agriculture ; œuvre fertile qui seule pouvait assurer les bases solides et durables de l'édifice colossal que l'on rêvait. Il aurait fallu enfin ouvrir des canaux, tracer des routes et, en un mot, développer d'abord l'outillage économique.

Au point de vue organisation de la vente — et c'est là que le rôle du Gouvernement était le plus délicat, car ici le principe même de l'intervention de l'Etat est néfaste — s'efforcer par des mesures discrètes et des moyens indirects de faciliter les rapports entre les producteurs et les consommateurs si bien disposés à l'époque, mais en se gardant surtout de fausser les données du problème par une intervention directe ou des faveurs accordées à la légère.

En résumé, c'est surtout à la question purement agricole, à la question technique de la production, que le Gouvernement aurait dû s'attacher presque uniquement avec un soin, une patience et une persévérance absolue ; c'est là surtout qu'il aurait dû dépenser sans compter son activité, son argent et concentrer tous ses efforts.

Au point de vue vente, au contraire, il devait s'imposer une réserve extrême et éviter de fausser les rouages délicats d'un mécanisme qui ne peut recevoir son impulsion que des lois naturelles.

En un mot, il fallait « intervenir énergiquement » au point de vue agricole pour mettre la production en état d'aborder toute seule le marché dans les meilleures conditions ; il fallait *préparer pour la lutte* et non *protéger dans la lutte*.

Or, quel est le système consacré par le régime des décrets ?

Pour le caractériser, il suffit de renverser exactement les données ci-dessus.

La question agricole, la seule réellement importante — tellement qu'elle emporte la solution de l'autre — est vite traitée :

« Article 2. — Les graines continueront à être fournies « par l'Administration. » C'est tout.



Encore aurait-on pu, rien que par cette seule disposition scrupuleusement exécutée, être réellement utile à la culture et assurer aux planteurs la chose la plus essentielle, c'est-à-dire une bonne graine. Cette intention du moins est manifeste ; malheureusement, l'incurie ou l'incapacité des agents chargés de l'exécution, et le défaut de surveillance rendirent encore plus néfaste une mesure que dans leur ignorance les planteurs croyaient suffisante à assurer l'obtention d'une variété de choix et à garantir les qualités du produit ; cela même les poussait encore à se désintéresser de cette question essentielle, se sentant assurés, confiants dans la tutelle de l'Etat.

On distribuait, en effet, sans aucun soin, les graines provenant des ateliers où l'on égrenait des cotons de toutes les espèces et de toutes les qualités venus de tous les points de l'Algérie. Ces graines de semence n'étaient l'objet d'aucune sélection destinée à assurer l'amélioration des produits ou seulement la conservation des qualités obtenues ; bien plus, elles étaient livrées dans un tel état de mélange que l'on trouvait dans un même lot toutes les variétés américaines, égyptiennes ou indiennes, longues et courtes soies.

Bien des fois les jurés désignés pour l'attribution des prix provinciaux en firent la remarque. Ceux du département d'Oran qui visitèrent les plantations de 1856 trouvèrent des « pieds de Louisiane ou d'hybrides mélangés aux Georgie longue soie. » (1). Et dans les observations qu'ils présentent à la suite de leur rapport, ils concluent : « Cela prouve évidemment que les graines distribuées aux colons *n'ont pas été suffisamment choisies* ; c'est un grand inconvénient sur lequel le jury appelle particulièrement l'attention de l'Administration, parce que du choix des graines dépend la conservation de l'espèce importée d'Amérique. Les Américains ne sont arrivés à créer leurs belles variétés de cotons que par un choix de leurs semences observé chaque année avec une persistance rigoureuse et soutenue ; ce n'est que par le même système qu'ils parviennent à con-

---

(1) Annales de la Colonisation algérienne, mai 1897, p. 302.



« server ces variétés... Mais en même temps... l'Adminis-  
 « tration devrait peut-être, si elle ne veut y entrer elle-même,  
 « diriger les colons dans une autre voie qui nous a été tra-  
 « cée par les Américains eux-mêmes et qui tendrait à fixer  
 « une variété qui deviendrait propre au pays. Dans chaque  
 « cotonnière, il y a quelques pieds qui sont remarquables  
 « par leurs qualités et surtout par leur précocité. En ayant  
 « soin de recueillir séparément les graines de ces pieds, de  
 « les semer seules, et hors de toute portée d'hybridation,  
 « on arriverait sans aucun doute à avoir des semis qui  
 « participeraient plus ou moins des qualités des plantes  
 « mères. Faisant encore un choix parmi les plants les plus  
 « précoces de ce premier semis, et suivant la même marche  
 « pendant quelques années avec persévérance, l'on ne peut  
 « manquer d'arriver à créer une variété propre au climat du  
 « pays et ayant les qualités qu'on a recherchées dans les  
 « porte-graines. »

Après cela, il faut convenir que si l'Administration continuait à suivre ses funestes errements, ce ne devait plus être que par incurie ; elle était suffisamment avertie, et l'importance de son rôle n'aurait pu lui être mieux affirmée.

C'étaient d'excellents et sages conseils en même temps que tout un programme ; elle aurait dû en assurer l'exécution par tous les moyens.

Malheureusement, il n'en fut rien, et les mêmes observations, déplorant les mêmes faits se renouvellent tous les ans.

En 1857, le jury des concours provinciaux, pour Alger cette fois-ci, déclare qu'il « a remarqué trop souvent com-  
 « bien les graines livrées aux colons par la Pépinière Cen-  
 « trale avaient été *choisies avec peu de soins*, pour qu'il  
 « n'insiste pas sur la nécessité d'inviter Monsieur le Direc-  
 « teur de cet établissement, à faire apporter par ses agents  
 « une attention plus grande dans le triage des graines. » (1).

Et ce qui nous paraît d'une saveur particulièrement piquante, c'est le Ministre de la Guerre se plaignant du même fait dans un rapport à l'Empereur : « La plupart des culti-  
 « vateurs n'ont pas toujours donné au choix de leurs grai-

(1) Annales de la Colonisation algérienne, mars 1857, p. 459.



« nes, toute l'attention désirable... ; nous avons remarqué  
 « des mélanges d'espèces, des champs de Georgie mélangés  
 « de Louisiane. Il ne faut pas oublier que les Américains  
 « sont arrivés à obtenir et réussissent à conserver la pureté  
 « de leurs graines par un triage rigoureux, un choix incessant renouvelé des plus beaux produits de chaque race et  
 « de chaque variété. »

Evidemment, à défaut de l'Administration qui en avait assumé la charge, les planteurs auraient dû faire tout cela : mais le savaient-ils ? Où l'auraient-ils appris ? En admettant qu'ils eussent compris la nécessité de la sélection, ils ne pouvaient la faire pour la qualité, ne sachant pas pour la plupart discerner la valeur de la fibre. Puis, le choix fait parmi les pieds, il leur eut été bien difficile d'empêcher le mélange des graines dans les ateliers d'égrenage où cette opération se faisait sous le contrôle de l'Etat et sur des produits qui ne leur appartenaient plus (1).

(1) L'importance de la sélection des graines et l'incapacité générale et absolue des planteurs improvisés, à opérer cette sélection n'a jamais été si bien mise en relief que par J. P. B. DE ROHR, directeur inspecteur de l'agriculture dans les Iles Danoises des Indes occidentales en 1807, dans son ouvrage : *Observations sur la culture du coton*. Le passage suivant montrera, en outre, que les premières difficultés de la culture n'ont pas été spéciales à l'Algérie.

« Croirait-on aujourd'hui en Europe, qu'après que j'avais montré à un régisseur de cette Ile (Sainte-Croix) la différence qu'il y a entre l'Jahr-rund, le coton barbu à pointe, le coton barbu à crochet et le coton nu ; qu'après qu'en sa présence, j'avais tiré d'un tonneau qu'il disait ne contenir que l'Jahr-rund, toutes les graines une à une ; et que je lui avait fait bien distinguer les caractères particuliers et bien visibles des diverses espèces, qu'après enfin, que je l'avais bien mis en garde contre le coton nu, croirait-on dis-je, que je n'ai trouvé que de ce même coton dans une nouvelle récolte qu'il avait dit-il faite toute d'Jahr-rund ? moi même à peine je pouvais en croire mes yeux. La laideur, la saleté de la denrée ne m'étonnèrent point : j'en avais vu plusieurs fois autant même en des récoltes de véritable Jahr-rund.

« Je m'assis donc à côté d'un tas de coton, et détachant avec ma patience ordinaire une grosse partie des graines, je vis que tout était du coton nu. Belle récolte en vérité ! Pas même un quart d'once par arbre, tandis qu'on aurait pu en faire sept onces.

« Pareille chose arriva peut-être en Europe, lorsque d'abord on sema sous le nom de blé, du froment, du seigle, de l'orge ou de l'avoine. Peut-être aussi il vint quelque botaniste, qui, comme moi, n'aimant guère à être nourri de glands, dit à ces bonnes gens qui recueillaient l'avoine lorsqu'ils croyaient avoir semé du froment ; (Regardez ; la semence du froment est oblongue, ovale, obtuse aux deux bouts ; celle de l'avoine, au contraire, est mince, aiguë aux deux extrémité ; que si elle était renflée, anguleuse, ce serait de l'orge). Peut-être encore il arriva qu'on sema de toutes ces graines ensemble ; car les hommes ne naissent pas avec les lumières et les connaissances, comme les oiseaux naissent avec leur instinct, s'ils veulent ne point rester au dessous de cette classe de créatures, il faut que, bien convaincus de leur ignorance naturelle, ils ne se laissent point aller à cette grossière négligence, qu'une triste expérience m'a fait remarquer chez beaucoup de planteurs ».

Observations sur la culture du coton, p. 38.



Enfin, leur intérêt n'était pas de faire de bons produits dans un temps plus ou moins reculé, mais d'en faire beaucoup et tout de suite.

N'assurant même pas la bonne exécution de la seule opération culturale que l'Administration avait prise à sa charge, il était bien certain que pour toutes les autres ce devait être le désintéressement le plus complet.

Ainsi, le Gouvernement comptait-il uniquement sur la vertu efficace des fameux encouragements qui ne pouvaient au contraire que nuire à la culture en poussant immédiatement au développement trop rapide des plantations.

Dans un beau geste, l'Empereur ouvre sa cassette et donne 100.000 francs ; ils sont destinés aux planteurs qui obtiendront les meilleurs produits, c'est vrai, mais aussi *sur la plus large échelle*.

On encourage la culture par les moyens les plus propres à la développer le plus rapidement en étendue et l'on abandonne la question fondamentale, essentielle, de la culture aux soins du colon lui-même. Sollicité puissamment par un intérêt considérable et immédiat, celui-ci qui ne connaît rien de cette culture et qui, deux ans auparavant, n'avait jamais vu un cotonnier, ne pense qu'à planter de grandes surfaces pour tirer des dispositions des décrets le plus grand profit possible.

Aurait-il eu l'intention de faire une culture sérieuse ; aurait-il su le profit à tirer d'une sélection minutieuse des graines et l'importance de trouver les procédés culturaux les meilleurs ; et le sachant, aurait-il eu le courage de s'adonner à ce labeur, à cette étude patiente et persévérante qui, seuls, lui permettaient d'acquérir les notions que dans toute autre culture, la vigne et le tabac par exemple, les Français trouvaient dans les traditions et même la routine ; puis aurait-il eu enfin les moyens pécuniaires et intellectuels pour le faire, qu'il aurait dû encore lutter contre son intérêt immédiat avec une clairvoyance impossible et avec un renoncement d'apôtre.

En admettant même qu'on eut trouvé à cette époque une



élite d'agriculteurs aussi dévoués et suffisamment préparés pour un tel effort, où aurait-on trouvé les premières notions nécessaires au début des recherches.

Hardy lui-même, directeur de la Pépinière du Gouvernement et qui devait plus tard donner sur cette culture d'excellents conseils, mieux placé que n'importe quel planteur pour obtenir des renseignements, ne préconisait-il pas à cette époque des méthodes culturales depuis longtemps abandonnées dans tous les pays cotonniers ? (1).

Et le seul fait qu'il écrit encore en 1856 que le cotonnier Georgie est sorti du Jumel (2), n'est-il pas la preuve la plus évidente de l'ignorance générale à cette époque en matière de culture cotonnière ?

Que d'années gagnées, qui ont été perdues, si à ce moment le Gouvernement, mieux inspiré, avait envoyé dans les pays cotonniers une Commission soigneusement composée d'agriculteurs intelligents, qui auraient en une seule campagne acquis plus d'expérience qu'en dix années d'essais demeurés stériles. C'est ce moyen qui a si heureusement réussi au Gouvernement russe quelques années plus tard.

A défaut de ce moyen dispendieux, moins cependant que les primes et encouragements, on eut dû faire venir des agriculteurs habiles qui auraient servi de moniteurs et auraient dirigé une exploitation modèle.

Cependant, ce n'est point que le Gouvernement ne fut sollicité et sagement conseillé sur ce point par les meilleurs esprits. Les *Annales de la Colonisation Algérienne*, en 1854, écrivaient (3) : « Nous avons souvent entendu exprimer le « vœu de voir appeler en Algérie des contremaîtres habiles, « connaissant parfaitement la culture du cotonnier... pour « l'enseigner sur place aux colons... C'est là un vœu « trop légitime pour le passer sous silence. » Les *Annales* remarquent que pour le tabac, par exemple, les agents de l'Administration des tabacs ont été de véritables moniteurs ;

(1) Instructions sur la culture du coton en Algérie 1850, v. p. 6, « Il faut préparer spécialement, dit-il, la place de chaque plant..., on creuse à chaque place avec une bêche une petite fosse de 40 cm. de longueur en carré sur autant de profondeur ».

(2) Manuel du cultivateur de coton en Algérie 1856, p. 27, Dubos, rue Bab-Azoun.

(3) *Annales*, octobre 1854, p. 300.



« ce qui est arrivé pour la culture du tabac laisse naturelle-  
 « ment pressentir ce qui arriverait de la culture du coton-  
 « nier, si l'on employait des moyens analogues. »

Puis, énumérant les principales difficultés : l'éloignement de l'Amérique, la différence de langage, celle des conditions économiques, la difficulté de trouver à la fois un théoricien et un praticien au jugement droit, au tact sûr, pour modifier les procédés suivant les exigences de la nouvelle situation, l'auteur conclut cependant en disant qu'il « s'agit d'une  
 « chose si importante, qu'il est d'un intérêt si grand de gagner  
 « du temps, que toutes les craintes devaient céder devant  
 « l'espérance de bons résultats que pourrait avoir la mesure  
 « que nous indiquons. »

Dans le même sens, M. Dollfus, dans un rapport présenté à la Société industrielle de Mulhouse, disait, à la même époque (1) : « Cependant, plein de bienveillance comme il l'est,  
 « si le Gouvernement jugeait convenable de faire passer des  
 « Etats-Unis en Algérie, une personne bien au courant de  
 « la culture si difficile des cotons longue-soie et qui pour-  
 « rait aller porter, de plantation en plantation, ces traditions  
 « précieuses qui représentent quelquefois 20 années d'essais  
 « et d'efforts, ne rendrait-il pas à l'Algérie un signalé ser-  
 « vice... »

Puis, un colon, enfin, dans une lettre du 15 octobre 1854 adressée aux *Annales* : « Je crois que le Gouvernement de-  
 « vrait envoyer en Algérie des agriculteurs pratiques, des  
 « contremaîtres de grandes exploitations cotonnières d'Amé-  
 « rique, des moniteurs, en un mot...je ne veux pas d'inspec-  
 « teurs de colonisation, veuillez bien le remarquer, le nom-  
 « bre en est suffisant et je ne conteste pas leurs services,  
 « rendus à d'autres égards ; mais pour les progrès à intro-  
 « duire dans la culture du cotonnier, il leur manque les con-  
 « naissances spéciales nécessaires, et d'ailleurs ils n'ont pas  
 « le temps. Je suis convaincu que des contremaîtres habiles  
 « feraient faire plus de progrès en une seule campagne que  
 « 10 ans de tâtonnements du colon livré à lui-même. »

Mehemet-Ali avait fait venir des moniteurs de l'Asie-Mi-

(1) Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse 1854.



neure ; le Gouvernement russe, nous l'avons dit, a mieux fait encore ; il envoya aux Etats-Unis plusieurs missions sous la direction du conseiller d'Etat Brodowsky, pour y étudier la culture et l'industrie du coton et choisir la variété qui était susceptible de réussir le mieux au Turkestan. Cette étude accomplie, on procéda aux essais sous la surveillance des savants botanistes Wilkins et Ochanine.

« Enfin, dit M. Edouard Blanc, des mesures administratives ont été prises pour vulgariser rapidement les résultats obtenus et faciliter aux indigènes, comme aux colons russes sur de vastes espaces, la culture des cotons américains récemment introduits. »

Le Gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud (Australie) primait des ouvriers habiles appelés des pays de production et de consommation pour perfectionner la culture et apprécier la valeur des fibres obtenues ; aussi sa production passa de 600 balles en 1850, à 900.000 balles en 1861... et elle s'est accrue normalement.

Le Gouvernement de Napoléon, loin de prendre de sa propre initiative cette sage mesure, n'entendit même pas des vœux si légitimes. Le colon n'eût d'autre moyen de s'instruire sur cette culture que par des brochures, excellentes du reste dans les derniers temps, répandues même par l'initiative privée, mais qu'il ne lisait pas ; aussi les essais et les tâtonnements durèrent-ils non point 10 ans, ni 20 ans, mais toujours.

Qu'importait du reste au colon algérien les meilleures méthodes culturales et l'excellence des graines ! Le régime des décrets lui enlevait toute crainte au sujet des bénéfices de l'opération ; produisant comme il le pouvait un coton quelconque si mélangé qu'il soit, il était bien sûr de le livrer sans aucune préparation à la Commission de réception qui lui paierait immédiatement un prix largement rémunérateur.

C'est bien dans ce mode de vente qu'était le vice profond du système ; et ce qui montre bien qu'il fut surtout responsa-



ble de l'échec qui suivit, c'est que les prix alors pratiqués sur les marchés du monde n'étaient guère moins élevés que ceux offerts par le Gouvernement qui les prenait pour base.

Sur la place du Havre, les prix étaient fixés d'après une échelle de onze types classés suivant la qualité et variant pour :

1852.....	de 2 fr. 75 à 9 fr. 00	le kilogramme	
1853. ...	de 4 fr. 50 à 11 fr. 50		—
1854.....	de 3 fr. 20 à 10 fr. 25		— (1)

Chaque année, au début de la campagne, un arrêté du Gouverneur général fixait les prix ; le premier arrêté du 15 février 1854 (2) s'inspirant de la cote du Havre portait :

Art. 2. — Les cotons de la récolte de 1854, après avoir été convenablement séchés par les soins des colons, seront achetés par l'Administration aux prix suivants :

Longue-soie	Brut, le kilogr.	Egrené, le kilogr.
1 <sup>re</sup> Qualité.....	2 fr.	11 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	1 75	9 75
3 <sup>e</sup> — .....	1 35	7 75
4 <sup>e</sup> — .....	0 75	4 75
5 <sup>e</sup> — .....	0 65	4 25

Art. 3. — Le prix des livraisons sera payé comptant.

Ainsi, l'on semble ne faire au colon que les conditions du marché ; sauf la réduction du nombre de classes ramenées de 11 à 5, faisant prévoir que le classement ne serait qu'un vain mot. Les Commissions de réception, du reste, composées de fonctionnaires qui n'avaient aucune connaissance spéciale en la matière, étaient bien empêchées d'arriver à former cinq classes dans les stocks apportés. Le Gouvernement en eut si bien conscience, qu'au moment d'appliquer l'arrêté, le 7 juillet 1854 (3), une décision du Ministre supprime les deux dernières classes et n'en reconnaît plus que trois avec les prix des trois premières.

(1) Tableau des établissements français dans l'Algérie, 1853.

(2) Bulletin officiel du Gouvernement général.

(3) Bulletin officiel du Gouvernement général.



Le colon n'avait qu'à livrer sa récolte, bien sûr que la presque totalité recevrait le plus haut prix, et qu'il toucherait de suite son argent net de toute charge et de tout souci.

Il serait intéressant d'établir approximativement les bénéfices possibles que de telles faveurs assureraient aux planteurs.

Nous pouvons baser nos calculs sur un rendement de 4.200 kilogrammes de coton brut à l'hectare ; c'est un chiffre très souvent dépassé dans les essais actuels et que le tableau des rendements donnés par Hardy (1) permet de considérer comme une moyenne de l'époque (2).

Pour un rendement à l'égrenage de 25 % qui est bien peu élevé, on aurait 300 kilogrammes de fibres dont on peut compter 250 kilogr. à 11 fr. le kilog. et 50 kilog. à 9 fr. 75, cela fait.....	3.237 fr. 50
et 800 kilogr. de graines qui valaient 0 fr. 60 le kilogr.....	480 fr. »
Soit un revenu brut de.....	3.717 fr. 50

Remarquons déjà combien l'élévation de ce chiffre joint à la sécurité d'obtenir immédiatement la somme, devait rendre le cultivateur indifférent au sujet du prix de revient. Qu'importe, en effet, de dépenser 2.000 francs à l'hectare, si l'on est absolument sûr d'en retirer 3.700. Aussi rien n'est si difficile à cette époque que de déterminer le prix de revient qui marque des écarts fabuleux ; et Hardy lui-même n'ose le faire, déclarant que les chiffres recueillis à l'époque « près des cultivateurs, présentent des variations tellement grandes, tellement inattendues, qu'il est impossible de les con-

(1) A. HARDY, Manuel du cultivateur de coton en Algérie 1856, p. 24. Voici le tableau des rendements dressé par Hardy.

Georgie Longue sole.....	4.463 Kilogr. à l'hectare
Jumel.....	1.676 — —
Louisiane.....	2.260 — —
Castellamare.....	1.850 — —
Nankin, etc.....	2.231 — —

(2) Nous avons sous les yeux un article de M. OLIVIER CAIGNARD, inspecteur de colonisation, daté d'Oran le 10 janvier 1854 qui cite la plantation de M. Sibour de St-Denis-du-Sig, où il a remarqué l'année même, avant les pluies un rendement de 2.000 kilogr. à l'hectare, d'un coton remarquable sur plants récépés. Annales de la Colonisation algérienne, mars 1855, p. 162.



trôler les uns par les autres et de s'y arrêter. » N'est-ce pas là encore une preuve de l'ignorance absolue des colons au sujet des procédés de culture !

Mais, quelques années plus tard, M. J. Siegfried (1) donne des frais de la culture algérienne un total de 475 francs, chiffre qui nous paraît aujourd'hui absolument normal. Nous y ajouterons les frais d'égrenage à 0 fr. 20 le kilogr., ce qui, pour 300 kilogr., fera 60 francs et un total de 535 francs au maximum. Ainsi donc, sous le régime des décrets, un colon d'aptitudes moyennes pouvait faire *un bénéfice* de (3.717 fr. 50 — 535) *3.182 fr. 50 net par hectare* (2).

Dans la plupart des cas, si l'on n'atteignait pas ce chiffre, du moins l'approchait-on. En tous cas, le rendement brut si élevé permettait encore de sérieux bénéfices pour ceux dont les mauvaises exploitations élevaient considérablement le prix de revient ; ils se trouvaient ainsi encouragés à continuer leurs fâcheux errements. Enfin, on avait l'espoir d'obtenir un des nombreux prix qui, outre celui de 20.000 francs offert par l'Empereur, étaient distribués dans chaque province et qui, de 5.000 francs, 4.000, 3.000, 2.000, 1.000 et de

(1) Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, t. 38, p. 340, 25 janvier 1862.

(2) Pour bien montrer que ces chiffres n'ont rien d'exagéré, nous devons citer une lettre d'un colon publiée par les Annales de la Colonisation Algérienne (décembre 1853, p. 371) qui donne les résultats financiers de sa plantation à Oued-el-Alléug, dont l'authenticité sera difficilement contestée.

Dépenses à l'hectare	Production à l'hectare
Labour et hersage..... 100 fr.	22.000 pieds à 30 capsules de 4 grammes
Semences..... 5 »	chacun (quelques pieds ont de 100 à 200
Frais de semailles..... 80 »	capsules) font $22.000 \times 30 \times 4 = 2.640.000$
Remplacement..... 45 »	grammes, soit 26 quintaux métriques à 300
Divers et petits frais..... 10 »	fr. (prix non égrené!) cela fait.. 7.800 fr.
2 binages avec buttages..... 80 »	Moins les frais..... 795 »
Récolte 26 quintaux à 15 francs.. 390 »	
Faux frais..... 80 »	
Total..... 795 fr.	Bénéfice net..... 7.005 fr.

Ce compte est fait sur un hectare existant tel actuellement à la ferme Ben-Bernous, près d'Oued-el-Alléug, cultivé par Beyer, colon de Montpensier.

Montpensier, le 6 Septembre 1853.

Signé : BEYER.

« Vu pour la légalisation de la signature apposée ci dessus du sieur Beyer, propriétaire cultivateur à Montpensier, de cette commune ».

Blida, le 7 Septembre 1853.

Pour le Maire de Blida empêché,  
Signé : FEROUILLET.



900 francs, jusqu'à 100 francs, étaient assez nombreux pour donner un espoir aux grands comme aux petits (1).

Pourquoi le colon assuré d'un si gros bénéfice se fut-il astreint, pour une augmentation problématique de quelques francs, à des études et à des travaux difficiles et peut-être coûteux ? Pourquoi aurait-il pris le soin de préparer ses produits par les opérations minutieuses et délicates du triage comme s'ils eussent dû affronter l'épreuve du marché ?

Point n'était besoin de chercher l'acquéreur et d'organiser la vente ; les cotons étaient vendus d'avance à un acheteur qui offrait toutes les garanties et n'était pas difficile. Aussi, pour l'immense majorité des planteurs, le problème se posait ainsi : Quel est le moyen de tirer des décrets, les plus grands profits avec le moins de peine ?

Ce régime qui poussait, d'une part, à la culture négligée et mettait, d'autre part, un obstacle à l'organisation de la vente, créait un système de tutelle qui ne pourrait plus être supprimé sans entraîner la disparition de la culture. Régime bien pire que les monopoles de Mehemet-Ali, plus funeste qu'eux et doublement aggravé. Le pacha égyptien, du moins, remplissait ses coffres et si c'était au préjudice immédiat du fellah, celui-ci, par contre, faisait-il l'apprentissage obligatoire de la bonne culture ; apprentissage pénible, sans doute, mais pourtant heureux, puisqu'il devait lui permettre au jour de la liberté commerciale d'accroître ses profits et d'assurer sa situation.

Au contraire pour l'Algérie, ce régime factice, trop favorable au colon, dans son intérêt immédiat et étroit, beaucoup plus favorable que de raison, devait être fatal.

Pourtant, il faut de l'indulgence pour juger ses auteurs : avant l'expérience, il paraissait plein de promesse, non seulement aux bénéficiaires, mais même aux agriculteurs étran-

(1) Le prix de 20.000 fr., prix de l'empereur fut attribué :

En 1834 : ex-æquo, M. Masquelier à St-Denis-du-Sig et Si Ali ben Mohammed, Cai de Guelma.

En 1855 : à MM. Masquelier et Dupré de St-Maur à St-Denis-du-Sig.

En 1856 : à la Cie Méridionale, représentée par M. Rouchouse à l'Habra et au Sig.

En 1857 : à M. Coulonna de Cinarea à l'Habra.

En 1858 : à M. le Colonel Laure, à Relizane,



gers. Que de planteurs dans le monde enviaient le sort des colons algériens. Combien de fois l'exemple du Gouvernement français a-t-il été admiré et proposé aux gouvernements étrangers ! L'honorable William Elliot, commissaire de l'Etat de la Caroline du Sud à l'Exposition de 1855, dans un rapport à son Gouvernement, le cite comme un idéal trop beau pour être réalisé ailleurs, qu'en France. Et le Gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud (Australie) « jaloux des avantages que la prime apportait aux colons algériens » (1), ne put, à son grand regret, que « primer des ouvriers habiles appelés des pays de production et de consommation. » (2).

Personne, ou du moins, bien peu de gens comprirent que cette distribution d'argent et de récompenses ne pouvait remplacer les éléments essentiels de réussite qui manquaient. On n'avait qu'une graine étrangère, non acclimatée et très mélangée ; on ne connaissait rien d'une culture nouvelle pour tout le monde et d'une préparation délicate ; les indigènes trop peu nombreux et hostiles à cette époque, ne pouvaient fournir qu'une main-d'œuvre rare, inhabile, peut-être volontairement et trop chère, l'outillage économique était rudimentaire.

Avec des moyens aussi désastreux, l'on se sentait poussé par tout le poids de son intérêt immédiat et par celui de la faveur gouvernementale aux exploitations colossales, à la grande aventure.

Que devait-il en sortir ?

Barrault, déçu dans ses espérances, abandonne à regret le projet de monopole des terres et de la vente ; il cherche à organiser sa Compagnie sur un autre pied, le plus large possible cependant et, cette fois, tout le monde applaudit ; « dès « à présent, disent les *Annales de la Colonisation Algérienne* (3), la Compagnie peut disposer d'une propriété de

(1) Mémoire sur la question commerciale des cotons algériens par J. GRIESS-TRAUT. Bulletin de la Société d'agriculture, V. 1861, 1862, p. 193.

(2) Aussi nous avons vu que l'exportation de Morton-Bay qui était en 1854 inférieure à celle l'Algérie s'élevait en 1861 à 900.000 balles.

(3) Avril 1854, p. 345.



« 2.000 hectares au Tlélat, plusieurs fermes près de la côte, « des norias, douze villages européens à proximité... » et l'*Echo d'Oran* rapportant aussi ces faits, d'écrire : « La Compagnie des cotons algériens... dont le projet réalisé eut été « si néfaste pour la Colonie, peut devenir, au contraire, un « des puissants mobiles de production, en se soumettant à la « loi commune qui lui sera d'autant plus profitable qu'elle « pourra disposer de capitaux plus importants et de plus « grands moyens d'action. » Et le nom seul des membres du Conseil d'administration de cette Société en dit plus que le reste sur l'envergure de l'entreprise projetée ; ce sont :

MM. *Ferdinand de Lesseps*, Ministre plénipotentiaire ;  
*Emile Dollfus*, Président de la Société Industrielle de Mulhouse ;  
*Ernest Seillières*, filateur ;  
*Feray*, filateur ;  
*Kœchlin*, filateur ;  
*Ed. Adam*, etc., etc... (1).

C'est toujours le même vent de grandeur qui souffle, mais avec peut-être plus de force.

En 1852, on avait planté 44 hectares 94 ; en 1853, 573 hectares 29 ; en 1854, le nombre des planteurs atteint le chiffre de 1.417 et la surface 1.720 hectares.

C'est la marche triomphale dans une voie sans issue.

---

(1) Repris plus tard sur une plus large échelle, le projet des statuts de la *Compagnie des cotons algériens* au capital de 25.000.000 de francs, furent soumis au Conseil d'Etat et voici ce que le Maréchal PÉLISSIER déclarait au Conseil d'Administration, devoir proposer à la signature de l'Empereur :

« 1<sup>o</sup> Le Gouvernement vous louerait pour dix années consécutives à partir du 1<sup>er</sup> août 1862 et aux prix de 10.000 francs par an 10.000 hectares de terre *agriées par tous*, dans les vallées du Chélif et de la Mina.

« 2<sup>o</sup> Pendant toute la durée de ce bail, il vous serait facultatif de vous rendre propriétaire de tout ou partie de ces terres au prix de 40 francs l'hectare de même que de résilier ».

Aussi dans son rapport à la Chambre de Commerce de Rouen, sur la formation de la Cie Française des cotons algériens, M. CORBIER pouvait très justement déclarer que dans ces conditions « tout produit du sol quelque minime qu'il soit devient matière à dividende » et dans les sources de revenus qu'il énumère il faisait entrer en vedette : « les encouragements et les primes accordées par le Gouvernement dont la moyenne annuelle revient à 1 fr. 25 par kilogr., jusqu'en 1875 ».



La récolte, cette année, s'éleva à 85.710 kilogrammes de coton égrené.

Solennellement, un navire affrété tout exprès à Alger emmena, le 24 juillet 1854, au Hâvre, les premiers cotons algériens. Vendus aux enchères au milieu d'un grand concours de filateurs, les prix s'élevèrent au-dessus du cours normal ; mais on sentait bien là encore, l'influence troublante de l'intervention gouvernementale, car ces cotons furent surtout achetés pour être présentés sous forme de cotonnade à l'Exposition de 1855 (1). Cette Exposition fut remarquable pour le nombre et la qualité des produits exposés. Cent cinquante planteurs algériens présentèrent 250 échantillons qui firent réellement l'admiration des connaisseurs. Tous les documents officiels célèbrent un triomphe. La faveur impériale se manifeste aux industriels cotonniers qui emploient la matière algérienne ; l'Empereur visitant à Lille l'usine Wallaert, détache de sa poitrine la croix, qu'il épingle, au moment de sortir, sur l'habit de M. Wallaert aîné.

Pourtant, le *Moniteur Algérien* du 20 septembre 1854, publiait l'avis suivant qui jette un jour particulier sur le succès factice de ces premiers produits :

« L'empressement des acheteurs, dit-il, s'explique surtout, « il faut le dire, par la faveur dont jouissent, pour l'admission à l'Exposition Universelle de 1855, les tissus fabriqués « avec des cotons provenant d'Algérie. »

« Un point sur lequel tout le monde est tombé d'accord, « c'est que, dans les trois provinces, les cotons ont été généralement récoltés dans de très mauvaises conditions. Les « uns étaient trop mûrs au moment de la cueillette, d'autres « ne l'étaient pas assez ; beaucoup étaient mélangés de fragments de feuilles que l'égrenage n'était pas parvenu à enlever. Il s'en trouvait aussi qui, récoltés pendant la pluie et « mal séchés avant la livraison, avaient presque entièrement « perdu leurs qualités primitives et *pouvaient à peine servir « à la filature.* »

(1) V. Annales de la colonisation algérienne, septembre 1854, p. 235.



Il fallait bien s'attendre à ce résultat, les colons n'avaient aucun intérêt à faire autrement, au contraire, et ce n'étaient point les fonctionnaires de la Commission de réception qui étaient capables d'apprécier la valeur des produits, ni de les améliorer par un égrenage habile.

Aussi, la plupart des filateurs qui avaient acheté à des prix beaucoup trop élevés, revendirent à perte cette « salade » qu'ils ne pouvaient utiliser.

Au point de vue des rendements obtenus, et à nous en tenir aux chiffres officiels, c'est-à-dire 85.710 kilogrammes pour 1.720 hectares, ces rendements ressortent en moyenne à 50 kilogrammes de coton égrené à l'hectare (250 kilogr. brut) ; or, comme l'on constatait, ainsi que nous l'avons vu, que des plantations avaient fourni 1.500 à 2.000 kilogrammes, que faut-il penser des autres !

Mais comment s'étonner de pareils résultats, puisque parmi ces 1.417 planteurs, 517 au moins faisaient du coton pour la première fois et 800 pour la deuxième, sans la moindre notion de la culture, avec des graines de semence tout à fait inférieures et sans autre secours que la grâce d'en haut que devait leur porter les décrets.

Aussi, les années suivantes, le nombre de ces planteurs déçus et surpris décroît rapidement, tandis que les plus heureux d'entre eux augmentent leurs plantations pour bénéficier encore des avantages qu'on craint de voir disparaître bientôt ; c'est ainsi que les surfacesensemencées se maintiennent au même point, malgré les défections. Il y a en

1855...	726	planteurs	et	1.500	hect.	produisant	71.310	kg.
1856...	435	—	—	1.913	—	—	66.972	kg.

Le plus étonnant, c'est que dans de pareilles conditions, on ait pu obtenir des fibres de qualité si belle qu'elles pouvaient soutenir « très avantageusement le rapprochement avec les « types les plus remarquables des similaires américains », de l'avis même de M. Cox, important filateur de Louvières-les-Lille, et membre du jury pour le prix de l'Empereur en 1854 ; mais quel mélange !

Déjà un fait incontestable est noté : l'essor considérable



tant désiré, auquel on a tout sacrifié, ne se produit pas. Au contraire, on constate un flottement, une hésitation parmi les planteurs ; dans la province d'Alger surtout qui, en 1853, avait planté un tiers de plus que celle d'Oran et qui déjà se laisse distancer (1).

Dans son rapport à l'Empereur, en date du 27 février 1856, sur la campagne cotonnière de 1855, le maréchal Vaillant est obligé de constater ce résultat inattendu, d'autant que cette année la province d'Oran seule offre des concurrents pour le prix de l'Empereur. L'explication qu'il en donne se passe de commentaires : « En 1854, au moment où les encourage-  
« rages si généreusement accordés par le chef de l'Etat  
« sont venus solliciter la culture, tous les colons, grands et  
« petits, *se sont précipités dans le concours avec un élan*  
« *sans égal, souvent avec des moyens d'action insuffisants.*  
« Beaucoup emportés par l'ardeur de la lutte, *oubliant les*  
« *conseils de la prudence, entreprirent au-dessus de leurs*  
« *forces et se trouvèrent par suite dans l'impossibilité d'ap-*  
« *porter à leurs cultures tous les soins qu'elles réclamaient,*  
« *virent leurs espérances trompées, quelques-uns même avant*  
« *le commencement de la récolte... »*

D'autre part, le jury des concours provinciaux, en 1857, disait que beaucoup de petits cultivateurs, surtout dans la province de Constantine, ne voyaient qu'une bonne aubaine à saisir et s'efforçaient de faire du coton « mais d'une façon  
« accessoire, pour profiter des avantages des encouragements  
« et sans abandonner leurs principales cultures ; ils en met-  
« taient partout, dans les fèves, au milieu des melons et des  
« pastèques, soignant ces cultures par des moyens qui nui-  
« saient le plus souvent au coton. »

Les cultures faites uniquement en cotonniers n'étaient pas mieux soignées ; « Grima, à Philippeville, a cultivé 40 hec-  
« tares à la charrue maltaise, sœur de la charrue arabe et a  
« fait semer la graine à la volée. » (2).

(1) Les 1.720 hectares plantés en Algérie cette année se répartissent ainsi

Oran : 801 hectares.

Alger : 653 hectares.

Constantine : 265 hectares.

(2) Lettre de M. BORÉLY LA SAPIE, maire de Boufarik, publiées aux Annales de la Colonisation algérienne, mai 1855.



A ces causes d'insuccès tenant directement ou indirectement au régime des décrets, venait s'en ajouter une tout à fait indépendante, mais dont l'effet déjà sensible devait, en s'accroissant tous les jours, nuire considérablement aux plantations cotonnières ; c'est le succès des premiers essais de la vigne en Algérie. Timides d'abord et peu nombreux, les viticulteurs avancèrent prudemment ; à l'Exposition des produits agricoles de 1854, « le vin s'est présenté, mais timidement, nous dit le jury, et par deux concurrents seulement. » (1). Mais ces essais montrèrent cependant la possibilité de cette culture qui, dès 1856, se répandit dans les trois provinces, à côté même des cotonnières. M. Grandjean plante à La Sénia, 4 hectares de vigne qui sont très remarquables ; ils produisent 40 hectolitres de vin à l'hectare qui se vend 125 francs l'hectolitre le blanc et 75 francs l'hectolitre le rouge, annonçant ainsi un rendement possible de 3 à 5.000 francs par hectare ; l'attention des colons est vivement sollicitée ; on sent que ce résultat n'est pas dû au fonctionnement de primes et d'encouragements comme pour le coton ; 60.000 cepes sont vendus cette année aux voisins de M. Grandjean. C'est qu'aussi la plupart des colons originaires des pays de vignobles français ou espagnols s'intéressent particulièrement à cette culture. A la différence de celle du coton, ils la connaissent bien, ou croient la connaître du moins, car ils l'ont toujours vue ; ils savent aussi que le débouché est largement ouvert ; tout le monde autour d'eux assure l'écoulement du vin ; eux-mêmes y participent directement, tandis que la consommation cotonnière est moins remarquable et que le coton se perd dans un immense marché, hors de leur vue, qu'ils ignorent, et dont ils ne leur sera jamais permis, grâce aux décrets, de connaître le fonctionnement.

En 1857, il y a déjà 4.000 hectares de vignes en Algérie et les insuccès assez souvent constatés n'inquiètent que peu de viticulteurs qui ont bientôt fait d'en connaître les causes que leur révèlent des spécialistes et d'en trouver les remèdes.

Ce n'était point une culture nouvelle, on y avait confiance par tradition, et l'on constatait la possibilité de bénéfices énormes que l'on croyait durables.

(1) Rapport du Jury de l'exposition des produits agricoles 1854. Annales de la Colonisation algérienne, novembre 1854, p. 334.



La culture cotonnière était passée au second plan et n'intéressait guère plus que pour ses primes et les encouragements dont elle était l'objet. Aussi lorsque l'année qui avait été le terme fixé par le Gouvernement pour cesser ces encouragements fut arrivée, on s'aperçut manifestement que le but n'était pas atteint. Le régime des décrets avait subi l'épreuve qui en avait montré le vice ; il était temps peut-être de revenir sur ce système d'erreur. Mais la chimère reparait encore, les idées de grandeur, la mégalomanie, la fascination des grands pays cotonniers l'emporte. « Au bout de 4 ans, écrit « le maréchal Vaillant, l'exportation annuelle des Etats-Unis « n'avait pas atteint le chiffre de 400 balles... tandis que l'Al- « gérie, au bout de la troisième campagne, exportait plus de « 600 balles. » Puis : « Il nous reste un point à conquérir : « *c'est l'importance de la production !* » Et cependant avec une vue très juste, il ajoutait : « Nous n'y parviendrons « qu'autant que l'Algérie pourra appliquer proportionnelle- « ment le même nombre de bras que les Etats-Unis à ses « cultures cotonnières. C'est une question de peuplement, « c'est une question de temps. » Et comme conclusion... on proroge de deux ans les « encouragements » « à se précipiter dans la culture d'un élan sans égal, sans consulter « ses forces » et avec des moyens d'action insuffisants.

Un décret du *19 août 1856* déclare, en effet, que pour deux ans encore, l'Etat achèterait les cotons récoltés. Cela n'eût guère pour résultat que de maintenir la production au point où elle s'était élevée, sans aucun progrès et sans aucun profit pour la culture ni la vente ; si peu, qu'en 1859, au moment où 426 colons audacieux se virent sur le point de récolter les produits d'une plantation de 1.475 hectares, ils se sentirent si peu préparés à entrer dans la lutte pour la vente, que ce fut une angoisse. Les Chambres consultatives d'agriculture de la Colonie, le Conseil du Gouvernement général, la Chambre de Commerce du Havre, le Ministre lui-même s'émurent, et ce dernier demanda à l'Empereur « l'autorisation d'acheter les « cotons de 1859. »

Ainsi donc, au moment où d'après toutes prévisions, on



pensait que la culture cotonnière aurait bien définitivement terminé son stage déjà prorogé, que la partie culturale aurait mis au point ses essais et choisi parmi les méthodes celle qui, étant la plus appropriée aux conditions locales, devait donner les meilleurs résultats, que d'autre part l'organisation commerciale serait arrivée à un degré de perfectionnement suffisant pour vivre à l'air libre de la concurrence, tout le monde était d'accord pour reconnaître l'échec du régime et la nécessité de conserver une tutelle.

Au point de vue cultural, « la plupart des colons en étaient encore aux expérimentations et aux essais. L'Égypte, la Syrie, la Turquie, l'Italie, l'Amérique fournissaient à chacun, suivant ses préférences personnelles, leurs théories et leurs exemples, mais non pas leurs conditions respectives de sol et de climat... de là ces variétés si nombreuses de produits qui en rendaient le travail et la vente difficiles ; de là, enfin, ces multiples défauts qui motivèrent l'abandon presque complet de notre industrie de France. » (1).

Le Préfet d'Oran, en 1850, « si amoureux cependant de cette culture, se plaignait... qu'on faisait trop de coton et qu'il serait préférable qu'on le fit mieux. » (2).

Au point de vue vente, le Ministre déclare que « la production elle-même comprend bien qu'il faut qu'elle renonce aux primes... mais ce qu'elle réclame, c'est l'assurance d'un débouché certain et immédiat... *c'est la continuation de l'achat de ses produits par l'Etat.* »

Voilà donc bien consommée, la faillite de ce système d'encouragements qui, d'une part, n'a pu assurer au colon une bonne variété ni une méthode de culture appropriées au pays, ni d'autre part, une organisation commerciale pour la vente. C'est l'inutilité reconnue « des sacrifices aussi lourds que stériles » faits par le Gouvernement, comme le dit un contemporain (3).

(1) A. HUET. Bulletin de la Société des agriculteurs, 1<sup>er</sup> trimestre 1862, p. 253.

(2) VALLIER. Bul. de la Société des agriculteurs, 15 juin 1864. Volume 1863, 1864, p. 328.

(3) G. GRIESS-TRAUT. Mémoire sur la question commerciale des cotons algériens. Bulletin de la Société des agriculteurs 1861, 1862, p. 183.



Aussi, sans vouloir convenir d'une situation plus grave qu'il ne pouvait le dire, Chasseloup-Laubat la traduisait ainsi dans un rapport à l'Empereur (1) : « On approche du but, « mais il faut encore du temps pour l'atteindre et la situa- « tion n'est pas telle qu'elle puisse permettre de supprimer « sans danger l'assistance de l'Etat. C'est uniquement de la « culture que jusqu'à présent les planteurs ont eu à se préoc- « cuper ; ils se sont bornés à planter et à soigner les coton- « niers, à récolter le coton, à le livrer presque généralement « à l'état brut dans les magasins de l'Administration, celle- « ci ayant pris à sa charge l'égrenage, la mise en balle, le « transport et la vente sur le marché du Hâvre, c'est-à-dire « tout ce qui constitue la transformation des récoltes en pro- « duit marchand et tout ce qui concerne le placement de ce « produit. L'Administration ne peut accepter plus longtemps « un pareil rôle et le moment paraît venu de faire connaître « aux planteurs qu'ils doivent, comme tous les autres pro- « ducteurs, apprendre non seulement à mettre la denrée dans « des conditions qui la rendent acceptables au commerce, « mais encore à en trouver eux-mêmes le placement. C'est ce « que le Conseil supérieur a pensé avec moi : d'après ce prin- « cipe, il a exprimé *l'avis que le mode actuel d'encourage- « ment devait être abandonné* et remplacé par une prime « destinée à offrir transitoirement aux colons l'équivalent « des frais plus considérables qu'ils ont à supporter pour « leurs cultures, pour la manutention et les transports de ce « genre de récolte.

« ... Mais pour ménager la transition du régime ancien au « régime nouveau, il est nécessaire de prendre quelques me- « sures que je demande à votre Majesté de vouloir bien ap- « prouver. »

« Le producteur a trouvé jusqu'ici un débouché assuré et « une rémunération immédiate dans les magasins de l'Ad- « ministration. N'est-il pas permis d'appréhender que se sen- « tant livré brusquement à ses propres forces, il ne s'exagère « les difficultés de sa position... et dans son découragement « ne renonce à la culture. »

(1) Rapport à l'Empereur, du 25 avril 1860.



« Pour prévenir cette fâcheuse éventualité et donner à la  
 « production et au commerce le temps de nouer des rela-  
 « tions je crois devoir demander à Votre Majesté de m'au-  
 « toriser pendant une période qui ne dépasserait pas trois  
 « années, à laisser les magasins de l'Administration ouverts  
 « aux cultivateurs qui voudraient y consigner leurs cotons  
 « avec pouvoir de les faire vendre en France, par adjudica-  
 « tion, au frais et pour le compte des déposants... ces cotons  
 « jouiraient aussi d'UNE PRIME QUI SERAIT IMMÉDIATEMENT  
 « PAYABLE APRÈS LEUR RÉCEPTION. (!)

« J'ai confiance, Sire, que cet ensemble de mesures suffira  
 « pour stimuler à la fois la production cotonnière et les  
 « entreprises commerciales qui sont destinées à en assurer  
 « la consommation. »

L'Empereur consacra ce système par décret du 25 avril 1860 et un arrêté ministériel du 30 juin suivant fixa à 3 fr. la prime à l'exportation et à 2 fr. 40 l' « assistance » accordée en cas de non exportation.

Ces « primes » et cette « assistance » devaient être assurées aux colons jusqu'en 1871 ; elles furent déterminées d'une façon précise jusqu'en 1864 aux taux suivants :

	Prime à l'exportation — le kilogramme	Assistance — le kilogramme
1860 .....	3 fr.	2 40
1861 .....	2 75	1 92
1862 .....	2 40	1 75
1863 .....	2 25	»

Les documents officiels déclarent que ce « décret du 25 avril 1860 a complètement changé la forme des encouragements... ; aux achats faits par l'Etat, il a substitué le régime des primes à l'exportation, en offrant toutefois « par mesure transitoire, l'intermédiaire de l'Administration aux colons qui ne se trouvaient point en mesure de placer eux-mêmes leurs produits. » (1).

Un système de primes, mauvais en soi, eut été cependant comparativement au régime déplorable des décrets de 1853, beaucoup moins funeste.

(1) Tableau des établissements français dans l'Algérie 1862, p. 205.



Mais il était trop tard ; il n'aurait pu apporter aucune amélioration, même s'il avait pu être appliqué.

En réalité, rien n'était changé au fond ; dans la forme, l'inconvénient était plus grave encore. La prime à l'exportation, si avantageuse cependant, puisqu'elle payait une première fois à peu près la valeur du coton, ne devait pas jouer pour les colons. Le planteur isolé était parfaitement incapable de préparer son coton ; n'ayant en général qu'une très petite plantation, il ne pouvait se mettre à installer un atelier d'égrenage malgré les faveurs accordées pour cela par les décrets. S'il était assez entreprenant pour le faire, il s'apercevait bien vite de la facilité qui lui était donnée de faire d'énormes bénéfices en achetant les cotons de ses voisins et d'accaparer les primes à l'exportation et il se désintéressait de la production.

Mais, le plus souvent, il arrivait que le planteur se trouvait dans l'impossibilité de trouver un acquéreur sur le marché où le coton algérien avait été si maladroitement déprécié. Ce coton, qui n'avait aucune qualité propre faute de culture sérieuse et méthodique, n'avait pas, comme le coton égyptien par exemple, une valeur spéciale qui le faisait rechercher de la filature ; aussi le commerce se souciait fort peu de « nouer des relations ».

Comme il était à prévoir, les seuls commerçants qui s'efforcèrent d'écouler les produits algériens le firent en vue de s'attribuer l'avantage des primes. Avancé aux colons embarrassés au moment de la récolte, les sommes nécessaires à la cueillette, ils obtenaient les produits aux plus bas prix ; mélangeaient habilement les cotons qu'ils exportaient ensuite, touchaient la prime et revendaient encore trois fois plus cher qu'ils n'avaient acheté. On peut juger de l'effet produit sur la clientèle déjà hésitante par de pareilles pratiques.

Ce résultat inattendu du décret du 25 avril 1860 en montra le vice et le Gouvernement dû en suspendre l'application dès 1865, alors qu'il devait, d'après les prévisions, être appliqué jusqu'en 1871.



**Décret du 25 Mars 1865**

Napoléon, etc...

... Considérant que si les primes à l'exportation créées par le Décret susvisé (25 avril 1860) ont eu leur utilité dans le principe, *les circonstances actuelles* ne justifiant pas le maintien de cette forme d'encouragement...

Avons décrété...

Et voilà la fin d'une nouvelle école qui a coûté encore 5 ans. Un contemporain (1), en quelques mots, faisait ressortir combien la culture avait peu profité de ces dispositions sans profit pour la vente : « La prime dans ce cas profitait « non à la culture mais à l'acheteur, *et quel acheteur !* »

On comprend que tous les colons qui pouvaient éviter ces acheteurs s'efforçaient de le faire. Comme par le passé, ils livraient leurs récoltes aux commissions de réception qui versaient immédiatement le montant de... l'« assistance », nous allions dire du prix. Comme auparavant, l'Etat demeurait chargé de la vente qui s'opérait aux enchères sur le marché du Havre et remettait au planteur le prix obtenu qui, si bas soit-il, en s'ajoutant à la prime, était très rémunérateur.

Ainsi, la seule chose qui n'ait même pas présenté l'apparence d'un changement, c'est la pire : la vente en dehors du planteur qui ne parviendra jamais à en connaître le mécanisme.

C'est que, si le Gouvernement avait reconnu, en 1860, la nécessité de changer de tactique, il n'avait pas vu que l'insuccès était dû au principe même de son intervention. Or, ce principe restait le même, et le décret de 1860 n'en était, comme celui de 1853, qu'une application différente.

Il avait cru qu'il suffirait de donner au colon un intérêt considérable dans cette culture, pour le pousser à trouver les moyens les plus propres à la faire réussir ; il se montrait très généreux, mais il eut dû assumer le rôle plus pénible de collaborer avec les cultivateurs, à la solution de problèmes dif-

---

(1) Thomas. Considérations sur l'avenir de la culture du coton en Algérie 1870 page 27.



faciles à résoudre à cette époque. Il aurait dû intervenir plus directement, fournir au planteur les moyens économiques qui lui faisaient défaut, favoriser les groupements professionnels qui auraient pu entreprendre avec son aide la construction de barrages, de canaux, de routes, l'installation d'ateliers d'égrenage et l'organisation sérieuse de la vente.

C'est bien ce qu'on comprit à ce moment, et sans aller jusque-là le décret du 25 mars 1865 qui suspend l'application de celui de 1860 le reconnaît enfin et s'engage un peu dans cette voie.

### Décret du 25 Mars 1865 (Suite)

Article premier. — Les encouragements accordés à la production du coton en Algérie, en exécution de notre décret du 25 avril 1860, consisteront désormais en subventions, soit pour la construction de barrages ou de forages établis en vue de la culture cotonnière, soit pour l'introduction en Algérie de machines d'égrenage perfectionnées.

L'Etat, pour la première fois, entrait dans son véritable rôle et bien timidement, étant donné ses intentions et la faveur qu'il accordait au coton, mais il était trop tard.

Un événement, en apparence favorable à la culture cotonnière, devait malheureusement la replacer, par le jeu naturel des conditions du marché, dans la situation où l'avait mise le premier décret organisant les primes et la ruiner ensuite définitivement ; nous parlons de la guerre civile américaine de 1862.

Au moment où allait éclater cette guerre qui devait marquer l'essor vigoureux de la culture cotonnière dans les pays préparés par d'heureuses pratiques culturelles et par une bonne organisation commerciale, l'Algérie, incapable de produire des cotons présentables, ignorante des usages du marché, était déjà vouée à des efforts stériles. Dès cette époque, la culture cotonnière avait virtuellement échoué dans ce pays. N'ayant plus, en 1861, que 311 adeptes, elle aurait disparu



rapidement, si n'était survenue la guerre américaine ; et cet événement ne devait que la maintenir quelques années de plus pour en précipiter plus définitivement la chute.

L'Algérie n'avait jamais été poussée qu'aux grandes entreprises, sans qu'on lui eut donné les moyens d'en réunir les matériaux.

### § III. — *De la guerre de sécession à 1890*

En 1861, les événements qui se déroulaient aux Etats-Unis d'Amérique, donnaient à l'Europe cotonnière de vives inquiétudes.

Jusque là, les 15 Etats du Sud qui ne comptaient guère que 8.500.000 habitants avaient toujours réussi à conserver la prépondérance dans les assemblées élues de la fédération, sur les Etats du Nord au nombre de 18 cependant et comptant 19.000.000 d'habitants. Ils devaient cet avantage à leur constitution qui donnait à chaque homme libre possédant 100 esclaves, soixante voix en plus de la sienne. Ces Etats du Sud, partisans de l'esclavage pour cette excellente raison, étaient en outre d'autant plus attachés à cette institution qu'ils croyaient lui devoir leur prospérité cotonnière incomparable.

Mais en 1860, pour la première fois, les Etats du Nord l'empertèrent par l'élévation à la présidence de leur candidat Abraham Lincoln. Leur premier soin fut naturellement de proclamer l'abolition de l'esclavage qui leur avait fait subir si longtemps le joug d'une minorité que réprouvait du reste le monde civilisé tout entier.

La nature du conflit et les intérêts en jeu ne pouvaient permettre à l'Europe l'espoir d'une solution pacifique ; déjà même se manifestait cette effervescence des esprits et ce fanatisme qui devait, après la victoire du Nord, être fatal au Président Lincoln.

Or, à cette époque, l'Angleterre seule recevait d'Amérique les quatre cinquièmes de sa consommation totale de cotons et n'avait en magasins qu'un stock insignifiant. Ce fut dans



toute l'Europe une grande émotion. Les filateurs anglais se réunirent à Manchester et décidèrent, pour parer le plus possible aux effets d'une crise inévitable, de favoriser, par tous les moyens, la culture du cotonnier partout où elle serait possible. Dans ce but, ils fondèrent la « Cotton supply Association », au capital de 4 millions de livres (100 millions de francs).

Les hostilités engagées, ce fut bientôt la disette si redoutée, pendant toute la durée de la guerre, la production, qui était auparavant de 5.008.679 balles, tombait (en 1864), à 300.000 balles environ.

Sous l'effort de l'Association de Manchester et par l'effet de cette crise, tous les pays producteurs augmentèrent considérablement leur acréage. L'Égypte, dont les exportations de coton n'étaient, en 1860, que de 110.788.750 Piastres — Tarif, sur une exportation totale de 309.098.302 P. T., arriva à exporter, en 1865, 1.544.312.000 P. T. sur une exportation totale de 1.686.135.000 P. T., c'est-à-dire la presque totalité. Une telle quantité de terre avait, dans ce pays, été plantée en cotonniers qu'il fallut importer la plus grande partie des vivres et que par manque de fourrages, une grande épizootie enleva 600.000 bêtes de somme, provoquant des pertes que les bénéfices fabuleux de l'exploitation cotonnière couvrirent difficilement (1).

Cette « fièvre de coton » gagna naturellement l'Algérie. La disette sévissait partout, la filature ne pouvait se montrer difficile sur la qualité et la préparation des produits ; les prix de 50 et 55 francs, rémunérateurs autrefois, s'élevèrent à 200, 300 et même 350 francs (2).

Aussi, par le seul jeu des lois naturelles, dans ces circonstances exceptionnelles, cette crise replaçait le planteur algérien dans une situation plus favorable pécuniairement, qu'aux plus beaux jours du régime des « encouragements », tandis que fonctionnait encore la prime à l'exportation.

Pourtant, la confiance avait été si sérieusement ébranlée

(1) François-Charles ROUX. La production du coton en Égypte, p. 87 et 88.

(2) THOMAS. Considérations sur l'avenir de la culture du coton en Algérie 1870. — François-Charles Roux. La production du coton en Égypte, p. 96.



chez les grands propriétaires, dans la province d'Alger surtout, que l'on craignit un moment de les voir se désintéresser complètement d'une culture si fortement stimulée cependant. On commençait à ne plus songer qu'à la vigne, de même qu'on n'avait pensé autrefois qu'au coton. Le Gouvernement crût alors devoir faire appel aux petits propriétaires et aux petits fermiers, que les conditions économiques et le manque de main-d'œuvre n'effrayaient pas et offrit « une prime de « un franc par are à titre d'essai, pour les cotonnières de « 20 ares au moins et d'un hectare au plus. Ce système inau- « guré par un arrêté du 9 mars 1861, dit le *Tableau des éta- « blissements français dans l'Algérie*, a immédiatement pro- « duit son effet. Dès la campagne 1861-1862, 53 colons et 29 « indigènes ayant ensemencé 65 hectares 73 se sont partagé « une prime de 4.965 francs. » Un profit nouveau s'ajoutait donc encore pour la province d'Alger à ceux qu'assuraient les prix surélevés du marché et les primes à l'exportation.

La confiance sembla renaître, en effet ; ou plutôt, ne faut-il pas penser que l'espoir de profiter encore des avantages que les événements avaient assurés déterminait l'activité nouvelle des planteurs ? Quoi qu'il en soit, dès 1863 la production s'éleva brusquement, dans la province d'Oran surtout, et atteignit 1.416.875 kilogrammes ; dans celle d'Alger, on récolta 77.519 kilogrammes, et dans celle de Constantine, 114.988 kilogrammes ; soit, pour toute l'Algérie, 1.609.382 kilogrammes de cotons en graines ou 376.518 kil. 500 gr. de cotons égrenés.

Cette saute énorme et subite de la production d'une année à l'autre est surtout frappante lorsqu'on rapproche les chiffres de 1862 et ceux de 1863, c'est-à-dire avant et après la déclaration de guerre.

Le *Tableau des Etablissements français dans l'Algérie*, en 1863 (p. 204), donne, en effet, les résultats suivants :

Années	Hectares	Kilogrammes	Exportations	Primes payées
1863.....	3 016.63	1.609.382	376.518 kg.	822.540 fr.
1862.....	1 550.00	530.115	127.800	314.712
On remarque des augmentations respectives de	1.406.63	1 079.267	248.718 kg.	507.828 fr.

d'une année sur la suivante.



En un an, la production avait plus que triplé. Cette augmentation s'accrut encore les années suivantes, donnant l'impression d'un essor merveilleux, d'une réussite aussi rapide qu'on l'avait rêvée en 1853. Voici les chiffres de la production jusqu'en 1866 :

*Exportations*

1864.....	461.104 kilogrammes	
1865.....	615.183	—
1866.....	744.158	—

Cette année pourtant devait marquer avec la fin de la guerre américaine, la fin du développement de la culture, elle avait porté sur 4.024 hectares répartis entre 2.224 planteurs.

Comme on le voit, c'était loin d'être la grande culture tant escomptée, puisque ces chiffres nous donnent en moyenne moins de 2 hectares par planteur ; le résultat n'en était pas moins considérable dans l'ensemble.

Mais, si l'on ne s'en tient pas aux seules données de la statistique et que l'on cherche à se faire une idée plus précise de la situation en considérant les conditions de la culture et de la vente, on s'aperçoit vite qu'elles n'offrent rien de stable et n'ont fait aucun progrès.

Les grands propriétaires qui, dès le début, en 1853, avaient vu où se trouvaient les difficultés à résoudre, se rendaient compte du caractère factice de cet élan formidable. Ils voyaient bien que les conditions économiques : main-d'œuvre, moyens d'irrigation, etc., n'avaient pas changé ; ils se désintéressèrent de la culture elle-même et ne songèrent qu'à tirer le meilleur parti des circonstances ; ils louèrent leurs terres à de petits fermiers qui leur offraient des loyers de 400 francs l'hectare. Il s'agissait de profiter d'une aubaine inespérée et qui ne devait pas durer.

Plus que jamais les cultivateurs maltais de Bône et de Philippeville garnissaient de cotonniers tous les intervalles laissés par les autres cultures ; tous les coins libres de leurs champs de fèves et de melons recevaient des plants. Quels que



fussent les produits, ils en tiraient toujours un appoint appréciable. Dans la plaine du Sig et de l'Habra, on se ruait à la curée avec une ardeur insensée ; tout ce qui pouvait recevoir du coton fut planté ; la même culture revenait tous les ans sur la même terre ; partout où se trouvait un coin irrigable s'élevait une cotonneraie. Dans leur entraînement irraisonné, ceux qui manquaient d'eau dans cette région firent des dépenses exagérées pour creuser des puits, établir des norias, ouvrir des canaux, construire des bâtiments. La dépense n'effrayait point, l'opération était toujours fructueuse, le coton payait tout. On contractait des emprunts, on engageait ainsi l'avenir sans souci de savoir comment on rembourserait, lorsque la guerre américaine finissant, les prix redeviendraient normaux.

Au point de vue cultural, la situation était tout aussi mauvaise que celle que le maréchal Vaillant signalait en 1854. Le mal était aussi grave, les événements n'avaient apportés aucune amélioration ; on se précipite encore et toujours dans la culture « avec un élan sans égal, souvent avec des « moyens d'action insuffisants. » Nous en avons des témoignages bien précis. Voici, en effet, ce qu'écrivait le 15 février 1896 M. Colombo, agent principal de la Compagnie de Biskra et de l'Oued-Rhir : « Au moment où vous allez « essayer la culture du cotonnier dans l'Oued-Rhir et à Biskra, je crois, en ma qualité de Biskri, comptant 47 années « de résidence dans la reine des oasis, devoir vous présenter « les observations suivantes : Pendant la guerre de sécession, une culture de 11 hectares de Georgie longue-soie « réussit très bien à El-Outaïa comme belle végétation et « rendement. *La deuxième année, ayant voulu en faire 200 « hectares et n'étant pas outillé pour une aussi grande surface, M. Dufourg subit un échec. La 3<sup>e</sup> année, la grêle s'en « mêla, mais le Gouvernement indemnisa largement M. Dufourg.... » Voilà qui n'était pas fait pour résoudre les difficultés culturales.*

L'argent abondait partout. « Le crédit était largement « ouvert à quiconque entreprenait la culture du coton ;



« celui-ci ne fût-il qu'un Espagnol, sans feu ni lieu, et n'eût-il que sa pioche à la main et dans sa poche le contrat qui le déclarait locataire d'un ou plusieurs hectares arrosés. » (1).

L'hectare rapporte au moins 2.500 francs.

Mais si l'argent se gagne facilement, il se dissipe plus aisément encore ; de même qu'en Egypte, à la même époque, où les fellahs se payent des bijoux, des dîners fins et des esclaves, de même en Algérie c'est la bombance générale ; un témoin écrit en 1870 : « On peut se rappeler les tables des débits où l'on voyait nos planteurs espagnols savourer le champagne en mangeant de la morue. »

Il est facile d'imaginer dans ces conditions ce que pouvait être la culture. Cette course à la production moins encore que l'empressement de la période précédente peut donner à la culture les éléments solides d'une entreprise durable. Ce n'est pas au moment d'un tel affolement, quand on ne songe qu'à satisfaire une soif malsaine de profits inespérés, qu'on peut demander une culture méthodique, une sélection de graines, une amélioration des espèces ou la création d'une variété locale.

Naturellement, les résultats furent déplorables : « Le rendement en espèces et la facilité d'écoulement avaient entraîné une négligence funeste dans les soins à donner aux cultures de coton ; mauvais choix des graines, pas de fumure et dégénérescence de la qualité du produit, dû à l'épuisement du sol. » (2).

Quant au commerce, il était lui aussi vivement sollicité, trop vivement, car c'est dans cette branche que les appétits démesurés se donnèrent libre carrière. Nous avons vu le parti que les commerçants tiraient des dispositions de l'arrêté du 25 avril 1860, détournant à leur profit des avantages destinés aux planteurs ; ils en jouirent jusqu'en 1864. Mais, les primes supprimées, l'intervention d'intermédiaires peu honorables ajouta encore à la dépréciation qui frappait les produits algériens. Ces commerçants attachés uniquement à

(1) THOMAS. Considérations sur l'avenir de la culture du coton en Algérie.

(2) THOMAS. Ibidem.



réaliser les plus gros profits et peu soucieux d'établir des relations qui ne devaient pas durer, achetaient à bas prix les plus mauvais cotons, ceux que le colon ne pouvait guère faire vendre par l'Administration ; ils les mélangeaient habilement et sans scrupules à de meilleures parties et les vendaient à la filature qui prenait des cotons algériens une opinion de plus en plus mauvaise. Nous voyons de nos jours à propos des orges de brasserie des faits identiques se reproduire.

La situation de la culture cotonnière était ainsi doublement compromise. Chacun le sentait si bien, qu'avant même la chute des prix, à l'annonce seule de la fin de la guerre de sécession, la production algérienne diminua des trois quarts. D'une production totale de 744.158 kilogrammes en 1866, elle s'affaissa brusquement à 202.888 kilogrammes en 1867.

Pourtant, à la surprise générale, les cours dont on attendait l'effondrement à la suite de la reprise des cultures en Amérique, se maintinrent quelques années encore à des prix assez élevés. On s'était mépris sur la quantité totale fournie par le monde entier et, d'autre part, les américains, dont on ignorait l'importance du stock immobilisé par la guerre, s'efforcèrent de soutenir les prix en ne l'écoulant ainsi que leurs nouvelles récoltes que par petites quantités ; puis aussi, le bouleversement produit par la suppression de l'esclavage dans les conditions économiques fut tel, qu'il fallut 10 ans avant que l'on pût atteindre l'ancien chiffre de la production. Tout alla de telle sorte, que les colons algériens purent maintenir quelques années encore une production moyenne de 200.000 kilogrammes.

Mais lorsqu'en 1872 commença cette baisse des cours qui devait aller s'accroissant jusqu'en 1898, ce fut la débâcle. La production algérienne traîna péniblement, s'affaiblissant d'année en année pour disparaître en 1890 définitivement.



§ IV. — *Essais de 1894-1895. — Reprise de la culture en 1904*

En 1894, quatre ans seulement après la disparition du dernier champ de coton, le Crédit Foncier de France faisait procéder, dans la région qui avait paru être la plus appropriée à la culture du coton pendant la précédente période, à des essais qui furent assez heureux.

Le 28 août 1895, un propriétaire planteur d'Alexandrie, M. Zaphiri Parachimonos, demanda sous la recommandation du Ministre de l'Agriculture au Gouverneur général, de lui faciliter des essais de culture de coton en Algérie dans des conditions spéciales qu'il énumérait : « Quant à la quantité  
« d'eau nécessaire, disait-il, je crois devoir vous prier de  
« faire diviser l'étendue de la terre que vous voudrez bien  
« m'indiquer, en quatre catégories :

« 1° En terres irrigables, huit fois durant toute la durée  
« de la végétation ;

« 2° En terres irrigables, cinq fois seulement ;

« 3° En terres qui ne peuvent recevoir que trois arrosages  
« en juillet et août seulement ;

« 4° En terres qui ne pourront recevoir aucun arrosage.

« J'ajouterais qu'il serait utile d'établir des catégories  
« intermédiaires, afin de nous mettre en rapport avec les  
« conditions de chaque région. »

Le Gouverneur général chargea M. le docteur Trabut, le savant directeur du Service botanique, de faire en son nom toutes les démarches utiles auprès des propriétaires susceptibles de mettre quelques parcelles de terre à la disposition de l'Administration et de se mettre directement en rapport avec M. Parachimonos.

Le Docteur Trabut se mit immédiatement à l'œuvre et réussit à faire préparer en temps utile une dizaine d'hectares, répartis le plus heureusement, dans toute l'Algérie, dans les conditions demandées. Il y eut des champs d'essais dans les régions suivantes :

Orléansville.....	0.25.00	chez Mme Vve Fouquereau.
Inkerman.....	0.30.00	au Comice Agricole.



St-Aimé.....	0.25.00	chez M. Blachère, maire.
Perrégaux.....	0.25.00	chez M. Laurent, maire.
Bône.....	2.50.00	au Domaine de la Banque de l'Algérie, en terre sèche.
Oued-Marsa.....	0.50.00	chez M. Ferrouillet.
Biskra.....	0.50.00	à la Société Agricole et Industrielle du Sud Algérien, M. Chardonnet, agent principal.
Et Outaya.....	0.50.00	chez M. Alfred Dufourg.
Oued Rhir.....	3.00.00	à la Cie de Biskra et de l'Oued Rhir à Touggourt, à Ourlana et à Fougala.

Il y eut aussi un essai fait au jardin d'essai du Hammá, suivi aussi par M. Parachimonos, sous la direction de M. Charles Rivière, le distingué directeur de cet établissement.

Dans les essais du Gouvernement à travers toute l'Algérie, les résultats au point de vue botanique furent naturellement à nouveau favorables ; la possibilité de créer dès à présent une exploitation rémunératrice fut aussi démontrée ; voici ce qu'écrivait le Gouverneur du Crédit Foncier à M. le Docteur Trabut : « Nos essais ont porté sur 5 variétés et les « résultats nous permettent déjà de penser que cette culture « sera rémunératrice tant à cause du rendement brut obtenu, « que par suite de la *qualité exceptionnelle du produit*. Cette « dernière appréciation a été formulée par des industriels « auxquels nous avons soumis nos échantillons. »

En ce qui concerne les cultures sèches, des résultats qui nous paraissent très intéressants furent obtenus par la Banque de l'Algérie dans son domaine de Bône ; voici, en effet, ce que nous avons pu noter :

Sous la direction de M. Saliba, chef de culture, 2 hectares et demi ont donné exactement 1.240 kilogrammes de coton Abassi.

Les frais de culture se sont montés à.....	664 fr. 75
auxquels il faut ajouter le loyer à 30 fr. l'hec..	<u>75 fr. 00</u>
Total.....	739 fr. 75

La qualité du coton fut déclarée médiocre, il a été récolté



pendant la saison des pluies fin octobre et commencement de novembre.

Nous avons sous les yeux le devis qui a été dressé à propos de cette culture, ramené à l'hectare :

Frais de culture.....	298 fr. 00
Produit brut 4 quintaux 8, à 70 francs .....	<u>336 fr. 00</u>
Reste net .....	38 fr. 00

Nous rectifierons comme suit, pour l'exactitude des calculs :

Frais .....	298 fr. 00
Produit : 4 quintaux 96, à 70 francs.....	<u>347 fr. 00</u>
Net.....	49 fr. 00

ce qui fait, avec un loyer de 30 fr., 79 francs pour le propriétaire.

Nous ferons en outre remarquer que le prix de 70 francs donné *par hypothèse* est très bas, même pour du coton médiocre, étant donnés les prix de l'époque pour la variété Abassi.

Or, ce bénéfice net de 49-79 francs est plus élevé que celui qu'une enquête faite en Amérique, cette même année 1896, a établi comme moyenne des bénéfices obtenus à l'hectare dans ce pays (1). Et le prix de revient du kilogramme brut est de 0 fr. 60 le kilogramme, exactement comme en Egypte, ainsi que nous le verrons plus loin. Or, ce résultat était obtenu du premier coup, à la première tentative et nous estimons qu'il était très encourageant.

Mais le Gouvernement général, malgré ces indications favorables, fidèle à une décision à laquelle nous applaudissons sans réserve, n'en fit point état pour « encourager les cultures ». Avec un grand sens de sa responsabilité et mûri en quelque sorte par les errements funestes de l'époque impériale, il attend tout dorénavant de l'initiative privée, attentif seulement à lui faciliter la tâche et à favoriser discrètement ses efforts.

(1 V. Page 473.



Cette initiative privée dans tous les pays cotonniers, si active et si féconde, ne devait pas tarder à se manifester aussi en France dans cette branche de l'agriculture et de l'industrie.

En mars 1901, en présence du danger tant redouté du quasi-monopole de la production cotonnière américaine, danger aggravé par les spéculations audacieuses que cette situation avait amenée, les syndicats cotonniers régionaux se décidèrent à fonder le *Syndicat général de l'industrie cotonnière française* « afin de réunir en un même faisceau « toutes les branches de l'industrie cotonnière, pour étudier « et défendre ses intérêts économiques, industriels et commerciaux. »

Le 5 novembre 1902, après avoir constaté que le meilleur moyen de conjurer la catastrophe possible était d'implanter la culture du coton dans les colonies françaises, le Comité du syndicat général décidait de créer dans ce but une association semblable à celles existant en Angleterre et en Allemagne. Ce fut l'*Association cotonnière coloniale* qui, fondée le 14 janvier 1903, se mit aussitôt en campagne ; l'Algérie, par son passé cotonnier, attira naturellement son attention ; la région du Sig et de l'Habra qui avait donné autrefois les meilleurs résultats fut le but de sa propagande, elle y limita ses efforts.

Dès 1904, deux cents kilogrammes de graines égyptiennes furent distribuées. Les essais furent à nouveau tentés à Saint-Denis-du-Sig, à Relizane, à l'Habra, à Orléansville ; à l'École d'agriculture de Philippeville, des plantations en terre sèche furent faites résolument par le distingué directeur de l'École, M. Godard, en souvenir des résultats obtenus de la même façon de 1850 à 1890 et surtout encouragé par les essais qu'il avait fait lui-même au domaine de l'Habra en 1896. On récolta environ 5.000 kilogrammes de coton.

L'*Association cotonnière coloniale* faisait appel à toutes les bonnes volontés ; elle réclamait le concours de tous ceux que, de près ou de loin, peut intéresser la question coton-



nière ; elle s'adressa « également à ceux de nos compatriotes désireux de contribuer à l'avenir de nos colonies. »

En France, un appel au dévouement est toujours entendu. Celui-ci devait l'être ; il le fut par un philanthrope d'un dévouement sans borne et d'un grand caractère, Georges Dufêtre, industriel lyonnais, retiré des affaires, et qui voulait consacrer quelques années de son existence à une œuvre d'utilité nationale.

D'un zèle d'apôtre et d'une générosité princière, il se mit à l'œuvre avec une activité inlassable ; après s'être rendu aux Etats-Unis et en Egypte pour y étudier sur place la culture du cotonnier ; il se donna pour mission de déterminer si la culture du coton est réellement possible en Algérie, pensant, après les essais antérieurs, pouvoir faire une démonstration suffisamment concluante en trois années.

En 1905, les plantations s'étaient accrues ; les essais de l'année précédente avaient été repris et se développèrent ; quelques hectares furent ensemencés dans la plaine de la Mitidja, principalement autour de Blida. 60 hectares environ avaient été plantés et 30.000 kilogrammes furent récoltés. L'essai particulièrement intéressant de culture en terre sèche était renouvelé par M. Godard, à Philippeville.

L'Association cotonnière coloniale avait installé à Oran une usine d'égrenage où l'on recevait le coton en graines pour le préparer et où le colon pouvait recevoir, à sa demande, une avance de 50 francs par quintal livré ; puis, le coton égrené et pressé, était envoyé au Havre et vendu au plus offrant.

Ce fut l'époque à laquelle le Gouvernement général demanda à M. Henri Lecomte, le savant professeur, dont l'ouvrage, « *Le Coton* », paru en 1900, avait montré la grande compétence, et qui revenait d'Egypte où il avait été en mission pour le Gouvernement général du Sénégal, de vouloir bien donner son avis sur l'opportunité de planter du coton en Algérie.

Les conclusions seules du rapport qu'il présenta à la suite de cette nouvelle mission furent connues. Sans être absolu-



ment opposé à la culture en Algérie, M. Lecomte estime « qu'au point de vue de la température... les conditions « requises se trouvent à peu près réalisées à Oran et dans les « basses plaines du Sig et de l'Habra, à Alger, à Barika, à « Biskra, etc. », mais il déconseille « toute tentative de cul- « ture de coton à Orléansville et dans les environs de Sidi- « bel-Abbès, car les récoltes n'y seront jamais considéra- « bles. » Quant aux cultures en terre sèche, récusant les essais trop réduits de M. Godard à Philippeville, il les déclare impossibles et déconseille aussi la culture des cotonniers vivaces.

Si les récoltes ne doivent jamais pouvoir être considérables à Orléansville et à Bel-Abbès, ce n'est pas à dire que, dans la pensée du rapporteur, elles le seront ailleurs, car les conditions économiques sont telles dans les endroits les plus favorisés, que l'on ne peut compter que sur un bénéfice de 100 francs à l'hectare qui pourra cependant s'élever exceptionnellement jusqu'à 260 francs, chiffre largement dépassé à Orléansville ! assure M. Lecomte, par les cultures de maïs, par exemple.

Ces conclusions assez pessimistes et que, déjà, l'ouvrage « *Le Coton* » faisait prévoir (1), ne découragèrent pas Georges Dufêtre qui revint voir particulièrement la région d'Orléansville l'année suivante. Il y compara les résultats obtenus dans une culture faite sur deux hectares dans de très mauvaises conditions, avec des graines de plusieurs variétés, aux résultats qu'il avait constatés lui-même en Egypte et se raffermir dans cette conviction que c'était là au contraire la partie la plus intéressante de l'Algérie au point de vue cotonnier.

Appuyé, en outre, par l'opinion d'un praticien aussi savant que modeste, M. Eugène Jacquy, que l'Association cotonnière coloniale lui avait donné comme collaborateur, Georges Dufêtre fit de grands efforts pour propager les essais qui se multiplièrent dès 1906.

A Orléansville seulement, les surfaces complantées cette année furent de 20 hectares. Au domaine de l'Habra, le Cré-

---

(1) LECOMTE. *Le coton* p. 176 et s.



dit Foncier avait créé une plantation de 5 hectares, tandis qu'aux essais renouvelés sur tous les points de l'Algérie s'ajoutaient de nouvelles tentatives, qui devenaient de véritables exploitations autour de Philippeville, grâce à l'heureuse influence de M. Godard. Enfin, à Djidjelli et à Bône, on essayait aussi la culture sans irrigation.

Partout où les cultures furent convenablement pratiquées, les résultats furent excellents, et les bénéfices très appréciables. Les 6 hectares du domaine de l'Habra rapportèrent un bénéfice net de 3.000 francs.

En 1907, les résultats de la campagne ont été donnés par une étude remarquable du Docteur Trabut (1). « En présence des résultats obtenus en 1905 et 1906, dit le savant professeur, on pouvait s'attendre à une plus grande extension de la culture du coton dans les localités qui avaient obtenu des résultats favorables....

« A Orléansville à Philippeville, dans la plaine de Bône, la culture du coton a gagné du terrain, elle en a perdu en Oranie.

« Les surfacesensemencées ont été d'environ 100 hectares et la récolte de 35 tonnes de coton fibre, qui se répartissent ainsi :

Oranie.....	8 tonnes
Orléansville.....	16 —
Philippeville.....	4 —
Blida.....	4 —
Bône.....	3 —

« la valeur totale de cette production ne dépasse pas 65.000 francs. »

Pourtant, il faut enregistrer quelques essais malheureux. Quelques colons poussés par des gens imbus encore de ces funestes idées de vastes entreprises et rêvant de voir l'Algérie transformée toute entière en vaste cotonneraie, se lancèrent dans des essais sans avoir les moindres notions sur cette culture, dans des terrains les moins faits pour cette

(1) Bulletin Agricole de l'Algérie et de la Tunisie, 1<sup>er</sup> juillet 1908.



plante et souvent avec les moyens insuffisants. Ces insuccès, conclut le Docteur Trabut, « ne démontrent qu'une chose : « c'est que, contrairement à des idées reçues, la profession « de cultivateur est très difficile. »

A Orléansville particulièrement, le développement de la culture a été très remarquable : 40 hectares furent plantés ; et c'est là devant le spectacle réellement beau des résultats obtenus, en présence des cotonneraies luxuriantes, que Georges Dufêtre ne craignit pas d'affirmer les grandes chances de réussite.

Cette assurance, de la part d'un homme si renseigné, si pondéré et qui avait paru au premier abord si pessimiste, ne put que nous encourager dans nos efforts. Aussi, lorsqu'à son dernier passage, devant nos plantations récoltées qui avaient donné avec la dernière capsule les résultats définitifs, il nous affirma que l'on pouvait sans aucune crainte assurer la possibilité de la culture rémunératrice, nous l'avons cru facilement. Aucune argumentation et pas même l'insuccès, s'il se produit à nouveau, ne nous fera revenir sur une persuasion que nous tenons des résultats donnés par les travaux pratiques que nous avons vécus ; les arguments scientifiques ne prévaudront pas contre une réalité si tangible et peu nous importe qu'on ne doit point pouvoir faire du coton si nous en faisons.

Ces résultats très satisfaisants déjà, bien connus en France, avaient éveillé l'attention de certains commerçants. Avertis par l'expérience de l'insuccès précédent, les planteurs songèrent dès ce moment à nouer des relations commerciales pour assurer l'écoulement de leur produit. La valeur des cotons et les profits possibles attirèrent bientôt la cupidité de ces commerçants qui furent si nuisibles aux cotons algériens en 1862-1865. Certains courtiers aux appétits démesurés s'efforcèrent de constituer des organisations toutes à leur profit et déjà les colons ignorants ou oublieux des enseignements du passé, allaient succomber à leurs intrigues, lorsque Georges Dufêtre, jugeant la situation, comprit que le



moment était venu d'établir une organisation solide, durable, très facile à réaliser et dans laquelle les planteurs pourraient trouver toute garantie. Avec le concours de planteurs d'Orléansville, de Philippeville et de Bône, il jeta les bases de trois Sociétés coopératives, régies par des statuts identiques, ayant leurs sièges dans ces trois centres où paraissait déjà devoir se développer particulièrement la production cotonnière. Ces sociétés, sur le modèle des « fruitières » jurassiennes, devaient effectuer l'égrenage des cotons de leurs membres, les préparer, les presser et les vendre au commerce avec le maximum de garantie pour l'acquéreur. Enfin, Geo. Dufêtre promit de doter chaque Société de machines à égrener, tandis que l'Association cotonnière coloniale fournissait les presses à emballer.

Pour couper court aux tentatives incessantes des gens d'affaires plus soucieux de leurs intérêts que de ceux de la cause, il résolut de se charger lui-même de la vente pour cette année ; et par un contrat du genre de ceux qu'il avait l'habitude de passer, il paya aux colons leur récolte estimée au cours d'Alexandrie, se réservant de porter les produits sur le marché pour les faire connaître et apprécier dans le monde honnête des commerçants et des filateurs et de remettre aux planteurs le surplus du prix, s'il avait pu en obtenir un plus élevé.

Cette opération qui, renouvelée, eut été fâcheuse en principe, ne pouvait cette fois que profiter aux planteurs. Et d'abord c'était un moyen de défense ; en outre, les produits allaient être présentés au commerce européen sous la garantie de Geo. Dufêtre dont le caractère était apprécié et dont les solides relations donnaient aux planteurs l'assurance que toutes les facilités seraient acquises à ce produit au point de vue du débouché.

Mais un grand malheur devait frapper les planteurs algériens : Geo. Dufêtre, usé par son activité même, ne mesurant pas ses efforts à ses forces physiques, sentant venir une mort dont il parlait avec une sérénité impressionnante, se surmena encore plus que de coutume pour arriver à son but.



C'était, avec la mort, une course de vitesse où il devait succomber. Les colons d'Algérie ont été unanimes à pleurer en lui un bienfaiteur et un ami.

Mais ses héritiers devaient tenir ses promesses avec une exactitude empressée, observer religieusement jusque dans les détails, les vœux de leur cher disparu et, dès 1908, les Sociétés coopératives organisées reçurent les machines qui ont déjà fonctionné dans la dernière campagne.

Seule, l'organisation de la vente ne fut point résolue cette année ; les cotons furent revendus par les soins de l'Association cotonnière coloniale à une prix inférieur à celui qu'avait payé Georges Dufêtre aux producteurs.

---

Essayée dès la conquête et encouragée par le souvenir des anciennes plantations arabes dont on parlait encore, la culture du coton débuta réellement chez les colons en 1850 et donna des résultats satisfaisants. Malheureusement, on méconnût les difficultés et les exigences d'une grande culture industrielle moderne ; et le Gouvernement crut pouvoir, par une « intervention énergique », éviter aux colons les tribulations longues et pénibles des planteurs américains. Il espéra pouvoir lancer d'un coup une grande culture comme l'avait fait Mehemet-Ali en Egypte, à la faveur de circonstances exceptionnelles.

Négligeant en principe comme en fait la partie agricole à laquelle il aurait dû s'attacher exclusivement avec méthode et persévérance, le Gouvernement s'efforça malencontreusement d'enlever au colon tout souci de la vente et faussa, en outre, les conditions du marché en le gratifiant de bénéfices aussi sûrs qu'exagérés.

Ce colon, fortement stimulé par son intérêt immédiat à développer ses plantations au-delà de ses moyens, dans un milieu économique peu favorable, négligea sa culture, assuré d'en tirer toujours un profit et se désintéressa de la question commerciale. A ce moment, la culture de la vigne déjà connue de la plupart des colons et dont l'avenir apparaît aussi-



tôt des plus brillants, appelle leur attention qui se détourne de celle du cotonnier qu'il ne parvient pas à comprendre et que la faveur gouvernementale enveloppe d'une apparence trompeuse. Aussi, dix ans plus tard, cette culture n'a encore réalisé aucun progrès ; elle est déjà dès ce moment vouée à l'insuccès.

Après une période de prospérité factice, due à l'influence de la guerre de sécession qui accentua encore les funestes effets de l'intervention gouvernementale, le planteur algérien se trouve ramené à des bénéfices trop réduits et aborde pour la première fois, sans protection, un marché normal où il ne sût à qui offrir un produit inférieur et perdu de réputation. Après 40 ans de tentatives stériles, parce que mal engagées, le coton disparaît en 1890, remettant en question la possibilité même de la culture.

Enfin, après de nouveaux et timides essais repris en 1895, la culture fut abordée pratiquement en 1904, sous l'impulsion de l'Association cotonnière coloniale et dirigée grâce au dévouement de Georges Dufêtre, dans une voie où elle ne peut que prospérer.

---



## CHAPITRE II

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CULTURE COTONNIÈRE EN ALGÉRIE

On a dit que les générations en Algérie se succédaient avec une telle rapidité, que l'expérience de l'une ne servait pas aux générations suivantes, ce qui expliquait l'exhumation inutile de la question cotonnière après l'échec définitif de la « tentative prolongée » de 1850-1890.

Nous ne croyons pas mériter le reproche que l'on sent sous cette affirmation ; nous connaissons bien l'histoire de la culture cotonnière maintenant et nous pensons qu'elle permet aujourd'hui de grandes espérances que les résultats actuels n'ont pu que confirmer.

L'expérience faite une première fois ne nous paraît pas concluante ; elle doit être reprise par nous, elle devra l'être après nous, si nous ne réussissons pas plus que nos devanciers, et loin de la méconnaître, nous nous efforcerons d'en tirer la leçon pratique, afin d'éviter les écueils qui les ont fait échouer.

Comme l'histoire de cette culture nous l'a montré jusqu'à l'évidence, l'insuccès a été dû à une cause de psychologie sociale ; à cette mégalomanie, à ces mirages grandioses, au régime d'encouragements maladroitement prodigués pour les atteindre à un moment où les moyens économiques étaient manifestement insuffisants.

A l'heure actuelle, nous ne sommes pas encore bien dépêtrés de cette mégalomanie, de cette conception de culture inutile sinon impossible, si elle ne porte pas sur des territoires immenses.

Que de mal ce déplorable état d'esprit a déjà fait à de nombreuses cultures nouvelles ! Cela tient, nous l'avons remarqué bien souvent, à la fâcheuse initiative de gens d'affaires



qui, n'étant point agriculteurs et poursuivant des profits personnels, n'ont aucun souci des intérêts réels de l'agriculture.

Les petits bénéfices qu'une culture, modeste à ses débuts, assurerait aux planteurs, ne leur procurerait aucun des profits qu'ils escomptent d'une vaste entreprise.

C'est ainsi que la culture si intéressante de la Ramie a été vainement et périodiquement remise à l'ordre du jour depuis le commencement du siècle dernier, en France et en Algérie, sans réaliser un seul progrès. Elle n'a guère été conçue par les lanceurs d'affaires que sous la forme de vastes entreprises exploitées par de puissantes Compagnies capables d'alimenter de nombreuses fabriques de tissus qui détôneraient la soierie. Les plus modestes se contentaient de monter des usines à décortiquer, alimentées par les récoltes de planteurs de toute une région asservie par les clauses d'un contrat léonin.

En 1895, on comptait sur les cotonnières à créer dans l'Oued-Rhir pour alimenter le trafic du transsaharien ; et pourtant on était loin encore d'avoir réalisé l'aménagement économique indispensable, et les magnifiques travaux hydrauliques qui permettraient bientôt à l'agriculteur d'en tirer un parti merveilleux avec ou sans coton n'étaient pas encore assez avancés.

Aujourd'hui encore ne dit-on pas : « La production en Algérie sera grande ou elle ne sera pas. » Nous avons vu comment cela était compris dans les milieux agricoles ! Pour la grande majorité des colons, c'était l'affirmation qu'il fallait complanter de grandes surfaces sous peine de faire œuvre inutile et de perdre son travail ; les meilleurs s'abstenaient ou plantaient avec défiance et sans entrain, sans la foi nécessaire.

Après l'expérience du siècle dernier, on se croyait encore poussé par la nécessité à entreprendre au-dessus de ses forces et avec des moyens insuffisants. Un agriculteur conscient des difficultés à résoudre en pratique culturale, du choix à opérer dans les variétés et des améliorations à appor-



ter dans la variété choisie, ne peut que repousser une pareille conception de la question. Que la production commence par être petite, mais qu'elle soit bonne ; qu'on lui fasse une bonne constitution, elle deviendra grande à son heure et bien plus rapidement. Dans une question brûlée comme celle du coton, il ne faut pas d'échec, il ne faut rien laisser au hasard. Mais un homme d'affaires non agriculteur, cela se conçoit, ne peut voir la question sous cet aspect ; quel profit aurait-il au développement si lent d'une culture ; autant vaut qu'elle ne soit pas.

Heureusement qu'à la différence de l'époque impériale, tout le monde ne partage pas cette mégalomanie, cet élément d'insuccès qui pourrait justifier cette affirmation que l'expérience d'une génération n'instruit pas la suivante.

Plus conscients des difficultés des grandes cultures modernes, bien des agriculteurs s'efforcèrent du moins d'éviter cet écueil ; ils ne se lanceront dans la grande culture qu'avec un bagage suffisant et les moyens assurés pour la réussir. Pour le moment, il s'agit de résoudre des difficultés assez grandes, il est vrai, mais en aucune façon insurmontables, nous le proclamons avec la conviction la plus profonde.

Quant au reste, notre pensée, toute réserve faite pour la trop grande généralité des termes, est celle de cet auteur qui, dès 1845, avait parfaitement compris la situation à son époque et montrait de l'inquiétude pour l'issue de l'entreprise. « Il ne saurait exister le moindre doute sur la possibilité de cultiver le coton en Algérie, lors même que de nombreux essais ne seraient venus le prouver... Mais si les circonstances physiques sont évidemment favorables à cette culture, il n'en est pas de même des circonstances économiques. » (1).

De même, nous pensons, après avoir consciencieusement demandé son secret à l'histoire, que l'insuccès fut pas dû, comme on l'a affirmé, à des causes permanentes, à des conditions physiques : nature du sol, influence du climat ; causes immuables qui, fort heureusement, sont générale-

---

(1) MOLL 1845. Colonisation et Agriculture de l'Algérie, p. 353.



ment suffisantes ; mais bien uniquement à des circonstances de milieu politique et social et à des conditions économiques, toutes choses essentiellement variables et qui ont complètement changé comme nous nous proposons de l'établir.

Nous n'ignorons point que nous nous heurtons sur ce point à l'opinion de personnalités considérables et cela n'a pas été sans nous inquiéter et nous retenir longtemps. Mais les arguments quoique bien impressionnants d'abord, ne nous ont pas convaincus, car dans leur forme et leur rigueur toute scientifique, ils ne font pas une place suffisante aux données le plus souvent contradictoires des résultats pratiques. Puis, à ces savants, nous pouvons opposer l'opinion d'autres savants qui ont eu la supériorité de placer la question sur le terrain bien plus réel de l'application culturelle.

Cela du moins a l'avantage de nous obliger à ne compter que sur nos travaux pour assurer notre opinion.

Nous commencerons donc par l'étude des conditions physiques immuables faites en Algérie à la culture cotonnière.

Nous examinerons ensuite quelles sont les conditions économiques actuelles.

La conclusion relativement à la possibilité d'une culture rémunératrice se dégagera d'elle-même.

### § I. — *Conditions physiques*

Quelles sont, au point de vue de la *nature du sol* et du *climat*, les conditions que le cotonnier peut trouver dans certaines régions de l'Algérie ?

Question essentielle, car ces conditions d'un caractère permanent et immuable doivent être nécessairement favorables.

#### **Le Sol**

Il n'a jamais été contesté qu'il existât en Algérie de très grandes étendues de terres suffisamment fertiles pour être



affectées à la culture du cotonnier. Celui-ci, au surplus, n'est pas d'une très grande exigence ; « le cotonnier, dit Farmer, « est une malvacée et, à ce titre, il préfère de beaucoup les « terrains siliceux, silico-argileux et les alluvions limo- « neuses. » (1). En Amérique, on reconnaît « que les meil- « leures terres pour la culture du fameux Sea Island sont « celles qui contiennent 4 à 8 % d'argile, 4 à 6 % de sable « grossier et 75 à 90 % de sable fin. » (2).

M. Maurice Schanz, représentant du *Comité économique colonial allemand* dans la Délégation européenne qui, sous les auspices de la Fédération internationale cotonnière, a entrepris, à la suite de la conférence d'Atlanta (Géorgie), un voyage d'études à travers les Etats cotonniers de l'Amérique du Nord, nous donne, dans le rapport qu'il fit à la suite de ce voyage, au *Congrès international du coton*, à Paris, en juin 1908, les renseignements les plus récents et les plus sûrs à ce sujet (3).

« Avant 1860, dit-il, on cultivait du coton dans presque « toutes les plantations du Sud, *mais surtout dans les ter- « rains argileux qui, suivant l'expérience, étaient les plus « favorables.* Aujourd'hui on le cultive en dedans de la zone « de climat approprié sur à peu près toutes les sortes de ter- « rains, dont on corrige les défauts au moyen d'engrais « artificiels. Le coton peut être planté : 1° Sur le terrain « léger, sablonneux, qui ne donne généralement qu'une très « petite production, mais qui est surtout avantageux pour « le coton Sea Island ;

« 2° Sur le sol lourd, argileux qui produit des plantes à « longues tiges, mais relativement peu de fibres ;

« 3° Sur le terrain alluvial donnant le même résultat ; il « est vrai que dans les bonnes saisons, les récoltes sont très

---

(1) FARMER. La culture du cotonnier, p. 59.

(2) LECOMTE. Le coton, p. 77-78.

(3) Nous aurons plusieurs fois l'occasion de demander à cet excellent rapport des renseignements d'autant plus précieux que la plupart de ceux que nous possédons sur les cultures américaines, sont de la même source, source officielle et américaine et reproduits unanimement par tous les auteurs. Nous trouvons dans ce travail le fruit précieux d'observations faites par un témoin étranger qui a noté, avec une grande compétence, tout ce qu'il a vu.



« grandes sur ce terrain, mais elles ne sont pas très sûres, « et dans les mauvaises saisons, elles sont très exposées aux « attaques des maladies et des insectes ;

« 4° Sur le sol argileux, qui donne des récoltes les plus « sûres, surtout sur l'argile fin, sablonneux avec base de « terre glaise. »

En Egypte, dit Farmer, « les terres sur lesquelles on cul- « tive le coton sont en majeure partie de nature argileuse ;... « elles sont régulièrement amendées et enrichies par la crue « du Nil... ;... à mesure que l'on remonte vers la haute « Egypte, les terres deviennent moins argileuses. » (1).

Dans l'Inde immense, le terrain particulièrement favorable est le « regur » ou « sol noir » sorte d'argile ferrugineuse qui forme pâte avec l'eau et se crevasse profondément en se desséchant ; mais c'est là une nature de terre presque exclusive à l'Inde.

Quant à la nature chimique des terres à coton, il est assez difficile de fixer les proportions d'éléments qui sont nécessaires, mais l'azote, l'acide phosphorique et la potasse paraissent nécessaires comme pour l'immense majorité des plantes. Si l'on en croit les nombreuses analyses de cotonniers, il est probable que la récolte en prélève dans le sol une assez grande quantité.

A titre d'indication, voici l'analyse d'une bonne terre à coton en Egypte, d'après Grandeau :

Terre fine 100 % :

Azote.....	1.22 0/00
Acide phosphorique.....	0.67 —
Potasse.....	2.64 —
Chaux.....	14.56 —
Magnésie.....	3.12 —
Carbonate de chaux.....	16.05 —
Chlorure de sodium.....	1.95 —

Une certaine quantité de sel loin d'être nuisible au cotonnier, donne à la soie plus de nervosité et cette couleur beur-

(1) FARMER, op. cit. p. 84.



rée si appréciée des flateurs. M. Dikson qui, le premier, en Amérique, donne des renseignements sur l'emploi des engrais, fait entrer dans sa formule 100 livres de sel marin. Portée à 10 % cependant, la salure stérilise la terre.

Sans aller plus loin, on peut voir d'après tout ceci qu'il n'est pas difficile de trouver d'immenses territoires en Algérie répondant aux exigences du cotonnier, en ce qui concerne la nature et la richesse du sol. Du reste, cela n'a jamais été contesté, nous le répétons, si bien qu'il est inutile d'insister longuement.

M. François-Charles Roux nous dit que « le cotonnier réussit le mieux dans les terres alluviales, dans les vallées dont les fleuves ont eux-mêmes formé le sol par des apports que leurs eaux ont déposées sur la couche primitive. » (1). Il ajoute que ces conditions sont à la lettre conformes à la formation et à la composition du sol de l'Égypte. Mais n'est-ce pas aussi dans ces conditions que se sont formées de nombreuses vallées et plaines algériennes, notamment la longue et vaste plaine du Chélif où les alluvions silico-argileuses dépassent par endroits la hauteur de 33 mètres, c'est-à-dire la plus grande hauteur des alluvions de l'Égypte, à Zagazig, le pays cotonnier par excellence, et dont la fertilité ressortira par la comparaison des chiffres de l'analyse ci-dessous avec celle de M. Grandeau, analyse donnant la moyenne de la composition du sol chélifien.

Azote.....	1.22 0/00
Acide phosphorique.....	1.24 —
Potasse.....	9.94 —

Les plaines de l'Oranie, de la Mina et de l'Habra ; celle de la Mitidja, la région de Philippeville et de Bône, plus au Sud, le Hodna, Barika, Biskra, El-Outaya, l'Oued-Rhir ont des terres qui, au seul point de vue de la nature physique et chimique, sont excellentes pour le cotonnier. Bien mieux enfin que toutes ces considérations, les preuves matérielles et pratiques de cette excellence ont été faites par les cultures

(1) François-Charles ROUX. La production du coton en Égypte.



de plus de 20 ans. La plante a toujours été le meilleur instrument d'analyse d'un sol.

Il y aura certainement toujours, en Algérie, plus de terres à coton qu'on ne pourra jamais en complanter. Encore une fois, cela est évident et n'a jamais été contesté.

### Le Climat

C'est le climat qui a toujours été le grand argument opposé à la possibilité de la culture en Algérie. C'est, en effet, le point faible, il y a là une difficulté qui ne fait pas obstacle à la culture, hâtons-nous de le dire, mais qu'il faudrait pourtant surmonter et qui est, pour nombre de cultivateurs, une cause d'incertitude et de doute.

Les conditions défavorables du climat algérien, au point de vue de la température et du régime des pluies, ont été pour tous les théoriciens opposés à la culture, l'explication de l'échec de tentatives antérieures et la raison de croire à l'inutilité des tentatives actuelles.

Mais, ce qui surprend l'agriculteur habitué à supputer les chances de réussite d'une culture sur les résultats de ses essais et qui craint, par expérience, les arguments d'analogie et les raisonnements des logiciens, c'est la méthode généralement employée par les savants qui se sont occupés de la question.

La croisade contre le coton, la grande bataille, ne s'est déployée presque exclusivement que sur le terrain des probabilités, des possibilités théoriques. Tout le monde s'accorde cependant à déclarer aujourd'hui qu'il n'y a de sûr que les essais d'une pratique toute locale, sans généralisation, car ainsi que le dit si bien le D<sup>r</sup> Trabut « en agriculture, en fait « de règle, il n'y a que des exceptions. »

Toutes les ressources de la logique ont été cependant employées comme en philosophie ; tous les arguments tirés des observations météorologiques ont été pesés, appréciés, disséqués ; toutes les comparaisons possibles avec tous les pays ont été faites à ce point de vue ; tandis que l'on ne tient pas



compte des résultats pratiques obtenus autrefois pendant 40 ans et encore de nos jours.

On croirait qu'il s'agit d'établir les possibilités de culture dans un monde inaccessible, sans autre moyen d'investigation que l'emploi d'appareils scientifiques et des ressources de la logique comme s'il fallait déterminer la composition physique des planètes. Et les très rares expériences pratiques, faites presque pour la forme, les seules dont on ait tenu compte pourtant, alors qu'on en récusait de bien plus importantes, ont été faites dans des conditions manifestement défavorables d'emplacement, de choix de variétés de méthode de culture et de surface ; faites une fois, elles ont été tenues pour définitives. Puis on a tiré des conclusions générales.

Pourtant, d'autres expériences faites par les agriculteurs, en beaucoup d'endroits divers, ont prouvé jusqu'à l'évidence la fragilité, tout au moins, de ces conclusions.

Enfin, chose qu'on hésite à dire lorsqu'il s'agit de savants dont la science incontestable est maintes fois affirmée dans des œuvres de très haute valeur, c'est qu'on remarque un parti-pris évident, à la recherche de preuves, parti-pris involontaire à coup sûr, idées préconçues, auxquelles on refuse de croire tout d'abord, mais dont il faut convenir enfin devant des preuves manifestes.

Voici, dans les grandes lignes, le système et les arguments contre la possibilité et l'opportunité de la culture en Algérie :

Le cotonnier est une plante tropicale (1) qui ne peut germer qu'à une température supérieure à 10° (2) ; toute gelée lui est mortelle, et comme toutes les phases de sa végétation ne s'accomplissent qu'en 7 mois, il faut au moins cet intervalle entre les dernières gelées de printemps (où mieux depuis le jour où la température minima est au-dessus de 10°) et les premières d'automne ; c'est la condition essentielle pour qu'il puisse parcourir tout le cycle de sa végétation et donner

---

(1) Cette affirmation expresse ou tacite des auteurs nous apparaîtra bientôt toute gratuite. C'est là ce qu'il faudrait démontrer et l'on en fait une axiome qui sert de base à la démonstration.

(2) M. Eugène JACQUEY nous a montré qu'il suffit, pour que la germination active se produise, que les abaissements de température nocturne ne dépassent pas 7° enregistrés à 70 centimètres de terre.



le rendement nécessaire pour que la culture soit rémunératrice. En outre, c'est une plante qui exige beaucoup d'eau pour arriver à une production économique.

L'Algérie est-elle dans les conditions qui permettent la culture ?

L'Algérie est loin d'être un pays tropical, et c'est de l'avoir cru, qu'on s'est adonné à tant de cultures vouées à l'insuccès. « Le territoire de l'Algérie appartient beaucoup plus au « système méditerranéen qu'au système africain, ce fut une « erreur de la regarder comme une contrée tropicale à laquelle on demandait le coton, le sucre et le café. »

La culture rémunératrice du coton aux Etats-Unis est limitée par les conditions climatériques qui deviennent défavorables au nord du 37° de latitude ; et comme l'Algérie se trouve précisément limitée au nord par ce même 37°, elle est placée au point où la culture cesse d'être rémunératrice.

De plus, les résultats des observations météorologiques montrent qu'en Algérie, en général, les variations de température sont considérables. Si la grande chaleur n'a pas d'effet nuisible sur la végétation du cotonnier, lorsqu'il y a suffisamment d'eau, il n'en est pas de même des abaissements excessifs qui ont atteint un jour — 9° à Orléansville.

Il faut remarquer, en outre, que les températures relevées par les Stations météorologiques, ne peuvent fournir que des données insuffisantes pour avoir été prises sous abri et à une certaine hauteur au-dessus du sol ; elles ne peuvent par conséquent pas tenir compte du refroidissement brusque de la température nocturne dû au rayonnement et qui provoque en général une différence de 5° avec la température de l'air sous abri à 1 mètre au-dessus du sol. Il faudra tenir compte encore de cette particularité qui apporte une aggravation dans les appréciations des minima.

Puis les froids sont tardifs en Algérie, à Orléansville par exemple, et les minima moyens ne se révèlent généralement au-dessus de 10° que vers le milieu de mai, tandis que les premiers froids arrivent de bonne heure, les minima moyens au-dessous de 10° reparaissent vers la mi-octobre, ne lais-



sant qu'une période de 5 mois au plus pour permettre l'évolution complète de la végétation qui en demanderait sept.

En Egypte, au Caire, au contraire, « en 15 années (1884-1898), le thermomètre n'est descendu qu'une seule fois au-dessous de 0° et la moyenne des minima au-dessus de 10° se maintient de 10 à 11 mois. »

En Amérique, à la Nouvelle-Orléans, cette période de minima moyens au-dessus de 10° est de 8 mois ; de même à Charlestown ; et encore à Memphis, située cependant à la limite nord de la production cotonnière où la période est de 7 mois.

Or, en Algérie, d'après les plus optimistes, cette période ne paraît suffisamment étendue que sur quelques points, les environs d'Oran et d'Alger, le sud de Constantine, le Hodna et Biskra. Enfin, la fréquence des siroco, dit-on, « flétrissent les parties les plus jeunes des cotonniers, compromettent la végétation », tandis que les pluies précoces qui commencent en octobre, déprécient la fibre qui n'a pas eu le temps de mûrir. « Il suffit d'une pluie intempestive, affirme-t-on, pour réduire fortement la valeur de la matière cotonneuse et les variétés précoces n'échappent pas à l'effet désastreux des pluies automnales trop hâtives. »

La conclusion de ces observations, c'est que si la culture du cotonnier est possible botaniquement, en Algérie, elle ne l'est pas économiquement. Le cotonnier se trouve à l'extrême limite de sa végétation et dans les conditions où les plantes économiques cessent d'être suffisamment productives pour que la culture en soit rémunératrice.

Telle est la théorie des théoriciens !

Remarquons d'abord que ces conclusions sont démenties depuis longtemps par les faits ; il suffit de citer, avec le D<sup>r</sup> Trabut (1), « la Pêche de Montreuil, les vignes du Rhin et de la Champagne, le blé lui-même et tous les végétaux économiques qui, sous un climat moins favorable que celui de leur pays d'origine sont devenus infiniment supérieurs par les soins des cultivateurs. » C'est là un fait

---

(1) Bulletin n° 41. L'acclimatation en Algérie, p. 48.



que signalait déjà en 1808 Charles Philibert de Lasteyrie précisément à propos des cotonniers ; il estimait qu'il était possible de leur faire franchir leur zone natale comme on l'avait fait pour les vignes qu'il avait vues en quantité autour de Berlin (1).

Au point de vue de la latitude et du climat que dira-t-on lorsque nous aurons cité l'exemple du Turkestan situé au 45° parallèle, dont le climat rude est caractérisé par une chaleur excessive en été, presque aussi élevée que dans la plaine du Chélif, avec des vents brûlants périodiques et une température très rigoureuse en hiver avec les premières gelées fin septembre et des froids qui s'abaissent jusqu'à 20 et 30° au-dessous de 0 ; la période de végétation n'y est que de cinq mois et donne cependant une culture rémunératrice (2).

Nous ne voulons pas nous astreindre au travail inutile mais bien facile de la réfutation des arguments tirés des observations météorologiques par d'autres observations mieux choisies, d'autant que la valeur de ces observations est mise en doute par ceux-là mêmes qui en font la base de leur démonstration. Ne serait-il pas malheureusement trop facile de réfuter cette affirmation : que les pluies commencent généralement en septembre à Orléansville ? On cite le mois de novembre 1873 où il est tombé 250  $\frac{m}{m}$  d'eau ; veut-on faire croire aux colons du Chélif que c'est là un fait normal ? !

Nous laisserons ces moyens à ceux qui ne peuvent en employer d'autres et qui n'ont pas la faculté de se livrer à des essais minutieux.

Au lieu de comparer les conditions de possibilités, de probabilités de réussite de la culture en Algérie à celles des autres pays cotonniers, comparons plutôt les résultats obtenus au double point de vue du *rendement* et de la *valeur des fibres* ; la conclusion sur la question de savoir si l'Algérie

(1) Ch.-Ph. DE LASTEYRIE. Du cotonnier et de sa culture, Paris 1808, p. 27.

(2) Edouard BLANC. « Le coton au Turkestan ». Mémoires publiés par la Société nationale d'Agriculture de France.

— Culture du coton en Asie centrale. Bulletin of the Impérial Institute. Vol. VI, n° 1.



possède un climat favorable au cotonnier s'imposera, irréfutable.

*Le Rendement.* — Ce n'est pas dans un pays qui a fourni 750.000 kilogrammes de coton égrené dans une année, que l'on peut nier d'une façon absolue la possibilité de la culture ; aussi, toutes les considérations et preuves scientifiques réunies contre la culture en Algérie aboutissent seulement à cette conclusion : les conditions défavorables révélées par les observations auront pour résultat de réduire la productivité ; et le rendement possible ne permettra pas une culture rémunératrice.

Etablissons le plus exactement possible ce que l'on a obtenu comme rendement normal en Algérie pendant 40 ans ; ce que nous avons obtenu nous-mêmes depuis 7 ans ; nous comparerons ensuite les résultats à ceux qu'obtiennent les différents pays cotonniers d'après les auteurs les plus compétents et les renseignements officiels. Ce sera ainsi un point plus sérieusement établi que par des calculs de probabilités basés sur des conditions climatiques mal observées. Nous ne choisirons naturellement nos exemples que dans les grandes cultures, c'est-à-dire dans les plantations dont les surfaces sont suffisamment étendues pour permettre l'emploi des procédés de la grande culture.

Pendant la période 1850-1890, nous avons vu que les rendements offraient des écarts considérables. En 1856, Hardy écrivait à la fin de son manuel : « Quoique la culture « cotonnière ait déjà plusieurs années d'existence en Algérie, nous ne savons encore rien de bien certain sur ce « qu'elle produit et ce qu'elle coûte chez le cultivateur. »

Cela tenait à l'ignorance de la plupart des planteurs sur les procédés à employer dans cette culture. Il n'aurait pu en être autrement dans les conditions déplorables de la plupart des plantations. Aussi nous ne saurions accepter les chiffres de rendements moyens donnés dans des statistiques officielles obtenues par la simple division du poids brut des récoltes par les hectares qui les avaient produites. Cependant, quel-



ques résultats intéressants peuvent être notés ; ce sont ceux obtenus dans les plantations convenablement cultivées dont on connaît les procédés de culture et dont les frais enregistrés nous permettent d'établir que ces résultats n'ont pas été obtenus par des moyens factices de botaniste ou d'horticulteur.

Nous avons déjà donné (1) le détail des frais d'une plantation, consignés dans une lettre d'un colon de Montpensier dont la signature légalisée assure l'authenticité et qui, pour une dépense de 795 francs, établit un rendement de 26 quintaux métriques à l'hectare.

Nous lisons encore dans l' « Instruction sur les procédés de conservation du cotonnier », par M. Olivier Caignard, inspecteur de colonisation à Oran, qu'une plantation de cotonniers vivaces qui avait donné 1.000 kilogr. à l'hectare la première année, en avait donné 2.000 la deuxième, alors que seulement 5.500 pieds avaient pu être conservés.

Mais ce sont là des maxima qui montrent tout au plus ce qu'on peut obtenir avec une bonne culture en Algérie.

Voici, d'après des documents très précis, les renseignements les plus dignes de foi, en ce qui concerne les rendements moyens des cotons vers 1861-1862.

A cette époque, dans la propriété Lescure, à Relizane, nous dit M. J. Vallier (2), pour un prix de revient de 439 francs, il a été obtenu 600 kilogr. de coton en graines.

A Saint-Denis-du-Sig, M. A. Pignel, inspecteur de colonisation, constate que de 1860 à 1864 « le rendement a été « dans plusieurs exploitations supérieur à 1.000 kilogr. (3).

En 1858, pour la même région, Hardy déclarait que la moyenne générale était de 700 kilogr. à l'hectare (4).

Dans la Mitidja, M. J. Vallier, dans un rapport sur les cotons de 1861 et leurs rendements (3 mai 1862), donne les chiffres ci-dessous pour les rendements de deux localités dans lesquelles le cotonnier a reçu des cultures convenables :

(1) Page 40.

(2) Bulletin de la Société des Agriculteurs, 1862, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 46.

(3) Annales de l'Agriculture des colonies 1862, p. 190 et

(4) HARDY. Annales de la Colonisation Algérienne, 1858, avril, p. 222.



1° A *Beni-Mered* :

M. Vernhet . . . . .	1 h.	1.002 k.,	soit 1.002 à l'hect.	
M. Bellouillette ..	0.17	230	—	1.352 —
Divers . . . . .	0.40	320	—	832 —
Moyenne . . . . .	1.57	1.565	—	1.000 à l'hect.

2° A *Bou-Roumi* :

3 hectares 08 ont produit 2.812 kilogr., soit 936 kilogr. à l'hectare et cependant, ajoute le rapporteur, les plantations étaient trop épaisses, mal ou pas écimées....

Ce sont là des rendements obtenus dans des *terres non irriguées* et le même auteur qui, dans une estimation générale des prix de revient, fixe le chiffre du rendement général à 600 kilogr., ajoute qu'avec 3 irrigations, il s'élève à 1.000 kilogrammes.

Enfin, M. Jacques Siegfried, qui fit une enquête afin de fournir un rapport à la Société industrielle de Mulhouse, fixe le rendement moyen général pour l'Algérie à 700 kilogr. par hectare (1).

Etant donné les procédés défectueux de culture de cette époque et le peu d'intérêt qu'il y avait à soigner les plantations, ces chiffres de moyenne générale sont certainement très abaissés par les rendements déplorables des cultures très négligées ; aussi nous est-il permis de croire les affirmations des meilleurs planteurs de Relizanne, Perrégaux et Saint-Denis-du-Sig qui se rappellent avoir obtenu des rendements variant, selon les années, de 9 à 15 quintaux à l'hectare et parfois sur des cotonniers de 2 ans.

En admettant donc comme chiffre normal du rendement, celui de 700 kilogr. à l'hectare, nous sommes assurés de rester très au-dessous de ce qu'il est possible d'obtenir généralement en Algérie, puisque dans les cultures convenables que l'histoire a enregistrées, il a *toujours* été dépassé. C'est donc un minimum.

(1) Observations sur la culture du cotonnier en Algérie, 25 juin 1862. Bulletin de la Société individuelle de Mulhouse, tome XXXII, p. 340.



Or, il nous faut insister sur ce *fait très important* qui a presque toujours été méconnu dans les comparaisons faites des rendements algériens avec ceux des autres pays, que la culture de l'époque impériale portait *presque exclusivement* sur les variétés américaines *longues soies* (Sea-Island), variété peu prolifique et d'un faible rendement à l'égrenage et que par conséquent la comparaison pour avoir une valeur ne devrait se faire qu'avec les rendements obtenus avec la même variété (1).

Dès lors, si nous considérons les seuls rendements de l'Etat de Georgie où l'on ne produit guère que ces mêmes cotons, nous voyons, d'après Deschamps (2), que cet Etat produit 0.31 balle de 475 livres par acre, soit 0.76 balle par hectare, soit *486 kilogrammes* au plus de coton en graines.

Harry Hammond, dans le « *Cotton plant* » (3), indique pour une période de 30 années (1874 à 1894), une moyenne de 155 livres à l'acre, c'est-à-dire *520 kilogrammes de coton* en graines par hectare.

On voit combien ces chiffres marquent une supériorité en faveur de l'Algérie ; le tableau suivant l'accuse d'une manière frappante :

**TABLEAU**  
**des rendements moyens de coton en graine à l'hectare**

EN ALGÉRIE 1853-1880				EN GÉORGIE (Etats-Unis)	
D'APRÈS VALLIER		D'APRÈS	D'APRÈS	D'APRÈS	D'APRÈS
En terrain sec	avec une irrigation	HARDY	M. SIEGFRIED	DESCHAMPS	THE COTTON PLANT
Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
600	1.000	700	700	486	520

Nous remarquerons que le poids de 475 livres par balle,

(1) En 1865, époque la plus florissante de la culture du coton en Algérie, sur une superficie de 4.024 hectares, il y avait 3.576 hectares complantés en Sea-Island et 448 seulement en courtes soies.

(2) Deschamps. Le coton, pages 57 et 66.

(3) The cotton plant., p. 869. FARMER, p. 232.



qui est le chiffre indiqué par les statistiques auxquelles Deschamps emprunte ces données et que nous avons adopté pour nos calculs, est certainement un maximum que n'a jamais atteint à cette époque la balle de Géorgie. En 1862, nous dit, en effet, Deschamps (1), « le poids moyen des balles reçues à Liverpool était : ... Sea Island, 153 kilogr., soit 379 livres au lieu de 475. Donc, pour la Géorgie, le chiffre de 486 kilogr. de coton brut à l'hectare est un maximum rarement atteint à cette époque.

Il fallait l'indiquer.

Mais la comparaison est aussi très intéressante avec les autres Etats et même avec la Louisiane dont le rendement moyen est supérieur à tous les autres. Nous allons donc la présenter ; nous ferons toutefois cette observation que la Géorgie et les Etats cultivant le Sea Island, ne produisent guère que le vingtième des cotons américains, ce sont les variétés courte-soie qui font la moyenne du rendement et que par conséquent *une comparaison qui montrerait l'égalité des rendements des deux pays dans ces conditions, établirait en réalité une supériorité marquée en faveur de l'Algérie.*

Voici les chiffres donnés par Deschamps (p. 57), d'après Shepperson (*Cotton facts*) et le *New Orleans Democrat* du 1<sup>er</sup> septembre 1881, pour l'année 1880.

Pour faciliter la comparaison, nous y avons ajouté les chiffres ramenés à l'hectare et au kilogramme. (V. tableau p. 90).

On voit, d'après ce tableau, que la moyenne générale du rendement américain, à cette époque, était sensiblement de 0 bal. 40 par acre ou 0 h. 985, soit 190 livres de coton-fil à l'acre ou 630 kilogrammes environ de coton en graines à l'hectare.

---

(1) DESCHAMPS. Le coton, p. 59.



**Production moyenne des différents Etats cotonniers des  
Etats-Unis pour l'année 1880**

ÉTATS	PRODUCTION EN BALLES DE 475 livres			PRODUCTION DE COTON		
	PAR ACRE		PAR HECTA- RE	ÉGRENÉ		EN GRAINES au kilogrammes à l'hectare
	d'après Shepperson	d'après le New Orléans Démocrat		en livres à l'acre	en kilogr. à l'hect.	
	balle	balle	balle	livres	kilog.	kilog.
Louisiane .....	0.588	0.59	1.45	277	310	930
Arkansas.....	0.583	0.58	1.45	277	310	930
Mississippi.....	0.457	0.46	1.37	218	292	876
Tennessee.....	0.457	0.48	1.37	218	292	876
Carol. du Nord..	0.437	0.44	1.08	209	217	651
Carol. du Sud..	0.383	0.39	0.94	185	200	600
Texas.....	0.368	0.37	0.91	175	194	582
Georgie.....	0.311	0.31	0.76	147	162	486
Alabama.....	0.300	0.30	0.74	142	157	471
Floride.....	0.225	0.22	0.55	104	121	363

Le « *Textile Manufacturer* » (1) donne, pour 12 années (1870-1882), une moyenne de 189 livres.

Saisons	Livres par acre	Saisons	Livres par acre
1869-70	175	1876-77	171 ½
1870-71	192 ½	1877-78	181 ¾
1871-72	148	1878-79	185 ¼
1872-73	182 ½	1879-80	206 ¼
1873-74	171	1880-81	188 ½
1874-75	153 ½	1881-82	145 5/8
1875-76	177		

L'ouvrage officiel du Département de l'agriculture du Gouvernement américain à Washington, le « *Cotton plant* » (p. 269), dans un tableau des rendements moyens obtenus en 20 années (1874-1894), dans les dix mêmes Etats, indique un minimum de rendement de 146 livres par acre pour l'Alabama et un maximum de 249 livres pour la Louisiane.

(1) Page 59.



**TABLEAU**  
**du rendement annuel moyen par acre de coton dans les**  
**différents Etats**

ÉTATS	LIVRES DE COTON-FIL PAR ACRE																		Maxima	Minima	Moyennes	MOYENNES en kilogram. à l'hectare
	1874	1876	1879	1880	1882	1883	1884	1885	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894						
Carol. du N.	153	151	195	198	180	175	174	176	157	196	202	140	218	194	183	168	180	218	140	178	200	
Carol. du S.	137	144	172	185	183	134	138	148	440	168	155	180	215	204	184	168	201	215	134	162	182.25	
Georgie....	124	136	140	163	152	122	124	146	437	458	159	170	197	180	160	169	206	206	122	155	174.37	
Alabama...	111	135	136	154	150	120	110	125	130	435	436	165	165	179	435	200	208	208	110	146	164.25	
Mississipi..	150	185	202	172	190	189	170	175	178	195	192	200	230	252	490	490	208	252	150	192	216.00	
Louisiane..	199	195	263	182	235	254	243	224	221	228	206	232	293	273	260	256	357	373	182	249	280.125	
Texas.....	150	204	167	230	240	244	142	175	200	163	164	183	233	225	291	239	383	383	142	229	245.12	
Arkansas..	124	200	263	215	243	221	193	209	240	233	230	201	290	335	265	488	227	335	124	244	274.500	
Tennessee.	133	154	204	203	170	194	174	172	171	168	169	126	198	225	172	165	229	229	126	172	193.500	
Cotton belt.	130	171	147	188	200	157	150	165	162	177	169	172	220	247	205	194	254	254	139	183	205.87	

L'auteur remarque que pour les 8 premières années de cette période, « le rendement moyen a été de 168 livres ; pour la 9<sup>e</sup> année il était de 177 et pour les 8 années suivantes 204 livres. 204 livres à l'acre donnent 218 kilogr. de coton-fil à l'hectare, soit avec un pourcentage de 31 % de fibres, 675 kilogr. de coton brut à l'hectare.

Ce rendement, nettement en progrès sur celui de 1881, est confirmé par M. Lecomte qui donne dans son ouvrage « *Le Coton* » (3), les rendements moyens pour les années :

1894.....	200 livres à l'acre
1895.....	169 —
1896.....	182 —

ce qui fait une moyenne générale, pour ces trois années, de 183 liv. 66 par acre, c'est-à-dire 172 kilogr. de coton-fil et 516 kilogrammes de coton brut à l'hectare.

(1) Rendement minimum.

(2) Rendement maximum.

(3) LECOMTE. *Le coton*, p. 270.



Cependant, d'après une enquête faite par le Département de l'agriculture des Etats-Unis, en 1896, il résulterait des indications fournies par 3.335 planteurs, que le rendement serait de 255 livres 6 de coton-fil par acre, soit 286 kilogr. de coton-fil et 860 *kilogrammes* de coton brut à l'hectare. Or, cette même année, les chiffres officiels comme nous venons de le voir, donnent 182 livres ! Cela s'explique par ce fait que ces chiffres ont tous été donnés par des planteurs cultivant des cotons autres que du Sea Island et que surtout les producteurs ayant de bons résultats ont seuls dû répondre au questionnaire adressé à tous les planteurs de l'Union. Aussi M. Lecomte estime-t-il à 200 *kilogrammes* la production américaine de coton-fil à l'hectare, soit 600 *kilogrammes* de coton en graines.

D'un très grand nombre d'essais faits pendant de très nombreuses années successives par les Stations expérimentales de l'Alabama, de la Louisiane, de la Géorgie, du Texas, du Mississippi, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, il résulte que de l'application des engrais les mieux appropriés, peut résulter une augmentation de rendement qui peut aller jusqu'à 50 % (1), sauf dans les terres d'alluvions des Etats du golfe où l'effet n'est pas sensible.

Admettons la majoration maxima ainsi que le faisait Geo Dufêtre, cela fera pour 200 kilogr. de coton-fil, à l'hectare, 300 kilogr. ou 900 kilogr. de coton brut.

Young donne comme maximum atteint seulement dans les Etats les plus fertiles et avec une forte dose de fertilisants, 269 kilogr. de coton-fil, 807 kilogr. brut à l'hectare.

Leroy Beaulieu (7 juillet 1906) déclare que le rendement le plus favorable obtenu au cours des 10 dernières années est de 270 kilogr. à l'hectare, soit 810 kilogr. de coton brut, et le plus défavorable de 190 à l'hectare, soit 570 kilogr. de coton brut.

La moyenne serait par conséquent de 230 kilogr. fil et 690 *kilogr.* brut.

---

(1) H. C. WHITE. The manuring of cotton. « The cotton plant », p. 180-181.



Nous pouvons maintenant dresser le tableau suivant des rendements moyens comparés :

**TABLEAU**  
**des rendements moyens comparés pour la production**  
**de coton américain en graine ramenée au kilogramme**  
**et à l'hectare.** \*

EN ALGÉRIE 1853-1880				AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE			
d'après G. VALLIER		d'après	d'après	d'après	d'après	d'après	d'après
En terre sèche	avec une irrigation	HARDY	SIEGFRIED	DESCHAMPS	THE COTTON PLANT	LECOMTE	YOUNG maximam avec engrais
kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos
600	1.000	700	700	630	675	600	807

Ainsi, nous pouvons conclure, sous le bénéfice des observations que nous avons présentées, sur la mauvaise culture de l'époque impériale, sur l'emploi de graines non sélectionnées ni acclimatées et sur la culture presque exclusive en Algérie de variétés à faible production, que *les rendements algériens furent déjà très nettement supérieurs aux meilleurs rendements américains*. Et il importe ici de rappeler ces paroles de M. Em. Barthe, commissaire du Gouvernement français à l'Exposition universelle de New-York de 1862, dans son rapport sur cette exposition : « N'oubliez pas que  
« là où on récolte aujourd'hui 1.000 kilogr. de coton aux  
« Etats-Unis, la même étendue de terre ne donnait dans le  
« principe de cette culture, que 150 à 200 kilogrammes. » (1).

Faut-il mentionner l'immense supériorité de nos rendements sur ceux de l'Inde où l'on ne récoltait, en 1896, que 67 livres anglaises par acre, c'est-à-dire à peine plus de 75 kilogrammes de coton-fil à l'hectare, 230 kilogrammes de coton brut ! où la moyenne du rendement est de 70 kilogr. de coton-fil = 215 kilogr. de coton en graines à l'hectare !

(1) *Bulletin de la Société des Agriculteurs*, 1852, 4<sup>m</sup> trimestre, p. 48.



Et cependant l'Inde est, après les Etats-Unis d'Amérique, le plus grand pays producteur de coton du monde, venant avec une production de 2.765.000 balles de 400 livres en 1896 bien avant l'Egypte qui ne produisait la même année que 1.237.840 balles (1).

Voici le tableau des rendements des cultures de coton dans les diverses régions de l'Inde, donnée par M. Lecomte, d'après les éléments fournis par les statistiques du Département de l'agriculture :

RÉGIONS	Productions par an
Bombay.....	50 livres ½
Sindh.....	152 —
Berar.....	36 —
Provinces du Centre.....	42 —
Indes centrales.....	51 —
Rajputana.....	132 —
Provinces du N.-O.....	93 —
Andh.....	
Haiderabad.....	34 —
Bengale.....	96 —
Madras.....	37 —
Mysore et Coorg.....	66 —
Burma.....	
Assam.....	149 —

Moyenne : 54 livres ; soit 55 kilogr. à l'hectare !

Les rendements de 7 à 10 quintaux et plus obtenus en Algérie à l'époque des cultures américaines de Sea Island, ne sauraient être considérés comme un terme de comparaison utile et exact avec ceux de l'Egypte. De même que nous n'avons guère aujourd'hui de cultures suffisamment étendues de variétés longue-soie américaine, pour établir un rendement normal, de même à cette époque, les « *Jumel* » étaient trop peu en faveur pour que le chiffre de leur rendement

(1) LECOMTE. Le coton, p. 270.

*Bulletin de l'association cotonnière coloniale*, n° 5, annexe, octobre 1904, p. 84.



puisse être considéré, bien qu'il fut dès cette époque très élevé.

Dans les cultures actuelles, au contraire, on ne voit presque exclusivement et pour diverses raisons que les différentes variétés de Jumel. Cherchons à déterminer leur rendement général dans les diverses régions de l'Algérie.

« A Orléansville, à Perrégaux, à Bône, dit le D<sup>r</sup> Trabut, « les rendements moyens de 12 à 14 quintaux obtenus en « Egypte ont été souvent dépassés. » (1).

En 1907, au domaine de l'Habra, MM. Veauvy et Coste font connaître qu'ils ont obtenu sur 6 hectares comprenant 2 hectares de chacune des trois variétés égyptiennes Yannovitch-Abassi et Mitafifi, des rendements respectifs de 1.486 kilogr., 1.702 kilogr. et 1665 kilogr., soit un rendement moyen, à l'hectare, de 1.617 kilogr. pour l'ensemble (2).

Dans la région d'Orléansville, en 1907, à Pontéba, 2 hectares de Mitafifi ont donné 5.000 kilogr., soit 25 quintaux à l'hectare !

Un propriétaire de ce même village et un autre de « La Ferme », banlieue d'Orléansville, de même que le *Comice agricole* de cette ville ont obtenu sur des parcelles variant de 1 à 5 hectares, des rendements de 2.100 kilogrammes.

Un propriétaire d'Orléansville, sur plusieurs parcelles formant une superficie de 23 hectares, a obtenu un rendement général de 31.762 kilogr., soit près de 1.400 kilogr. à l'hectare.

Un autre, enfin, dans une parcelle de 10 hectares d'un seul tenant où il faisait pourtant l'essai de quatre modes d'engrais différents avec 4 hectares de témoins sans engrais, obtint encore un rendement de 1.200 kilogr. avec des frais extrêmement réduits.

A Philippeville, nous dit M. Godard (3), « les cultures qui « ont le plus attiré l'attention, sont celles de M. Degand, 4 « hectares (plaine de Valée), et de M. Tricot. 1 hect. 50, con-

(1) Le coton en Algérie en 1907. *Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie*, 1908, page 321.

(2) La culture du coton. Résultats des essais entrepris au domaine de l'Habra. *Bulletin agricole*, 1908.

(3) La culture du coton en 1907 dans la province de Constantine. *Bulletin de l'A.C.C.*, 1908, p. 89 et 116.



« tiguë. Elles ont été faites économiquement avec fumure  
 « insuffisante et préparation sommaire du sol, surtout chez  
 « M. Tricot. Malgré cela, M. Degand obtint 1.000 kilogr. à  
 « l'hectare et M. Tricot 900 kilogr. de coton brut Mitafifi  
 « valant entre 70 et 73 francs les 100 kilogr. sur place. »

Dans la région de Bône, la *Société agricole Lyonnaise* du Nord de l'Afrique a cultivé plusieurs hectares de Yannovitch et de Mississipi (région de Morris et de Randon) ; une partie de Yannovitch a reçu une seule irrigation en août et le rendement y a été de 1.600 kilogr. à l'hectare, tandis qu'il n'a été que de 900 kilogr. dans la partie non irriguée.

Le coton Yannovitch a été évalué brut, sur place, à 90 fr. les 100 kil. ; la culture non irriguée laisse un bénéfice de 400 francs à l'hectare et celle irriguée d'environ 900 fr. (1).

Geo. Dufêtre, après avoir visité, en 1907, toutes les plantations d'Algérie, plantations qu'il dirigeait pour la plupart, pensa devoir compter dans ses calculs le rendement algérien sur le taux de 1.500 kilogr. à l'hectare. Ce rendement était déjà obtenu en 1860 avec les variétés égyptiennes et M. Lecomte a trouvé à El-Outaya, en 1905, un nommé Mohammed ben Doud « qui avait conservé un souvenir très net des opérations de culture et des résultats. » Or, cet indigène disait que le rendement atteignait couramment 500 kilogr. de coton égrené, c'est-à-dire exactement 1.500 kilogr. de coton brut à l'hectare.

Si donc nous déclarons que le rendement moyen possible en Algérie avec les cotons égyptiens est de *1.200 kilogr. à l'hectare*, on ne pourra pas nous taxer d'exagération, *puisque nous prenons comme moyenne le minimum de ce qui a été obtenu dans ces cultures à l'époque impériale et aujourd'hui.*

Or, quel est le rendement moyen de l'Égypte ? M. François-Charles Roux dans son tout récent ouvrage sur « *La Production du coton en Égypte* » (2), remarque que le rendement des cotons bruts en ce pays a augmenté à mesure que se sont perfectionnés les procédés de culture et particulièrement de

(1) La culture du coton dans la Province de Constantine, Février 1908.  
*Bulletin Agricole*, p. 90.

(2) Page 180 et s.



1889 à 1897. D'une production moyenne de 2 kantars 80 au feddan (1), on arriva à cette époque à 4 kantars 52. Une brochure publiée par l'Administration des domaines donne, pour l'année 1894, un rendement moyen au feddan, de 4 k<sup>rs</sup> 91/100<sup>e</sup>, soit 524 kilogr. 40 de coton-fil à l'hectare et 1.573 kilogr. 29 brut.

En 1897, on atteignit le chiffre de 5 k<sup>rs</sup> 42 = 578 kil. 80 fil et 1.734 kilogr. brut.

Mais, par suite du retour trop fréquent sur le même terrain, de la culture cotonnière et faute d'engrais appropriés (2), ce rendement de 1897 n'a jamais plus été atteint, et aujourd'hui, il faut considérer comme un maximum le rendement moyen de 1906 qui a été de 4 k<sup>rs</sup> 15, soit 438 kilogr. 40 à l'hectare de coton-fil et 1.335 kilogr. de coton brut.

Ce rendement moyen se rapproche énormément du maximum, si nous en croyons M. Lecomte qui, à propos d'arrosages, donne un exemple de culture ayant fourni un rendement qu'il considère comme *exceptionnel*, et qui n'était cependant que de 1.200 kilogr. à l'hectare (3).

Le même auteur affirme, dans une autre occasion, qu'en Egypte le rendement moyen dépasse 400 kilogr. à l'hectare (1.200 kilogr. brut) (4).

Farmer (5) estime que le rendement d'un sol ordinaire est de 340 livres à l'acre = 1.100 kilogr. environ et de 700 livr. = 2.300 kilogr. dans une terre riche.

Georges Dufêtre affirmait que la production moyenne de l'Egypte est de 490 à 500 kilogr. de coton-fil à l'hectare (1.500 kilogr.), mais que dans les cultures soignées, on obtient une moyenne de 6 kantars au feddan = 660 kilogr. de fibre et 2.000 kilogr. de coton en graines.

Y a-t-on vu les rendements extraordinaires de 2.500 kilogr. que nous avons vus chez nous en grande culture, exceptionnellement, il est vrai, mais à plusieurs reprises ; nous n'avons

(1) Kantar, 44 kilog. 493. Feddan, 0 hect. 42.

(2) V. Conclusions de la commission d'enquête chargée d'étudier les causes de l'abaissement des rendements cotonniers, 2 mars 1908.

(3) H. LECOMTE. *La culture du cotonnier en Egypte*, p. 62.

(4) *Bulletin de l'A. C. C.*, n° 5, annexe, p. 24.

(5) *La culture du cotonnier*, p. 274.



pu en trouver d'exemple dans les nombreux ouvrages que nous avons consultés. Pourtant, Henri Lecomte raconte que M. Agathon Bey lui a montré des terres *dont il comptait tirer* jusqu'à 10 kantars au feddan ; mais ce n'était qu'une espérance et non un résultat. Aussi, nous pouvons, dès aujourd'hui, affirmer que les rendements obtenus en Algérie avec les graines égyptiennes non acclimatées, se *rapprochent beaucoup de ceux d'Égypte*.

Ne peut-on pas, dès lors, affirmer aussi que le climat de l'Algérie est essentiellement favorable à la culture du cotonnier. Ces résultats réels obtenus en grande culture pendant la période impériale et actuellement depuis 6 ans, ne prouvent-ils pas mieux que toutes les observations météorologiques, la possibilité de rendements rémunérateurs en Algérie. La comparaison des rendements nous les montre nettement supérieurs à ceux de l'Amérique et 8 à 10 fois plus élevés que ceux des Indes ; elle établit même la presque égalité avec le pays dont le rendement est supérieur à celui du monde entier, avec l'Égypte.

Pourtant, remarquons-le encore, nos armes ne sont pas égales dans ce tournoi, car pour mesurer nos chances à celles des pays concurrents, nous avons dû emprunter leurs propres armes ; nous avons comparé aux rendements américains ceux de nos variétés américaines, et aux rendements égyptiens, ceux de nos variétés égyptiennes n'ayant pas encore de variété algérienne adaptée à notre climat.

Nous avons passé sous silence les résultats obtenus dans de tous petits essais, pensant que les rendements de la grande culture seuls pouvaient donner un terme exact de comparaison.

Pourtant, nous sommes bien obligés de mentionner les essais faits en 1894 au Jardin d'Essai du Hamma, à Alger, par le distingué directeur de cet établissement, M. Charles Rivière ; des savants, en effet, qui ont récusé comme trop peu importants, les essais de M. Godard, à Philippeville, ont cependant accepté sans contrôle les résultats de ces



essais d'Alger plus restreints encore ; et les conclusions qu'en tira leur auteur ont fait une grande impression (1), et semblent être la *condamnation définitive et sans appel* de la question cotonnière en Algérie.

Les graines pour cet essai avaient été fournies par M. Zaphiri Parachimonos, l'ingénieur-agronome que nous avons déjà cité. On fit, au moyen de ces graines, plusieurs essais portant principalement sur le besoin d'irrigation du cotonnier dans ce pays ; voici comment :

Ces graines furent remises au Jardin d'Essai le 4 avril 1894.

1° Semis sans aucun arrosement :

Résultats à peu près nuls ; quelques maigres plantes se développèrent, mais disparurent aux premières chaleurs ;

2° Arrosements limités :

Plants de 0<sup>m</sup>80 à peine, peu de ramifications ; floraison précoce et peu abondante, capsules peu nombreuses et petites.

3° Cultures avec arrosements éloignés, méthodiques, mais réduits comme volume d'eau :

Plants de 1 mètre, peu ramifiés ; floraison fin juillet, 50 capsules par pied ; récolte du 15 septembre au 25 octobre ;

4° 2 irrigations par mois, à courant d'eau abondant, mais normal, jusqu'à floraison ; volume d'eau modéré à la fructification :

Plants de 1<sup>m</sup>50 à 1<sup>m</sup>80. Ramifications vigoureuses ; floraison d'août à septembre 100 capsules en moyenne ; coton souple, qualité supérieure ;

5° Irrigation abondante : Plants de plus de 2 mètres, ramification abondante.

« Les conclusions des expériences du Hamma, dit M. Rivière, se résument ainsi relativement aux résultats obtenus :

1° En terrain sec : néant ;

2° Avec arrosement limité : végétation restreinte insuffisante ;

3° Avec irrigation complète : rendement satisfaisant ;

(1) CH. RIVIÈRE. Du cotonnier hatif d'égypte et des considérations générales sur le cotonnier en Algérie. Rapport adressé à M. le Gouverneur Général de l'Algérie.



4° Avec irrigation abondante : grande végétation, beaucoup de rameaux foliacés, mais grand nombre de fructifications qui ne peuvent arriver à maturité. »

On paraissait songer sérieusement, à cette époque, à la construction du chemin de fer transsaharien, et l'on semblait compter sur la transformation de toute la région de l'Oued-Rhir en vaste cotonneraie pour en alimenter le trafic. Ces idées, tout au moins prématurées étant données les conditions économiques de l'époque surtout, nous semblent avoir déterminé M. Rivière, dans une excellente intention du reste, à pousser au noir son tableau.

Dans les considérations générales qui suivent la relation de ces essais, en effet, se basant sur les résultats obtenus au *Jardin d'Essai du Hamma, une seule fois avec une ou deux variétés de cotonniers* et à propos de l'Oued Rhir, il conclut à l'infériorité productive de l'Algérie. « *Ce n'est pas à la mal- vacée... qu'il faut demander le moindre résultat.* »

Le Jardin d'Essai du Hamma sert de pierre de touche pour toute l'Algérie ; or, rien ne ressemble moins à l'Algérie que ce petit point de rivage qui se trouve, au point de vue sol, exposition et climat, dans des conditions tout à fait exceptionnelles. M. Rivière paraît croire que ces conditions sont précisément les plus favorables et constituent pour le cotonnier le meilleur habitat possible en Algérie ; ce n'est qu'une hypothèse. Si il était réellement démontré qu'au Jardin d'Essai le cotonnier le mieux soigné ne peut donner que cent capsules, cela prouverait seulement qu'il n'en faut pas faire dans ce jardin, car nous avons tous vu des cotonniers plus prolifiques ailleurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en a remarqué de très productifs ; « ce que j'ai vu de remarquable, je dirai même d'extraordinaire, dit un voyageur en 1854 (1), c'est une plantation de 20 hectares au milieu de la plaine de l'Habra, à M. Grailla, de Mostaganem. Figurez-vous des plantes dont la plupart ont 2<sup>m</sup>50 de hauteur tellement chargées de capsules, que les branches rompent

(1) *Annales de la Colonisation algérienne*. Décembre 1854, p. 440.



« sous le poids. Il y a des pieds qui en portent plus de *mille*,  
« c'est à se mettre à genoux devant... »

Et cette lettre de janvier 1855 de M. Borély la Sapie, maire de Boufarik, qui dit : « ... Que ne puis-je vous faire voir ces  
« magnifiques cotonnières dont les plantes de deux mètres  
« d'élévation, ne portaient pas moins de *six cents et huit*  
« *cents capsules.* » (1).

« Vers 1860, à Barika, écrit M. Colombo, que nous avons  
« déjà cité, l'autorité militaire fit faire une culture de plu-  
« sieurs hectares qui réussit très bien ; de 1873 à 1878, le  
« capitaine Ben Driss, alors *agha de Ouargla*, près de *Toug-*  
« *gourt*, planta dans divers jardins de ces deux grandes  
« oasis, des cotonniers Géorgie longue-soie qui réussirent  
« parfaitement : *des pieds donnaient jusqu'à 600 capsules.*  
« Aucun doute ne peut donc subsister sur la bonne végéta-  
« tion et la production du cotonnier dans tout l'Oued-Rhir  
« et la région de Barika. »

De plus, si l'on ne peut rien obtenir du cotonnier non arrosé au Hamma, cela ne peut nous faire oublier que la culture en terre sèche était très étendue et que les plantations dans ces conditions avaient donné normalement 600 à 800 kilogr. à l'hectare. Nous avons vu que J. Vallier relate, en 1862 (3 mai), des rendements de 936 et 1.000 kilogr. en terre sèche. Et, à l'heure actuelle, dans le département de Constantine, sous l'impulsion de M. Godard, les cultures en terre sèche ont donné des résultats surprenants.

En 1907, en effet, la Société domaniale de Mondovi a obtenu sur 3 hectares, 3.300 kilogr. de Mitaffi = 1.100 kilogr. à l'hectare ; M. Pepin, à Bône, a obtenu, sur 1 hectare, 846 kil. de Mitaffi ; M. Jacquier, à El-Arrouch, à 300 mètres d'altitude, sur 4 hectares, a recueilli 3.524 kilogr. de Mississipi, soit 880 kilogr. à l'hectare ; M. Degand, à Valée, sur 4 hectares, a obtenu un rendement de 850 kilogr. à l'hectare. Enfin, nous avons vu que M. Godard cite la *Société agricole Lyonnaise du Nord de l'Afrique* qui, à Morris, obtint, avec une

---

(1) *Annales de la Colonisation algérienne*, mai 1855, p. 302.



*seule irrigation*, 1.600 kilogr. à l'hectare de Yannovitch évalué à 90 fr. %.

Ces résultats, du moins, s'ils ne prouvent pas encore d'une façon définitive la possibilité de la culture en terre sèche, interdisent rigoureusement d'accepter les conclusions de M. Rivière. Nous nous élevons contre cette affirmation que « *personne d'ailleurs ne s'est avisé de contester sérieusement la nécessité absolue des irrigations* », comme l'a dit un auteur qui estime que M. Rivière a fait la *preuve expérimentale* de cette nécessité. Du reste, l'absolu de pareilles conclusions, à lui seul, sera toujours pour nous un motif d'étonnement.

Ce n'est pas un petit essai, un *seul*, fait en un *seul* endroit, avec une graine *seule*, que l'on peut si victorieusement opposer à des cultures faites pendant *40 ans* sur *tous les points de l'Algérie* avec *différentes variétés*.

Rien n'est moins prouvé que l'impossibilité de la culture sans irrigation dans certaines régions de l'Algérie ; et M. Godard ne craint pas d'écrire : « Pour dire toute notre pensée, nous croyons que l'on pourrait utilement tenter la culture de cette variété (Mississippi) dans tout le Tell, ainsi que sur une bande débordant plus ou moins sur la lisière nord des Hauts-Plateaux et sur une bande similaire dans leur partie sud.

« En tous cas, il est dès maintenant acquis que la culture du coton à l'aide des variétés indiquées est économiquement possible dans la zone littoralienne et sublittoralienne, dans des conditions locales de terrains que l'agriculteur saura discerner....

« Certains ont voulu limiter ces zones aux plaines irrigables du littoral oranais, mais les cultures des années 1906 et 1907 dans les départements d'Alger et de Constantine, et *particulièrement celles faites sans irrigation*, ont singulièrement étendu ces limites.... » Et nous sommes mieux disposés à accepter ces conclusions de la bouche d'un expérimentateur averti comme l'est l'éminent directeur de l'Ecole d'agriculture de Philippeville.



Au reste, il ne faut pas demander à la culture en terre sèche du cotonnier, une sécurité dans le rendement que personne ne songe à demander aux autres cultures ; le blé lui-même a ses bonnes et mauvaises années et si c'était une plante nouvelle à introduire dans le pays, les plus confiants en seraient peut-être déjà arrivés à affirmer l'impossibilité de sa culture en Algérie après certaines séries mauvaises que nous avons tous connues. En Amérique même, la culture du cotonnier est la plus incertaine parce qu'elle est la plus influencée par la température ; bien d'autres cultures sont plus avantageuses et cependant on préfère le coton dont la vente est beaucoup plus facile.

Enfin, cette question ne doit pas être traitée aussi hâtivement, car il faut bien reconnaître avec le Dr Trabut que la culture sèche est d'un très grand intérêt ; « le succès des cultures non irriguées présente beaucoup plus d'intérêt que le succès prévu du reste, des cultures irriguées qui viennent disputer les surfaces irrigables peu étendues à d'autres cultures rémunératrices comme celle du maïs et pratiquées sans aucune des difficultés inhérentes aux innovations. » C'est, qu'en effet, de Tlemcen jusqu'à Tunis, il y a d'immenses territoires qui pourraient recevoir cette culture améliorante qui servirait de tête d'assolement et profiterait pendant deux ans aux cultures suivantes.

Il est encore une conclusion basée sur l'essai du Hamma, à laquelle aboutit leur auteur et que nous refusons d'admettre :

Considérant que dans les meilleures conditions possibles (?) AU HAMMA, le cotonnier n'a produit que 100 capsules par pied et qu'il rend 120 capsules au Turkestan et 160 capsules DE CHOIX en Amérique, on est amené à conclure que le rendement, EN ALGÉRIE, est insuffisant.

Nous avons vu ce qu'il faut penser de ce rendement infranchissable de 100 capsules pour un pied soigneusement cultivé !

Pourtant, nous savons que Deschamps disait que chaque



plante portait de 25 à 35 capsules et que Farmer, à la vérité, trouvait cela faible ; mais ce qui nous donnera une base sérieuse, c'est non pas le nombre de capsules par pied, mais le rendement qui, en Amérique, est de 200 livres en moyenne à l'acre, soit 650 à 675 kilogr. brut à l'hectare ; aux Indes, de 215 kilogr., et en Egypte, de 1.200 kilogr. en moyenne par hectare. Nous savons aussi que Hardy, au même Jardin d'Essai du Hamma, avait obtenu dans des essais semblables :

1.460 kilogr. par hectare pour le Géorgie longue-soie ;

1.676 kilogr. par hectare pour le Jumel ;

2.260 kilogr. par hectare pour le Louisiane, etc. (1), et ces rendements algériens nous paraissent bien suffisants. Cette façon de calculer nous donne toute assurance, tandis que nous n'avons aucune confiance dans ce procédé de *calcul infinitésimal* qui consiste à compter les capsules d'un pied cultivé au Jardin d'Essai pour savoir si le rendement de l'Algérie est suffisant. Au reste, voici le résultat invraisemblable auquel ce mauvais procédé aboutit :

On déclare qu'en Amérique, « la moyenne par pied est de « 160 capsules DE CHOIX. » Or, on plante, aux Etats-Unis, environ 7.300 pieds à l'acre (2), soit 18.250 plants à l'hectare. De plus, une capsule donne environ 4 grammes de coton en graines et plus même, si réellement elle est une capsule *de choix*.

Nous aurions donc, avec ce procédé de calcul, un rendement, en Amérique, de :

$$160 \times 18.000 \times 4 = 11.520 \text{ kilogrammes à l'hectare !}$$

*115 quintaux métriques*, alors que les beaux rendements, nous l'avons vu, sont de *10 quintaux* et les rendements moyens de *6 à 7 quintaux*.

En Algérie, nous plantons comme on le fait en Egypte (3), à raison de 25.000 touffes de deux cotonniers par hectare,

(1) HARDY. Manuel du cultivateur de coton en Algérie, p. 24.

(2) FARMER, p. 208. Et « cotton plant », p. 271.

Les expériences faites par la station d'essai de Géorgie, établissent que le meilleur espacement est celui de 30 × 28,8 pouces donnant 7.307 pieds à l'acre. C'est du reste l'espacement adopté en pratique.

(3) LECOMTE. Le coton en Egypte, p. 35.



soit 50.000 pieds ; si réellement nous obtenions le rendement de 100 capsules par pied que l'on trouve *insuffisant*, nous obtiendrions exactement 200 *quintaux* et un rendement en argent de 13.500 francs à l'hectare !!

Et pourtant, c'est sur les résultats obtenus par un pareil procédé d'investigation, que l'on conclut que « le côté anti-  
« économique de la production cotonnière en Algérie comme  
« matière d'exportation pour les industries textiles semble  
« bien démontré » ; que « le climat de l'Afrique française  
« du Nord-Est est maintenant assez connu pour éviter le  
« recommencement de nouveaux déboires. » Enfin : « Tant  
« que cette climatologie a été ignorée, on pouvait songer à  
« l'Algérie.... Maintenant ces questions de milieu sont assez  
« précisées pour n'être pas DISCUTABLES. »

Pour épuiser cette question du climat, nous ne devons pas passer sous silence cette suprême objection contre la possibilité de cultiver le coton en Algérie, tirée de « cette action  
« désastreuse des pluies automnales trop hâtives » basée sur cette remarque « qu'il suffit d'une pluie intempestive pour  
« réduire fortement la valeur de la matière cotonneuse. »

Là comme ailleurs, nous nous sommes proposés de prouver le mouvement en marchant. M. Godard déclare « qu'il a la  
« conviction qu'on a beaucoup exagéré la détérioration que  
« ces pluies peuvent causer aux récoltes. En effet, dit-il, les  
« échantillons de mes trois essais 1904, 1905 et 1906 ont été  
« pris dans l'ensemble des produits des cueillettes successi-  
« ves dont quelques-unes avaient reçu des pluies et l'on a vu  
« que les appréciations des spécialistes n'y ont constaté au-  
« cune détérioration. »

Nous mêmes avons envoyé à Liverpool, au Hâvre, à Francfort et à Alexandrie, trois échantillons de Mitafifi dont l'un était formé de cotons cueillis à la fin de décembre, en 1907, après 18 jours de pluie, sans que les experts aient trouvé entre les trois échantillons aucune différence. Voici ce qu'en dit l'expert du Hâvre : n°s 1, 2 et 5 : les trois genres se ressemblent et valent bord Hâvre de 93 à 95 fr. les 50 kilogr.



Ainsi, les récoltes tardives effectuées en décembre et même en janvier ont démontré, comme le dit le Dr Trabut « que « les cotons égyptiens résistent aux pluies. Les capsules « même ouvertes peuvent recevoir la pluie sans que le coton « soit altéré ; il suffit d'en faire la récolte par une journée « bien ensoleillée. »

Mieux que tout cela ! Nous avons vendu récemment dans un lot de Mitafifi important, des balles contenant des cotons récoltés en janvier après plusieurs semaines de pluies : 100 francs les 50 kilogrammes, par l'intermédiaire de MM. Fossat, courtiers au Havre, le 4 juillet 1909.

Ainsi donc, en mettant les choses au pire, on voit combien nous sommes loin de cette « *action* DÉSASTREUSE d'une pluie « intempestive. »

M. Rivière ajoute que ces « contre temps de fin d'année « démontrent encore quelles rigueurs de la saison hivernale « attendent les cotonniers bisannuels et vivaces que d'ail- « leurs l'expérience a bientôt fait rejeter dans les anciens « essais en Algérie. » Il est certain que pendant l'époque impériale on n'a pas trouvé le procédé pratique permettant de conserver les cotonniers plusieurs années, dans des conditions économiques ; cependant, on en recépait un assez grand nombre, si bien même qu'un prix spécial était donné tous les ans aux plantations les mieux conservées. Nous avons déjà cité la plantation Sibour, de Saint-Denis-du-Sig, qui, en deuxième année, donna 2.000 kilogr. avec 5.500 pieds conservés. Nous pourrions encore citer celle de M. J.-B. Ferré, du même endroit, qui récolta 900 kilogr. en 3<sup>e</sup> année et beaucoup d'autres. Actuellement, nous avons nous même réussi à conserver deux années de suite deux cultures de 10 hectares chacune d'un seul tenant dans la *plaine du Chélif* dans un état parfait ; les nombreux visiteurs qui nous ont fait l'honneur de venir les voir ont pu constater qu'il n'y avait pas 2 % de pieds détruits. Ces recépages nous ont donné un rendement moyen de 1.200 kilogrammes par hectare avec des frais de 180 francs tout compris jusqu'à l'usine d'égrenage !

Serait-ce donc que la gelée n'est pas mortelle au cotonnier



comme on l'a prétendu ? Nous serions assez disposé à le croire du moins pour des gelées bénignes comme celles de l'Algérie cotonnière. Nous irons même beaucoup plus loin. Nous ne craignons pas, en effet, de dire que de petites gelées l'hiver sont utiles, dans une certaine mesure, aux pays cotonniers au risque de paraître paradoxal et cependant nous tenons avant tout à ne pas encourir ce reproche. Mais nous voyons bien cependant que les pays originaires du cotonnier, le Mexique, les Barbades, pays sans gelées ont abandonné la grande production qui est passée dans les régions plus septentrionales et à hivers plus marqués ; c'est, qu'en effet, dans ces régions, les parasites redoutables du cotonnier peuvent se multiplier sans limite et finissent par déborder le planteur. Le *Farmer's Bulletin* n° 189, de la Division d'Entomologie du Gouvernement de Washington, montre bien comment l'invasion des parasites a dû faire renoncer à la culture un grand nombre de pays dont le climat peut paraître d'abord en tous points favorable au cotonnier ; il déclare que la contamination des Etats cotonniers commencée par le Sud où il est difficile sinon impossible de l'empêcher s'élève peu à peu vers le Nord où elle devient de plus en plus bénigne jusqu'à n'être plus qu'un léger inconvénient dans la zone qui se trouve précisément placée à la même latitude que l'Algérie.

Pourtant, nous n'irons pas jusqu'à soutenir que le climat de l'Algérie, au point de vue température, soit absolument parfait et ne présente que des avantages ; il n'y a pas de pays du reste où il en soit ainsi. Il est désirable que la période de végétation du cotonnier y soit plus courte, pour éviter les ennuis de la récolte sous la pluie et surtout pour permettre d'obtenir le maximum de capsules arrivant à maturité avant l'hiver. C'est là un but à poursuivre, qu'on est assuré d'atteindre si l'on s'adonne à une culture méthodique, à la sélection des graines ; à la création d'une variété adaptée, en un mot.

Enfin, il est un dernier reproche qu'on fait au climat algérien ; c'est la fréquence des sirocos qui soufflent l'été et qui



« flétrissent les parties les plus jeunes du cotonnier et com-  
« promettent momentanément la végétation. » Nous n'avons  
jamais eu à vérifier par nous-mêmes l'exactitude de cette  
affirmation ; peu de plantes supportent aussi vaillamment  
ces vents brûlants qui ne nous ont paru jusqu'ici, et depuis  
6 ans, que hâter la maturation. C'est au point que nous ac-  
ceptons avec plus de courage ces souffles embrasés depuis  
que nous sommes devenus planteurs ; ils nous paraissent  
moins insupportables. Au reste, ces « vents brûlants soufflent  
périodiquement » aussi au Turkestan et M. Lecomte lui-  
même nous parle du « Khamsin » d'Égypte (1), de ce vent  
sec, violent et chaud qui soulève une poussière fine et qui  
nous paraît pire que notre siroco.

Ainsi, nous avons vu sur tous les points l'expérimentation  
démentir toutes les probabilités et tous les arguments entas-  
sés contre la culture cotonnière, par les observations météo-  
rologiques et les déductions de la logique.

Nous en avons appelé de l'essai minuscule de laboratoire  
au véritable résultat pratique de la grande culture.

Nous avons montré par une comparaison probante, la  
supériorité des rendements algériens sur les rendements amé-  
ricains et indiens, l'égalité avec les rendements égyptiens ;  
et nous pouvons affirmer que ces résultats obtenus en grande  
culture pendant plusieurs années, seraient matériellement  
impossibles à obtenir dans un pays qui aurait un seul des  
inconvenients graves signalés par les auteurs.

*La valeur des fibres.* — Quelles que soient les qualités du  
sol et le chiffre élevé des rendements obtenus en Algérie,  
l'excellence du climat ne serait pas entièrement démontrée  
si la qualité de la fibre produite était mauvaise ou seulement  
inférieure. Il nous faut donc établir ce qu'elle était à l'époque  
impériale et ce qu'elle est encore de nos jours dans les varié-  
tés différentes cultivées à ces deux époques.

Il suffira de citer l'opinion de quelques filateurs à ce sujet,

---

(1) H. LECOMTE. La culture du cotonnier en Égypte, p. 25.



car on n'a jamais particulièrement contesté la valeur du coton algérien. De tous temps, dans les essais ou la grande culture, on a obtenu des fibres rappelant absolument les qualités de celles des pays d'origine et donnant en filature les mêmes résultats. C'est ce qui ressort de nombreux documents et notamment du rapport présenté au Ministre de la Guerre par M. Cox, filateur à Louvières-les-Lille, le 4 octobre 1853 (1).

« En 1850..., le coton Géorgie longue-soie récolté à la  
 « Pépinière du Gouvernement, à Alger, par les soins éclairés  
 « de M. Hardy, avait conservé la plus parfaite ressemblance  
 « avec le coton extra fin d'Amérique d'où était sorti ma  
 « graine... Conformément au désir de M. le Ministre de la  
 « Guerre, je fis procéder au filage de ce même coton pour  
 « en déterminer exactement la qualité industrielle. Ordi-  
 « nairement, on n'emploie le coton Géorgie fin que lorsqu'il  
 « est demeuré en balles pendant un an et plus, surtout pour  
 « les numéros élevés, ce qui donne au coton plus de sou-  
 « plesse et de ductilité au filage. Malgré son extrême jeu-  
 « nesse, j'obtins avec le coton algérien longue-soie, récolté  
 « en 1850, de très beaux filés depuis les n<sup>os</sup> 200, 230, jus-  
 « qu'au 360 en fil simple, et 400 en fil retors. Les filés ont  
 « figuré à l'Exposition universelle de Londres avec la belle  
 « collection des cotons algériens et ont contribué, j'aime  
 « à le croire, à faire ressortir la haute qualité industrielle  
 « de la matière première qui avait servi à leur confection. »

Tout le monde se rappelle les magnifiques témoignages rendus aux cotons de l'Algérie et notamment à l'espèce dite longue-soie (Sea Island) par le jury international.

Dès 1853, avant même la promulgation des fameux décrets d' « encouragements », l'Empereur, visitant les fabriques de MM. Vallaert frères, distingua les tissus d'une finesse et d'une souplesse remarquables et les dentelles fabriquées avec des cotons algériens ; il s'étonna vivement qu'on put obtenir « cela » avec les produits de la Colonie, et c'est en sortant de cette visite, qu'il décora, comme nous l'avons dit, M. Vallaert aîné.

(1) *Annales de la Colonisation algérienne*, novembre 1853. p. 276.



Nous avons vu, cependant, que les filateurs empressés à la vente des premiers cotons algériens, en 1854, ne l'avaient guère employé que pour fabriquer des articles d'exposition plutôt considérés comme objets de réclame destinés à attirer les faveurs gouvernementales que comme marchandise à écouler. Nous savons aussi que la plupart revendirent bientôt ce qu'ils avaient acquis, après avoir constaté la difficulté de traiter cette nouvelle matière première. Mais le défaut reproché alors, ne tenait pas à la qualité des fibres obtenues quoique mal préparées par un égrenage au rouleau de fer ; les soies de chaque variété avaient leurs qualités propres, si ce n'est que la variété longue-soie ait manqué un peu de nervosité ; mais le grand défaut qui rendait la matière difficile à filer était l'état de mélange excessif de toutes les variétés.

Pour les cotons qui lui furent envoyés cette même année 1853, M. Cox constate comme tout le monde « un regrettable « mélange de Géorgie longue-soie avec d'autres espèces dont « il était impossible de déterminer exactement le véritable « caractère. Quelques couches de Géorgie pur apparaissaient « ça et là au milieu de la masse confuse, mais ce n'était plus « le beau coton qu'avait donné 1850. Je remarquai, dit-il, « que l'égrenage avait été mal fait.... »

Mais nous avons déjà vu quelles ont été les causes du discredit jeté sur le coton algérien ; nulle part nous n'avons relevé ce grief que les fibres non mélangées et bien préparées n'étaient pas bonnes.

M. Schlumberger, président de la Chambre de Commerce de Mulhouse, dans un rapport fait à cette compagnie, déclare (1) « que la réussite a été complète dans tous les genres « d'essais qui ont été effectués à Mulhouse avec le coton « d'Alger mis à sa disposition. »

« Ce lainage, continue-t-il, a un brin fin, long, égal et « soyeux et rivaliserait certainement avec le coton Géorgie « longue-soie d'Amérique, s'il était plus nerveux. Son infé- « riorité, sur ce point, disparaîtra sans doute par de meil- « leurs procédés de culture et peut-être aussi par un choix

---

(1) *Annales de la Colonisation algérienne*, mai 1853, p. 311.



« plus sévère de la graine de reproduction et du terrain  
« affecté à la plantation.

« En second lieu, les résultats obtenus à la filature n'ont  
« rien laissé à désirer. Les filateurs ont déclaré que le coton  
« à eux remis était d'une qualité supérieure aux meilleures  
« sortes d'Égypte que l'on trouve à Marseille. Il a été filé  
« aux numéros fins de 78 à 84  $\frac{m}{m}$  et a produit une très  
« bonne chaîne mécanique égale en qualité à celle que donne  
« le Géorgie longue-soie d'Amérique. »

Ce témoignage est confirmé par tous les filateurs qui font  
des essais avec les matières algériennes ; nous citerons en-  
core pour sa haute compétence, M. Ferray, filateur à Esson-  
nes (Seine-et-Oise), membre du Conseil général des manu-  
factures (1) : « J'ai examiné, dit-il, avec soin, les cotons  
« d'Algérie qui font partie de l'Exposition permanente des  
« produits de l'Algérie au Ministère de la Guerre... Ces cotons  
« sont tous, sans exception, de bonne qualité et tels que l'In-  
« dustrie peut les employer. Les cotons produits en Algérie  
« avec les graines de Géorgie longue-soie ont conservé les  
« qualités des bons cotons américains, la finesse, la lon-  
« gueur, la force.... Ce qui prouve que les cotons longues-  
« soies, en Algérie, n'ont pas dégénéré, c'est que ces cotons  
« ont donné des graines, lesquelles, plantées en Algérie, ont  
« produit des cotons dont la finesse, la longueur, la force  
« pouvaient se comparer à celle des cotons Géorgie longue-  
« soie que les meilleurs planteurs américains aient envoyés  
« à l'Exposition de Londres. »

M. Cox, cette année 1854 (2), est encore plus explicite et  
affirmatif : « L'Algérie, disait-il, paraît être entrée dans une  
« voie excellente.... Il résulte, en effet, des expériences et des  
« comparaisons que j'ai été à portée de faire depuis 3 ans,  
« sur les longue-soie d'Algérie issus de bonnes graines  
« d'Amérique et confiés à des terrains convenables, que  
« l'espèce, loin de dégénérer, acquiert en s'acclimatant sous  
« le ciel d'Afrique, de la force, de l'énergie, de la ductilité,

(1) *Annales de la Colonisation algérienne*, juillet 1853, p. 49.

(2) *Annales de la Colonisation algérienne*, avril, p. 238.



« avec toutes les apparences des meilleures types américains ;  
 « qu'elle présente, en un mot, les conditions recherchées  
 « dans l'industrie, pour la filature des hauts numéros qui  
 « servent à confectionner les dentelles, tulles, et à la fabri-  
 « cation des beaux tissus des manufactures de Tarare, de  
 « Saint-Quentin, d'Alsace, etc.... »

Enfin, il écrit encore, le 25 juin 1854, dans un rapport au ministre de la Guerre (1) : « ... Aujourd'hui, Monsieur le  
 « Maréchal, je puis être plus affirmatif et dire, en présence  
 « des nombreux spécimens venus de tous les points de l'Al-  
 « gérie, que la production du coton Géorgie longue-soie, dans  
 « les espèces les plus recherchées et celles courantes com-  
 « merciales, est un fait irrévocablement acquis à l'Algérie  
 « et sur lequel la France peut compter pour alimenter ses  
 « fabriques, si l'on persévère avec intelligence et courage  
 « dans la voie qui a été si heureusement ouverte. »

Nous ne finirions pas de citer les éloges les plus chaleureux sur la valeur des produits algériens à cette époque ; nous devons donner cependant, pour terminer, l'appréciation de M. Emile Dollfus consignée dans son rapport au Ministre de la Guerre du 10 mars 1854 fait au nom de la Société industrielle de Mulhouse (2) : « Le coton Géorgie  
 « longue-soie, qui fait l'objet du présent rapport et du juge-  
 « ment unanime de toutes les personnes compétentes appe-  
 « lées à l'examiner, a été reconnu supérieur en qualité aux  
 « sortes analogues d'origine algérienne qui avait jusque-là  
 « paru en France. Il y a progrès sensible. Les brins en sont  
 « très longs, très fins, très soyeux. »

Ainsi donc, il était nettement établi par l'unanimité des gens compétents, que non seulement l'Algérie pouvait fournir des cotons aussi beaux que ceux de l'Amérique ou de l'Égypte, mais encore on reconnaissait que le climat était éminemment favorable à la production des espèces les plus fines et les plus réputées pour leur haute valeur industrielle et commerciale, puisque ces variétés, loin de dégénérer d'une

(1) *Annales de la Colonisation algérienne*, août 1854, p. 443.

(2) *Annales de la Colonisation algérienne*, avril 1854, p. 238.



année à l'autre, étaient susceptibles de s'améliorer en s'acclimatant.

De nos jours, les appréciations des experts ne sont pas moins favorables.

En ce qui concerne les cultures en terre sèche, si heureusement tentées dans la région de Philippeville, voici les résultats donnés par M. Godard, l'initiateur de cette culture :

Avec des graines provenant d'un premier essai fait en 1904 à l'Ecole d'Agriculture de Philippeville, il fit de nouvelles plantations, engageant ainsi « la question de dégénérescence ou de maintien des qualités reproductives » et de la valeur industrielle de la fibre. Puis, il demanda au Président de l'Association cotonnière coloniale, de vouloir bien faire déterminer par des spécialistes, la valeur commerciale des fibres récoltées ; voici la consultation (1) :

Louisiane prolifique : Blanc, good middling ; soie 25-27  $\frac{m}{m}$ . Valeur : 75 francs les 50 kilogrammes.

Choice upland : Good middling ; soie, 28  $\frac{m}{m}$ . Valeur : 76-77 francs.

Abassi : Coton très blanc et brillant ; soie, 38-40  $\frac{m}{m}$  régulière. Valeur : 90 francs environ les 50 kgs.

Yannovitch : Beau et bon coton ; soie magnifique nerveuse et régulière, 42  $\frac{m}{m}$ , genre très bon. Valeur : 150 francs les 50 kgs.

Sea Island : Mêmes appréciations que le précédent, 45  $\frac{m}{m}$ . Valeur : 160-180 francs les 50 kgs.

Géorgie longue-soie : Mêmes appréciations et valeur que le Sea-Island.

L'année suivante, M. Godard reprit à nouveau ses essais, toujours avec ses propres graines, et voici les appréciations des spécialistes de l'A. C. C. :

Louisiane prolifique : Fully good middling ; soie, 28-30  $\frac{m}{m}$ , germe très bon. Valeur : 78 francs les 50 kgs.

Mitafifi : Beau mitafifi. Valeur : 125 francs les 50 kgs.

Yannovitch : Magnifique, pleinement égal aux qualités originelles. Valeur nominalement : 135 francs.

(1) GODARD. Rapports, 1906, 1907, 1908.



Abassi : Même appréciation que la précédente. Valeur : 150 francs.

Sea-Island : Merveilleux, pleinement égal aux qualités originelles. Valeur : 180 francs.

Géorgie longue-soie : Même appréciation. Valeur : 180 fr.

Choice : Marchandise de choix ; soie, 29-30  $\frac{m}{m}$ . Valeur : 95 francs.

Et M. Godard conclut avec raison :

a) Que diverses variétés ont, pour le commerce, conservé leur identité du début, malgré une promiscuité culturale de 3 années.

b) Que la qualité des fibres est considérée comme excellente pour chaque catégorie respective et qu'il leur a été attribué des prix élevés. *Ce sont là de précieuses constatations à mettre en regard du problème qui a été posé de savoir si le climat de l'Algérie convenait au cotonnier.*

Dès cette époque, M. Marande, vice-président de l'A. C. C., disait dans un rapport adressé à cette Société : « L'Algérie « a donné des résultats très satisfaisants comme production de coton aussi bien du genre *Amérique* que du genre *Egypte* et avec des soins encore plus grands donnés à la culture et à l'égrenage, nous pourrions certainement recevoir de l'Algérie de très beaux cotons. » (1).

A Orléansville, les cotons récoltés en 1907, hautement appréciés par les experts de l'A. C. C. furent, comme nous l'avons dit, achetés par Georges Dufêtre au prix de 108 francs les 50 kilogrammes pour la variété Mitafifi, d'après le cours du jour, novembre 1907, à Alexandrie, pour les cotons auxquels les experts les avaient assimilés.

Quelques jours plus tard, il fut offert un prix de 130 francs les 50 kgs. pour ces mêmes cotons à Geo. Dufêtre, qui refusa cette offre avec juste raison, puisqu'il ne s'agissait point, pour le moment, d'obtenir un résultat financier satisfaisant, mais bien d'organiser solidement la vente.

Malheureusement, sa mort renversa tous les projets et les mêmes cotons, vendus un an plus tard, après une baisse

---

(1) *Bulletin de l'A. C. C.*, février 1906, p. 4.



considérable des cours, et sur la place du Hâvre qui n'est pas le marché de cette variété, n'obtinrent que le prix de 90 francs, qui aurait laissé cependant encore des bénéfices aux planteurs.

A la même époque, dans la province d'Oran, les cotons égyptiens récoltés au domaine de l'Habra étaient appréciés à une très haute valeur ; on en offrit les prix suivants :

80 fr. 21 % en graines pour le Mitafifi, soit 98 francs aux 50 kilogrammes fil.

91 fr. 55 % en graines pour l'Abassi, soit 114 fr. 50 aux 50 kgs. fil.

101 francs % en graines pour l'Yannovitch, soit 129 francs aux 50 kgs. fil.

Les cotons de 1908 obtenus à Orléansville furent envoyés pour appréciation au Hâvre, à Liverpool, à Francfort-s/Mein et à Alexandrie ; partout, d'une façon unanime, les experts reconnurent dans les échantillons et les balles envoyées, des fibres de très haute valeur, absolument semblables à celles des variétés originaires des divers pays de provenance des graines et particulièrement des variétés égyptiennes. Cette année, comme précédemment, et comme l'avait déjà déclaré M. Lecomte, en 1905, les échantillons à lui envoyés n'ont présenté aucune trace de dégénérescence.

Voici pour ces cotons, les estimations du Hâvre et de Liverpool ; remarquons que cette année 1908 est marquée par une baisse très accentuée des cours.

*Hâvre*, 12 décembre 1908. — Mitafifi : Coton se rapprochant beaucoup des types originaires ; longueur, 31-32  $\frac{m}{m}$ , fine et nerveuse, moins brune que le Jumel, les parties les plus blanches sont un défaut pour la teinture. Valeur : 85-86 francs les 50 kilogrammes.

*Liverpool*, 18 décembre 1908. — Mitafifi ; Même échantillon : ces cotons valent *bord Hâvre* : 93-95 francs les 50 kgs.

*Hâvre*, même date. — Mississipi : longueur : 28-29  $\frac{m}{m}$ . Rien à signaler ; ce coton joue absolument le coton américain. Valeur : 58 francs.

*Liverpool*, même date. — Mississipi ; Même échantillon :



type très propre sur le rapport de la soie et de la couleur, largeur moyenne. Valeur : 61 francs.

Puis, pour une variété obtenue par hybridation et créée en Algérie par le D<sup>r</sup> Trabut, cultivée pour la première fois en 1907-1908, voici une appréciation de Liverpool : « Très bon « coton. Valeur de l'Abassi supérieur, etc... »

Pour notre dernière récolte, nous avons, en outre, demandé leur avis aux experts de la Maison Choremi Benachi qui possède de vastes domaines en Egypte, des usines d'égrenage à Zagazig, à Kafr Zayat et à Beni-Souef, contenant 252 métiers et traitant 508.000 quintaux métriques de coton qu'elle vend dans ses succursales de Francfort et de Liverpool ; voici des passages de leur lettre qui jetteront un jour tout particulier sur la valeur de nos cotons, comparée à ceux d'Egypte et sur l'excellence du sol et du climat de notre pays ; on y verra, en outre, combien sont intéressants les cotonniers vivaces en Algérie.

Francfort, le 9 février 1909.

Messieurs la Société Coopérative Cotonnière d'Orléansville,

Nous avons bien reçu votre lettre.... Dans l'intervalle, nous avons reçu des évaluations de vos cotons de nos maisons d'Alexandrie et de Liverpool et nous venons vous en faire part.

*Comme nature de coton, vos produits peuvent marcher de pair avec les Mitafsi égyptiens* et il nous intéresserait de savoir si vos cotons proviennent directement de graines égyptiennes semées pour la première fois en Algérie ou bien si elles proviennent de cotonniers algériens produits de graines égyptiennes. En outre du commerce de cotons, nous sommes propriétaires de domaines cotonniers et notre maison s'occupe beaucoup du sélectionnement et de la vente de graines pour semences et de la création de nouvelles variétés ; c'est pourquoi nous vous prions de vouloir bien nous donner cette information ainsi que tout autre relative à la culture (système d'irrigation, époques des cultures, rendement, etc.), et, le cas échéant, nous sommes aussi prêts à vous faire profiter de l'expérience que nous avons acquise pour les essais pratiqués en Egypte. Vos échantillons ont été soigneusement examinés et comparés aux



types de coton égyptien, leur valeur serait aujourd'hui environ comme suit :

N° I et II, première cueillette. Coton propre-soie un peu sèche, valeur environ fr. 96-98 par 50 kgs. franco port de destination.

N°s III et IV, 2° cueillette. Soie plus courte et plus sèche (moins huileuse), valeur environ fr. 3 de moins.

N°s V et VI (*recépés*). *Ces échantillons sont les meilleurs, soyeux, bonne couleur, valeur environ fr. 100-102 par 50 kgs. franco port de destination.*

Ayant des agents partout où le coton égyptien est en usage, nous pourrions nous charger de créer un marché à vos cotons et à les acheter régulièrement..., etc....

*Signé* : CHOREMI BENACHI et C<sup>ie</sup>.

P. S. — Nous sommes étonnés de voir que les recépés donnent un *si beau coton*. En *Egypte*, on ne trouve plus d'intérêt au *recépage*, en raison de la *mauvaise qualité du produit* et du *petit rendement des arbres*. Nous serions heureux d'avoir les informations que vous voudrez bien nous donner sur ce point.

C. B.

Les cotons dont il s'agit dans cette lettre ont été vendus en bloc, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cueillette, avec le recépages, au prix de 100 fr. les 50 kgs., le 4 août 1909, au Havre.

Il est probable que si nous avions envoyé ces mêmes marchandises à Liverpool, le véritable marché des cotons égyptiens, nous en aurions obtenu un prix bien supérieur. Nous avons demandé, entre temps, à la Maison Greenhalgh and son, de Liverpool, de vouloir bien s'occuper de la vente de nos marchandises pour le cas où nous ne trouverions pas un prix satisfaisant au Havre. Voici, en effet, la feuille de classification et d'évaluation de cette maison que nous recevons au dernier moment, après que nous avons accepté les prix déjà très rémunérateurs du Havre :



Marque	Quantité	Classification	Valeur	Observations
1907-08	»	Good	9d 5/8 7/8 <sup>(1)</sup>	Fine staple (soie fine)
1908-09	»	id.	9d 1/2 - 3/4	léger en couleur, bonne soie mais rude.

Enfin, le Directeur de la Maison a déclaré que mes échantillons représentaient des cotons supérieurs aux cotons égyptiens.

Nous ne pourrions pas mieux terminer qu'en citant l'opinion d'un homme d'une compétence irrécusable et peu porté cependant par son caractère, ses fonctions et sa nationalité, à trouver de parti-pris, les conditions du climat algérien favorable à la culture ; nous voulons parler de l'honorable William Elliot, commissaire de l'Etat de la Caroline du Sud à l'Exposition universelle de 1855. Il avait apporté de la Caroline les plus beaux produits ; ayant vu les très nombreuses balles exposées par les planteurs algériens, il fut frappé de la beauté des cotons et s'en ouvrit avec inquiétude à son Gouvernement qui le chargea d'une mission d'étude en Algérie pour aller mesurer les forces de ce nouveau et menaçant concurrent. Voici des passages du rapport qu'il adressa à son Gouvernement à cette occasion (2) :

« ...Si la France atteignait le but qu'elle se propose, en favorisant la culture du coton Sea-Island en Algérie, nos intérêts locaux et généraux en seraient sérieusement affectés.

« Il importe donc d'examiner avec soin cette question si intéressante pour nous et de rechercher jusqu'à quel point la France peut réussir dans les efforts qu'elle fait pour produire en Algérie des coton Sea-Island. *Et d'abord, reconnaissons que le sol et le climat de l'Algérie sont favorables à la production des plus belles variétés de Sea-Island.*

(1) D'après le Bye Laws de la « Liverpool cotton association », B. L., n° 25-3. le prix doit être indiqué en pence et fraction de pence net par livre. 9 5/8 - 7/8 nous donnent par conséquent un prix de 111/114 fr. les 50 kg. et 9 1/2 - 3/4 = 108/112 fr. Ce prix de Liverpool est donc en moyenne de 11 fr. supérieur à celui obtenu au Havre.

(2) *Annales de la Colonisation algérienne*, novembre 1856, p. 302.



« La multitude des échantillons exposés dans le Palais de  
« l'Industrie, les numéros élevés qu'a rendu le filage de ces  
« cotons, les magnifiques dentelles et mousselines dans les-  
« quelles ils ont été convertis, sont *autant de preuves qui*  
« *rendent le fait indiscutable.* Ces échantillons appartenaient,  
« pour la plus grande partie, aux plus excellentes qualités ;  
« ils donnaient avec la plus grande facilité le n° 600, le  
« numéro le plus élevé applicable aux dentelles....

« *Tout en reconnaissant que le Gouvernement fait d'im-*  
« *menses efforts pour arriver au but qu'il se proposait...,*  
« *nous sommes forcés d'avouer que jamais le résultat n'au-*  
« *rait été atteint, si le sol de l'Algérie n'était pas naturelle-*  
« *ment approprié à la production du coton.*

« ...La moyenne de notre production par acre est de 130  
« livres de coton nettoyé, chiffre qui, m'a-t-on dit, a été de  
« beaucoup dépassé en Algérie.

« ...Les magnifiques échantillons envoyés ; la conversion  
« des mêmes cotons par les fabricants de Lille en fils numé-  
« rotés jusqu'à 1.200, leur tissage en mousseline et en den-  
« telles d'une extrême finesse... *tout, démontre d'une façon*  
« *péremptoire que le sol et le climat de l'Algérie sont suscep-*  
« *tibles de produire les plus fines variétés de coton.*

« Ce point établi, nous devons rechercher quelle est l'éten-  
« due de la Colonie qui peut être affectée à cette culture.  
« Toute la côte et plusieurs centaines de milles dans l'in-  
« térieur. Mais la rareté des travailleurs et l'élévation des  
« salaires qui en est la conséquence est, par le fait, le plus  
« grand obstacle qui s'oppose, en Algérie, à la poursuite de  
« la culture du coton. Enfin, l'Algérie manque de cette spé-  
« cialité de travail qui donne et continuera toujours à don-  
« ner à nos entreprises agricoles, une supériorité marquée  
« sur celle des autres peuples qui en manquent générale-  
« ment. » Il s'agissait là de l'esclavage.

Ainsi, nous possédons incontestablement, en Algérie, un  
sol et un climat suffisamment propice à la culture du coton-  
nier. Est-ce à dire que cette culture soit facile et que l'on



puisse s'y adonner avec succès dans de vastes exploitations et sans plus tarder ? Ce n'est pas notre avis.

Il y a dans cette culture des difficultés qui ne sont pas, du reste, spéciales à l'Algérie ; tous les pays cotonniers les connaissent ; les plus anciens tout aussi bien et plus peut-être que les derniers venus (1). Puis, il en est d'autres spéciales au climat et qu'il faut résoudre en Algérie avant de se lancer dans les grandes entreprises. Notre climat réclame



Le choix des variétés

(Cliché de l'Auteur)

la création d'une variété précoce qui nous permettra d'obtenir des rendements plus grands encore, en nous donnant la totalité de la récolte avant le mois de novembre. Sans prétendre à la science merveilleuse d'un Burbank, le magicien américain, nous pouvons espérer cependant arriver sans trop

(1) Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le *Rapport de la commission chargée d'étudier les causes de l'abaissement des rendements cotonniers en Egypte* : « V. — La détérioration de la plante : La détérioration de la plante, tant au point de vue du rendement que de la qualité des fibres, étant un fait constaté, la commission ne peut qu'applaudir à l'intérêt qu'a témoigné la société Khédiviale à l'étude de cette question en créant la station mendelienne. Elle émet, toutefois, le vœu que dans les travaux de cette station les questions de sélection soient prises en sérieuses considérations, conjointement avec celles de l'hybridation ».



de difficultés à ce résultat. Les moyens sont bien connus, la sélection rigoureuse, le metissage et l'hybridation peuvent nous assurer la réussite la plus rapide pour peu qu'on s'adonne sérieusement à une culture méthodique et surtout attentive.

« L'hybridation, dit Bailey, cité par le Dr Trabut au Congrès des colons de 1908, est un levier d'une puissance infinie ; il doit donner à celui qui pourra s'en servir avec habileté, le moyen de changer la forme du végétal, de la transformer à son gré pour l'adapter à ses besoins. »

L'hybridation est une force créatrice qu'il faut exploiter avec persévérance. Pourquoi n'obtiendrait-on pas pour le cotonnier, ce qu'on a déjà obtenu dans ce pays même pour le mandarinier par exemple.

Le succès est certain, à la seule condition que les planteurs donnent tous leurs soins aux travaux de culture et surtout à la sélection des variétés et au choix des semences.

S'il nous était permis maintenant de formuler un vœu, ce serait en faveur de la création dans les centres appropriés et où l'initiative privée fait défaut, de stations expérimentales cotonnières où de petites cultures modèles seraient entreprises dans le but de donner l'exemple d'une bonne exploitation et surtout d'arriver rapidement, par la sélection et l'hybridation, à créer une variété locale dont la semence serait cédée à peu de frais aux planteurs de la région. Ce rôle que tous les gouvernements ont reconnu indispensable pourrait être accepté par le Gouvernement de l'Algérie, bien que d'autre part les précédents lui imposent, pour la question cotonnière, une réserve prudente, qu'il observe et que nous approuvons pleinement.

C'est qu'aujourd'hui aucun pays ne se dispensera de ces procédés et de ces soins minutieux sans le plus grand danger.

Mais n'oublions pas nos avantages et rappelons nous que déjà, dans l'état actuel des choses, avant tout effort de sélection et d'acclimatation, avec des procédés de culture encore hésitants, nous arrivons, en Algérie, grâce au sol et au cli-



mat, à dépasser les rendements américains et indiens et à égaler les rendements énormes de l'Égypte.

Il nous suffit pour le moment d'avoir montré que ces conditions physiques, immuables, du sol et du climat, ne sont pas défavorables et ne s'opposent pas à une culture rémunératrice. Il faut maintenant envisager, à ce point de vue, les conditions économiques.

## § II. — *Conditions économiques*

De nos jours, l'agriculteur désireux de s'adonner à toute culture et principalement à une culture industrielle, doit, lorsqu'il est assuré que le sol et le climat sont favorables, rechercher encore si les conditions générales du milieu social se prêtent à la production et si elles permettent la culture à un prix assez bas pour aborder avantageusement le marché.

Il s'agit donc de déterminer d'abord d'une manière générale, si les conditions économiques qui rendent possible la grande culture du cotonnier existent en Algérie ; c'est dire qu'il faut voir d'abord si la *main-d'œuvre* est suffisamment abondante et habile et si les *moyens économiques* actuels, *outillage agricole* et *cheptel*, *travaux d'irrigation* dans les endroits secs, sont en état de permettre cette culture.

Enfin, ayant établi l'existence même de ces conditions essentielles, il faudra encore et surtout voir si elles sont suffisamment avantageuses pour ne pas trop élever *le prix de revient* qui est un facteur essentiel de la réussite de la grande culture moderne.

### La main-d'œuvre

Nous avons vu à l'époque impériale, que si les conditions physiques n'étaient pas défavorables en Algérie, il n'en était pas de même des conditions économiques. Dès que la culture dépassa les proportions de modestes essais, on s'aperçut que la main-d'œuvre manquait pour les grandes exploitations, et



c'est ce qui fit rapidement abandonner le cotonnier dans la province d'Alger.

C'est que l'importance de la main-d'œuvre est considérable dans la culture cotonnière, et les immenses progrès réalisés dans la construction des instruments agricoles qui ont permis d'en réduire l'emploi dans une proportion surprenante dans d'autres cultures, sont restés sans influence sur celle-là (1).

On a bien vainement cherché le moyen de cueillir mécaniquement le coton par exemple (2) ; mais la difficulté est insurmontable, si on se préoccupe surtout, comme il convient, d'obtenir un coton propre et bien trié. Il sera toujours nécessaire d'avoir recours à la main-d'œuvre ; il faut donc trouver dans un pays cotonnier une main-d'œuvre abondante et assez bon marché, en même temps qu'habile aux travaux agricoles en général et à la cueillette du coton en particulier.

A l'époque impériale on sentait cette nécessité au moment des vastes conceptions et l'on ne compte pas le nombre de projets plus ou moins sérieusement élaborés ayant pour but de remédier au défaut de cette main-d'œuvre. Il n'était question que d'importation de Chinois, de Japonais, de nègres du Soudan ou d'envoi en Algérie de tous les enfants assistés de la Métropole, etc....

Il y avait bien pourant en 1872, 2.125.000 Arabes auxquels on aurait pu songer, mais on se défiait bien à tort de leurs aptitudes et l'on pensait que les femmes arabes ne viendraient

(1) HARRY-HAMMOND. *The cotton plant*, p. 267. The percentage of the cost of labor on the total cost of production is 53 0/0 in the east and 55 0/0 in the west. This is a much higher ratio of the cost of labor than will be found in most other industries. In averaging the percentage of the cost of labor to total cost in 40 cotton mills taken at random from among the northern mills, and the same number from the southern, the first is 38 0/0 and the second 22 0/0. *Labor is thus seen to be the predominant element in cotton growing.*

Modern improvements in machinery, which have so wonderfully affected most industries, have only indirectly benefited agriculture, and cotton culture as little as any branch of this pursuit....

(2) V. *Cotton plant*, p. 265 et s. Le prix de la cueillette revient à 41.6 cents par hundred weight, tandis que le prix actuel de cueillette à la main est de 40-50 cents ; de plus, quantités de capsules sont laissées sur le champ, abimées ou perdues.



jamais travailler dans un champ avec des hommes ; puis, on les sentait encore méfiants et même hostiles.

Mais aujourd'hui, ces conditions sont bien changées ; sous l'heureuse influence de notre Administration et d'un régime maladroitement et injustement décrié, nos sujets musulmans se sont si rapidement multipliés, que leur nombre a plus que doublé depuis cette époque ; ils sont aujourd'hui 4.777.000 (1906). Si la population est assez disséminée et peu dense sur d'assez grands espaces, c'est surtout sur les Hauts-Plateaux, tandis qu'au contraire elle est groupée autour des endroits fertiles susceptibles de recevoir la culture cotonnière ; il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter les tableaux dressés d'après les données du dernier recensement pour les régions d'Orléansville, Alger, Bône, Philippeville et Sétif par exemple. La Kabylie, dont la population est plus dense que celle de la France (1), fournit à toute la Colonie un appoint considérable de travailleurs endurants et habiles, qui vont chercher du travail où il y en a et que nous avons le malheur de laisser s'expatrier faute de pouvoir leur offrir l'emploi qu'ils ne craignent pas d'aller chercher jusque dans l'Amérique du Nord et l'Australie. Avec l'amour du sol natal que ces gens ressentent si vivement, ne peut-on pas penser les fixer en Algérie où ils reviennent toujours, en leur assurant des emplois rémunérateurs ?

Les Arabes, qui sont un peuple essentiellement agricole, sont, malgré leur tempérament indolent, très susceptibles de devenir d'excellents ouvriers agricoles, sinon de bons propriétaires terriens. Nous pouvons l'affirmer avec autorité pour les avoir depuis longtemps employés à tous les travaux minutieux et spéciaux de préparation du sol (labour, sous-solage, avec les instruments les plus perfectionnés qu'ils savent très bien apprécier quand ils ne doivent pas les acheter), de distribution d'engrais, d'enrayage, d'irrigation, de plantation, de binage à la houe qui demande cependant une attention et une habileté assez grande. Tous ces travaux et même les écimages, cueillettes et triage semblent leur être

---

(1) V. LEROY-BEAULIEU. Algérie, Tunisie, p. 101.



familiers tant est grande leur disposition pour les travaux agricoles. Nous ne parlerons pas plus spécialement des Kabyles les plus actifs, plus intelligents en général et non moins habitués aux travaux de la terre.

Depuis 3 ans, nous avons effectué toutes les opérations difficiles et minutieuses d'une culture portant sur 20 hectares, à l'aide de seuls ouvriers arabes, sous la surveillance d'un européen et tous les travaux faits à la machine, par des procédés de grande culture ont été menés avec une sûreté



Cucilleuses de coton

(Cliché de l'auteur)

d'exécution et une rapidité qui s'est accrue d'année en année au point d'abaisser le prix de revient dans une proportion très appréciable. Naturellement, tous ne sont pas aptes à devenir aussi rapidement d'excellents ouvriers ; mais il en est beaucoup et pour le fermier comme pour tous ceux qui doivent faire preuve d'autorité et qui sont appelés à diriger et à commander sous leur responsabilité, la grande qualité est de discerner les mérites et la valeur des gens et de s'attacher les meilleurs.

Puis, ce n'est pas une vérité aussi absolue qu'autrefois que



les femmes indigènes se refusent à tous travaux des champs avec des hommes et sous la surveillance d'européens ; nous employons en grand la main-d'œuvre féminine qui, pour la cueillette, a une dextérité et une habileté incomparables, ce qui est très appréciable étant donnée l'importance du triage des soies. On pourrait dire que ces mains, habiles dès l'enfance à travailler la matière textile, à nettoyer, carder, filer la laine, à tisser les étoffes et nouer des tapis, manient les houppes de coton avec une sorte d'habitude anticipée, si on osait rapprocher ces deux mots. Les enfants eux-mêmes depuis l'âge de 11 et 12 ans sont, pour la cueillette, les meilleurs auxiliaires et arrivent à des rendements surprenants. Les salaires assez bas permettent d'obtenir une cueillette ne dépassant guère 0 fr. 07 à 0 fr. 10 le kilogramme. Avec une réelle habitude de plusieurs années, on arriverait à baisser encore ce prix de revient (1).

Au point de vue main-d'œuvre, l'avantage de la culture du coton est tel, que précisément, du gros labour pénible, à la cueillette facile et agréable, tous les individus qui composent la famille et la tribu y trouvent leur emploi, et que les salaires, sans être très élevés, fournissent de la sorte à cette famille un appoint considérable de moyens d'existence ; de plus, la cueillette qui, de tous les travaux, est celui qui exige le plus de main-d'œuvre, se fait à une époque où elle est absolument libre et sans emploi, et nous avons vu souvent hommes, femmes et enfants venir nous trouver pour demander du travail que nos modestes cultures de 20 à 25 hectares,

(1) Pour montrer combien l'habitude de ce travail peut augmenter le rendement, nous citerons avec le *cotton plant*, p. 264, un fait relaté dans le « Southern cultivator ». Ce journal raconte que l'exploit d'un jeune homme qui avait ramassé 400 livres (45 kgs) dans un jour, avait créé un grand mouvement de curiosité parmi les premiers de Georgie qui vinrent le voir de près et de loin et lui donnèrent une « barbecue » (le méchoui de nos arabes, mouton ou porc roti tout entier) à la fin de son travail.

Et pourtant, dès 1839 on enregistra pour 86 personnes, hommes, femmes et enfants, vieux et jeunes, une cueillette d'une moyenne de 133 livres par personne. En octobre 1894, 40 convicts du pénitencier de Mississipi cueillirent en 5 jours 1/2, 48.340 livres faisant une moyenne journalière de 433 livres (150 kgs) de coton par homme.

En réalité, le *cotton plant* ajoute qu'il est difficile, en général, de faire dépasser 400 livres par cueilleur, d'autant que la dépréciation du coton mal cueilli est grande.

Mais, enfin, l'exploit du jeune homme au mouton roti est devenu, par l'habitude, le fait normal et courant.



ne permettaient pas de leur donner d'une façon plus continue. C'est, du reste, un travail peu pénible, agréable, à la meilleure saison de l'année.

Plus encore que la vigne, où cependant les salaires distribués sont importants, la culture du coton laisse entre les mains des ouvriers agricoles des sommes qui atteignent jusqu'à 55 % de la valeur du produit, nous l'avons vu.

Si la main-d'œuvre a pour cette culture une telle importance, la question se pose immédiatement de savoir si la grande culture en trouvera à sa disposition une quantité suffisante aujourd'hui pour s'étendre et se développer. Les ressources de l'Algérie, à ce point de vue, sont-elles suffisantes ? Ne faut-il pas craindre que par manque de main-d'œuvre, on soit toujours limité dans la production à un chiffre insuffisant pour obtenir les avantages de la très grande culture ? Et ne pense-t-on pas du moins que la limitation du nombre des ouvriers puisse avoir pour conséquence, à un certain moment, l'élévation du taux des salaires ainsi que cela est arrivé pendant la guerre de sécession et de ramener le prix de revient à une hauteur prohibitive pour la culture du coton ?

C'est ce qui est arrivé dans certains Etats américains comme la Floride et la Californie par exemple, où malgré un sol et un climat très favorable, la culture du coton ne peut être entreprise et où elle est en quelque sorte une culture trop pauvre (1).

C'est uniquement, du reste, la question de main-d'œuvre qui, comme on le pense en Angleterre, empêche les Etats-Unis de planter plus de 35 millions d'acres sur les 448 millions qui pourraient être réservés aux cotonneraies (2).

(1) Les salaires pratiqués en Californie qui s'élèvent à 1 1/2 à 2 1/2 dollars par jour, pèseraient trop lourdement sur le prix de revient, car la cueillette seule s'élèverait à 74/2 cents par livre, soit 0 fr. 40 par kgr., ce qui rend la culture du cotonnier impossible (V. Schanz, p. 102).

En Californie la journée d'un ouvrier *Chinois* ou *Japonais* se paye 1 à 1 1/2 dollar; quant à l'Américain s'il consent à travailler c'est pour le double.

C'est qu'en Amérique il n'y a plus de population indigène, les immigrants et tous les Américains sont des immigrants plus ou moins récents, venus pour faire fortune et non pas pour vivre sur place de modestes salaires.

(2) L'ouvrage officiel « Cotton plant » déclare cependant que la production ne peut-être pratiquement limitée, ni par le manque de terre, ni le défaut de main d'œuvre ; il ajoute que le 1/5 seul des bêtes de somme suffirait à produire plus qu'on ne l'a jamais fait ; mais la limite pratique est la surface qu'une bête de travail peut cultiver entre le 5 mai et le 1<sup>er</sup> août, p. 265.

Il ne faut pas réfléchir longtemps pour voir que sous une autre forme c'est déclarer que la main-d'œuvre fait défaut.



La question se pose donc ainsi : La main-d'œuvre n'est-elle pas trop rare en Algérie pour entreprendre la culture du cotonnier ?

Nous ne le pensons pas ; et une simple comparaison va nous donner la raison évidente pour laquelle nous ne voyons dans cette question aucune difficulté.

Prenons des chiffres en Amérique. Pour le seul Etat du Texas, le plus grand producteur du coton (1), les statistiques indiquent, d'après le dernier recensement, une population de 3.050.000 habitants (2) ; or, la production de coton, en 1905-1906, y a été de 4.000.000 de balles, soit 850.000.000 de kilogrammes qui valent, à raison de 1 fr. 40 le kilogramme par exemple, 1.190 millions de francs de coton fil et 150 millions de francs de graines (à 10 fr. %), soit, au total, 1.340 millions.

Et cette population est si largement suffisante pour l'énorme production actuelle, que les 90 centièmes de la population sont opposés à l'immigration étrangère et ont obtenu des lois en conséquence ; les immigrants y sont parfois très mal traités. C'est ainsi que les Sociétés d'immigration qui espéraient de gros bénéfices telles que la Société *Germano-Texienne*, le « *Club des 5 millions* » qui se proposait d'amener dans le Sud 5 millions d'émigrants jusqu'en 1910, et le *Southern Railway* qui s'efforce de multiplier la population du Sud, ne pourront vraisemblablement pas exécuter leur programme.

D'autre part, le « *Cotton plant* » (p. 265) déclare qu'une population rurale de 6.800.000 habitants peut à la cueillette ramasser dans *un jour* 450.000 balles !! et en 20 jours, une récolte entière aussi considérable que celle de 1894, soit 9.476.435 balles !

Or, nous avons en Algérie une population de 5.158.051 habitants, dont 4.777.000 indigènes ; population essentielle-

(1) Le Texas produit 31,5 % de la totalité de la production Américaine, la Georgie et la Mississipi viennent ensuite avec 42 et 41,5 % sur une production de 13.595.498 de balles de 500 livres.

(2) V. ESNAULT PELTERIE. Président de l'A.C.C. Le coton au p.d.v. économique et social.





1.— La cueillette du coton dans la plaine du Chélif (Cliché de l'Auteur)



2.— La cueillette du coton dans la plaine du Chélif (Cliché de l'Auteur)



ment agricole même, puisque sur ce total 3.590.915 habitants forment la population rurale. En admettant que nos ouvriers indigènes et autres produisent *moitié moins* que les noirs américains habitués à la culture (ce qui ne sera plus une hypothèse vraisemblable à brève échéance), la main-d'œuvre serait encore suffisante pour produire dès aujourd'hui au minimum, 3.500.000 balles, soit 750.000.000 de kilogrammes qui, à 1 fr. 50, feraient 1.125 millions de francs de coton fil, plus 135 millions de francs en graines (10 fr. %), ou total *1.260 millions de francs*. Rappelons que la statistique pour 1906-1907 a relevé une production de vins en Algérie de 7.853.321 hectolitres qui, comptés à 10 francs l'hectolitre en moyenne, font *78.533.210 francs* (1).

Ce n'est donc pas la main-d'œuvre qui fera défaut en Algérie et qui empêchera la culture du cotonnier de se développer dans d'immenses proportions.

La situation, à ce point de vue, s'améliorera tous les ans avec l'augmentation rapide du nombre de nos sujets musulmans dont la progression a été de 250 % en 34 ans, ce qui donne chaque année 90.000 habitants de plus. Il sera peut-être bien heureux de pouvoir, dans un avenir assez proche, trouver l'emploi d'une population débordante, si imprévoyante, toujours privée de ressources et qui vit depuis des siècles, comme dit Maspero, « de la main à la bouche. »

### Le Cheptel

Sera-t-on plus limité par le nombre de bêtes de somme nécessaire pour travailler le sol ?

(1) Remarquons que la proportion entre le nombre d'habitants et la production du Texas qui, est de 4 balles de 215 kgs par 3 habitants environ, permettrait dans les régions algériennes suivantes de produire des quantités énormes : =

REGIONS	Population agricole habitants	Coton fil kilogr.	Valeur francs
Mostaganem .....	269.876	77.563.880	116.345.820
Orléansville .....	124.930	35.812.980	53.719.470
Philippeville .....	82.243	23.573.180	35.362.770
Sétif .....	234.863	73.060.440	109.590.660
Bône .....	73.254	20.999.180	31.499.520



D'abord, nous devons espérer que les efforts de nos ingénieurs-mécaniciens, si près du but, nous aurons donné avant longtemps un matériel qui nous permettra dans la plupart des cas, de nous passer de ces auxiliaires aujourd'hui indispensables.

Mais, en attendant, nous avons encore de quoi être rassurés.

Le « *Cotton plant* » (p. 266), déclare que la limite pratique de ce qu'on peut planter est déterminée par la surface que peut travailler une bête de somme entre le 5 mai et le 1<sup>er</sup> août. Or, il déclare qu'un cheval peut travailler 34 acres  $\frac{1}{2}$ , c'est-à-dire 14 hectares environ pendant ce laps de temps.

Il y a, en Algérie, à l'heure actuelle :

174.182 mulets de *travail* ; 221.453 chevaux de *travail*, soit en tout 395.635 unités. Il y a aussi 306.787 bœufs de *travail*, et si l'on compte deux bœufs pour un mulet comme il convient, cela fera 153.393 unités, et au total 549.028 unités pouvant travailler chacune 14 hectares.

Si on en affectait le *cinquième* de ces animaux seulement à la culture du coton, cela permettrait de planter 1.537.270 hectares qui pourraient fournir une récolte de plus *d'un milliard* de francs par an, en calculant la recette brute à 700 francs par hectare.

Il serait puéril de continuer de pareils calculs tellement il se trouve surabondamment prouvé que la *main-d'œuvre* ni le *cheptel* n'entrave dès aujourd'hui la grande production (1).

(1) Les chiffres donnés par la statistique pour 1905, relativement aux régions suivantes, montrent d'après ce calcul (1/5 des bêtes) les possibilités de culture suivantes :

Régions	Chevaux de travail	Mulets de travail	Bœufs de travail	Total des bêtes de somme 2 bœufs pour un mulet	1/5 affectés au coton	Hectares	Valeur à 700 fr.
Mostaganem...	27.367	5.281	22.845	45.070	9.014	126.196	88.337.000
Orléansville...	9.855	5.859	48.196	39.812	7.962	111.468	78.027.600
Philippeville...	3.913	5.606	13.853	16.445	3.289	45.046	31.532.200
Sétif.....	23.745	18.255	11.587	47.793	9.558	134.012	93.808.400
Bône.....	8.483	5.892	20.711	24.430	4.888	68.404	47.882.800



### Les Irrigations

Trouverait-on une limitation trop étroite dans le fait que le périmètre des terres irrigables est encore restreint ? Cela ne serait pas admissible, car nous avons déjà vu qu'il est loin d'être démontré, au contraire, qu'il y a impossibilité botanique et économique à cultiver le cotonnier en terre sèche, nous n'y reviendrons pas.

Sans irrigation, si le rendement se trouve réduit dans une proportion assez notable, les frais de culture, en compensation, sont aussi proportionnellement restreints. Dès lors, la question de l'irrigation ne devient intéressante que pour les régions trop sèches pour permettre la culture dans d'autres conditions et que parce que les arrosages donnent plus de sécurité dans la récolte.

Dès lors, il suffit de citer les immenses territoires des plaines de la Mitidja, de Bône, les régions de Philippeville et de Bougie, etc..., où le cotonnier trouverait en dehors des périmètres irrigables, mains endroits où prospérer.

Bien souvent, un seul arrosage, possible grâce l'abondance des sources, suffirait pour augmenter considérablement la récolte (1). Point n'est besoin de donner des chiffres qui ne pourraient avoir qu'une valeur approximative, pour qu'apparaisse manifestement la possibilité d'une production immense.

Mais sans faire l'inventaire de toutes les surfaces irrigables à l'heure actuelle, et de celles qui peuvent le devenir avec des travaux peu considérables, nous pouvons affirmer qu'il y a actuellement en Algérie plus de terres arrosées qu'il n'en faut pour lancer d'un seul coup et en grand, plus qu'il importe de le faire, la culture cotonnière.

L'évaluation des surfaces actuellement irrigables est chose extrêmement malaisée. Nous avons consulté maints ouvrages sur la question, et nous avons relevé dans les chiffres

---

(1) Nous avons vu, en effet, qu'un seul arrosage avait ainsi permis une récolte de 1.600 kgs à l'hectare à Morris à la Société Lyonnaise du Nord de l'Afrique.



donnés de telles différences, qu'il est difficile de se former une opinion précise.

Un ouvrage magistral de M. J. Brunhes, sur *l'Irrigation dans la Péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord*, nous a paru le document le plus complet en la matière. M. Brunhes, professeur de géographie à l'Université de Fribourg et au Collège libre des sciences sociales à Paris, s'est fait depuis longtemps une spécialité des questions d'hydraulique agricole dans le monde entier. Savant très averti, très documenté sur la partie algérienne, il s'attacha, au cours d'une enquête personnelle et précise, à contrôler lui-même tous les documents. Aussi nous avons pensé pouvoir en toute sécurité accepter les chiffres qu'il a lui-même recueillis et « concieusement collationnés.

Ces chiffres sont ceux du *Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie (1900)*. Ils donnent, pour le Tell et les Hauts-Plateaux, une surface de *120.000 hectares* (1).

M. Paul Levy Salvador (2) déclare qu'il y a 135.000 hectares ; mais, en nous en tenant au chiffre de 120.000 et en ne réservant aux cotonniers que *le quart* des surfaces irrigables, on voit *dès maintenant* la possibilité de produire une récolte de coton d'une valeur de plus de 30.000.000 de francs dans le Tell et les Hauts-Plateaux rien que sur irrigation assurée par les grands ouvrages d'art. Mais il ne faudrait pas croire que ces seuls ouvrages, les grands barrages et les canaux des Associations syndicales soient efficaces pour l'irrigation. Depuis longtemps déjà les petits barrages, les digues, les fascines multiples et faciles à construire ont montré dans toute la Kabylie par exemple le meilleur moyen de capter et de détourner les eaux pour l'irrigation.

On nous objectera peut-être qu'il faut une grande quantité d'eau pour l'irrigation du cotonnier. Wilcocks, pour l'Égypte, déclare qu'il faut 2.000<sup>mc</sup> par feddan, soit une hauteur de 0<sup>m</sup>50 environ. M. Lecomte estime ce chiffre trop peu élevé de moitié et pense qu'il faut au moins 1 mètre.

---

(1) J. BRUNHES. *L'Irrigation dans la Péninsule Iberique et dans l'Afrique du Nord*. Paris, Nond, 1902, p. 244.

(2) *Hydraulique agricole*, t. 11, p. 201.



Nous pouvons affirmer que dans ce pays où il tombe *au minimum* 450  $\frac{m}{m}$  d'eau dans les terres à coton les plus sèches du littoral, il a suffi de 0<sup>m</sup>50 pour déterminer une végétation trop luxuriante. Dans les terres de la plaine du Chélif par exemple, 0<sup>m</sup>30 suffisent largement et ne doivent pas être dépassés. C'est donc sur 120.000 hectares intégralement que nous pouvons compter. Mais n'oublions pas que ce chiffre a été donné en 1900 et que déjà à l'heure actuelle, en dix ans, il a été grandement dépassé. Nous n'en donnerons qu'un exemple pris à Orléansville. Les travaux, en 1900, étaient presque tous achevés, ou du moins le gros œuvre, et il ne restait guère que des bétonnages ; or, aucune culture nécessitant l'irrigation, si ce n'est celle de quelques rares jardins maraîchers, n'était encore en honneur dans la région ; il en résultait que l'on pouvait déplorer avec raison, comme M. Brunhes, que des travaux se chiffrant par 3.164.000 francs, ne servissent qu'à l'irrigation de 650 hectares ; c'était bien, en effet, la surface que l'on irriguait à cette époque ; mais aujourd'hui on peut compter comme suit les surfaces irriguées et irrigables par le seul barrage de l'Oued-Fodda, tout autour d'Orléansville :

1° Surfaces irriguées actuellement sur les deux rives du Chélif.....	3.196 h. 80 a. 41 cent.
2° Surfaces susceptibles d'irrigation, non irriguées.....	1.500
3° Surfaces irrigables, rive droite (projet 1906), chiffres donnés par le Service hydraulique.....	1.200
4° Surfaces irrigables en 1910 par la bêche de l'Oued Ouarane.....	2.000
Au total en 1910.....	7.896 h. 80 a. 41 cent.

Lorsqu'on sera assuré d'avoir l'emploi rémunérateur de l'eau que l'on s'efforçait, avec de lourds sacrifices, de se procurer sans savoir comment on l'utiliserait, le développement des surfaces irrigables ira grandissant d'année en année, car ce n'est pas l'eau qui manque en Algérie. Il faut



avoir étudié les procédés d'irrigation dans les autres pays pour en avoir la conviction absolue.

Faut-il rappeler les immenses territoires de jour en jour plus étendus que la sonde fertilise dans le Sud ? « La « campagne » de forages artésiens entreprise par les Français « dans le Hodna et dans l'Oued Rhir a déjà dépassé les prévisions, dit Brunhes ; elle a marqué une vraie date dans « la conquête du désert par l'irrigation. » Cette campagne, poursuivie avec persévérance, faisait déjà, en 1886, l'admiration du grand publiciste russe de Tchihatchef qui déclarait que « lors même que la France n'aurait pas doté l'Algérie d'autre chose que de puits artésiens, elle pourrait « déjà, sous ce seul rapport, accepter la comparaison avec « n'importe quel pays. » (1).

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur les merveilles réalisées depuis 1856, année de la conquête de l'Oued Rhir. L'activité féconde de l'ingénieur Jus, directeur de la *Société agricole et industrielle de Batna*, dont le nom est à jamais attaché à ces entreprises de sondage, ne s'est pas ralentie ; et tous les jours encore les travaux féconds de nos officiers assurent dans le désert les conquêtes les plus utiles et les plus pacifiques (2).

Que n'est-on pas en droit d'attendre de l'activité intelligente déployée dans cette région du Bas-Sahara algérien.

Cette immensité dont le fond se trouve au chott Melrir, à 31 mètres au-dessous du niveau de la mer, est le confluent de toutes ces vallées qui seront d'immenses oasis un jour et qui viennent du Sud comme l'Oued Igharghar et l'Oued Mya, de l'Ouest comme l'Oued Djedi et du Nord comme le large bas-fond de l'Oued Rhir au Sud de Biskra et qui s'étend sur 130 kilomètres d'Ourir jusqu'à Touggourt et Temacin. Cette cuvette crétacique possède, nous dit Rolland (3), un bassin artésien qui est un des plus importants qui existent à la sur-

(1) DE TCHIHATCHEF, Espagne, Algérie et Tunisie, p. 339.

(2) C.-P. LEROY BEAULIEU, L'Algérie et la Tunisie.

(3) G. ROLLAND, Ingénieur des mines, *La Colonisation française au Sahara*, 17<sup>e</sup> session. Oran 1898, 1<sup>re</sup> partie, p. 51.



face du globe et qu'il a autre part très justement comparé « à une petite Egypte avec un Nil souterrain (1). »

Depuis la réorganisation du service des forages artésiens, en 1904 seulement, on a obtenu un débit de 92.185 litres à la minute et augmenté les surfaces irrigables de 2.500 hectares.

Pour le moment, ce ne sont pas les terres irrigables qui manquent si l'on préfère en Algérie la culture cotonnière sur irrigation, et l'essor n'en sera certainement jamais entravé, si grand soit-il. On peut être assuré que du jour où les plantations donneront les résultats qu'on est en droit d'attendre d'elles, il n'y aura pas besoin d'autre stimulant que celui de l'intérêt personnel évident pour déterminer toutes les initiatives déjà si hardies et si efficaces. Il y a assez d'eau en Algérie, nous l'avons dit, pour en fournir à une culture immense, il suffit de la prendre et ce sera facile lorsqu'on sera sûr de pouvoir l'employer avantageusement. Les sacrifices à faire seront assez largement rétribués pour enlever toute hésitation. Ce n'est pas être d'un optimisme exagéré que d'avancer de telles affirmations, car nous ne pouvons croire que le génie français ne soit pas à la hauteur d'une tâche dont les difficultés sont loin d'être aussi considérables que celles dont bien des pays ont triomphé. Ce sont, du reste, les Français qui se sont les premiers attaqués avec succès à ces difficultés.

Il est moins onéreux, dans un pays aux cours d'eau aériens et souterrains multiples, aux sources et aux nappes abondantes, de détourner, de capter et de mener l'eau à la surface, qu'en Egypte par exemple, où le seul réservoir est le Nil qu'il faut barrer, détourner par des canaux de plusieurs milliers de kilomètres et à quel prix !

Sait-on bien toute l'importance des sacrifices qui ont été faits pour cela en Egypte qui est pourtant le pays classique de l'irrigation. C'est un exemple instructif et édifiant qu'il ne faut pas négliger.

On ne doit pas croire que le Nil submerge docilement tous

---

(1) G. ROLLAND. Hydrologie du Sahara, p. 53.



les ans et sans frais toutes les terres à coton. Depuis longtemps ce système pharaonique de la submersion, qui n'allait pas du reste sans d'énormes frais de nivellement à des étages successifs et d'endiguements immenses, a été reconnu insuffisant et impossible même pour la culture cotonnière. Depuis 1837, Mehemet-Ali (1) a reconnu la nécessité de substituer à ce système celui de l'irrigation pour permettre l'utilisation de l'eau en temps voulu et sur la plus grande surface possible.

Il a fallu creuser d'innombrables canaux sur toute l'étendue du pays irrigué, pour conserver l'eau des crues ; ces canaux en ont nécessité d'autres pour le drainage et l'écoulement des eaux d'irrigation. Mais comme le niveau de l'eau dans ces immenses canaux se trouve en contre-bas des terres à irriguer, il a fallu établir un nombre considérable de machines élévatoires, sakieh, norias, pompes rotatives qui marchent à grands frais et dont l'établissement ne peut même plus être autorisé aujourd'hui qu'à titre de faveur exceptionnelle accordée par une administration extrêmement sévère (2).

Puis, on a reconnu la nécessité de barrer le Nil à la hauteur de la naissance du Delta ; travail gigantesque commencé en 1843, achevé en 1890 et qui a coûté 100.000.000 de francs.

Avec les canaux et autres ouvrages de premier établissement, on a dépensé, d'après Wilcoks (3), environ 408 millions pour irriguer 3.430.000 acres, soit 300 francs par hectare ; mais ce n'est pas tout !

On comptait que le barrage du Delta, du Nil élèverait le plan d'eau de 4<sup>m</sup>50, et grande fut la déception, lorsqu'on vit l'impossibilité de l'élever au-dessus de 1 mètre. Aussi dût-on construire ces dernières années, un nouveau barrage à Assouan. On fit une digue de 2 kilomètres sur l'emplacement de la première cataracte qui coûta 30.000.000 de francs. Cette

(1) C'est vers 1837, dit A. Chelu, que Mehemet Ali décida de supprimer les bassins et de les remplacer par des canaux. « Le Nil, le Soudan, l'Égypte, p. 392 ».

(2) V. au sujet de l'« œuvre administrative » de la réglementation et de l'organisation des services de l'irrigation. BRUNHES. L'irrigation dans la Péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord, p. 338.

(3) W. WILCOKS. *Egyptien irrigations*, 2<sup>e</sup> édition.



fois, on releva de 8 mètres l'eau des crues, sans se soucier d'inonder périodiquement la merveilleuse *île de Philæ*, dont les délicieux monuments qu'on espérait immortels sont voués à la disparition prochaine et qui ont déjà été pleurés par P. Loti.

Rien n'a prévalu contre l'intérêt des planteurs de l'Égypte, ni les immenses difficultés accumulées par la nature, ni les embarras financiers, ni les scrupules artistiques et l'admiration religieuse due à la plus belle antiquité.

Et pour descendre jusque dans certains détails qui donneront idée des difficultés vraiment effrayantes qui n'ont pas fait reculer les Égyptiens, il faut encore remarquer que loin de la mer encore, le niveau des terres est si bas, que les canaux d'irrigation et ceux de drainage sont sensiblement sur le même plan et qu'il a été nécessaire, pour établir un courant, d'installer de puissantes pompes qui rejettent à la mer les eaux de drainage (1). Faut-il parler du salage des terres que l'irrigation intensive provoque fatalement en faisant remonter du sous-sol le sel marin qui se trouve partout en Égypte et qu'il faut laver au prix de quels sacrifices ! (2).

Voilà ce qu'on ne devrait pas ignorer en Algérie où l'on se plaint d'être mal desservi par des canaux dont les vannes, cependant, déversent à pleins flots les eaux vivifiantes, directement à la surface des champs.

Nous sommes loin, en général, d'avoir à résoudre de pareilles difficultés et les travaux d'hydraulique agricole nous paraîtront toujours minuscules à côté de ces entreprises de titans ; et pourtant, toutes proportions gardées, nous ne pourrions retirer de plus grands bénéfices.

Nous avons donc suffisamment d'espace pour commencer et pour mener très loin la culture du cotonnier dans l'état actuel des moyens économiques ; la main-d'œuvre est d'ores et déjà suffisante pour une exploitation plus considérable

(1) Il faut dire qu'Assouan qui est à 1.200 km. de la mer n'est qu'à 94 m. d'altitude. Du Caire à la mer, la pente est encore plus réduite, le Caire est à 18 m. 65 d'altitude ; les eaux du Bahr Youssef à El Saham au Fayoum sont à 27 m. et la surface du Birket Karoum est à 13 m. au dessous du niveau de la mer.

(2) Voyez BRUNNES. Loc. cit., p. 334.



qu'elle ne sera jamais et elle s'accroîtra encore tout en parfaissant l'habileté naturelle qu'elle possède déjà à un haut degré. Le cheptel et le matériel agricole sont largement suffisants pour d'immenses exploitations. Les surfaces à complanter sont très vastes, si l'on songe qu'il est possible en beaucoup de points de pratiquer la culture en terre sèche ; se bornerait-on même à ne vouloir la faire que sur irrigation, les terrains irrigables sont dès à présent extrêmement étendus et s'accroissent d'année en année. L'essor même considérable et rapide ne sera jamais entravé par le manque d'eau que l'on pourra certainement toujours obtenir en Algérie à des prix que les bénéfices de la culture cotonnière ne font pas paraître onéreux.

Nous pouvons ainsi affirmer que la différence de ce qu'on a pu remarquer à l'époque impériale, les moyens économiques nécessaires à la culture cotonnière sont assurés aujourd'hui aux planteurs algériens.

Il nous faut savoir maintenant si les conditions auxquelles on peut s'assurer l'emploi de ces moyens sont suffisamment avantageuses.

C'est la question du *prix de revient* qui nous reste à examiner.

### **Le prix de revient. — Le bénéfice à l'hectare**

Il est bien difficile de donner une approximation du prix de revient d'une culture industrielle dans un pays. De même que le rendement, et plus encore, le prix de revient varie d'un endroit à l'autre et sur un même terrain avec la nature de la saison.

Cependant, il est indispensable de nous faire une idée de ce que peut être en Amérique et en Egypte le prix de revient moyen général, afin de le comparer aux prix que nous coûte en Algérie une récolte de coton.

Pour l'Amérique, les recherches, à ce point de vue, ont été faites de la façon la plus consciencieuse par un fonctionnaire du Département de l'agriculture, Harry Hammond,



dont les travaux ont été insérés dans le fameux ouvrage « *Cotton plant* » que nous avons déjà cité et qui est, depuis 1896, la mine où puisent tous les auteurs qui ont écrit sur le coton dans les deux mondes.

Le défaut inévitable et qui est bien signalé par l'auteur même, est dans la trop grande généralité, mais les chiffres et estimations présentés représentent bien des moyennes du coût approximatif des meilleurs systèmes de culture usités en Amérique.

Ces chiffres moyens sont d'un grand intérêt pour nous, d'autant que nous sommes avertis qu'ils comprennent des frais maxima élevés, avec lesquels cependant la culture reste suffisamment rémunératrice.

Nous ne pouvons mieux faire pour établir cette estimation générale, que de suivre le texte de l'ouvrage américain.

Comme nous l'avons déjà vu, l'auteur part de ce fait que la limite pratique de la culture pour un planteur est la quantité de terre que peut travailler une bête de somme entre le 5 mai et le 1<sup>er</sup> août. Il établit que cette surface est de 34 acres  $\frac{1}{2}$ . Au point de vue des frais, voici le raisonnement :

Le prix d'un cheval y compris l'assurance, la nourriture, le logement, l'intérêt et aussi l'amortissement, et celui des instruments employés à la culture, peut être représenté par une somme de 122.85 dol. par an (614 fr. 25). Pour la partie de l'année pendant laquelle l'animal est employé à la culture du coton, cela fera une somme de. dollars 53 92 = 269 fr. 60

La main-d'œuvre pour la charrue  
vaut..... 64 » = 320 »  
4 binages à la houe pour 34  $\frac{1}{2}$  arc. 55 20 = 276 »

Faisant un total au moment de la  
ceuillette..... dollars 173 12 = 865 fr. 60

Pour cueillir la quantité indiquée  
(531 bls par acre) il faudra..... 73 27 = 366 35

En tout, le coût au moment de li-  
vrer la récolte à l'égrenage sera de. dol. 246 39 = 1231 fr. 95

Si on emploie les engrais comme on le fait en Géorgie et



dans la Caroline du Sud, il faudra ajouter 1.78 dol, par acre au total qui sera porté à dollars 307 80 = 1.539 francs.

Il reste à mentionner le loyer, les taxes et l'administration. L'administration qui consiste en une surveillance, sera bien payée par une commission de 5 % sur les profits ; et les taxes sont insignifiantes ; quant au loyer, il varie de 2 à 10 dollars.

Enfin, la somme totale de tous les frais pour une « culture d'un cheval » (horse crop) exclusivement en coton serait :

Dans l'Est de . . . . . dollars	359 55 = 1 797 fr. 75
Et dans l'Ouest de . . . . .	349 89 = 1.749 55 (1)

La moyenne pour ces deux régions serait de 1.773 fr. 60 pour  $3\frac{1}{2}$  acres, soit 128 fr. 52 par hectare pour 597 kilogrammes de coton brut.

Retenons ce chiffre repris par tous les auteurs bien qu'il ne nous semble pas tenir compte de certains frais comme par exemple celui de l'achat des graines de semence, de l'arrachage des vieux plants ni de la lutte contre les parasites ; enregistrons-le comme étant exactement le prix moyen.

Mais avant de calculer les bénéfices possibles et le prix de revient au kilogramme de coton sur ces données, il nous faut examiner les exemples cités généralement de cultures plus rémunératrices.

Farmer, qui a consciencieusement recueilli et heureusement rassemblé les meilleurs documents américains, nous donne une série de devis de la Station expérimentale du Texas et des meilleurs planteurs (2). A nombre de devis, on remarque celui de M. Welborn, le créateur de la variété renommée, le « *Welborn Pet* ».

« Les prix du travail sont basés sur la moyenne des prix qui ont été payés ces 10 dernières années, y compris l'amortissement des machines employées.

« Les prix sont de 5 francs par journée d'homme et 8 fr. 10 pour une journée d'homme et cheval ou mule avec cultivateur ou autre instrument de culture ; 11 fr. 25

(1) The cotton plant, p. 266 et 267.

(2) FARMER. La culture du cotonnier, p. 261.



« par jour pour un homme et attelage de deux animaux  
« avec instrument. »

## 1° DEVIS SANS ENGRAIS

1° Rente par acre.....		20 fr. »
Défoncement en décembre.....	7 50	} 13 75
— février.....	6 25	
Plantation (mai).....	1 25	} 2 50
Achat de graines.....	1 25	
Première façon.....	2 50	} 10 »
2 <sup>e</sup> —.....	2 50	
3 <sup>e</sup> —.....	2 50	
4 <sup>e</sup> —.....	2 50	
Sarclage après deuxième façon...	3 10	} 5 60
Scarifiage.....	2 50	
Récolte 1.450 lbs.....		43 50
Vente des cotons.....		2 75
Egrenage. Emballage.....		12 50
Total des dépenses par acre. (sic)		141 fr. 60

soit à l'hectare 279 fr.

*Recettes*

418 lbs de fibres à 0 fr. 425 = 177 fr. 50

30 lbs de graines..... 15 »

Total des recettes... 192 fr. 50

Profit net par acre : 80 fr. 90 soit 202 fr. 25 à l'hectare.

2° Rente du sol.....		17 fr. 50
Défoncement en avril ou mai....	5 80	} 8 70
Hersage et roulage, 4 chevaux...	2 90	
Plantation 1/6 de jour.....	1 35	} 1 75
Valeur des graines.....	0 40	
Façons, 2 ou 3 selon saison : moyenne.....		5 40
Sarclage.....	1 25	} 2 50
Scarifiage.....	1 25	
Récolte moyenne 800 lbs.....		26 »
Vente.....		5 85
Empoisonnement si nécessaire.....		1 »
Egrenage. Payé par la graine..		»
Coût total par acre.....		68 fr. 40

Coût total à l'hectare 171 fr.



*Recettes*

250 lbs de fibres à 0 425...	106 fr. 25
550 lbs graines abandonnées	»
Total des recettes à l'acre	<u>106 fr. 25</u>

Profit net par acre : 37 fr. 85 soit 94 fr. 62 par hectare.

3° Rente du sol .....		15 fr. »
Sous solage .....	1 60	} 10 30
Arrachage des vieux plants .....	5 75	
Hersage .....	0 95	
Plantation .....	1 35	
Valeur des graines.....	0 40	1 75
5 façons .....		10 55
Sacrifiage .....		5 80
Récolte 848 lbs à 3 fr. 25 0/0 .....		27 55
Egrenage. Ballage .....		9 »
Transport à l'usine.....		3 »
Vente du coton .....		»
Transport à Houston, 11 fr. 25 la balle .....		6 75
Commission. Manutention .....		4 50
Total du coût par acre.....		<u>94 fr. 20</u>

Coût à l'hectare 235 fr. 50.

*Recettes*

283 lbs fibres à 0 fr. 48 env.	131 fr. 15
560 lbs graines à 32 fr. 50	
0/00.....	9 40
Total des recettes...	<u>140 fr. 25</u>

Profit net par acre : 46 fr. 05 soit 115 fr. 12 par hectare.

Nous avons aussi des devis typiques, présentés pour des cultures où l'on a employé des engrais ; en voici deux :



1° Rente du sol.....	20 fr. »
Engrais de la récolte de pois précédente.....	18 58
Défoncement.....	7 50
Plantation.....	1 »
Valeur des graines.....	5 »
4 façon à 2 fr. 50.....	10 »
Sarclage après première façon.....	2 50
Récolte 2.100 lbs.....	64 »
Vente.....	5 »
Egrenage. Emballage.....	20 »
Coût total par acre.....	<u>152 fr. 59</u>

*Recettes*

650 bls de fibres à 0 fr. 45 = 292 fr. 50

45 bushels de graine à 0 fr. 50 = 20 »

Rendement total à l'acre. 312 fr. 50

Produit net par acre : 159 fr. 75 soit 399 fr. 37 par hect.

2° Rente du sol.....	15 fr. »
Engrais : 5 tonnes à 5 fr. ....	25 »
Sous solage.....	1 60
Arrachage des vieux plants .. . . .	5 75
Hersage.....	0 90
Plantation.....	1 35
Valeur des semences.....	0 40
5 sarclages.....	10 55
Scarifiages .. . . .	5 80
Récolte 1.507 à 3 fr. 25 0/0.....	49 »
Egrenage. Emballage.....	15 »
Transport à l'usine.....	5 »
Vente.....	»
Transport à Houston, 10 fr. 25.....	10 25
Commission. Manutention, 7 fr. 50.....	7 50
Total du coût par acre.....	<u>156 fr. 15</u>

à l'hectare 390 fr. 37.



*Recettes*

502 lbs de fibres à 0 fr. 48 env. =	241 fr. 55
990 lbs de graines à 32 fr. 50	
0/00 ..... =	16 10
Total des recettes...	<u>257 fr. 65</u>

Profit net par acre : 101 fr. 50 soit 253 fr. 75 par hect.

Ces devis du Texas nous donnent comme coût de la culture à l'hectare 279 fr., 171 fr. et 235 fr. 50 pour les plantations n'ayant reçu aucun engrais et pour celles fertilisées : 381 fr. 47 et 390 fr. 37 ; soit une moyenne de 228.50 sans engrais et 385.92 avec engrais.

Cette différence si marquée entre les frais donnés par « *The Cotton plant* » et ces devis, tient à ce fait que les chiffres de l'ouvrage officiel indiquent réellement une moyenne très générale, tandis que les devis du Texas ne portent que l'estimation des frais d'une très bonne culture habilement conduite par des fonctionnaires ou des agriculteurs de mérite. Remarquons, en effet, combien les chiffres indiqués par les récoltes : 1.450 lbs. = 1.531 kgs. à l'hectare sans engrais, et 2.100 lbs. = 2.362 kgs. à l'hectare avec engrais, sont élevés ! Cela fait respectivement 510 et 787 kgs. de coton fil à l'hectare, alors que, nous l'avons vu, on ne peut guère compter que sur 218 kgs., puisque cette production a été la production moyenne pendant la période 1886 à 1894 aux Etats-Unis. Aussi nous les avons cités pour indiquer les maxima qu'il importe toujours de connaître quand on parle de moyennes. Dans ces exploitations remarquablement bien conduites et réussies, nous voyons cependant que le maximum du bénéfice atteint est de 399 fr. 37 par hectare avec engrais et 202 fr. 25 sans engrais.

A ce point de vue, il faut aussi citer le devis récemment établi par la ferme de l'Etat pour expériences à Stoneville (Mississippi) :



*Dépenses*

Rente du sol.....	Fr.	6	»
Labours .....		2	»
Plantation .....		0	25
Fumure .....		4	»
4 Façons .....		5	»
2 Binages.....		2	»
Cueillette 1.500 l. (1.687 kgr. à l'hectare). .....		9	50
Egrenage .....		2	50
Impôts .....		1	»
Frêt, commission et assurance .....		1	50
Total.....	Fr.	33	75

*Recettes*

500 lbs coton fils à 13 cents.....	Fr.	65	»
1.000 lbs graines à 15 dollars la tonne .....		7	50
Total.....	Fr.	72	50

Produit net à l'acre : dollar 38,75, soit : 484 fr. 57 à l'hectare.

Mais il s'agit ici d'une culture faite par une Station expérimentale, par conséquent dans les meilleures conditions possibles de réussite d'une culture. Aussi le rendement de 600 kgs. à l'hectare est-il encore plus extraordinaire que dans les cas précédents. Pourtant, nous taxerons de légère exagération l'évaluation donnée, car on ne compte ni usure ni amortissement et l'on table sur 500 lbs. et 1.000 lbs. intégralement de fibres et de graines, sans déchet ; de plus, la valeur de 12 cents attribuée au coton pour *toute la récolte* est très élevée au Mississipi.

Mais il faut tenir encore cet exemple avec ceux des Stations du Texas cités par Farmer comme un type de devis concernant les maxima extrêmes en Amérique.

Les chiffres donnés par « *The Cotton plant* » nous donnent bien l'assurance qu'il doit en être ainsi et nous en trouvons la certitude en voyant les résultats de l'enquête de 1896.

A cette époque, le Département de l'agriculture a entre-



pris une enquête sur les prix de revient de la culture du coton dans les divers Etats et il a pu enregistrer 3.846 réponses de planteurs.

« D'après les indications fournies par 3.335 planteurs, dit « M. Lecomte (1), cultivant du coton autre que le Sea-Island, « le prix de la culture s'élevait, en moyenne, à 15 dollars 42 « par acre (192 fr. 75 l'hectare) et la valeur moyenne de la « récolte étant de 19 dollars 03 par acre (237 fr. 87 à l'hec- « tare), le profit net serait de 3 dollars 61 par acre (45 fr. à « l'hectare).

« La récolte est calculée sur le pied de 255.6 livres de coton « et 16 boisseaux de graines par acre (287 kil. 50 de coton « et 576 litres de graines à l'hectare), le coton valant 6,7 « cents la livre (0 fr. 745 le kg.) et les graines 11,9 cents le « boisseau (36 litres). La cueillette est comptée à raison de « 44 cents pour 100 litres (0 fr. 049 le kg.). »

On voit donc d'une façon bien nette que la moyenne générale doit être celle du « *Cotton plant* » et que les devis du Texas et de Stoneville sont les maxima.

Aussi, nous choisissons les chiffres de cet ouvrage pour base de nos calculs sur le prix de revient moyen en Amérique qu'il s'agit maintenant de déterminer en même temps que les bénéfices possibles.

« *The Cotton plant* » n'indique pas la valeur des produits, le prix de vente ; mais nous avons vu que celui donné par les Stations expérimentales est de 0 fr. 425 par livre anglaise de coton-fil, soit 0 fr. 95 par kilogramme et de 32 fr. 50 par tonne de graines ; prenons, pour compter le plus largement possible, le *prix de 1 fr. 25* par kilogramme de fil, ce qui est un prix fort.

Nous voyons que 597 kg. 50 à l'hectare (531 livres à l'acre) font 199 kgs. de coton-fil et 350 kgs. environ de graines, moins les déchets ; comme le devis de l'ouvrage américain ne comporte ni frais d'égrenage, d'emballage, ni de transport maritime, ni de commission de vente, abandonnons la valeur des graines pour en tenir faiblement compte.

---

1) H. LECOMTE. Le coton, p. 103.



Nous aurions donc 199 k. $\times$ 1 fr. 25=	248 fr. 75 à l'hect.
Le coût ayant été de.....	128 fr. 52
Il reste un bénéfice net de.....	120 fr. 23 —

qui est, comparativement à celui indiqué par l'enquête de 1906, un gros bénéfice. Le haut prix que nous avons donné au kilogramme de coton-fil produit ce résultat et nous voulons marquer ainsi que ce bénéfice de *120 fr. 23* par hectare est une *forte* moyenne aux Etats-Unis.

Mais le bénéfice à l'hectare n'est que le résultat du prix de revient qui ne peut être déterminé exactement que par le coût de la production à l'unité de poids, au kilogramme par exemple, de coton en graine ou de coton-fil.

Essayons de déterminer ce prix de revient général en Amérique.

Harry Hammond, dans « *The Cotton plant* », à la suite du calcul que nous avons reproduit, nous dit (1) que les frais indiqués par lui font un prix de revient de 1,96 cent dans l'Est et de 1,88 cent dans l'Ouest, par livre de coton-fil.

Cela fait une moyenne de *1,92 cent* et de *5,78 cents* par livre de coton-fil et de coton en graines respectivement, soit : *0 fr. 2136* par kilogramme de coton en graines et *0 fr. 7225* par kilogramme de coton-fil.

Mais pour tenir compte des frais de ginnage, d'emballage, de transport de terre et d'eau, de commission, d'assurance, etc. négligés par l'auteur et qui montent au sixième environ des frais, la valeur de 350 kgs. de graines et de graines velues surtout, n'est pas assez élevée ; il faut donc majorer ces frais de  $\frac{1}{12}$  environ, ce qui portera le prix de revient de 0 fr. 72 à *0 fr. 74*, et celui de 0 fr. 21 à *0 fr. 23* de coton brut.

Ainsi donc, nous pouvons affirmer que le prix de revient du kilogramme de coton-fil, en Amérique, est en moyenne de *0 fr. 74*.

Cependant, si nous reprenons les chiffres de l'enquête de 1896, nous voyons que ce prix de revient ressort à 192 fr. 75

(1) *The cotton plant*, p. 267.



— 9 fr. 60 de graines, soit 183 fr. 15 pour 287 kilogr. 50, soit 0 fr. 637 et 0 fr. 25 le kilogramme de coton-fil et de coton brut respectivement.

En 1904, un questionnaire officiel fut adressé à tous les planteurs américains (1) ; 8.000 réponses furent examinées par le Département de l'agriculture de Washington, qui trouva le résultat moyen suivant : une livre de coton-fil coûte 4 cents  $\frac{1}{2}$  pour une production de 1 balle par acre.

7 —	—	$\frac{1}{2}$ —	—
9 —	—	$\frac{1}{3}$ —	—
12 —	—	$\frac{1}{4}$ —	—
32 —	—	$\frac{1}{16}$ —	—

Nous remarquerons ce prix de 32 cents la livre de coton-fil, c'est-à-dire 1 fr. 60 la livre anglaise et 3 fr. 56 le kilogr. ! Il y a pourtant des planteurs en Amérique que ce coût n'effraie point.

Tout récemment, une estimation du Département de l'agriculture, faite en 1906, établit les frais de production de 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 cents par l. qui se répartissent sur 1 6 23 28 16 9 7 6 3 1% des terrains cotonniers des Etats-Unis.

Il y a donc 1/10<sup>e</sup> des terres où le prix de revient du kilogramme de coton-fil dépasse 1 fr. 10 (10, 11, 12 cents dans 6 + 3 + 1 % des terres). Si nous prenons pour moyenne le prix de 6 cents la livre qui est celui du plus grand nombre de terres (28 %), nous aurons un prix de revient de 0 fr. 66 le kilogramme de coton-fil et 0 fr. 22 le kilogramme de coton brut. Or, nous venons de voir par les résultats des réponses au questionnaire de 1904 que ce prix de 6 cents la livre correspond à peu près à une production de 1/2 balle de 500 livres par acre ; cela nous permet de calculer le bénéfice à l'hectare qui sera de 150 livres à l'acre = 281 kgs. à l'hectare, soit à 1 fr. 25 = 351 fr. 25 — 185.45 = 165 fr. 80 Mais n'oublions pas qu'il y a 42 % des terres qui ont un bénéfice *beaucoup* moindre et qu'il n'y en a que 30 % qui en ont *un peu* plus.

(1) M. SCHANZ, p. 116. Rapport au Congrès International cotonnier. Paris 1908.



Voici enfin l'estimation de Georges Dufêtre, des frais des planteurs américains ; il l'avait établie d'après les renseignements donnés par Farmer et d'après les résultats de son enquête personnelle.

Labour de défoncement tous les 3 ans..	21 fr. 20	l'hectare
Semilles.....	2 fr. 80	—
Sarclage.....	6 fr. »	—
Scarification.....	6 fr. »	—
4 binages à 6 fr. 40 chaque.....	25 fr. 60	—
Arrachage des vieux plants.....	13 fr. 50	—
Cueillette pour 930 kg. à 6 fr. 50 (310 kg. coton-fil).....	60 fr. 45	—
Fumure.....	40 fr. »	—
Loyer de la terre.....	24 fr. »	—
Frais généraux.....	20 fr. »	—
Lutte contre les insectes.....	25 fr. »	—
	<hr/>	
	244 fr. 55	—

A ces frais, il ajoutait :

Egrenage, à 7 francs.....	21 fr. 70	—
Transport à l'intérieur.....	7 fr. »	—
Transport maritime.....	22 fr. »	—
Commission de vente.....	8 fr. 60	—
	<hr/>	
Total des frais à l'hectare.....	303 fr. 85	

#### Recette

310 kgs. de coton-fil, à 125 fr. %.....	387 fr. 50
540 kgs. de graines, à 11 fr. %.....	59 fr. 40
	<hr/>
Recette brute.....	446 fr. 90

D'après ce devis, le prix de revient du kilogramme de coton-fil ressort à 309 fr. (*sic*) — graines et bois 59 = 250 : 310 = 0 fr. 806. Nous voyons que Geo Dufêtre établissait le prix de vente à 1 fr. 25 ; cela fait 0 fr. 44 centimes de bénéfices par kilogramme et 138 fr. à l'hectare.

Ces bénéfices moyens à l'hectare de :

45 fr., enquête de 1906, de 120 fr., d'après « The Cotton



plant » et de 138 fr., d'après Geo. Dufêtre, paraîtront, peut-être, bien peu élevés ; ce n'est pas absolument notre avis ; mais c'est bien celui des Américains eux-mêmes. A Houston (Texas), nous dit M. Schanz (1), on évalue comme suit le rendement *brut* par acre des différentes cultures suivantes :

Le coton (en dollars), 50 ; le riz, 300 ; les oignons, 350 ; les carottes, 400 ; les choux, 450 ; les choux-fleurs, 1.200 ; le coton est presque la culture pauvre ! Mais elle a pour elle le grand avantage de la vente facile à toute époque de l'année. Cela n'empêche que les opérations du « Censu », en 1908, ont révélé une valeur de la récolte de coton supérieure à 3 milliards de francs.

En Egypte, nous l'avons vu, les rendements sont beaucoup plus considérables qu'en Amérique ; cela tient à ce que la culture y est beaucoup plus intensive que dans ce pays ; la densité de la population y est beaucoup plus grande, la valeur des terres bien plus élevée ; aussi les frais y sont-ils beaucoup plus considérables, malgré le bon marché de la main-d'œuvre.

M. Foaden, le secrétaire de la Société khédiviale d'agriculture donne le devis suivant pour la culture d'un acre de coton en Egypte (2), en 1897 :

Rente du sol y compris les taxes..	dollars	27.00	(337.50 l'h.)
Irrigations.....		7.50	
Prépar. de la terre, plantat., fumier, etc..		5.50	
Valeur de la graine.....		0.50	
Façons, binages, etc.....		2.00	
Cueillette.....		4.00	
	Total.....	dollars	46.00

soit 230 fr. l'acre et 575 fr. l'hectare.

Il évalue les recettes à 66 dol., soit 330 fr., laissant un profit de dol. 20 = 100 fr. par acre et 250 fr. à l'hectare environ.

Cette estimation que déjà B. Handy reproduisait d'après les données de Foaden dans « *The Cotton plant* » est reprise

(1) M. SCHANZ, p. 416, loc. cit.

(2) GEORGE FOADEN; Cotton cult. in Egypt., 1897.



ensuite par tous les auteurs. C'est un des rares devis officiels faits pour la culture égyptienne ; il date déjà de longtemps et ne donne pas de détails suffisamment précis pour nous satisfaire ; du moins cette imprécision ne nous assure-t-elle pas qu'il a été tenu compte des innombrables opérations que comporte la culture compliquée de l'Égypte.

Une autre estimation donnée par Ch. Pensa (1), est encore beaucoup plus vague. Comme frais, il compte la location du terrain à 5—6 livres égyptiennes au feddan, c'est-à-dire 300 francs l'hectare. Puis, faisant le calcul sur deux ans, il estime que les dépenses de culture montent à 100 francs, c'est-à-dire 50 francs par an, ce qui fait, loyer compris, 700 fr. par hectare pour deux ans. Les récoltes de maïs, fèves, bersim ou autres et coton en ce même temps produisent 900 francs. Il reste donc 200 francs pour deux ans, soit 100 francs par an.

On voit que sur ce point important, Pensa est loin de s'accorder avec Foaden ; et la différence est encore plus importante que ne le marquent les chiffres, si on tient compte de ce fait que le calcul est établi sur deux ans. Les travaux et la fumure fournis à une culture profitent à la suivante dans une mesure assez large et augmentent son rendement ; tabler sur deux ans, c'est tenir compte de cette augmentation ; par conséquent, dans ce cas, un bénéfice de 100 francs à l'hectare est beaucoup moindre en réalité que les  $\frac{2}{5}$ <sup>e</sup> des 250 fr. de Foaden.

De pareilles divergences imposent une réserve et nous ne pouvons guère retenir sûrement de ces devis que le prix très élevé du loyer de la terre.

M. François-Charles Roux, dans son tout récent et si remarquable ouvrage « *La Production du coton en Égypte* », cite surtout, à propos du prix de revient les chiffres de Foaden (2) qu'il emprunte à « *The Cotton plant* ». Il donne aussi les estimations de Barois et de Kamel Gali qui déclarent une recette de 556 francs, comptant que cela fait un bénéfice de 420 francs environ si, d'autre part, on accepte le prix de

(1) Les cultures de l'Égypte.

(2) François-Charles Roux. La production du coton en Égypte, p. 188.



revient établi par M. Sabatier, ancien consul de France en Egypte, qui le fixe à 130-135 francs. En tous cas, il nous paraît nécessaire de retrancher de ce bénéfice de 420 francs, les 300 à 337 francs de loyer dont on ne peut avoir tenu compte dans une somme totale de frais s'élevant à 130 francs. Ce serait donc encore un bénéfice d'une centaine de francs au maximum à l'hectare.

Mais nous avons un meilleur moyen de connaître plus exactement et par le détail, les frais de culture du cotonnier en Egypte, grâce aux renseignements précieux que nous donne M. H. Lecomte dans son excellent ouvrage sur le coton en Egypte. Ce savant professeur nous donne, à propos de chaque opération culturale, les prix payés par l'Administration des Domaines de l'Etat ou ceux que lui ont fourni de grands propriétaires planteurs.

Essayons de grouper tous ces frais en un devis aussi exact que possible pour une bonne culture dans les meilleurs terrains, en suivant pas à pas les renseignements fournis par M. Lecomte et nous inspirant de l'opinion des meilleurs auteurs pour les rares cas où son ouvrage ne nous donne pas des indications précises.

C'est, en ce qui concerne le loyer, que nous n'avons pas trouvé de chiffre exact pour confirmer tout au moins ceux de Foaden et de Pensa ; nous verrons que Georges Dufêtre le compte à 512 fr. 70 l'hectare, taxe comprise.

Pour le déterminer, nous consulterons avec fruit les chiffres suivants extraits d'un tableau dressé par M. Lecomte, d'après les indications de Wilcoks.

Voici quel serait le loyer des terres dans le Fayoum et le Delta où se trouvent les bonnes terres.

RÉGIONS	Maximum	Moyen	Minimum
Fayoum, livre égyptienne . . . . .	6	1.7	0.5
Behera . . . . .	8	2.23	0.5
Menoufia . . . . .	8	5.83	3.0
Garbieh . . . . .	8	3.10	0.5
Kalyouba . . . . .		5.50	
Sharkieh . . . . .		3	
Dakalieh . . . . .		3	



Cela fait un loyer à l'hectare maximum de 487 fr. 50 et moyen de 227 fr. 50. Pour avoir la moyenne d'une *bonne terre*, nous prendrons entre ces deux chiffres le prix de 357 fr. 50 l'hectare.

Remarquons toutefois que ce chiffre devrait être, en ce qui concerne le coton, élevé de moitié pour rester dans la réalité des choses ; car ce loyer est beaucoup trop élevé pour que les cultures de fèves, de maïs, de bersim ou de lentilles permettent un bénéfice ; le coton seul peut payer et cependant on ne peut le faire revenir sur la même terre que tous les deux ans, au maximum. Il conviendrait donc de compter à sa charge environs les  $\frac{3}{4}$  du loyer de deux ans. Ne le faisant pas, c'est un avantage au profit de l'Égypte dont nous pourrions tenir compte au moment de la comparaison.

Voici donc le devis de la culture égyptienne tel que nous avons pu l'établir d'après les renseignements les plus sûrs des gens les plus autorisés.



RÉFÉRENCES	FRAIS DE CULTURE TRAVAUX PRÉPARATOIRES, ETC. ET LOYER	PRIX	PRIX
		en PIASTRES- TARIF au feddan	EN FRANCS à l'hectare
			fr. c.
H. Lecomte, Le coton en Egypte p. 52	4 labours (5+5+4+3 P.T.). Roulage .....	17 1	11 40
	Location ou amortissement et entretien des bœufs....	80	
Id. p. 53	Billonnage à la charrue (main-d'œuvre) .....	4	2 46
	Endiguements (moyenne)... Semailles (moyenne).....	20 11	12 30
Id. p. 53	Remplacement des man- quants .....	5	9 91
	2 sarclages ? .....	12	
	1 <sup>re</sup> binage .....	10	7 43
Id. p. 59	2 <sup>e</sup> binage .....	20	6 15
	3 <sup>e</sup> binage .....	30	12 30
	Arrachage des herbes .....	12	18 45
Id. p. 60	Eclaircissage et écimage... Arrosages. Redevance 33 0/0 du loyer.....	8 117	7 43 4 94 75 83
Id. p. 63	Élévation de l'eau .....	84	52 03
	Main-d'œuvre pour diriger l'eau .....	30	18 45
Id. p. 67	Cueillettes pour 5 kantars au feddan (!) .....	100	62 14
	Gardiennage .....	3	1 85
Id. p. 68 V. ch. Pensa- Foaden	Arrachage .....	12	7 43
Lecomte, p. 156 d'après Will- coks	Loyer (moyenne des max. et min.) .....	350	357 50
Lecomte, p. 99 et 100	Engrais. Poudrette .....	125	84 60
	Epandage .....	150*300(!)	80 »
	Valeur des semences .....	»	2 40
	TOTAL des frais de culture....		884 54
	FRAIS DE VENTE :		
	Egrenage à 0 fr. 07 le kg. pour 500 k. coton fil .....		35 »
	Transport à Alexandrie.....		10 »
	Transport à Liverpool et frais de quai 18 fr. 50 + 1.50.....		20 »
	Commission, assurance, etc .....		10 »
	TOTAL des frais à l'hectare....		959 54
	pour une récolte de 1.500 kgs. brut.		



Ce devis, calculé pour une bonne culture moyenne, comporte un rendement de 5 kantars ou feddan, soit plus de 500 kilogrammes de coton-fil et 1.500 kgs. de coton brut à l'hectare ; or, nous avons vu au chapitre des rendements, que c'est là un chiffre de forte moyenne et qu'il sera de plus en plus difficile de l'atteindre. Remarquons dans cette estimation, le coût de la cueillette compté à moins de 0 fr. 04 le kilogramme !

Quel est le bénéfice possible à l'hectare dans ces conditions et le prix de revient du kilogramme de coton ?

Un bon prix pour la variété Mitafifi, sera de 95 francs par 50 kgs égrené, surtout si l'on compte toute la récolte à ce prix-là, même la dernière cueillette ; et pour la graine, 12 fr. par cent kilogrammes en Egypte.

Nous aurons donc :

500 kgs. de fil, à 180 fr.....	950 fr. »
1.000 kgs. de graines, à 12 fr. %.....	120 fr. »
Total de la recette.....	1.070 fr. »
Nous avons comme coût de production	959 fr. 54

Le bénéfice net à l'hectare sera de.... 110 fr. 46

Le prix de revient sera de 959 fr. 54 moins 120 fr. de graines, soit 839 fr. 54 pour 500 kgs. et 1 fr. 68 au kilogramme pour un prix de vente de 1 fr. 80. Il y a donc 0 fr. 12 centimes de bénéfice par kilogramme.

Geo. Dufêtre avait fait un devis des frais égyptiens en s'appuyant aussi sur certaines données de M. Lecomte et sur des observations personnelles faites dans le pays.

Voici l'estimation que bien souvent il nous a montrée :

Travaux préparatoires	Tous calculs ramenés à l'hectare	
1 <sup>er</sup> labour 5 P.T. )	18 P.T. journées d'hommes par feddan, soit à l'hectare.....	} 41 fr. 10
2 — 5 — )		
3 — 4 — )		
4 — 3 — )		
Roulage. 1 — )		
Par labour ; location de bœufs 20 P.T. × 4 labours = 80 P.T. par feddan, soit à l'hectare.		49 fr. 50
Total.....		<u>60 fr. 50</u>



Semilles . 11 P.T. } 16 P.T. par feddan, soit à	
Manquant. 5 — } l'hectare .....	9 fr. 90
2 sarclages et nettoyages d'herbes 12 P. T. par feddan, soit .....	7 fr. 40
1 <sup>er</sup> binage. 10 P.T. } 60 P T. par feddan, soit par	
2 — 20 — } hectare .....	37 fr. 20
3 — 30 — }	
Eclaircissages, 3 1/2 à 8 P.T., moyenne (?) 6, soit.	3 fr. 70
Ecimage (un seul) .....	3 fr. 70
Gardiennage 1 P.T. par 45 k., soit sur 2.000 k. à l'hectare .....	11 fr. 50
Arrachage 12 P.T. par feddan, soit à l'hectare .	7 fr. 40
Total.....	<u>80 fr. 70</u>
Cueillette 2.000 kg. à l'hect. $\times 4 \frac{1}{2} = 660$ k. fibre à 33 0/0.....	90 fr. 00
Eau, taxe d'eau 1 1/4, très bonne terre 1 1/2 par feddan, soit à l'hectare... ..	78 fr. 00
Élévation de l'eau .....	62 fr. 80
Direction de l'eau dans les rigoles 2 P.T. par arrosage et par feddan, soit par hectare 1.25 $\times$ 11 arrosages.....	13 fr. 75
Total.....	<u>153 fr. 75</u>
Fumure, engrais .....	78 fr. 00
Frais d'épandage.....	50 fr. 00
Total.....	<u>128 fr. 00</u>
Loyer de la terre 8 livres égyptiennes par feddan ; taxe et élévation d'eau 1 1/4 + 1 = 2 1/4 = 5 l. 75 par feddan = 341 fr. 80 par hectare, soit 341.80 $\times$ 2 = 683.60 $\times$ 3 : 4.....	512 fr. 70
Frais généraux .....	40 fr. 00
Total.....	<u>680 fr. 70</u>



Lutte contre les maladies et parasites..... 25 fr. »  
 Tout cela fait un total de ..... 4.090 fr. 75

A ces 4.090 fr. 75, il convient encore d'ajouter les frais pour la vente que Georges Dufêtre fixait comme suit :

Egrenage à 7 fr.....	46 fr. 20
Transport à l'intérieur.....	10 »
— maritimes.....	25 »
Commission de vente.....	25 »
Total.....	106 fr. 20
à ajouter aux frais de culture .....	1.090 75

Cela fait un total de ..... 1.196 fr. 95  
 au moment de la vente.

Ce chiffre si élevé comprend, nous l'avons vu, le maximum du loyer des terres du Delta, soit 8 livres égyptiennes au feddan ; c'est donc un devis pour une exploitation parfaite ; aussi Geo. Dufêtre compte-t-il un rendement de 2.000 kilogrammes à l'hectare qui, nous l'avons établi, est un maximum excessivement élevé.

Quant aux recettes, voici ce qu'il compte :

660 kgs. de coton fil à 170 fr. 0/0 =	1.123 fr. »
1.250 — de graines à 13 0/0 =	162 50
Bois .....	30 »
Total .....	1.292 fr. 50
Frais .....	1.197 »
Bénéfice à l'hectare.....	95 fr. 50

Enfin, il donne comme prix de revient du kilogramme :  
*1 fr. 523.*

Nous avons trouvé nous-même le prix de 1 fr. 68 et cela dans une estimation qui concerne plutôt les meilleures cultures et les maxima de rendement, que les bonnes cultures et les rendements moyens ; les chiffres sont très approchants. Pour le bénéfice, il en est de même quoique nous n'ayons pas tenu compte de la valeur du bois.



En Algérie, nous savons la difficulté qu'il y a à déterminer aux débuts de la culture cotonnière sous l'Empire, le prix de revient à l'hectare.

Hardy disait, en 1856 : on ne « sait encore rien de bien certain sur ce qu'elle produit et ce qu'elle coûte chez le cultivateur. »

Les procédés de culture étaient si peu connus et parfois si maladroitement appliqués, qu'on observait des différences surprenantes. Nous avons déjà cité le cas de ce colon de Montpensier, Beyer, dont les frais s'élevaient à 795 francs l'hectare et qui obtenait 2.600 kgs. de coton brut ; nous pourrions citer, d'autre part, des devis ne montant guère à plus du quart de cette somme, sans que le bénéfice, pour cela, en fut accru !

Puis, le prix de revient à cette époque ne nous intéresse que relativement ; les conditions économiques actuelles sont assez changées pour qu'on puisse en tirer autre chose qu'une indication. A ce point de vue pourtant, il faut mentionner quelques devis présentés par des hommes compétents qui peuvent être considérés comme exprimant exactement une bonne moyenne des frais dans les bonnes et rares exploitations de l'époque.

M. J. Vallier, inspecteur de la culture cotonnière en Algérie, que nous avons déjà cité, nous donne un devis qu'il a établi sur ses propres exploitations et après enquête auprès des différents colons dont il avait visité les plantations en vue de l'attribution du prix de la « Société des Agriculteurs », en 1861.

Il cite d'abord différents devis recueillis par lui auprès de ces planteurs (1).

1° Devis de M. Vernhet, propriétaire à Beni-Méred (le 25 octobre 1861) :

---

(1) Rapport de la commission des cotons sur les cultures des planteurs concurrents aux prix fondés par la Société des Agriculteurs.

*Bulletin de la Société des Agriculteurs d'Algérie*, 1861, 1862, p. 228.



Plantation de 1 hect., 10 ares, de Géorgie longue-soie :	
2 labours, 2 hersages.....	60 fr.
Plantation : 16 jours, à 3 francs.....	48 —
Binage : 24 jours, à 3 francs.....	72 —
Chaussage 8 jours, à 3 francs.....	24 —
Ecimage.....	12 —
Arrosage.....	24 —
Cueillette à 0 fr. 25 pour 800 kgs.....	200 —
Total.....	<u>440 fr.</u>

2° Devis de M. Lescure, à Relizane :

Frais.....	439 fr.
------------	---------

3° Devis de M. Chabert, à Bou-Roumi :

Frais.....	425 fr.
Production : 600 kgs., à 1 fr. 10.....	660 fr.

Enfin, J. Vallier donne un devis général présentant l'estimation des frais de production moyens à cette époque :

3 labours et hersages.....	60 fr.
Fumier.....	40 —
Plantation.....	48 —
1 binage à cheval.....	6 —
4 jours pour biner entre les plants.....	12 —
2° binage.....	18 —
3° binage.....	18 —
Ecimage.....	12 —
Surveillance : 6 jours.....	18 —
Cueillette, 600 kgs., à 20 fr. %.....	120 —

Dépense totale..... 352 fr.

Avec trois irrigations, Vallier estime que le rendement était augmenté de 200 à 400 kgs. avec les frais supplémentaires suivants :

3 arrosages.....	24 fr.
1 sarclage.....	30 —
Cueillette, 200 kgs.....	40 —

Supplément..... 94 fr.



Mais nous devons donner surtout le devis de M. Jacques Siegfried, qui fit, en Algérie, une enquête dans le but de présenter à la Société industrielle de Mulhouse, des observations sur la culture et qui s'établit ainsi (1) :

Frais à l'hectare :

Labours et travaux préparatoires.....	150 fr.
Plantation .....	20 —
Binage, <i>arrosage</i> , écimage.....	125 —
Cueillette, 700 kgs., à 0 fr. 20.....	140 —
Loyer .....	40 —

Total des frais..... 475 fr.

Ce coût de la production de 475 francs donné par ce devis a été remarqué par M. Lecomte (2), qui le compare à celui de 575 francs donné, comme nous le savons, par G. Foaden pour la culture égyptienne ; M. Lecomte, qui reconnaît la valeur des produits de l'Algérie (3) à cette époque et aujourd'hui, donne cette explication de l'échec de la culture dans ce pays : que le *climat* n'est pas propice et que la *main-d'œuvre* y est trop chère et pas appropriée. En un mot, il conclut au coût de production trop élevé et à la nécessité des primes.

Mais l'erreur met en mauvaise posture les meilleurs esprits ; ces chiffres des dépenses contredisant son opinion, voici comment il est obligé de tourner la difficulté : « Il « est vrai, dit-il, que M. Foaden compte des frais *d'irrigation*, « ce qui est absolument nécessaire (!) sous un climat aussi « sec que celui du Nord-Africain, *tandis que M. Siegfried ne* « *prévoyait que des arrosages*, ce qui nous paraît tout à fait « insuffisant. » C'est le triomphe du « distinguo ». Nous refusons d'admettre une telle argumentation, surtout lorsqu'elle est la base sur laquelle on se fonde pour affirmer l'impossibilité de la culture cotonnière dans un pays.

M. Lecomte, du reste, ne s'en étonnera pas lui-même, puisque dans le même ouvrage, 14 pages avant (4), à propos de

(1) J. SIEGFRED. *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, tome XXXII, page 340.

(2) LECOMTE. *Le coton* p. 174.

(3) *Ibidem*, p. 178. « Le coton produit était d'ailleurs d'assez bonne qualité ».

(4) LECOMTE. *Ibid.*, p. 165.



l'Égypte, où l'on ne saurait pratiquer autre chose que de l'*irrigation*, il ouvre ce chapitre de l'irrigation sous la rubrique : *arrosage*... et dit à la phrase suivante : « Après cette *irrigation*.... » Il a si bien l'habitude lui aussi de confondre ces deux termes, que plus tard, dans son ouvrage « *Le Coton en Égypte* », il place en tête des chapitres : arrosages ; époque des arrosages, etc... (1).

Mais passons à l'étude bien plus instructive du prix de revient à l'heure actuelle en Algérie.

Ce que nous avons vu des rendements que le sol et le climat rendent possibles, et les conclusions que nous avons pu tirer de l'examen des moyens économiques qui sont à notre disposition, nous permettent d'envisager la question avec quelque assurance. Mais il faut préciser.

Établissons une estimation par les moyens les plus sûrs ; faisons-la reposer non seulement sur le prix de main-d'œuvre et les frais d'entretien du matériel et des animaux, mais aussi et surtout sur les prix d'exploitations en cours.

Il nous paraît nécessaire en Algérie de considérer séparément les estimations concernant les cultures en terre sèche et celles relatives aux cultures irriguées, tant au point de vue du bénéfice à l'hectare, qu'à celui du prix de revient du kilogramme de coton.

En terre sèche, nous citerons les cultures entreprises à Valée (Philippeville), par M. Degand, en 1907. Ce planteur qui a su du premier jour diriger habilement et avec méthode ces importants essais, a bien voulu nous communiquer sa comptabilité. La plantation a porté sur une surface de 4 hectares et la variété choisie était le Mitafifi égyptien.

Voici le devis des frais exposés par lui et ramenés à l'hectare :

---

(1) H. LECOMTE. Le coton en Égypte, p. 61 et 62



Loyer .....	60 fr.
Préparation du terrain.....	100 —
20 kilogr. de semence.....	4 —
Plantation .....	6 —
Eclaircissage .....	8 —
2 binages à la main.....	20 —
3 binages à la houe à cheval.....	12 —
Ecimage .....	6 —
Cueillette de 850 kgs.....	85 —
Total.....	301 fr.

M. Degand estime que la cueillette lui a coûté cher et qu'il serait possible dans d'autres circonstances d'en diminuer le prix ; or, nous voyons qu'elle lui revient à 0 fr. 10 le kilogramme seulement.

La récolte fut de 850 kgs. à l'hectare, ce qui donne par conséquent un prix de revient du kilogramme de coton brut à 0 fr. 354, contre un prix de revient de 0 fr. 60—0 fr. 62 en Egypte et pour le quart des frais exposés dans ce pays.

Nous pouvons encore, grâce à l'obligeance de M. Godard qui a bien voulu nous le donner, montrer le devis d'une plantation faite la même année à El-Arrouch par M. Jacquier. Ce planteur, dit le distingué directeur de l'Ecole d'agriculture, est un de nos agriculteurs les plus avisés et les plus laborieux ; il tient lui-même sa comptabilité.

La surface cultivée était de 3 hect. 60 ; la récolte brute de 3.200 kgs., soit 900 kgs. environ à l'hectare ; les dépenses de 572 fr. 05, soit 158 fr. 88 à l'hectare. Détail des dépenses :

Labours et préparation du terrain.....	66 fr. 50
Billonnage .....	46 » »
Semis à la main.....	78 fr. 75
Binage et éclaircissage.....	58 » »
Sarclage .....	21 » »
4 binages à la houe à cheval.....	49 » »
Cueillette à 8 fr. 20 %.....	262 fr. 80
Total égal.....	572 fr. 05



Mais ces dépenses ne représentent que des frais de main-d'œuvre. Il avait été donné, en outre, une petite fumure au fumier de ferme que nous pouvons évaluer à 10 fr. par hectare ; le travail des animaux peut être ainsi évalué par hectare :

1 <sup>er</sup> labour, 4 colliers.....	16 fr. 93
Usure du matériel.....	1 » »
2 <sup>e</sup> labour et billonnage, usure.....	9 » »
2 hersages.....	4 fr. 40
Total.....	41 fr. 30

C'est donc une dépense de 200 fr. 20 que M. Jacquier a dû faire par hectare.

Remarquons que la façon de compter de ce planteur n'est pas plus défectueuse que la notre, car il considère avec raison que ses bêtes auraient été nourries et entretenues au repos et que le supplément de nourriture en temps de travail est loin de représenter la somme que nous ajoutons. Notre façon de calculer comporterait une exploitation exclusivement cotonnière.

M. Jacquier donne un minimum de frais ; nous adoptons le maximum extrême.

Les cotons de cette plantation furent vendus 60 francs les 100 kgs. brut, ce qui a fait une somme de 1.900 fr. environ, laissant un bénéfice de 1.300 fr., soit *360 francs* l'hectare, suivant le calcul de M. Jacquier et *320 francs* d'après nos estimations. Le prix de revient du coton brut au kilogramme ressort ainsi à *0 fr. 22*.

Ce prix de revient est précisément le même que celui qu'a établi en Amérique l'enquête de 1906 ; mais dans ce pays, ce prix de revient ne permet qu'un bénéfice de 165 fr. 80 à l'hectare qui est encore le maximum donné par tous les auteurs, tandis qu'il donne 360—320 fr. en Algérie dans la culture sans irrigation.

Malheureusement cette culture n'est pas tous les ans assurée ; elle dépend beaucoup de l'opportunité des chutes de pluies au moment de la plantation et peut souffrir une année



particulièrement sèche. Mais c'est là un inconvénient qui n'est spécial ni à la culture ni à l'Algérie ; « *The Cotton plant* » nous dit lui-même que la culture du coton est très influencée en Amérique par les phénomènes météorologiques. D'autre part, toutes les cultures en terre sèche en sont là et les agriculteurs sont habitués à estimer d'après la pluie la valeur de leurs récoltes. L'incertitude des rendements en terre sèche ne tient pas plus à la nature du cotonnier qu'à celle de la vigne, du maïs ou du blé. Il est bien d'autres causes de déboires pour le cultivateur ; et les sauterelles qui, en 1908, ont détruit les cotonneraies de Philippeville n'ont pas cantonné leurs déprédations dans les seuls cotonniers.

Qu'il suffise de voir ce qu'en temps normal le cotonnier peut donner dans les immenses territoires de l'Algérie qui peuvent se prêter à sa culture.

En terrain irrigué, au contraire, les chances d'insuccès sont réduites au minimum, et sauf le cas d'une invasion tardive de sauterelles ou autre calamité qu'on ne peut prévoir, on est assuré d'obtenir tous les ans à peu près le même résultat. C'est cette sécurité seule qui a donné plus d'extension à la culture du cotonnier dans les pays où l'on dispose de l'irrigation.

Nous allons essayer de déterminer le prix de revient dans ces conditions, de la façon la plus exacte.

Voici d'abord les frais d'une culture bien faite au domaine de l'Habra en 1907 et dirigée avec habileté par MM. Veauvy et Coste. Cette culture a porté sur 6 hectares comprenant 2 hectares de chacune des variétés égyptiennes : *Abassi*, *Yanovitch* et *Mitaffi*.

La première a donné 1.702 kgs. à l'hectare ; la deuxième, 1.486 kgs., et la troisième, 1.665 ; soit un rendement moyen de 1.617 kgs.

« En ajoutant aux prix qui nous ont été offerts pour la fibre, disent ces messieurs, la valeur de la graine (15 fr. les 100 kgs., quai Marseille), le quintal de coton brut non égrené au lieu de production est ressorti à 80 fr. 24 pour le Mitaffi, 91 fr. 55 pour l'Abassi et 101 fr. pour l'Yan-



« novitch. Avec ces bases, la valeur totale de notre production s'établissait comme suit :

Yannovitch 2.972 kil. $\times$ 101 =.....	3.001 fr. 72
Abassi 3.404 $\times$ 91.55 =.....	3.116 fr. 36
Mitaffi 3.330 $\times$ 80.21 =.....	2.670 fr. 99
Total.....	8.789 fr. 07

« soit un revenu brut par hectare de 1.464 fr. 84.

« La vente de la récolte de 1906, ajoutent ces messieurs, « a fait ressortir le quintal de coton non égrené à 96 fr. en « moyenne. Nous nous trouvons donc en présence d'une « culture qui donne un rendement brut de 1.500 fr. environ « à l'hectare. »

Voici maintenant l'état des frais tels qu'ils ont été faits au domaine de l'Habra, ramenés à l'hectare :

1° Main-d'œuvre :

3 labours, hersages, roulages, billonnage, établissement de rigoles d'irrigation .....	60 fr. »
Semis, éclaircissage.....	45 » »
2 écimages.....	20 » »
10 irrigations (terre très perméable)...	50 » »
Binages et sarclages.....	128 fr. 40
Cueillette : 1.617 kil. à 0 fr. 15.....	242 fr. 55
2° Traction animale.....	47 fr. 15
3° Loyer.....	60 » »
4° Egrenage.....	36 fr. 15
5° Décotonnage des graines.....	21 » »
6° Transports et frais divers.....	49 » »
7° Charges annuelles : taxes de barrage, impôts, surveillance, amortissement et réparations du matériel.....	70 » »
Total.....	829 fr. 25

Le bénéfice par hectare a donc été de 1.464 fr. 84 — 829 fr. 25 = 635 fr. 60. Et MM. Veauvy et Coste comptent



obtenir de meilleurs prix de vente et faire moins de frais lorsqu'ils auront des ouvriers spécialisés.

Dans ces conditions, le prix de revient du kilogramme de coton brut ressort à 0 fr. 55 et celui du coton-fil à 1 fr. 42, si l'on compte 1.000 kgs. de graines à 12 fr. %, soit 120 fr. à déduire de 830 fr. de frais pour 500 kgs. de fibres.

Ces prix sont assez élevés, presque autant que ceux de l'Égypte et la différence considérable remarquée dans les bénéfices ne peut provenir que de la grande élévation des prix de vente obtenus à l'Habra (126 fr. les 50 kgs. !) Il s'agit ici d'une culture très bien faite incontestablement, et les fibres doivent être d'excellente qualité, ce qui explique que l'élévation des frais (830 francs) pour une culture sans engrais !

Pour nous, voici exactement les frais d'une bonne culture irriguée en Algérie :

Nous allons donner les prix de nos propres exploitations et indiquer la méthode qui nous sert à les établir. Si les chiffres que nous indiquons ne paraissent pas exacts à tous les planteurs dans d'autres régions, il leur sera bien facile en se servant de notre cadre, d'y mettre leurs propres chiffres et d'établir ainsi leur prix de revient.

Voici comment nous pensons devoir déterminer d'abord le prix de la journée d'une bête de trait :

1 mulet de 4-5 ans coûte 450 fr. et les harnais 50 fr. = 500 francs.

Valeur de la bête	{	Intérêt de cette somme à 6 0/0 = 30	»
		Amortissement en 10 ans. . . . = 50	»
Nourriture dans l'année	{	6 kgs d'orge par jour $\times$ 365 à 12 fr. 0/0 . . . . . = 262 80	} 343 10
		6 kgs foin $\times$ 365 à 3 fr. 0/0 . . . . . = 65 70	
		4 paille $\times$ 365 à 1 fr. 0/0 = 16 60	
Entretien . . . . .	{	Maréchal, 3 fr. par mois . . . . . 36	»
		Soins à la bête et aux harnais, 2 fr. par mois . . . . . 24	»
		Total des frais à l'année . . . . .	483 fr. 10



Mais on ne travaille guère que 275 jours par an, de sorte que la journée du mulet revient à 483 fr. 10 : 275 = 1 fr. 756.

Pour les bœufs, ces frais sont exactement moitié moindres, de même qu'ils font moitié moins de travail que les mulets.

Remarquons que ces frais de nourriture sont ceux du régime de travail ; le régime de repos ne saurait comporter une ration de 6 kgs. d'orge ; c'est donc là un maximum, d'autant plus que les rations sont portées pour leur valeur marchande, alors que dans une exploitation la nourriture des animaux est un produit de la ferme.

Pour une exploitation de 10 hectares, voici sur ces bases, ce que nous avons dépensé :

Labour profond 0 <sup>m</sup> 20 :		
5 hommes à 5 journées chacun..	50 »	208 fr. 04
18 colliers à 5 jours = 90 colliers	158 04	
à 1 fr. 756..... =		
Usure du matériel, rebattage des socs, etc....	5 »	
Epandage d'engrais : 10 journées d'hommes.	20 »	
Labour sur engrais :		
20 journ. d'hommes à 1 fr. 50 =	30 »	100 24
40 colliers à 1 fr. 756..... =	70 24	
Entretien, moins-value, matériel, etc.....	3 »	
Sous-solage à 0 <sup>m</sup> 50 — 0 <sup>m</sup> 60 :		
24 colliers à 5 journées = 120 coll.		270 72
× 1 fr. 756..... =	210 72	
6 hommes à 5 jour. = 30 × 2 =	60 »	
Moins-value, etc.....	2 »	
Hersage :		
3 journées d'hommes à 1 fr. 50 =	4 50	25 57
3 journ. de 4 colliers = 12 colliers	21 07	
× 1 fr. 756..... =		
Entretien, moins-value, etc.....	2 »	
Billonnage et préparation des canaux :		
50 journées d'hommes.....	100 »	187 28
8 j. à 5 coll. = 48 × 1 fr. 756 =	87 28	
Usure et moins-value, etc.....	3 »	



Plantation :			
50 journées d'hommes à 1 fr. 50.	75 »	} 105 »	
Remplacement 20 journ. à 1 fr. 50	30 »		
Eclaircissage.....		56	40
Ecimages.....		58	20
Binages à la houe et piochages :			
25 colliers et 60 jours d'hommes.....		163	90
Arrosages :			
12 jours à 1 fr. 50 = 18 fr. pour 5 arrosages..		90	»
Eau d'irrigation 0 <sup>m</sup> 50, 20 fr. pour 10 hect...		200	»
Loyer de la terre, 60 fr. pour 10 hectares...		600	»
Engrais :			
9.000 kgs de superph. à 7 fr. 25 =	632 50	} 1.317	50
1.500 kgs sulfate d'ammoniaque			
à 7 fr. 25..... =	495 »		
Transports Alger-Orléansville et dans le champ 170 fr..... =	170 »		
Cueillette :			
Triage, ensachage et transport à l'égrenage = 0 fr. 10 le kg. pour 12.000 kg. pour 10 hectares.....		1.200	»
Total des frais de culture...			<u>4.617 fr. 85</u>
A ces frais, nous avons dû ajouter :			
Egrenage et emballage, 0 fr. 12 par kg. de coton fil, soit pour 4.000 kgs.....		480	»
Transport sur le marché, 5 fr. 0/0 de fibre avec assurance, manipulation, etc., etc.....		200	»
Transport de la graine = 4 fr. 0/0 soit pour 7.000 kgs.....		280	»
Total général des frais jusqu'au moment de la vente.....			<u>5.577 fr. 85</u>
Soit 557 fr. 78 par hectare.			

Nous avons compté sur un rendement de 1.200 kgs. à l'hectare qui, nous l'avons vu, est très bas et qui, étant donnés



les soins énumérés ci-dessus et les engrais prodigués ne constitue réellement qu'un minimum.

Cependant, pour ce faible rendement, pour des frais largement comptés, nous pouvons obtenir encore un bénéfice de 343 francs à l'hectare.

Il y a, en effet, 400 kgs. de fibres à 100 fr. (1)	
les 50 kgs. = .....	800 fr.
800 kgs. de graines à 12 fr. 50 % = .....	100 »
	<hr/>
Soit brut.....	900 fr.
Les frais sont de.....	557 fr.
	<hr/>
Reste bénéfice net.....	343 fr.

Pour un rendement de 1.500 kgs. qu'il serait plus exact d'escompter avec d'aussi bons procédés de culture, et qui a été souvent dépassé, le bénéfice monterait à 568 francs.

Mais en nous en tenant au minimum, nous voyons encore que le prix de revient au kilogramme ressort à 0 fr. 46 pour le coton brut et à 1 fr. 14 pour le coton fil (2).

Et la comparaison de ces chiffres avec ceux de l'Egypte : 0 fr. 62 et 1 fr. 68 explique bien la différence constatée entre les bénéfices qui marquent un si grand avantage en faveur de l'Algérie.

Il est un procédé de culture qui n'a pas encore fait définitivement ses preuves en Algérie et qui, néanmoins, permet déjà de grandes espérances : c'est le recépage ou culture « okre » des Egyptiens qu'ils ont abandonnée, nous avons vu pourquoi. Jusqu'ici, nos essais personnels nous ont donné la plus entière satisfaction ; le rendement, la 2<sup>e</sup> année, a été aussi considérable, tandis que la qualité a été parfois estimée supérieure à celle de la récolte de 1<sup>re</sup> année. Ce qui rendrait cette culture particulièrement intéressante, c'est que les frais seraient largement réduits et ne dépasseraient guère 350 fr. Les recettes restant les mêmes, on pourrait obtenir un bénéfice *minimum* de 546 fr. à l'hectare. Le prix de revient au kilogramme serait, en effet, abaissé à 0 fr. 28 pour le coton

(1) Ce prix de 100 fr. les 50 kgs est le prix auquel nos cotons ont été vendus au Havre cette année pour l'ensemble de la récolte.

(2) soit 400 kgs pour 531 fr. — 96 fr. de graines,



brut et 0 fr. 43 pour le coton-fil, laissant un bénéfice possible de 1 fr. 57 par kilogramme !

Il faut observer, dans ce devis que les comptes établis d'après cette méthode ne peuvent donner que des maxima de frais. C'est, qu'en effet, toutes les dépenses sont reportées sur une seule culture. Les frais d'un sous-solage dont les heureux effets se font sentir pendant 3 ans sur toutes les cultures successives, le prix des engrais qui sont encore largement utilisés par la récolte suivante sont comptés uniquement sur la culture du cotonnier. En réalité, le coût du sous-solage devrait être réduit des 2/3 et ne compter que pour 9 fr. au lieu de 27 fr. et le prix des engrais d'un tiers, soit 87 fr. 84, au lieu de 131 fr. 75. Ainsi les bénéfices à l'hectare sont en réalité plus élevés que ceux que nous avons indiqués, de 60 fr. environ.

Les frais généraux de l'exploitation *autres que ceux dont notre méthode tient compte* proportionnellement avec la culture en cause, ne sauraient entrer en diminution de ces bénéfices pour une somme appréciable. Enfin, nous avons compté les frais d'égrenage à 0 fr. 12 le kilogr., alors qu'en réalité cette opération faite par les soins de la Société Coopérative ne doivent pas dépasser 0 fr. 07 par kilogr. et nous avons compté les prix très forts pour le transport de nos balles et de nos graines.

C'est donc sur des chiffres élevés au maximum que nous avons compté nos frais et sur des rendements réduits que nous avons établi nos bénéfices.

Geo. Dufêtre avait fait, pour l'Algérie, un devis dont les frais sont plus élevés que les nôtres, mais il comptait d'autre part un rendement supérieur. Voici comment il calculait :

Travaux préparatoires.....	102 fr. 85
Culture .....	124 » »
Cueillette .....	112 fr. 50
Eau .....	45 » »
Fumure .....	123 fr. 75
Loyer .....	60 » »
Frais généraux.....	40 » »
Lutte contre les maladies.....	25 » »



	633 fr. 10
Egrenage à 7 fr. %.....	35 » »
Transport à l'intérieur.....	15 » »
Transport maritime.....	13 » »
Commission de vente.....	20 » »
	<hr/> 716 fr. 10
Comme recette, il indiquait :	
500 kgs. fibre $\times$ 170 fr. =.....	850 fr. »
900 kgs. graines $\times$ 13 fr. =.....	117 fr. »
Bois .....	10 fr. »
	<hr/> 977 fr. »
Total de la recette.....	977 fr. »
Les frais s'élevant à.....	716 fr. 10
il reste un bénéfice net de.....	<hr/> 260 fr. 90
plus le loyer compté 60 francs, soit.....	324 fr. »

Ce calcul faisait ressortir le kilogramme de coton brut à *0 fr. 47* et le kilogramme de coton-fil à *1 fr. 19*.

Ces résultats sont très approximativement les nôtres et nous ont confirmé que les frais dans toute l'Algérie ne devaient guère s'éloigner de ceux que nous avons déterminés par une méthode scrupuleuse.

De tout cela ressort évidemment l'avantage immense de la culture du cotonnier en Algérie sur les mêmes cultures de l'Amérique et de l'Égypte. Le tableau suivant va le faire ressortir d'une manière frappante :



**TABLEAU**  
des prix de revient au kilogramme et des bénéfices  
à l'hectare comparés

Prix de revient et Bénéfices	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE d'après				EGYPTE d'après		ALGÉRIE			
	Cotton plant	Enquête 1896	Enquête 1906	Géo Dufétre	Lecomte (indications)	Dufétre	Irrigations			
							Terre sèche d'après Jacquier	L'autour	G. Dufétre	Récépages
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Prix de revient du kilogr. brut	0.2307	0.25	0.22	0.32	0.62	0.60	0.22	0.46	0.47	0.28
Prix de revient du kg. coton fil	0.74	0.637	0.66	0.806	1.68	1.523	0.42	1.14	1.19	0.43
Bénéfices à l'hectare . . . .	120	45	165.80	138	110.46	95	320 360	343 568	261 321	546 minimum

De cette longue comparaison, il reste bien établi que les prix de revient de la culture du cotonnier en Algérie sont bien moins élevés à la fois que ceux de l'Amérique et de l'Égypte. Pour la culture sèche pratiquée généralement aux États-Unis, le prix de revient le plus avantageux est de 0 fr. 66 par kilogramme de coton-fil, tandis qu'il a été obtenu en Algérie à 0 fr. 42.

Quant à la culture irriguée, semblable à celle de l'Égypte, le prix de 1 fr. 14 nous paraît très largement compté à côté de celui de 1 fr. 52 qui est normal en Égypte.

Aussi les bénéfices possibles en Algérie sont-ils beaucoup plus considérables à l'heure actuelle, que dans tous les pays cotonniers et montent-ils en général au double des bénéfices des anciens pays de production.

Des colons algériens ont déclaré, paraît-il, que « pour leur assurer un bénéfice suffisant, il faudrait leur payer le coton en graines 150 francs les 100 kilos, ce qui porte le coton-fil à 250 fr. les 50 kilos. » Nous ne savons pas dans quelle région de l'Algérie sont installés ces colons, ni par conséquent quelles sont les conditions que leur offre le sol et les moyens économiques ; mais s'ils se trouvent dans la zone que



nous avons indiquée, nous leur conseillons de se faire architectes... à Florence ; ils ne réussiront pas en agriculture, même sans coton.

Pour notre part, nous connaissons beaucoup de colons qui, à ce prix, gagneraient plus de 2.000 francs net par hectare.

---

Les conditions générales de la culture cotonnière en Algérie sont favorables.

Les conditions physiques, le plus souvent incriminées dans l'insuccès des cultures de l'époque impériale, se sont cependant montrées, même pendant cette période, éminemment propices.

L'Algérie possède en grande quantité des terres excellentes pour la culture du cotonnier, terres d'alluvions silico-argileuses-calcaires qui sont précisément celles que l'on recherche le plus dans les pays cotonniers.

Le climat, sur lequel a porté tout le poids des argumentations défavorables, présenté comme l'empêchement prohibitif de la culture, malgré l'évidence des preuves contraires données en fait par les plantations luxuriantes, est favorable. Le seul inconvénient réside dans la limitation un peu étroite impartie à la végétation par la courte durée de la période des chaleurs ; cet inconvénient que partage la majorité des grands pays cotonniers est bénin en réalité ; le choix d'une variété précoce, la sélection des graines et l'acclimatation le supprimeront en Algérie comme ils l'ont supprimé au Turkestan dans des conditions plus difficiles. Aussi bien, les froids modérés ont leur utilité en détruisant les parasites qui, dans bien des pays tropicaux, se sont multipliés au point de rendre la culture impossible.

Dès maintenant, cependant, avec les plants étrangers élevés en grande culture, les rendements algériens sont égaux et mêmes supérieurs à ceux des pays d'origine ; la qualité des fibres en est équivalente. C'est donc que le climat de l'Algérie n'est pas si froid, ni si variable que les observations des meilleurs observateurs l'ont montré, ou bien, c'est que le



froid et les variations de température ne sont pas aussi nuisibles au cotonnier qu'on a bien voulu le prétendre ; nous n'avons pas voulu prendre le soin inutile de découvrir où git l'erreur, il nous suffit de l'avoir constatée.

Enfin, la culture sèche aussi déclarée impossible a donné des résultats supérieurs à la moyenne des rendements américains. Nous avons prouvé ainsi l'excellence du climat par la culture comme on prouve le mouvement en marchant.

En ce qui concerne les conditions économiques, si réellement défavorables en Algérie sous l'Empire, nous avons pu établir en quelque sorte mathématiquement leur transformation et leur adaptation heureuse aux besoins actuels de la culture.

La main-d'œuvre habile, surabondante et peu coûteuse, un cheptel exercé, de l'eau d'irrigation suffisante sont à la disposition des planteurs et leur permettent dès aujourd'hui une production plus considérable que toute production actuelle, vignes ou céréales.

Enfin, la comparaison des prix de revient et des bénéfices possibles, dès maintenant, en Algérie, avec ceux des grands pays cotonniers est largement en faveur de celle-là. Ce fait qui pourrait paraître surprenant, n'a pourtant rien qui doive étonner. Il s'observe dans tous les pays susceptibles de cultures très rémunératrices qu'on n'a pas encore développées. Sous une autre forme, c'est la possibilité de gros bénéfices assurés à l'exploitant dans les pays neufs et riches ; c'est le mobile de l'expansion coloniale. En effet, les résultats financiers seraient aussi beaux en Amérique qu'en Algérie et plus considérables encore en Egypte, si, d'une part, le salaire américain n'était arrivé à absorber une grande part des bénéfices d'une culture qui ne saurait se passer de main-d'œuvre, et si, d'autre part, la rente du sol égyptien n'était montée jusqu'à s'approprier la presque totalité du bénéfice des exploitations. Le travail, d'une part, le capital, de l'autre, sont arrivés par le jeu des forces économiques influencées par des circonstances différentes, à réduire la part du producteur. Ces phénomènes se produiront en Algérie pour ramener



les bénéfices relativement très grands des cultures cotonnières au niveau de ceux des grands pays producteurs. Pour le moment, cette différence entre les profits possibles en Algérie et ceux réalisables en Amérique ou en Egypte, est la mesure de la capacité cotonnière de notre pays. La somme qu'elle représente, promise au capital et au travail, et qui leur reviendra un jour, de façon équitable, espérons-le, doit être, en attendant, l'excitant nécessaire pour lancer la culture.

L'on peut mettre en fait que tant que l'exploitant algérien pourra obtenir des bénéfices si nettement supérieurs à ceux des grands pays producteurs, la culture cotonnière n'aura pas atteint son développement normal.

---



## CHAPITRE III

### LA VENTE

#### *I. — Organisation de la vente. — Débouchés*

La question cotonnière ne pose pas seulement le problème agricole, mais aussi celui de la vente des produits. La culture passe dans l'ordre naturel avant les préoccupations commerciales, puisqu'il faut produire avant de songer à vendre ; mais, au point de vue de la solution définitive de la question, la vente est placée pour l'importance sur le même plan que la culture.

Ce n'est pas là une situation spéciale au coton, c'est le fait de toutes les grandes cultures modernes et surtout des cultures industrielles.

Nous avons vu que les dispositions prises par le Gouvernement impérial en faveur de la culture cotonnière avaient eu presque uniquement pour objet d'enlever au planteur le lourd souci de la vente. Sous les apparences les plus heureuses, ce fut là le coup le plus funeste donné au coton, car le régime instauré dans ce but eut pour résultat de rendre impossible toute organisation commerciale sérieuse ; et il est bien évident que ce défaut d'organisation fut la cause principale de l'échec de la culture.

On pourrait à ce fait seul mesurer toute l'importance de la question.

Dans une grande culture industrielle qui est pratiquée sur d'immenses territoires répartis dans le monde entier, dans une culture surtout dont les produits sont destinés à concurrencer sur quelques marchés seulement les produits universels qui s'y rencontrent, le planteur se trouve enserré étroitement dans des conditions de culture qui sont fixées par les



pays dont la production est la plus économique en même temps que la meilleure.

Ce sont des limites absolues très difficilement extensibles.

Nous avons vu qu'au point de vue de la fertilité et de l'appétitude particulière à la production du coton, notre pays ne cède le pas qu'à très peu d'autres ; point ne serait besoin d'un fait nouveau comme l'accroissement de la demande sur le marché pour lui permettre de planter dès aujourd'hui.

Mais il ne faut pas oublier qu'une organisation défectueuse de la vente peut absorber la plupart des bénéfices d'une heureuse exploitation si larges soient-ils. D'autre part, on ne doit pas non plus se désintéresser des moyens par lesquels on pourrait élargir ce cercle où nous enferment les conditions déterminées par l'universalité des pays de culture. Or, un des moyens les plus efficaces pour cela est de réduire à l'extrême minimum les frais utiles dans le passage de la récolte du champ, à l'usine de l'industriel. C'est là un des nouveaux et des plus importants terrains de la lutte économique moderne

Il importe donc d'étudier le moyen de créer une organisation commerciale la plus avantageuse possible. Question intéressante, reprise à propos de tous les produits, souvent discutée, qu'on résout le plus souvent et un peu à la hâte par ces mots définitifs : pas d'intermédiaires.

En l'espèce, il y a de graves inconvénients, insurmontables même au début, à se passer totalement d'intermédiaire, du moins sur les marchés européens et la solution est plus complexe qu'une logique simpliste ne l'admet généralement. De formidables associations américaines imposantes par le nombre de leurs membres et par la puissance de production représentée, se sont donné ce but ; un Congrès, celui d'Atlanta (Géorgie), en 1907, s'est proposé cette fin ; ils ont jusqu'à présent complètement échoué.

Au point de vue purement algérien, il faut considérer, en outre, que nous arrivons sur les marchés européens, nous tout petits dans un vieux monde qui a ses coutumes, ses lois, son organisation. Il nous faudra déjà bien de l'habileté pour



nous présenter honorablement, beaucoup de souplesse pour nous introduire, et de la patience surtout ; mais quelle presumption serait la nôtre de prétendre y changer quelque chose. Pourtant, en écoutant bien, en observant mieux encore, et en étudiant le milieu, nous pourrions suivre les efforts des puissants producteurs qui souffrent des conditions parfois trop dures du marché dans son organisation actuelle ; nous étudierons les procédés qu'ils croient bons à porter remède à ces errements et dans ces conditions, il ne nous sera pas impossible à la faveur du mouvement, de nous rapprocher d'eux et de profiter de leur puissance.

Mais l'organisation de la vente ne doit pas seule nous occuper et nous devons regarder plus haut et plus loin.

Il ne suffit pas de chercher, en effet, le meilleur moyen d'aborder le marché, il faut encore connaître l'état de ce marché et savoir quelle place on y peut prendre. Il faut voir s'il n'est pas encombré actuellement, s'il ne le sera pas plus tard ; si l'offre et la demande y sont proportionnés et si leur progression est parallèle.

C'est, en un mot, la question du débouché actuel et de l'avenir de la culture que cette étude du marché doit encore résoudre.

### Organisation de la vente

Les conditions de la production, conditions générales physiques et économiques sont comparativement favorables aux planteurs algériens ; c'est donc que sur les marchés, en se laissant enlever par le mouvement actuel dans l'organisation existante, nous n'aurions pas à souffrir plus que les autres pays producteurs. Nous avons établi que nos conditions culturelles nous avantagent même d'une façon marquée sur d'autres régions cotonnières et peuvent créer en faveur de nos terres une véritable rente. Nous pourrions donc aussi, dans les conditions actuelles du marché, supporter plus que beaucoup d'autres des frais élevés ; nous ne serions pas les derniers à disparaître au cas où ces conditions remonteraient



graduellement une échelle de charges de plus en plus lourdes, et la limite de prohibition atteindrait avant nous une grande partie des Etats-Unis et peut-être même de l'Egypte ; cela provoquerait du moins dans ces pays une crise qui paralyserait pour longtemps la production.

Mais ne nous abusons pas ; cet avantage, disons-le de suite, ne fait guère pour le moment que compenser les difficultés que notre arrivée tardive et notre faible production actuelles soulèvent sur les grands marchés. Nos cotons sont inconnus bien qu'imitant parfaitement les qualités égyptiennes ; ils ne sont pas cotés ni classés, si ce n'est par assimilation ; aussi le courtier offre-t-il timidement nos produits, ne sachant si son client sera satisfait du stock qu'il lui a préparé. On ignore encore si nos produits ne dégèneront pas et l'on n'ose croire sur affirmation les preuves que nous en donnons ; d'autre part, on s'intéresse médiocrement, à moins qu'on n'y porte un intérêt trop éveillé et malsain, à nos stocks si réduits faute d'être assuré qu'ils grossiront par la suite.

Aussi, il est bien vrai de dire, en présence de ces considérations, que les avantages évident que nous offre le côté agricole ne font guère que compenser les difficultés ; mais ils les compensent ; nous osons affirmer que nous arrivons sur les marchés actuels de pair avec les autres pays cotonniers ; c'est là un fait qui a son importance pour des débuts.

La difficulté pour nous, sera de choisir le marché le plus avantageux pour le producteur algérien. Ce choix a une double importance, car il s'agit de trouver celui qui, d'abord, conviendrait le mieux à l'écoulement de la variété des cotons produits en Algérie, puis en même temps celui dont les règlements et coutumes donneraient au producteur le plus de facilités et de profits.

Pour le moment, le choix se circonscrit aux grands marchés régulateurs des cours en Europe, car c'est là seulement que dans les débuts nous pouvons trouver les garanties suffisantes pour tirer de nos produits leur valeur réelle.

Il nous faut faire une étude rapide des différents marchés mondiaux pour pouvoir ensuite choisir en toute conscience.



Les places qui jouent le rôle de régulateurs des cours du coton, peuvent se diviser en deux catégories : ce sont d'abord les marchés exportateurs situés dans les pays de production comme la *Nouvelle-Orléans* et surtout *Alexandrie* ; et les marchés importateurs placés à proximité des filatures, tels par exemple que *Liverpool*, *Brême* et *Le Havre*.

Un marché exportateur qui nous intéresse particulièrement est celui d'*Alexandrie*. C'est à l'Égypte, en effet, que nous avons emprunté pour la grande majorité de nos plantations, nos graines de semence ; ce sont les Jumel qui nous ont donné toujours les meilleurs résultats et c'est probablement le coton égyptien ou une descendance qui fera longtemps la plus grosse partie de la production algérienne ; aujourd'hui, c'est cette variété qui nous intéresse presque uniquement au point de vue de la vente surtout, car c'est par l'assimilation de nos produits à ceux de l'Égypte que nous parvenons à les écouler avec eux en mélange et d'après leurs cours.

En outre, cette place, plus encore que New-Orléans qui fournit à la fois à l'exportation et à la consommation intérieure, est le véritable type du marché uniquement exportateur. En effet, il n'y a pas de filatures en Égypte, si ce n'est deux petites, l'une au Caire, l'autre à Alexandrie, et qui travaillent encore des cotons étrangers et n'ont à elles deux que 20.000 broches ; la similitude de cette situation avec l'Algérie nous recommande particulièrement l'étude de cette place.

M. François-Charles Roux (1) a donné en détail les diverses opérations dont les cotons sont l'objet depuis le champ de l'agriculteur égyptien jusqu'à l'usine du filateur.

Le coton, tel qu'il est récolté, ne saurait être vendu à l'usiner qui ne pourrait l'utiliser ; il faut lui faire subir une préparation ; il faut l'égrener, puis le presser en balles pour faciliter son transport. En Égypte, « le fonctionnement des achats et des ventes à l'intérieur est compliqué et comporte des modes très variés. »

L'industriel égreneur achète au planteur son coton en

---

(1) La production du coton en Égypte, p. 274, et suiv.



graine en calculant le rendement à l'égrenage, la valeur de la graine et les frais de transport qui restent à sa charge. Souvent il consent aux petits planteurs des avances à des taux variables, le plus ordinairement très élevés et ces avances se paient en marchandise. D'autres fois, le planteur donne son coton à égrener et abandonne la graine en paiement, mais reçoit une compensation en argent pour le surplus de la valeur de la graine. C'est l'égrenage à forfait. Enfin, le planteur paye son égrenage d'après un tarif accepté.

Ce ne sont là, en général, que les grandes lignes des procédés usités. « En réalité, il arrive souvent que le producteur se soit déjà défait de son coton, lorsque celui-ci arrive à l'usine. Dans les provinces cotonnières d'Égypte, résident une foule de négociants qui achètent les récoltes des petits cultivateurs, les font égrener et les revendent à Alexandrie. Ces négociants sont, en général, des Grecs, et exercent l'usure sans être troublés en aucune manière. »

Les achats se font au comptant ou à terme, à prix fixé d'avance, ou avec prix à fixer d'après le cours d'un jour au choix du vendeur. C'est sur les ventes à terme, livrable à la récolte et à prix fixé d'avance que se font les opérations d'usure les plus éhontées.

Mais nous n'en sommes encore qu'à l'égrenage et nous n'avons fait connaissance, en fait d'intermédiaires, qu'avec l'acheteur et l'égreneur. En réalité, il y en a le plus souvent un troisième, qui est le *courtier*, dont le rôle est de faciliter les opérations entre le planteur et le négociant.

Il s'agit ensuite d'acheminer le coton égrené sur le marché d'Alexandrie. Là, le négociant s'adressera à un nouveau *courtier* qui offrira la marchandise à l'*exportateur* qui fera represser la balle à la vapeur pour l'expédition en mer par une *Société de compressage* qui sera le sixième intermédiaire. Sans compter l'armateur indispensable, qui transporte le coton d'Alexandrie sur les marchés d'approvisionnement, nous trouvons encore un 7<sup>e</sup> intermédiaire dans les représentants que l'exportateur entretient auprès des filateurs ; sorte de placiers qui se tiennent dans les centres de filatures.



Lorsque le planteur est un petit fellah sans ressources et qu'il est obligé d'avoir recours aux usuriers, il devient leur esclave et ne peut vivre que dans une profonde misère pour le profit de ces derniers. « Il leur vend son coton payable « au comptant, mais livrable au moment de la récolte. Le « prix en est toujours fixé très bas, bien au-dessous de la « valeur réelle du coton.... Le marché conclu, le négociant « remet au cultivateur soit une avance sur ce prix, soit la « totalité. Après sa récolte faite, le propriétaire donne au « négociant la quantité de coton qu'il lui a vendue. Ces usu- « riers, qui déguisent sous des ventes à terme, des prêts de « 25 à 30 %, sont la plaie des fellahs. » Malheureusement, le régime des capitulations encore applicable en Egypte, rend impossible la répression de tels abus.

Accomplis même selon le mode le plus avantageux, ces opérations si complexes occasionnent des frais qui absorbent la plus grosse part des bénéfices du cultivateur. En outre, la spéculation effrénée que favorise ces opérations compliquées rend malgré tout les bénéfices de l'acquéreur assez incertains, de sorte qu'il a toujours une tendance à aggraver les conditions faites au producteur.

L'organisation de la vente dans ces conditions est si défectueuse que certains intermédiaires eux-mêmes, comprenant tout l'avantage que leur suppression donnerait, ont pensé devenir producteurs. Ils ont commencé auparavant par créer de grandes Sociétés constituées seulement pour l'égrenage, puis élargissant leur cadre, ils sont devenus exportateurs, plaçant eux-mêmes leurs cotons en filature ; puis ont acquis d'importants domaines qu'ils exploitent directement. Ainsi l'accumulation des frais d'intermédiaire dans les opérations d'achat et de vente sont tels qu'ils ont rendu possible ce fait anormal, qu'une grande exploitation, onéreuse avec une organisation complexe et des frais généraux énormes, est plus avantageuse que la petite culture de famille par le propriétaire sur son petit terrain.

Si même nous allions au fond des choses, nous verrions que ce marché exportateur d'Alexandrie n'est pas en réalité



un marché, car les acheteurs ont ensuite à opérer sur les places européennes ou américaines la vente au consommateur et ne sont que substitués au planteur. La question de vente se trouve simplement retardée, elle n'a reçu aucune solution et n'est que transposée. La seule utilité de ce marché exportateur est de permettre au planteur de recevoir de suite la valeur (!) de sa culture ; mais nous voyons quel prix il paye cette facilité. A ce point de vue, il n'est pas malaisé de trouver une organisation remplissant le même but et beaucoup plus avantageuse.

Nous ne nous étendrons pas sur l'étude des opérations de transformation des produits en Amérique, ni de l'organisation des marchés exportateurs de ce pays. Dans la plupart des cas les funestes errements de l'Égypte s'y retrouvent ; qu'il nous suffise de citer en un mot l'opinion que les délégués de l'industrie européenne, au nombre d'une centaine au Congrès international cotonnier d'Atlanta (Géorgie), en août 1907, ont acquise au cours de leurs travaux. Ce Congrès, dit M. Schanz (1) « a mis nettement en lumière l'infériorité « du fermier américain au point de vue des connaissances « économiques. » Pourtant, ce n'est pas l'esprit d'association qui manque aux Américains. Ce jugement nous donne à la fois une idée de l'organisation défectueuse du marché américain et de l'impossibilité d'y porter pour le moment des changements salutaires ; ce jugement a été porté par cet éminent industriel allemand invité avec les industriels européens au Congrès d'Atlanta, qui s'était réuni précisément dans le but d'organiser la vente directe des planteurs aux filateurs, but qui, du reste, n'a pu être atteint.

Pourtant, de puissantes associations de planteurs formées ces dernières années et poursuivant un but d'accaparement pourront peut-être, par contre-coup, remédier dans une certaine mesure aux procédés fâcheux de la préparation des produits. Mais, pour le moment, ces procédés défectueux qui causent de réelles détériorations aux cotons paraissent tellement irrémédiables, qu'ils sont constatés avec regret sans

(1) Rapport sur la culture du coton présenté au 5<sup>e</sup> Congrès international cotonnier à Paris en Juin 1908, par M. SCHANZ, p. 132.



doute depuis bientôt un siècle, mais sans que personne n'ait jusqu'ici songé à y porter remède ; on a donné un nom à ces avaries spéciales subies par la balle de coton ; c'est le « *country damage* ». Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de ce qu'est après cela la balle américaine, que de répéter ce qu'en disait, en 1906, à la Convention cotonnière de Washington, le juge Ogden : « Un paquet sale, endommagé, de vilaine apparence, imbibé d'eau, difforme, sensible à un dos de tortue, et très combustible. »

En ce qui concerne l'embarquement, ce n'est guère mieux, grâce à la clause habituelle « *failing shipment by said steamer* » (en cas de non embarquement sur le bateau dit, l'expédition se fera sur un suivant). Aussi, dit M. Schanz, « un lot de 100 balles est souvent réparti sur six navires différents, dont les départs peuvent s'échelonner pendant plus de 4 mois, alors que la traite immédiatement émise sur la consignation totale, sera depuis longtemps payée au moment où la dernière balle quittera le sol américain. »

Voilà ce qu'on peut se permettre quand on a le monopole d'une production !

Ce n'est point pour trancher la question de savoir s'il serait avantageux ou non d'avoir en Algérie un marché exportateur semblable à celui d'Alexandrie, qu'il était utile de connaître dans ses grandes lignes le fonctionnement de ce dernier. Il n'est pas en notre pouvoir d'en créer un semblable bien que ce soit loin d'être un idéal et, le voudrions-nous, qu'il nous faudrait de très nombreuses années pour y parvenir ; c'est l'œuvre du temps. Mais il était utile de voir combien il est indispensable dans une organisation naissante, de rejeter certains procédés néfastes, d'éviter certaines voies qui ne peuvent aboutir qu'à un échec.

En effet, les cotons égyptiens ont acquis depuis longtemps une place importante dans le monde ; ils n'ont pas toujours payé des frais aussi lourds ; et nous savons comment la vente en fut organisée ; mais aujourd'hui ils sont devenus indispensables à la filature, au point que les Etats-Unis eux-mêmes en reçoivent annuellement 228.000 balles (1907) ; c'est



là ce qui leur permet de suivre sans trop d'inconvénients, une route si défectueuse. Pour nos produits inconnus, ce serait l'échec absolu et irrémédiable. Il nous faut une organisation supérieure à celle de ce marché exportateur ; il faut surtout ne pas laisser de place aux parasites et les décourager dès le principe. Hâtons-nous de dire que cette organisation n'est pas plus difficile à réaliser qu'à concevoir.

Sur les marchés européens, assurément, nous devrons subir les errements habituels, mais chez nous nous sommes, nous, planteurs, les maîtres de choisir une organisation avantageuse avec nos moyens.

Dans ce chemin de la croix gravi par le coton égyptien du champ du planteur jusqu'au marché européen, il faut bien constater qu'il n'a acquis aucun avantage sur le coton concurrent qu'il trouve sur ce marché et qui provient directement de l'exploitation du planteur qui en est encore le propriétaire.

Prêteurs, courtiers, négociants, exportateurs sont assurément d'une inutilité manifeste ; l'égreneur, au contraire, a la sienne ; pourtant, il est préférable que le planteur le supprime aussi dans la mesure du possible ; à plus forte raison ne devons-nous pas admettre qu'il devienne l'acquéreur des produits bruts ; il y a à cela un intérêt bien évident pour le planteur. De même qu'on ne doit point vendre, et qu'en fait on ne vend point, son blé en gerbes, de même on devra s'abstenir de vendre son coton en grains. On connaît approximativement le rendement probable d'une variété de coton à l'égrenage, et l'on sait qu'avec les machines perfectionnées actuelles, les variétés de Jumel donnent environ un tiers de fil et deux tiers de graines ; mais c'est là un calcul que ne vérifie pas toujours l'expérience ; et chez nous surtout où l'on vient à peine de franchir la période des essais, ce compte pourrait se trouver en défaut ; l'égreneur le voit bien ; il est toujours porté à exagérer le risque pour s'assurer contre l'erreur et ne donnera jamais la valeur réelle ; il ne pourrait même pas la donner et fixera toujours un prix largement au-dessous de celui qu'il estime être le véritable.



On pourrait cependant traiter à forfait en abandonnant la graine, sauf à déterminer la soulte, ou mieux encore faire égrener à ses frais en reprenant ses produits ; il y a là un inconvénient assez grave : c'est que les qualités du coton-fil peuvent être considérablement altérées par l'opération de l'égreinage ; il importe beaucoup que celui qui le pratique ait un intérêt à conserver à la fibre toute sa valeur ; or, l'égreneur à forfait est poussé par son intérêt même à aller vite, au risque de hacher la fibre, ou tout au moins de l'énerver ; une marchandise perd facilement avec un mauvais égreinage 50 francs par cent kilogrammes.

En outre, ce ne serait pas chose facile que de trouver actuellement et de longtemps encore en Algérie cet égreneur à forfait ; cet industriel, en effet, auquel il faudrait demander des connaissances spéciales, non confiant encore dans la production et hésitant à faire les frais d'une usine, ne s'y décidera pas pour le seul bénéfice réduit de cette opération ; il n'y a pas assez de coton encore en Algérie. Il rêvera inmanquablement d'y joindre toutes ces opérations qui sont en Egypte du ressort de ses confrères et n'entendra l'affaire que de cette façon. Il n'y a point encore en Algérie d'exploitations suffisantes, on n'est pas assez sûr qu'il y en aura bientôt pour décider un industriel à créer une usine et accepter un rôle modeste qui ne pourrait devenir séduisant qu'avec une grande extension des cultures.

Heureusement, le colon algérien n'a nullement besoin de cet intermédiaire quoi qu'il paraisse ; il lui est avantageux de s'en passer et cela lui est extrêmement facile. C'est qu'il possède, en effet, tout un arsenal de moyens économiques très puissants que l'organisation moderne lui permet de mettre en œuvre. Le groupement, l'association, en effet, est un levier merveilleux pour renverser toutes les difficultés de ce genre. Favorisée par les lois existantes et, en ce qui concerne l'Algérie, aidée de la façon la plus efficace par les dirigeants, l'association permet au planteur de créer tout organisme qui lui est nécessaire au traitement et à la transformation des produits de ses membres, en même temps qu'à la défense de leurs intérêts.



Au reste, ce n'est pas là une chimère ; c'est une réalité qui n'est même plus toute nouvelle. Les sociétés coopératives entre planteurs existent déjà et sont nées immédiatement après les premiers essais, sitôt que ceux-ci ont montré la possibilité d'une culture rémunératrice. Nous l'avons déjà dit, dans les trois centres principaux de production, Orléansville, Philippeville et Bône, des planteurs, à l'instigation de Geo. Dufêtre, se sont réunis en sociétés coopératives et ont fondé, avec l'aide de ce généreux bienfaiteur et de l'Association cotonnière coloniale, des ateliers d'égrenage.

Ces sociétés, fondées sur le principe des « fruitières » jurassiennes, ont pour but de pratiquer d'abord l'égrenage des récoltes de leurs membres ; cette opération faite sous le contrôle du propriétaire lui-même et pour ainsi dire chez lui et par lui, donne toutes les garanties de bonne façon ; elle a déjà partout été faite dans les conditions les plus heureuses, à la satisfaction générale.

Le coton sitôt récolté et séché est mis dans des sacs et porté par les soins du sociétaire et à ses frais, à l'atelier qui se trouve à proximité. Là, le contremaître chargé de la direction de l'usine, le reçoit et le pèse en présence du propriétaire ou de son représentant. Il est bientôt après séparé de sa graine et mis en balles pressées et cerclées de fer, recouvertes de jute d'un poids de 230 kgs. environ ; alors, une nouvelle pesée donne aussitôt la fin de l'opération, les résultats au point de vue du rendement, et l'on crédite d'après les chiffres obtenus, le compte du sociétaire.

L'égrenage et l'emballage dans ces conditions se font à un prix fixé chaque année et d'avance par le Conseil d'administration de la Société ; la somme due de ce fait par chaque propriétaire est inscrite au débit de son compte, et au moment du règlement annuel des comptes de la Société, les bénéfices qui auraient pu être faits par l'opération de l'égrenage, sont alors portés au crédit de chaque sociétaire proportionnellement aux apports qu'il a fait à l'usine. Ainsi, le coût de l'égrenage et de l'emballage se trouve réduit au strict minimum ; autrement dit, les bénéfices industriels



de cette opération reviennent au planteur et s'ajoutent à ses profits cultureux. Voilà la façon bien simple dont s'opère la suppression du seul intermédiaire dont le rôle paraissait avoir une utilité.

A ce moment, le coton égrené et emballé, se trouve au point où se trouve le même coton du petit cultivateur égyptien qui a déjà payé les soins et les travaux de *six intermédiaires*. Le négociant exportateur, en effet, est inutile, car le rôle de la Société coopérative n'est pas seulement la préparation



Atelier d'égrenage et d'emballage de la Société Coopérative d'Orléansville (Cliché de l'auteur)

mais aussi et surtout, la vente en commun des produits, exactement comme dans les fruiteries qui ont servi de modèle. Remarquons toutefois que ce principe de vente en commun qui peut avoir des inconvénients assez graves dans les fruitières en question, n'en a aucun en ce qui concerne les coopératives cotonnières. En effet, le beurre et le fromage fabriqués avec tous les laits réunis de tous les propriétaires



associés, assemblent et mélangent tous ces produits de telle façon qu'il devient impossible de tenir compte pour chacun d'eux de la valeur et de la qualité de son apport ; tous ces apports de lait sont considérés comme équivalents, alors que bêtes et pâturages donnent beaucoup plus de crème les uns que les autres ; un minimum est seulement imposé.

Dans la Société cotonnière, au contraire, les cotons sont égrenés séparément et mis en balles qui reçoivent aussitôt des marques distinctives ; ils restent la propriété exclusive du planteur qui les a produit. Son lot est bien distinct de tous ceux des voisins et ne peut subir aucune dépréciation due à la présence dans la même usine de cotons inférieurs. Bien au contraire, comme l'on remarque le plus souvent dans la production de ce même planteur, des différences de qualité dans un même coton, différences très marquées parfois entre les produits des premières et de la dernière cueillette, il est possible de former avec les cotons similaires des propriétaires voisins et associés des lots assortis qui, par leur importance, trouveront un écoulement plus facile et plus avantageux. Et ce n'est pas là, remarquons-le, un rôle accessoire confié à la Société coopérative, car cette opération de classement est indispensable au moment d'aborder le marché importateur ; elle est faite en Egypte par ces négociants exportateurs dont nous avons parlé et c'est précisément la nécessité de classer les produits d'un pays et d'en former des lots uniformes qui a dans le principe créé la fonction de ces intermédiaires.

Ainsi donc, jusqu'au seuil du marché importateur, toutes les opérations de transformation et de préparation faites à grands frais dans les autres pays, sont faites en Algérie ou du moins à Orléansville, à Philippeville et à Bône, dans les conditions les plus simples et les plus avantageuses. Les plus modestes planteurs algériens, grâce à ces organisations, peuvent bénéficier de tous les avantages que dans les autres pays producteurs, les plus riches et les plus puissants propriétaires seuls peuvent espérer.

Pourtant, il est un avantage que l'organisation compliquée



du marché exportateur égyptien fait à ces petits planteurs, le plus souvent privés de ressources ; nous avons vu qu'elle leur permet de trouver dès le lendemain de la récolte et parfois même avant, les sommes nécessaires à leur culture et à leur existence ; cet avantage payé cent fois sa valeur est pourtant à lui seul la raison d'être de cette organisation.

Mais, la Société coopérative répond encore heureusement à ce besoin, et par une combinaison bien simple, arrive à le satisfaire dans la plus large mesure et les conditions les plus avantageuses. Et ceci va nous permettre de montrer, en outre, combien il est facile, au point de vue financier, de créer des ressources suffisantes à cette Société coopérative.

En effet, le législateur, justement frappé des avantages immenses offerts à l'agriculteur, au petit agriculteur surtout, par ces formes d'association, a permis, par la loi du 26 février 1909, au Gouvernement, de prélever sur les redevances annuelles mises à sa disposition par la Banque de l'Algérie, en vertu de la loi du 5 juillet 1900 et de la convention du 30 janvier 1900, des sommes à remettre *gratuitement* aux caisses régionales du crédit agricole mutuel, destinées aux Sociétés coopératives agricoles et remboursables dans un délai maximum de 25 années.

Pour que les coopératives agricoles puissent recevoir ces avances par l'intermédiaire des caisses régionales, il faut et il suffit que ces Sociétés soient constituées par des membres d'un ou plusieurs syndicats professionnels agricoles « en vue d'effectuer ou de faciliter toutes les opérations concernant soit la production, la transformation, la conservation ou la vente des produits agricoles provenant exclusivement des exploitations des associés... » Ces termes pourraient précisément servir à la définition des sociétés dont nous parlons.

Les Coopératives cotonnières algériennes sont bien assurées d'avoir les sommes nécessaires à leur constitution et à leur fonctionnement et l'on ne doit pas oublier que l'appui matériel du Gouvernement général leur est, en outre, largement assuré. Ces sommes leur sont toujours remises à très



bon compte ; les caisses régionales, en effet, recevant *gratuitement* les avances nécessaires aux Sociétés coopératives, prêteront ces sommes à un taux d'intérêt qui leur sera toujours avantageux, si réduit soit-il ; du reste, conformément à la loi, ce taux doit être approuvé par le Gouverneur général. Nous sommes loin des usuriers égyptiens ; ils n'ont rien à faire en Algérie.

Naturellement, avec ces ressources libéralement prêtées aux Sociétés coopératives, il est bien facile de créer une organisation qui ne laissera plus rien à envier à celle des marchés exportateurs. Pour tous les petits planteurs, dont les ressources sont insuffisantes pour leur permettre d'attendre le moment de la vente, on peut créer une sorte de warrant qui aurait sur le warrant ordinaire l'avantage de le mettre à l'abri de toute tentation malsaine. Il est déjà dans le rôle de la société de conserver les cotons et d'en faire des lots pour les présenter à la vente ; il suffira de créer une caisse spéciale sur laquelle on versera à chaque planteur qui en fera la demande, une somme représentant 80 % par exemple de la valeur approximative de son apport. Cette somme sera déjà aussi élevée sinon plus que celle que reçoivent les malheureux fellahs comme prix de vente et du moins le planteur algérien aura le complément du prix véritable de sa marchandise, le jour où la vente sera effectuée par la Société.

Les planteurs doivent donc bien savoir que dès les débuts, ils sont sûrs de trouver à volonté une organisation intérieure solide, avantageuse et honnête qui leur offrira en toute sécurité les plus grands avantages au point de vue financier et leur permettra, grâce à la garantie morale de la Société, de trouver des avances, si malheureusement ils sont obligés de recourir à ce procédé. Cette organisation leur assurera dès la récolte, le versement de la presque totalité de la valeur de leur produit, le complément dès la conclusion de la vente. Tout cela sans le concours d'un seul intermédiaire.

Voilà aussi ce que ne doivent pas ignorer les industriels de France qui, paraît-il, ont formé le projet de favoriser



d'une manière effective la culture cotonnière en Algérie. Ils devraient voir d'abord que leur action sous la forme qu'ils ont choisie fait double emploi avec celle de l'Association cotonnière coloniale mieux placée, mieux organisée et qui inspire la plus grande confiance. Ils devraient s'apercevoir ensuite que ce n'est point l'argent qui fera défaut au planteur algérien et que les offres de crédit ne l'allèchent pas comme on le pense généralement en France. Il faut qu'ils sachent enfin que le colon sérieux n'acceptera jamais ces sortes d'associations consistant à recevoir des avances qui lui imposeront la présence d'un agent chargé de vérifier ses opérations culturales et ses comptes à tous les instants ; bien d'autres cultures possibles sans cela attireraient ses faveurs au détriment du coton présenté avec d'aussi insupportables nécessités. Les colons algériens ne songeraient point à réclamer à ces flateurs qui prétendent à une part des bénéfices agricoles, une part dans leurs bénéfices industriels, et pourtant ce serait aussi logique. Il fallait méconnaître singulièrement l'état d'esprit, l'éducation et les besoins de la classe agricole algérienne pour imaginer de telles combinaisons. Si les flateurs veulent faire de l'agriculture, qu'ils se fassent franchement colons ; cela a bien peu réussi en 1853, mais ils pourraient être bien plus heureux actuellement ; en tous cas, ce serait moins nuisible que l'insistance qu'on leur voit mettre dans la poursuite de projets voués à l'insuccès. Si pourtant l'association leur paraît le mode idéal de propagande pour la culture, qu'ils en discutent les termes avec les colons *individuellement* au lieu de leur présenter un contrat passe-partout qui, fait pour tous, par quelqu'un qui ignore tout d'eux et de leur métier, ne saurait convenir à aucun.

Si réellement ces manufacturiers s'intéressent au développement des cultures cotonnières françaises, s'ils envisagent la question à un point de vue plus élevé que celui d'un profit élevé et immédiat, ils ont moins et mieux à faire. Nous leur demanderons seulement, ce que nous n'avons pas encore obtenu en France, de vouloir bien accueillir avec intérêt nos



produits, de les examiner impartialement et de les essayer en toute conscience ; de nous dire leurs défauts et leurs qualités et, s'ils les reconnaissent bons, de les acheter de préférence aux produits similaires étrangers. C'est tout.

Il paraît cependant que c'est beaucoup demander, car nous voyons une pléiade d'hommes d'action, d'industriels acquis à toute œuvre de progrès, qui subventionnent largement des groupements créés dans le but de propager dans les colonies françaises cette culture intéressante et qui n'ont point accepté encore de faire cet effort qui porterait bien plus rapidement des fruits. Nous savons bien que nous demandons là d'accepter les ennuis inséparables du traitement d'une matière nouvelle qui nécessitera peut-être un réglage, une mise au point spéciale et peut-être aussi certains mécomptes. Nous comprenons les hésitations du filateur qui pourra craindre aussi que la cessation brusque des cultures rende inutile tous ces efforts. Mais nous pouvons répondre aujourd'hui que le développement rapide des plantations cotonnières en Algérie ne dépend que de l'accueil qu'on réservera au coton sur le marché. Ce développement sera d'autant plus grand que le planteur sera assuré que ses produits trouveront *sous leur nom* un écoulement facile et il sera plus craintif s'il se voit obligé de faire passer son produit sous une étiquette d'emprunt.

Mais, enfin, si l'immense majorité des filateurs européens a pensé qu'il était nécessaire de consentir de réels sacrifices pour écarter le danger menaçant d'un quasi-monopole de production, il n'est pas indiscret de notre part de formuler nos vœux puisqu'on est venu vers nous.

Dans tout ceci, remarquons-le, il ne s'agit que de la rapidité de l'extension de la culture ; il ne peut être question de son existence désormais assurée en Algérie par un ensemble de conditions favorables.

Ainsi donc, nous avons tout ce qu'on peut souhaiter en Algérie concernant les avantages des marchés exportateurs et nous pouvons en éviter les graves inconvénients.

Le marché exportateur que l'on peut espérer voir en Algé-



rie, à Alger par exemple, s'il n'existe pas encore en fait, à cause de l'insuffisance des stocks actuels, existe cependant déjà en puissance. Il suffira, en effet, que les nombreuses coopératives, sœurs des trois Sociétés actuelles, qui ne manqueront pas de se créer dans tous les centres producteurs, se confédèrent et créent à leur image une Société centrale qui aura pour mission de rassembler et d'assortir en lots plus importants les petits lots de chacune d'elles et de préparer ainsi l'arrivée sur le marché importateur. Ce sera là notre marché central exportateur où toutes les opérations seront faites aux moindres frais et sans un seul intermédiaire.

De même qu'un industriel qui s'établit peut trouver un avantage sur ses concurrents depuis longtemps installés, en profitant de leurs écoles, de même arrivant les derniers, nous avons pu adopter une organisation économique plus moderne qui nous permet d'écarter les errements funestes que suivent nos voisins.

Ainsi, ce n'est pas sur le marché exportateur que nous avons ou que nous prévoyons des difficultés et ce n'est pas ici que nous avons besoin de l'aide qu'on paraît disposé à nous offrir.

Si l'on veut réellement nous venir en aide, c'est sur le marché importateur, au seuil duquel nous arrivons, qu'il faut nous tendre la main.

Le choix des marchés importateurs n'est pas chose indifférente et la Société coopérative cotonnière chargée de la vente des produits comme elle a été chargée de leur préparation devra s'efforcer de découvrir le plus favorable. La clientèle, les usages de la place et l'organisation intérieure de chacun de ces marchés nous intéresse au plus haut degré et ce choix ne peut être fait judicieusement qu'après une étude rapide sans doute, mais exacte, de ces différents points. Les principaux, en Europe, sont le Hâvre, Brême et surtout Liverpool qui ont eux-mêmes quelques satellites.



En France, le grand marché cotonnier est *Le Havre*. Cette place reçoit des cotons de tous les pays producteurs ; les Etats-Unis lui envoient annuellement environ 800.000 balles ; le Brésil, le Pérou, Haïti, Taïti, l'Egypte, les Indes, la Chine lui en adressent aussi de grosses quantités. En réalité, elle écoule surtout les produits américains pour lesquels elle est le marché régulateur des cours en France ; elle ne « fait » guère les Indiens et les Egyptiens que pour la commodité de sa clientèle qui en réclame de petites parties ; elle se base alors sur le cours de Liverpool, mais n'a aucune influence sur leur établissement.

Les affaires se traitent presque uniquement par l'intermédiaire de courtiers ; ces courtiers sont en quelque sorte des officiers ministériels, quelque chose comme des notaires spéciaux, dont le rôle, après avoir servi d'intermédiaire entre vendeur et acheteur, est de constater officiellement l'accord intervenu et d'en rédiger l'acte. Comme des notaires, ils conservent entre leurs mains les minutes des contrats auxquelles on se réfère en cas de difficultés entre les parties contractantes. Ce rôle les tient en dehors de l'opération à laquelle ils ne font que donner une sorte d'authenticité. En fait, un certain nombre de ces courtiers sont même agréés et prêtent serment comme des officiers ministériels. Il est une catégorie de courtiers, au contraire, qui tiennent leur autorité d'un groupement qu'ils ont formé sous le nom de *Société anonyme des anciens courtiers en cotons* qui est l'Association la plus ancienne du Havre ; enfin, il existe des courtiers libres.

Les cotons, au Havre, sont, dès leur arrivée, classés par les courtiers d'après leur provenance et d'après la qualité.

En ce qui concerne la qualité, on a parfois recours encore à une ancienne classification relative aux cotons américains, qui reconnaît 10 catégories : *très bas et inférieur, très bas, bas, très ordinaire et bas, très ordinaire, très ordinaire et ordinaire, ordinaire, bon ordinaire, bonne marchandise et choix*.

Les relations de plus en plus étroites avec les marchés



anglais et le besoin d'unification ont fait adopter la classification anglaise qui comprend 11 classes ; ce sont, pour les cotons des Etats-Unis et les Mexicains : *Inferior, low ordinary, ordinary, good ordinary, low middling, middling, fully middling, good middling, fully good middling, middling fair et choice.*

Pour les variétés Egyptiennes, Indiennes et Chinoises, la dépendance du marché français est telle qu'elle est matériellement indiquée par l'emploi unique de la classification anglaise ; on les divise en 7 catégories commençant à la 8<sup>e</sup> de la classification précédente : *middling fair, fair, good fair, fair good fair, good, good to-fine, fine.*

On voit par là quelle est l'importance de grouper dès la sortie de l'usine d'égrenage et de la presse, les différentes balles en lots qui faciliteront aux courtiers le classement global, l'échantillonnage et par suite, la vente.

Dès que le classement est opéré, le courtier prélève dans chaque lot qu'il a formé ou même au besoin dans chaque balle, un échantillon qu'il soumet à sa clientèle, en indiquant les quantités que chacun d'eux représente, et s'efforce d'obtenir des offres de la part des filateurs. Le producteur ou le négociant exportateur, le propriétaire du coton enfin, peut fixer au courtier un prix au-dessous duquel il n'en consentira point la vente ou bien il s'en remettra à ce dernier pour obtenir le meilleur prix. Mais souvent la nature même des fonctions du courtier le pousse à ne conclure le marché qu'après avoir soumis télégraphiquement au vendeur l'offre de l'acquéreur et reçu l'acceptation de celui-là ; comme un notaire qui constate un accord entre des parties contractantes. Pourtant, ces courtiers ont par profession des indications précieuses quant à la valeur des cotons sur la place et sont mieux à même d'apprécier la valeur exacte des marchandises au moment de la vente.

Les courtiers agréés et la Société des anciens courtiers du Havre font paraître le vendredi une circulaire hebdomadaire indiquant le prix courant légal des cotons au Havre ; de plus, la Société fait paraître tous les jours un « Bulletin des



ventes de coton » donnant les cours du jour et une statistique indiquant l'approvisionnement général, les débouchés du monde, les renseignements sur l'état des récoltes dans les pays de production, enfin tous les renseignements qui constituent les éléments de détermination des prix.

La vente se réalise aux *conditions du Havre* et voici un extrait de ces conditions générales et spéciales :

### Conditions générales

Article premier. — Le coton se vend qualité vue, reconnue et agréée.

Art. 2. — Il se vend et se pèse au demi-kilogramme sans trait.

Art. 3. — Valeur à 4 mois et 15 jours, payable comptant au moment de la livraison, sans escompte de 2 % pour les 4 mois et à raison de 1/2 % par mois et pour les 15 jours, en espèces ou en papier sur Paris que les vendeurs pourront refuser sans être tenus d'en déduire les motifs. Les 15 jours partent du jour de l'achat.

*Nota.* — Par exception, il n'y a pas d'escompte de 2 % sur les cotons d'Égypte (Jumel), qui se vendent valeur à 15 jours payables comptant.

Art. 4. — La livraison doit avoir lieu dans les 15 jours, à dater du jour de l'achat ; une fois commencée, elle devra être continuée sans interruption.

Art. 5. — La marchandise une fois enlevée, il n'y a plus lieu à réclamation.

Art. 6. — Toute surcharge intérieure, corps étrangers et pépins en masse, découverts à la livraison, seront extraits ou refactionnés.

En cas de fourbaudage, l'acheteur aura droit sur la partie inférieure de la balle à la bonification, à la valeur du jour, de la différence entre la qualité normale du lot et la partie inférieure. Il ne sera pas toléré plus de 6 % de balles fourbaudées dans chaque livraison.

### Conditions spéciales

#### *Cotons des Etats-Unis d'Amérique du Nord*

Art. 7. — Les balles se pèsent telles quelles avec leurs cercles ou liens quelconques qui ne seront pas contre-pesés à la balance, mais seront pris en nombre pour leur poids être déduit en facture.



Art. 8. — Tare 4 % sans cercles ni liens, dont 1/2 % pour pièces et bords ordinaires et surdon, 1/2 % pour pièces extraordinaires et toute réfaction quelconque, sauf pour mouille, avaries sèches ou autres qui seront arbitrées.

*Nota.* — Il n'y a pas de surdon sur les Géorgie et Algérie longue-soie, l'acheteur ayant le droit de faire arbitrer pour toutes choses, pièces et bords ordinaires exceptés.

Art. 9. — Toute surcharge ou double emballage découverts à la livraison seront extraits ou arbitrés. Ne seront pas considérés comme surcharge, les bandes de jute ajoutées sous les cercles à l'emballage en toile de coton pour le consolider. En cas de double emballage entier, coton et jute, celui de coton seul sera considéré comme surcharge.

Art. 10. — Les balles carrées, cotons des Etats-Unis, doivent être maintenues sur le plus de cercles possible et être livrées en tous cas sur 4 cercles ou liens au moins.

Art. 11. — Avant l'enlèvement de la marchandise, les acheteurs auront le droit : 1° En renonçant, au surdon sur une ou plusieurs marques entières, de faire arbitrer pour toutes choses, pièces et bords ordinaires exceptés ; 2° de réclamer la tare réelle en abandonnant le don et le surdon et alors faire arbitrer pour toutes choses.

Art. 12. — Le poids des cercles et celui des réfections seront d'abord déduits du poids brut porté en facture. La tare, le don et le surdon en pourcentage seront calculés ensuite et simultanément sur le poids qui résultera de cette soustraction.

Art. 13. — Les balles avariées à 12 kilos et au-delà seront refusées. Les avaries au-dessous de 12 kilos seront réfactionnées.

Art. 14. — Tare réelle pour la toile et les cercles ou liens.

Art. 15. — Les balles avariées à 6 % de leur poids brut et au-delà seront refusées. Les avaries au-dessous de ce quantum seront réfactionnées.

Nous avons pu remarquer à l'article 8 qu'il reste encore dans les conditions du Hâvre un souvenir des cotons algériens qui étaient assimilés aux Géorgie longue-soies américains.

Quant aux frais incombant généralement au vendeur, ils comprennent : une commission de 1 % au courtier sur le montant de la facture de vente, les frais de télégrammes et de correspondance, de réception au débarquement, de per-



mis de douane, de statistique, de mise en magasin, d'assurance incendie, d'échantillonnage, de prise de poids à l'arrivée et de livraison aux acheteurs.

Pour mieux indiquer l'ensemble et la quotité de ces frais, prenons un exemple ; supposons une vente de 100 balles d'Algérie, coton Jumel, vendues sur place aux conditions du Havre et faisons-en le compte.

COMPTE DE VENTE A 100 BALLES, COTON ALGÉRIE JUMEL

vendues sur place, d'ordre et pour le compte de la Société coopérative cotonnière d'Orléansville :

Brut.....	18.000	kilog.	
<i>Tare réelle</i> .....	800	—	
Net.....	17.200	—	
à fr. 90 par 50 kgs. = fr.....			31.960 »

Frais à déduire :

Frêt d'Alger au Havre (1) 20 fr. 0/00....	360	»	
Statistique fr. = 0,10 par balle et permis	10	70	
Timbre connaissance.....	1	40	
Frais de débarquement et prise de poids.	40	»	
Echantillonnage, voilerie pour conditionner.....	40	»	
Transport en magasin fr. 2 0/00.....	36	»	
Arrimage en magasin fr. 0.10 0/0.....	18	»	
Désarrimage et livraison fr. 0.10 0/0...	18	»	
Magasinage fr. 0.10 0/0 par mois.....	18	»	
Assurance incendie 1/4 0/00 par mois et police.....	15	50	
Commission de vente 1 0/0.....	319	60	
Menus frais, dépêches, correspondance.	15	»	
			<u>892 20</u>
Valeur à 15 jours de la date de vente soit 15 décembre 1909.....			31.067 80
Sans escompte.			

Havre, le 1<sup>er</sup> décembre 1909, de chez M. X..., courtier,

(1) Prix de la Compagnie Havraise Péninsulaire,



Il ne reste pour tenir compte des frais complets, qu'à ajouter ceux du transport intérieur, des magasins des Sociétés coopératives au lieu d'embarquement et qui auront été soldés par le vendeur. Dans l'espèce, pour nos cent balles, il faudrait compter :

Transport en gare et mise sur wagon 0 fr. 10 0/0.	18 »
Chemin de fer Orléansville-Alger-quai 11 fr. 25 0/00	202 50
Frais de gare 0 fr. 40 0/00.....	7 20
Voie de port 0 fr. 30 0/00.....	5 40
Frais de manipulation 1 fr. 50 0/00.....	27 »
Embarquement 2 0/00 .....	36 »
	<hr/>
	296 10
à ajouter aux frais du Havre, soit. ....	892 20
	<hr/>
au total.....	1.288 30

pour 100 balles de coton Jumel, soit 12 fr. 88 par balle et 6 francs environ par cent kilogrammes.

Le vendeur qui reçoit une offre doit donc considérer que le prix qui lui est proposé au 50 kgs. est de 3 francs supérieur à celui qu'il retirera de sa marchandise, à Orléansville du moins.

Remarquons que ces frais de transport quoique énormes en proportion du trajet, sur navires français, sont bien peu élevés en comparaison de ceux que l'on paye par exemple de l'intérieur du Texas à Galveston (70 fr. 0/00) et de Galveston ou de New-Orléans à Liverpool, environ 110 francs la tonne (1). Il en est de même pour le fret intérieur de l'Égypte à Alexandrie et cette ville au Havre ou Liverpool (2).

Dans tout ceci, il ne s'est agi que de la vente au comptant ; naturellement, il est possible d'envisager tout autre mode

(1) V. ESNAULT PELTERIE. *Bull. A. C. C.* n° 26, p. 537.

(2) Le fret moyen de Nouvelle-Orléans à Liverpool (4.600 milles) est de 4.53 dollar par balle de 510 lbs, soit 32 fr. 600/00 prix bien bas proportionnellement et cependant plus élevé que le nôtre.

Voici les frais approximatifs de

Bombay à Liverpool.....	6.260 milles, balle 400 lbs = 4 sh.
Alexandrie à Liverpool.....	3.080 — 750 = 5 sh. 6 d.
Togo à Brême.....	4.600 — 500 = 12 mks.
Afrique occident. allemande à Brême.,	6.700 — 440 = 10,5



de vente usité dans les bourses de commerce et par exemple la vente à terme dite vente « à livrer » ; mais ces opérations que font aussi les courtiers, n'ont rien de spécial au marché cotonnier ; ces sortes de vente qui sont plutôt du ressort de financiers que d'agriculteurs qui ont de si graves inconvénients et qui pour cela ont été interdites sur les grandes places allemandes ne doivent être faites par les Sociétés coopératives qu'avec une réserve prudente ; les associations de planteurs américains voyant dans ces marchés la cause de la spéculation dont ils sont si souvent victimes, ont demandé aussi que les affaires à terme, relatives aux produits agricoles soient déclarées illégales *dans le monde entier*. C'est ainsi que déjà depuis 1906 ces associations ont obtenu la suppression de ce marché par les fameuses lois « anti-futures » au *Texas*, en *Géorgie*, dans *l'Alabama*, *l'Arkansas*, les *deux Carolines*, c'est-à-dire dans des Etats fournissant plus de 70 % de la production cotonnière américaine. Nous avons vu cet hiver, à la suite de l'accaparement scandaleux des blés par le « roi du blé », Patten, à Chicago, un mouvement encore plus intense en vue d'obtenir un bill contre l'accaparement des blés et du coton.

Cette étude rapide nous a montré le rôle et l'utilité du courtier ; c'est là, à notre avis, un intermédiaire indispensable. C'est l'homme de confiance à qui l'on peut consigner ses produits en toute sécurité, c'est l'appréciateur le plus avisé, c'est surtout le fournisseur d'une clientèle de filateurs dont il connaît les besoins, à qui il sait préparer des lots comprenant les matières diverses nécessaires à son genre de travail et qui, par conséquent, aura le plus de chance de trouver le meilleur placement des produits.

Ce rôle indispensable peut à coup sûr être rempli par un employé à la solde du vendeur, lorsque celui-ci dispose de stocks très considérables ; il ne le serait pas dans de meilleures conditions de réussite ni surtout de rémunération.

Pourtant, cette idée qu'il est avantageux de supprimer tous les intermédiaires est si naturelle que des efforts considé-



rables ont été faits pour supprimer le rôle de ces courtiers et de tous commerçants entre filateurs européens et planteurs américains. Le Congrès international cotonnier d'Atlanta (Géorgie) où se rendirent une centaine de filateurs européens avait fait de cette question le but officiel des délibérations ; ce but n'a absolument pas été atteint. La question n'est peut-être pas insoluble, elle est assez difficile pour que deux groupes représentant des intérêts aussi formidables que la production américaine et la consommation européenne n'aient pu y parvenir.

En ce qui concerne l'Algérie, il ne peut, même de très longtemps, être question de se passer d'un si utile intermédiaire ; l'essayer n'est pas notre rôle et dépasse nos moyens.

Pour les cotons égyptiens spécialement, Marseille et Dunkerque en importent des stocks plus importants que le Havre ; ces deux places n'ont pas cependant d'influence sur le cours fixé par le marché régulateur de Liverpool.

Un grand marché régulateur des cours existe aussi à *Brême*, en Allemagne. Cette place qui était il y a 35 ans beaucoup moins importante que le Havre au point de vue importation des cotons est arrivée aujourd'hui à dépasser ce marché français de plus du double. L'importation cotonnière se chiffrait, en effet, en 1875, pour Brême, par 206.000 balles et pour le Havre par 677.000. En 1905, elle atteint 2 millions de balles, tandis que le Havre, nous l'avons vu, ne dépasse guère 800.000. Ce résultat est dû surtout au développement extraordinaire de la marine marchande allemande ces dernières années. Organisée formidablement dans l'espoir réalisé de drainer par les ports de l'Allemagne du Nord, toute l'émigration du vieux monde qu'elle va provoquer jusque dans les Karpathes, la flotte commerciale a envahi toutes les lignes du monde ; elle a fait des efforts surhumains pour trouver du fret et le coton a été naturellement un des principaux produits convoités.

L'essor merveilleux de ce marché cotonnier s'il continue



quelques années encore, en fera le premier marché régulateur des prix en Europe.

Il faut voir dans cette prospérité déconcertante l'heureuse influence que peut avoir dans un pays, l'initiative hardie d'un homme audacieux et habile. C'est, en effet, à M. Platté, président de la célèbre Compagnie du Norddeustcher Lloyd, que Brême doit sa supériorité cotonnière, comme elle doit la création de cette fameuse Bourse de coton dont il est encore l'âme.

Hambourg, la rivale de Brême, qui fait des efforts inouïs pour conserver ses avantages au point de vue importation de différents produits, a dû cependant abandonner entièrement à sa concurrente la suprématie cotonnière.

Pourtant, l'importation des cotons égyptiens sur cette place est moindre que celle de la France, bien qu'elle s'élève rapidement d'année en année ; elle y est passée de 880.714 L. E. en 1900, à 1.658.938 en 1906, contre 1.819.900 en France.

Quels que soient les avantages que les Français pourraient trouver sur ce marché de Brême où l'organisation et les commodités rêvées sont réalisées, ils ne seraient pas plus grands qu'au Havre par exemple et ils se paieraient plus cher ; enfin, si l'on doit chercher à placer ses produits hors de France, il n'y a aucune raison de s'adresser à ce marché de second ordre quand il y a de grandes facilités pour aborder le grand marché mondial qui est Liverpool, le véritable régulateur des cours pour tous les cotons existants.

Le grand arbitre du coton en Europe est *Liverpool* ; c'est le grand marché de beaucoup le plus important et qui doit sa situation bien assise à un passé commercial aussi ancien que la plus vieille industrie cotonnière du monde. Venant d'Allemagne, l'observation y trouve cette sécurité et ce calme dans les plus grands mouvements d'affaires qui révèle une pratique si ancienne, qu'elle est devenue une des nécessités de l'existence et qui ne laisse paraître aucun effort. Liverpool importe actuellement plus de 3.500.000 balles de tous



les pays du monde ; Londres, cependant, reçoit aussi un stock important de cotons indiens surtout, mais ne fait guère que réexpédier sur le continent.

Liverpool a une importation considérable de provenance égyptienne et c'est son marché qui établit la valeur et le prix des cotons Jumel qui nous intéressent à un si haut point.

A ce point de vue, il est intéressant de donner quelques chiffres qui montrent bien par comparaison avec les importations françaises et allemandes, la supériorité de ce marché anglais.

*Importations de cotons égyptiens en Livres Egyptiennes*

Années	Angleterre	France	Allemagne
1900...	6.748.690	1.137.180	870.714
1901...	5.509.258	951.818	741.840
1902...	6.647.956	1.152.823	1.140.555
1903...	7.871.766	1.375.901	1.293.121
1904...	8.518.572	1.336.354	1.489.380
1905...	7.982.312	1.392.872	1.350.809
1906...	10.702.515	1.819.900	1.658.938

Le marché d'Alexandrie qui, en réalité, comme nous le savons, n'est pas véritablement un marché cotonnier, reste sans influence sur les prix du Jumel qui sont fixés par Liverpool. Ce marché égyptien diffère parfois du marché anglais, mais c'est le résultat du jeu des combinaisons d'une spéculation qui a les yeux fixés sur le marché européen.

Une Association de courtiers très importante s'est formée à Liverpool, la « *Liverpool Cotton Association, limited* », qui édicte des règlements minutieux prévoyant tous les modes de transaction et la solution de toutes les difficultés. Le mode de paiement et les opérations financières de la « *Clearing House* » spéciale de l'Association sont aussi l'objet de dispositions précises. Ces règlements, au nombre de 41, ont été codifiés et réunis en un volume sous le titre de « *Bye-Laws of the Liverpool Cotton Association, limited* ». Des modèles de contrats pour toutes sortes d'opérations



d'achat, de vente comptant ou à terme sont donnés ; modèles rigoureusement suivis dans la pratique et qui permettent aussitôt qu'on aborde le marché, de se rendre un compte exact du mécanisme de ces opérations. Les règlements en cours sont imprimés au dos des contrats passés entre vendeur et acheteur et donnent ainsi pour chaque espèce l'ensemble des dispositions applicables à tous les cas qui pourraient se présenter.

Les cotons arrivés à Liverpool sont emmagasinés à la diligence du courtier du vendeur dans les docks (Warehouse) aux frais du vendeur.

Les frais de magasinage dans ces entrepôts, tout compris, sont un peu élevés, mais les avantages qu'on y peut trouver sembleraient à beaucoup de planteurs très appréciables. C'est ainsi, en effet, qu'il est possible d'obtenir immédiatement un à-compte sur le prix du coton entreposé, à-compte qui est versé immédiatement au vendeur et sur lequel est retenu naturellement un intérêt d'un mois, de deux mois, trois, etc., pour le temps du moins où les cotons restèrent en dépôt sur l'ordre de ce vendeur, jusqu'au moment de la vente et de la livraison.

Dans ce cas aussi, le courtage sera dû et retenu, courtage qu'il faudra de nouveau payer au moment de la vente, mais qui est déterminé par les règlements de l'Association et ne dépasse jamais chaque fois que  $1/2$  pour cent, de sorte que c'est exactement le même qui est payé au Havre au courtier français.

Voici, à titre d'indication, les frais de cette opération, tels qu'ils sont perçus dans la pratique des affaires, pour un magasinage de un, deux ou trois mois.

COÛT DU MAGASINAGE EN WAREHOUSE, A LIVERPOOL  
pour 100 bailes, pendant un mois

	£.	sh.	d.	
Rente (loyer) 30 jours.....	1	6	10	} Un peu plus de 3/32
Assurance 1 mois sur £ 3100 à 20/0	3	2	0	
Intérêt (30 jours) 5 0/0 sur £ 2778.	11	8	5	
Courtage $1/2$ 0/0 sur £ 2821 2 6..	14	2	1	
	£ 29	14	4	



Pour deux mois :

Rente (61 jours).....	2	14	6	} Un peu plus de 9/64
Assurance (2 mois) 3 0/0 .....	4	13	0	
Intrêt (61 jours) .....	23	4	5	
Courtage 1/2 0/0 £ 2821 2 6.....	14	2	1	
	£ 44	14	0	
Rente (92 jours).....	4	2	2	} Un peu plus de 3/16
Assurance (3 mois) £ 3100 4 0/0 ..	6	4	0	
Intrêt (92 jours) sur £ 2778 (6) ...	35	0	5	
Courtage 1/2 0/0 sur £ 2821 2 5 .	14	2	1	
	£ 59	8	8	

Pour opérer la vente, les cotons, une fois emmagasinés, le courtier procède de suite au classement qui doit se faire aussi, d'après la provenance et d'après la qualité.

Il est reconnu 4 sortes de provenances qui se subdivisent en autant de catégories que de pays ; ce sont :

1° Cotons d'Amérique : a) Sea-Island ; b) Upland ; c) Texas-Orléans ;

2° Cotons du Brésil avec 7 subdivisions ;

3° Cotons des Antilles et de la Méditerranée et Océanie : a) Egyptien, Maho brun et blanc..., africain, etc... ;

4° Cotons des Indes orientales qui se subdivisent en 12 classes. Dans cette classification la place du coton algérien est toute marquée selon la variété produite, et pour le Jumel surtout, il ne serait pas nécessaire de créer une classe spéciale, elle existe déjà sous la 3<sup>e</sup> catégorie : cotons des Antilles, de la Méditerranée et de l'Océanie.

Après ce classement par provenance, qui se fait naturellement, le courtier procède à l'échantillonnage pour déterminer le classement par qualité. Pour cela, il détache dans chaque balle américaine aussi bien qu'égyptienne, une poignée de coton (113 grammes au minimum). Cependant, s'il s'agit de balles indiennes habituellement classées par lots importants, il se contente d'échantillonner le lot seulement. D'après la qualité qu'on reconnaît aux fibres, on les répartit



entre les classes suivantes : *low ordinary, ordinary, good ordinary, str. g. ordinary, low middling, st. l. middling, middling, good middling, middling fair* et *choice* ou encore selon la provenance, entre le *middling fair, fair, good fair, fully good fair, good, good to fine, fine*.

Ceci fait, les échantillons ne sont pas, comme en France, soumis au filateur, mais bien à un autre courtier. C'est ici qu'apparaît le rôle des courtiers, bien différent de celui de leurs confrères français. Ils ne se bornent pas à mettre en présence vendeur et acheteur, à servir d'intermédiaire spectateur et de notaire au besoin, ils sont réellement acheteurs et vendeurs. Le propriétaire du coton a son courtier qui devient le vendeur, l'industriel charge le sien de faire l'achat. Naturellement, la transaction donne ainsi lieu à deux courtages au lieu d'un, mais l'habitude est de ne payer que 1/2 pour cent sur le prix de la facture, au lieu de 1 % comme au Havre, ce qui ne change rien aux charges. D'autre part, producteur et industriel sont délivrés de soucis de livraisons, de paiement, etc..., opérations qui se font entre courtiers ; c'est là une assurance contre les ennuis toujours redoutables qui peuvent naître d'une discussion sur le poids, le manque de conformité aux échantillons, etc....

Quand l'affaire a été conclue entre les courtiers, l'accord est constaté par lettres « *delivery contract note* » qui, suivant la coutume, stipulent les conditions dans la forme des modèles insérés dans le livre des « *Bye laws of Liverpool cotton association* ». Ces lettres, qui constituent le « *closing contract* », sont envoyées en double exemplaire par l'acheteur au vendeur qui garde la copie signée et renvoie au premier la copie sur laquelle il appose lui-même sa signature : elles portent les noms des vendeurs et acheteurs, la quantité à livrer en poids et le nombre de balles ; la base du terme indiquée en « *pence* » et fraction de « *pence* » pour une livre ; le lieu et l'époque de la livraison ; le mode de paiement d'après les *Bye laws*, c'est-à-dire à 10 jours en espèces avec ou sans à-compte de 1 ½ %, selon les variétés (1).

(1) V. *Bye Law*, n° 25. Art. 3.



Il est encore stipulé que dans le cas où l'on accepterait des bonifications mutuelles à déterminer par arbitres, tout lot inférieur à la qualité fixée sera retourné au vendeur. A la demande des parties, chaque quantité de 36.000 livres pour les égyptiens et 48.000 livres pour les américains peut faire l'objet d'un contrat spécial ; ceci ayant une certaine importance pour l'établissement de la proportion de cotons abimés acceptables dans un lot, etc....

Mais, mieux encore que toute description, un extrait de la « Bye Law », n° 25, relative à la vente des cotons et qui envisage toutes les opérations de la vente ordinaire, pourra donner une idée de l'organisation intérieure du marché et de la procédure employée pour cette vente.

### Extrait du règlement pour la vente du coton

#### *Bye Law, n° 25*

*Conditions de vente* (1). — Toutes les ventes seront soumises à la clause (1) (a) de ce règlement, à moins qu'il n'en soit spécialement décidé autrement par les règlements et les statuts de l'Association.

*Etiquetage du coton pour la vente* (a). — Tout coton vendu est garanti semblable à celui présenté et toutes les conditions spécialement indiquées sur l'étiquette de l'échantillon du vendeur seront obligatoires. Le dernier port d'embarquement doit, dans tous les cas, être distinctement déterminé sur l'étiquette d'échantillon. Quand le vendeur possède un connaissance complet ou tout autre certificat d'origine suffisant, il est autorisé à désigner son coton d'après ces pièces, mais l'acheteur a le droit, avant de prendre livraison, d'exiger du vendeur la production du connaissance ou des certificats d'origine. A défaut, l'acheteur a le droit de résilier le contrat ou de réclamer du vendeur la différence du prix du marché.

*Coton sur le pont ou emmagasiné en cave* (b). — Quand le coton est importé sur le pont, les mots « deck cotton » et quand le coton est emmagasiné dans une cave, les mots « stored in a cellar » doivent être inscrits sur l'étiquette d'échantillon ; quand le coton est



emmagasiné dans un entrepôt ou un hangar ayant une cour découverte ou un enclos de terre adjoint où le coton peut être placé, le nom de l'entrepôt ou du hangar doit être mentionné sur l'étiquette d'échantillon, et lorsque le coton a été en contact avec le feu ou avarié par le feu ou par l'eau par suite d'incendie, les mots « amended bales » (balles réparées) doivent être inscrits sur l'étiquette, sans quoi le contrat peut être résilié à la volonté de l'acheteur pourvu qu'il en fasse la demande dès la découverte du fait et dans les 10 jours de la vente. Si le contrat n'est pas résilié, l'acheteur a le droit de réclamer une remise pour l'augmentation de poids que le coton est vraisemblablement susceptible d'avoir acquise en venant sur le pont ou en étant emmagasiné dans une cave ou dans les entrepôts ou hangars sus-visés ou par le contact de l'eau ou du feu.

*Livraison (2).* — Il est entendu que lorsque le coton est offert, à moins qu'il en soit autrement indiqué, la totalité du lot est prête à être livrée. L'acheteur est autorisé soit à résilier le contrat pour la partie qui ne peut être livrée ou à réclamer que l'époque moyenne de la délivrance soit la date de la facture.

*Coton emmagasiné dans plusieurs entrepôts.* — Si une marque offerte comme un seul lot est emmagasinée dans plus de 3 entrepôts, sans que le fait soit relaté sur l'étiquette d'échantillon, l'acheteur pourra obtenir une réduction d'un penny par balle sur les balles au-dessus de la centième, avec une réduction minima de 3 shillings, si la quantité excède 100 balles, aucune réduction nouvelle ne sera accordée.

(a) Le coton doit être enlevé par l'acheteur dans les dix jours de la date de la facture. A défaut, le vendeur peut, après avertissement, le porter au compte et aux risques de l'acheteur, qui devra payer au vendeur tous les frais raisonnables avec l'assurance le magasinage, à partir du dixième jour.

*Avis de pesée.* — Les avis de pesée de coton pour le lendemain, seront annulés s'ils ne sont délivrés avant 4 heures ; le samedi, avant 1 heure.

*Liberté de revendre après avis de 24 heures (b).* — Si un acheteur manque d'exécuter son contrat, avant l'après-midi du jour de l'expiration des dix jours de la date de la facture, le vendeur a la liberté, après un avertissement écrit, d'un délai de 24 heures, de



revendre le coton et l'acheteur devra indemniser de la perte résultant de cette revente sur justification certifiée de la perte qui lui est signifiée.

*Assurance et risques d'incendie (c).* — Le coton vendu reste aux risques du vendeur jusqu'à délivrance à l'acheteur.

*Factures et paiements (3).* — Le prix sera fixé par livre net en « pence » et fractions de « pence ».

*Paiement (a).* — Le paiement sera fait en espèces dans les dix jours de la date de la facture pour les cotons américains, brésiliens, tous les ouest-indiens, les africains et tous les péruviens, sauf les Sea-Island. Le paiement sera fait pour les autres sortes dans les dix jours de la facture, en espèces, moins 1 ½ % d'escompte, à condition que d'autres modes de paiement n'aient été spécialement convenus entre vendeur et acheteur au moment du contrat.

*Pence.* — Les « pence » seront négligés dans le total de la facture.

*Intérêt.* — Un intérêt au taux de 5 % par an sera alloué sur la somme payée avant le dixième jour et imposé au même taux de ce jour jusqu'à celui du paiement.

*Heures de caisse (c).* — .....

*Conditions de vente (e).* — Les conditions de vente suivantes seront imprimées sur toutes les factures de coton autres que l'Égyptien, l'Est indien et le Sea-Island : soumis aux articles, règlements et dispositions de la « Liverpool Cotton association « limited ». Paiement en espèces dans les dix jours. Les réclamations pour mauvais emballage, avarie, ou coton non marchand seront permises et évaluées au prix du bon coton, à la date du retour, si ce retour est fait et la réclamation formulée dans les 10 jours et trois mois de la date de facture.

*Conditions de vente pour égyptiens, Est indiens et Sea-Island.* — Les conditions suivantes seront imprimées sur toutes les factures de coton égyptien, Est indien et Sea-Island : sujets aux articles, règlements et dispositions de la « Liverpool Cotton association « limited ». Paiement en espèces dans les dix jours, moins 1 ½ % d'escompte. Les réclamations pour mauvais emballage, avarie au



coton non marchand seront permises et évaluées au prix du bon coton à la date du retour, si ce retour est fait et la réclamation formulée dans les 10 jours et trois mois de la date de la facture.

*Echantillon* (4). — Le poids des échantillons doit être égal à 4 oz. par balle (113 gr. 37).

(a) Dans toutes les sortes de coton, chaque balle doit être échantillonnée excepté pour les cotons des Indes orientales.

(b) Pour les cotons des Indes.....

*Pesées* (5). — Tous les cotons doivent être pesés plein poids et les réductions doivent être faites sur la facture.

*Tare et trait* (a). — Pour le coton américain, une réduction de 4 % couvrira le trait et la toile.

Pour toutes les autres sortes de coton, le trait pour les balles pesant moins de 2 cwts. brut, sera de 1 livre par balle ; pour les balles de 2 cwts. et au-dessus, 2 lbs. par balle.

*Double canvas* (h). — En recevant le coton de l'entrepôt ou du quai, l'acheteur aura le droit de demander l'enlèvement de la double toile avant la pesée.

*Remise pour trait et toile* (c). — La bonification ordinaire pour toile (comprenant 2 lbs. par balle pour le trait) sur le coton américain, sera de 4 livres par 100 lbs. sous les cordes, cerces et bandes. Tous les cotons Indiens, Egyptiens, Santos, Péruviens et les Brésiliens pressés seront vendus avec tare réelle qui sera vérifiée en présence de l'acheteur au moment de la livraison sans déclaration de garantie du vendeur. La tare des Brésiliens (ceux en balles passées exceptés), sera de 2 lbs. par 112 lbs.

*Taxe réelle* (d). — L'acheteur aura le droit de réclamer au moment de la livraison, que la tare réelle soit vérifiée en sa présence, qui sera alors la tare inscrite sur la facture et une réclamation subséquente ne sera pas admise. Quand la remise ordinaire pour la toile ou celle garantie par le vendeur sans contrôle a été consignée dans la facture, et qu'il a été prouvé ensuite qu'elle est insuffisante, l'acheteur sera autorisé à recouvrer la différence, à condition que le total s'élève à 1/2 lb. par balle pour tout le lot acheté, et non autrement. Quand un lot de coton a été divisé pour la revente, le premier vendeur sera seulement tenu de payer la réclamation pour le déficit relatif à la toile quand le total s'élèvera à 1/2 lb. par balle pour tout le lot.



*Mode de vérification de la tare (c).* — La tare réelle peut être vérifiée comme suit : Lorsqu'un lot comporte 50 balles, ou moins, 5 balle ; quand il a plus de 50 et moins de 70, 7 balles, et plus de 70, 10 balles ; ou encore plus ou moins selon convention, sont prises indistinctement, au hasard, dépouillées de leurs toiles, et la tare peut être vérifiée par la pesée de ces toiles, des bandes et cordes faite séparément et aussi collectivement ; mais la tare inscrite dans la facture ne doit dans aucun cas dépasser le taux reconnu par ce dernier mode. La remise doit être alors calculée sur tout le lot dans la proportion exacte reconnue pour le nombre de balles dépouillées. Les balles réfectionnées seront tarées séparément.

*Tare du coton américain.* — Dans le cas de cotons américains, la remise sera calculée à la proportion exacte des balles dépouillées sur l'ensemble du poids brut du lot entier. Quand la tare réelle a été demandée et que la toile n'excède pas la tare déterminée par la facture, la totalité des frais de tare sera supportée par l'acheteur ; dans le cas contraire, par le vendeur.

*Réclamations pour coton non marchand, etc... (g).* — Les réclamations pour le mauvais paquetage, les avaries ou le coton non marchand et pour les pierres, etc..., seront reçues et comptées à la valeur du bon coton à la date du retour, si ce retour est fait et la réclamation envoyée dans les 10 jours et 3 mois de la date de la facture. Toutes ces réclamations porteront intérêt du 10<sup>e</sup> jour après la demande.

*Réclamations pour mauvais paquetage (a).* — Dans les réclamations pour mauvais paquetage, les balles doivent être retournées si possible entières et non la partie inférieure seulement ; mais si une partie seule est retournée, cela n'invalide pas la réclamation. Dans ces réclamations pour coton endommagé, pierres, etc..., trouvés dans une balle, la partie non marchande seule sera retournée avec un certificat établissant si possible les marques et le nombre de balles dont on se plaint et la quantité trouvée dans chaque balle, mais l'absence des marques et du nombre de balles n'invalidera pas nécessairement la réclamation.

*Poids de la toile.* — La toile employée pour emballer le coton à Liverpool ne doit pas dépasser 2 ½ livres par yard et s'il se trouve que des toiles plus lourdes ont été employées, le vendeur sera tenu d'indemniser l'acheteur pour chaque dépense qui pourra



lui incomber de ce fait, en faisant une réclamation pour excès de tare.

*Mauvais paquetage (b).* — Les balles ne sont pas considérées comme mal faites, plus spécialement dans les basses classes, quand seulement il n'y a qu'une petite irrégularité qui a été loyalement déclarée dans les échantillons de vente ou d'arbitrage....

*Erreurs de pesée (c).* — Les réclamations pour erreurs de pesée et insuffisances de tare seront réduites sur le prix de facture, si elles sont faites dans les 10 jours et 3 mois de la date de facture, si toutefois elles sont bien établies....

*Humidité (f).* — Si, de l'avis de deux personnes compétentes, le coton est trouvé humide ou mouillé au moment de la livraison, et si ces arbitres estiment qu'une diminution de 10 lbs. par balle de 480 lbs. de poids moyen est due à propos de balles américaines (et cela pourra être la proportion pour toutes balles d'autres provenances), l'acheteur pourra opter pour la conclusion du marché au prix du jour, sauf le droit d'appel du vendeur.

Mais, dans le but d'éviter bien des frais occasionnés par le magasinage, l'assurance et le reste, le vendeur peut trouver avantageux d'avoir recours à un procédé de vente très commun à Liverpool et qui a, en outre, l'avantage de faire gagner beaucoup de temps.

Ce procédé, en effet, permet de vendre sur simples échantillons, des balles de coton qui ne sont pas encore sur la place, mais qui ne sont même parfois pas encore parties des ports expéditeurs. C'est la vente dite aux conditions C. F. F. Coût, fret et assurance.

Dans ce cas, les cotons sont vendus sur les échantillons et les mentions spéciales sont portées sur l'étiquette qui s'y trouve fixée ; toutes les conditions particulières à cette vente sont réglées par les « Bye laws », sous le n° 32, et les meilleurs renseignements à ce sujet sont fournis par le contrat lui-même et les articles imprimés au dos du même document et dont nous reproduisons un extrait :



**CONTRAT****LIVERPOOL COTTON ASSOCIATION, LIMITED**

CONTRAT POUR COTON VENDUS, COÛT, FRET ET ASSURANCE

*Cotons d'Amérique (Connaissance du port) sur ports continentaux*

(27 Novembre 1905)

*Liverpool,.....*

Messieurs.....

Nous avons aujourd'hui..... conformément aux Règles, Statuts et Conditions du Clearing House de la « Liverpool Cotton Association, Limited », (soit qu'ils se trouvent endossés ou non sur ce contrat)..... Balles de Coton..... au poids brut moyen de 53.000 lbs par 100 balles Texas, et 50,500 lbs par 100 balles de toute autre provenance, avec une marge de 2 ½ pour cent des deux côtés— option du vendeur d'embarquer un nombre de balles inférieur, pourvu que leur poids ne soit pas de plus d'1 pour cent inférieur au poids contracté, ou un plus grand nombre de balles, pourvu que leur poids n'excède pas de plus d'1 pour cent le poids contracté (savoir 53,000 lbs brut pour Texas, et 50,500 lbs brut pour toute autre provenance)—au prix de..... Le coton sera facturé au poids brut réel américain, moins une tare de 6 pour cent. Le poids brut de débarquement sera garanti à 1 pour cent près du poids brut de la facture.

à être embarqué par..... de..... par voie de.....  
à..... pendant.....

La facture avec les détails complets devra être remise à l'acheteur dans quatre semaines de la date du connaissance.

L'assurance maritime, y inclus avarie d'origine (« country damage, ») sera soignée par le vendeur, auprès d'une bonne Compagnie ou des Assureurs de première classe, couvrant l'avarie particulière et 5 pour cent en sus du montant net de la facture, mais



toute somme au-dessus de ceci sera pour compte du vendeur, en cas de perte totale seulement. Les frais de faire timbrer les documents en Angleterre, s'il y en a, seront à la charge du vendeur.

(1) Remboursement par MM.....Traites sur MM.....  
à.....jours de vue pour le montant de la facture.....

L'acheteur garantit le bon accueil dû aux traites à présentation, ainsi que le paiement à l'échéance.

OU

(2) La date de l'échéance de la facture sera.....jours après l'arrivée du connaissement en Angleterre, payable en.....

Le paiement se fera contre remise des documents d'embarquement, à/ou avant l'arrivée (à l'option de l'acheteur) du, ou des navires ; ou en cas d'arrivée retardée, pas plus tard que la date de l'échéance, au comptant, moins l'escompte habituel pour tout paiement anticipé.

OU

.....  
.....  
.....

En cas de ressortie inférieure à la qualité désignée dans le contrat, l'acheteur devra accepter le coton moyennant une bonification à fixer par arbitrage.

.....

#### LIVERPOOL COTTON ASSOCIATION, LIMITED

#### RÈGLES RELATIVES AUX COTONS VENDUS AUX CONDITIONS, COÛT, FRET ET ASSURANCE

#### *Cotons d'Amérique (Connaissement du port) aux ports continentaux*

*Règles relatives aux cotons vendus aux conditions, coût, fret et assurance. — Cotons d'Amérique (connaissance du port) aux ports continentaux.*

1. — Les cotons vendus pour « prompt embarquement » ou « embarquement immédiat, » ne doivent pas être embarqués avant la date du Contrat ni plus tard qu'à 14 jours après ; ceux vendus « en cours d'embarquement ou embarqués, » doivent être embarqués soit dans les quatorze jours avant ou après la date du Contrat.



2. — Dans le cas où le vendeur négligerait, dans le temps stipulé, de remettre la facture ou de faire une déclaration complète et exacte des marques et des noms des navires, ou des détails contenus dans le connaissement, l'acheteur aura le droit de liquider le Contrat, en refacturant le Coton au vendeur au prix et au poids qui seront fixés par arbitrage. De petites différences dans les marques ne seront pas considérées essentielles, et on ne considérera pas non plus une violation du Contrat, le fait qu'une partie se trouve laissée à terre par le navire, ou navires, indiqués dans le connaissement, pourvu que le Coton ait été livré au navire, ou navires, indiqués dans les documents d'embarquement.

3. — Le connaissement signé par le capitaine, ou l'agent accrédité du navire, fera foi de l'embarquement stipulé dans le Contrat, à condition que le navire se trouve dans le port indiqué à la date de la signature du connaissement. Dans le cas où l'acheteur, dans les quatre semaines qui suivront le reçu de la facture, se trouve à même de prouver que les détails donnés dans le connaissement, sont inexacts, ou pas conformes avec les termes du Contrat, l'affaire devra être référée à l'arbitrage et il sera laissé à la discrétion des arbitres de décider si l'acheteur devra accepter le Contrat avec une bonification qui sera fixée par arbitrage ou si l'acheteur aura le choix de liquider le Contrat, sous la prescription de la Règle 2, ou bien de l'accepter avec une bonification qui sera fixée par arbitrage.

4. — .....

La vente conclue et exécutée, il ne reste plus au courtier qu'à rendre compte à son mandant des opérations financières; facilitées considérablement pour lui par cette merveilleuse institution du clearing house, cela se réduit à un compte fort simple qu'il adresse avec un chèque à son client pour solde.

Voici un exemple de compte, toujours pour une vente de 100 balles :

COMPTE DE VENTE DE M. X...

à 100 balles de coton Egyptien, provenant du steamer X..., vendues pour le compte et aux risques de M. X.,.

1909, août 16. — Pour la vente :



100 balles pesant	686.2.12 Cwts.	
Soit.....	76.900 lbs	
Tare.....	1.670 00	cercles 600 <sup>10</sup> / <sub>17</sub>
Net .....	75.230 lbs	à 9 d.
		= 27.212.6
		426.4
Valeur au 26 août 1909.....		£ 2.778.16 s.0.

*Frais*

Dock et droits, 2 <sup>s</sup> / p. tonne.	
Fret, Alger, 11 <sup>s</sup> p. tonne.	
Quay portorage, Receiving, corting, stowing, etc., 1/6 par balle.	
Reweighing an Delivery mending canvas and Twine, 1/6 par balle.	
Warehouse rent, P. M.	
Fire insurance, P. M.	
Interest and Bank commission on freight and charges.	
Bank commission ou protortion of Draft.	
Telegrams, stamps, etc....	
Brokerage 1/2 0,0.....	net £ = P. M.

Comme au Hâvre, une circulaire paraît toutes les semaines donnant des indications sur les cours et tout ce qui peut intéresser les transactions cotonnières dans le monde. La Société « Liverpool cotton association limited », fait, en outre, paraître tous les jours une feuille « *Liverpool daily cotton report* » indiquant aussi les cours, les stocks, les transactions à terme, l'estimation des stocks en mer, etc....

Pour les cotons algériens, pas encore assez connus et sans marque propre, il y a intérêt au début et pendant d'assez longues années, à se présenter sur les grands marchés et au grand jour, plutôt que de se confiner sur un petit marché au débouché étroit fait seulement pour écouler une marque spéciale. Sur les grandes places, en effet, il y a une diversité de clientèle qui pourra permettre à nos cotons de rencontrer l'industriel qui aura le meilleur emploi d'une variété nouvelle ; d'autre part, leur similitude, si réellement elle existe, avec les sortes étrangères appellera l'attention de tous ceux que ces cotons intéressent ; dans ce cas, le nombre des ama-



teurs sera une garantie pour le vendeur de trouver le prix exact de sa marchandise. Enfin, l'organisation intérieure de ces marchés est une garantie, surtout à Liverpool, contre les difficultés qui peuvent résulter de l'exécution du contrat de vente.

Plus tard, lorsque le coton algérien sera connu et classé, quand il existera officiellement et que sa valeur sera déterminée aussi régulièrement que celle des cotons des grands pays de production, alors seulement, on pourra se permettre de rechercher sur les marchés secondaires des occasions de placements plus avantageux et même de tenter la suppression du seul intermédiaire dont nous reconnaissons l'utilité : le courtier vendeur du marché importateur.

Pour le moment, qu'il nous suffise de savoir que nos cotons sur la place de Liverpool trouveront un débouché assuré. Le fondé de pouvoir de la maison Greenhalgh, à la vue de nos échantillons, a déclaré sans hésitations qu'il en placerait aussi facilement 100.000 balles que 500.

### **Les débouchés. — Avenir de la culture en Algérie**

La question de la vente, avons-nous dit, est aussi importante que celle de la culture ; cela est si vrai que c'est à elle en définitive qu'il faut demander le secret de l'avenir de la culture elle-même.

L'étude des conditions culturelles nous a permis de nous rendre compte de la valeur de l'Algérie au point de vue de la production et d'établir la possibilité d'une culture cotonnière rémunératrice à l'heure actuelle dans ce pays. Il faut examiner maintenant si les débouchés actuels et futurs sont assurés de façon à permettre un développement important de cette culture.

De plus, l'étude de la question de la vente nous a bien montré la facilité réelle du procédé à choisir pour l'écoulement de nos produits, mais ce n'est pas là tout ce que l'on doit



lui demander. Cette étude serait, en effet, bien incomplète si elle se bornait à nous montrer la meilleure organisation à employer au sujet de la préparation et de la vente des produits ; il faut, en outre, qu'elle établisse les chances de développement de la culture dans notre pays, et qu'après avoir considéré la production en soi, elle l'envisage par rapport au milieu où elle doit s'écouler et montre l'influence que pourra avoir sur elle, celle des autres pays producteurs.

En effet, au moment de la vente, nos cotons seront mis en présence d'un stock formidable où ils seront fondus dans l'immensité ; ils seront livrés dès lors aux rigueurs inflexibles d'une concurrence mondiale et soumis à l'influence de la production universelle, si bien que le sort de notre culture apparaîtra dans une dépendance étroite de cette production qui pourra s'accroître rapidement et transformer les conditions actuelles.

Aussi, avant de s'adonner à cette culture nouvelle, avant de se mettre en peine de trouver la solution plus ou moins aisée des problèmes qu'elle pose, les planteurs avisés voudront-ils savoir si une place peut leur être réservée dans les rangs des pays producteurs ; quelle place, et si elle leur sera assurée dans l'avenir. Ils se demanderont s'ils ne risquent pas d'arriver sur le marché précisément au moment de la crise immédiate ou imminente et si le profit possible à l'heure actuelle pourra se réaliser plus tard.

La culture restera-t-elle intéressante ?

Les grands pays producteurs actuels ne pourront-ils pas étouffer un concurrent naissant, s'ils le jugent gênant ?

Les cinq parties du monde produisent le coton ; des territoires immenses peuvent encore recevoir des plantations cotonnières ; ne faut-il pas craindre la surproduction ?

Voilà des questions auxquelles il faut des réponses précises.

Remarquons cependant que la culture cotonnière ne réclame pas une mise de fonds considérable, qu'elle n'occupe le sol que sept mois au plus, de sorte que si les conditions de la vente devaient un jour lui enlever tout intérêt, on ne



pourrait jamais perdre qu'une partie des frais de cette culture et pour 7 mois seulement. En outre, les conclusions que nous pouvons tirer de la comparaison des prix de revient algériens avec ceux des autres pays, nous assurent dès maintenant que la surproduction nous frapperait moins durement que bien d'autres, qu'elle ne nous atteindrait pas les premiers et que dut-elle faire disparaître un gros pourcentage des cultures, nous pourrions encore planter avec des chances de bénéfices.

Pourtant, l'absence de risque et l'assurance que nous ne disparaîtrions pas les premiers en cas de crise ne sont pas suffisants ; il faut montrer que nous ne proposons pas une expérience sans avenir.

Pour pouvoir répondre aux questions posées plus haut, il est indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur l'avenir de la culture dans le monde entier. Il faut, d'une part, déterminer le chiffre de la production actuelle du globe et, d'autre part, celui de sa consommation présente ; c'est là un projet bien vaste, mais on connaît les chiffres avec une approximation suffisante pour en tirer des renseignements. La comparaison de ces chiffres nous permettra de fixer d'une façon assez précise l'état du marché mondial et de tirer des conclusions sur la question du débouché actuel.

Mais ce n'est pas tout, et pour prévoir autant que possible l'avenir du marché et s'assurer du débouché futur, il faut d'autres données. Il faut déterminer la progression de la production en recherchant ce qu'elle était à différentes époques et faire en quelque sorte sa courbe ; c'est, en effet, le seul moyen d'obtenir des indications utiles sur son développement probable dans l'avenir. Il faut encore faire pour la consommation, les mêmes recherches pour le même calcul de probabilités. Puis, la comparaison des deux courbes pourra nous éclairer, faiblement il est vrai, mais suffisamment, sur la capacité de consommation du monde relativement à sa capacité de production et anéantir ou justifier la crainte d'une surproduction.



Mais ce spectre de la surproduction ne serait-il pas absolument écarté, qu'on ne saurait encore conclure définitivement à l'abandon de la culture ; il faudrait voir, de plus, si le danger provenant, d'une part, de la concentration de la production presque totale sous un même pavillon et sous un même climat et, d'autre part, de l'accroissement du nombre des broches des pays producteurs, ne nécessiterait pas la propagation des cultures dans de nouvelles régions.

La production cotonnière du globe entier peut être estimée approximativement à 20.000.000 de balles de 500 livres anglaises. Voici, en effet, pour l'année 1906-1907, les chiffres fournis par la statistique avec les diverses provenances :

Etats-Unis .....	13.550.000 balles
Indes .....	3.708.000 —
Egypte .....	1.292.000 —
Russie .....	675.000 —
Chine .....	418.000 —
Brésil .....	275.000 —
Mexique .....	130.000 —
Pérou .....	65.000 —
Divers .....	255.000 —

Au total..... 20.368.000 balles (1)

soit, environ, 4.612.500 tonnes métriques de coton.

Remarquons de suite que lorsque l'Algérie aura 50.000 hectares de cotonniers, ce qui sera pour elle une surface extrêmement considérable et lui fournira une récolte valant 250 millions de francs, c'est-à-dire trois fois et demi autant que la production actuelle de la vigne, elle ne produira cependant que 15.000 tonnes de coton-fil ! Ce ne sera donc jamais la production algérienne qui, par elle-même, influencera le

(1) M. François-Charles Roux, Production du coton en Egypte, donne pour les mêmes années les chiffres suivants :

Etats-Unis .....	13.550.000 balles
Indes .....	3.904.000 —
Egypte .....	1.292.000 —
Autres pays.....	1.952.000 —

Total..... 20 698.000 balles



marché, si peu que ce soit. Pourtant, comme il se fait actuellement une propagande active pour développer les plantations dans toutes les colonies des Etats européens, il se pourrait qu'une série d'appoints peu importants en eux-mêmes puissent, par leur réunion, former un stock assez considérable et participer réellement à l'encombrement du marché. On peut avoir cette crainte et cela pourrait paraître plus inquiétant encore si déjà, comme la baisse des cours de cet hiver porterait à le croire, ce marché est presque saturé ou sur le point de l'être.

Voyons donc quel est le chiffre de la consommation mondiale actuelle.

Pour la même année 1906-1907, on donne généralement les chiffres suivants pour la consommation industrielle :

Angleterre .....	3.915.000	balles de 500 liv. angl.
Europe continentale..	5.444.000	— —
Etats-Unis .....	4.822.000	— —
Indes .....	1.562.000	— —
Japon (1905).....	1.184.213	— —
Soit.....	16.927.213	balles de 500 liv. angl.

Si nous rapprochons maintenant de ce chiffre, celui de la production (20.368.000 balles), nous remarquerons un écart de 3.440.787 balles qui pourrait nous paraître un excédent assez important pour justifier des craintes.

En réalité, cet écart est bien moindre, car les chiffres donnés pour la consommation concernent des balles d'un même poids de 500 livres anglaises, tandis que ceux fournis par la statistique des divers pays producteurs donnent le nombre de balles dont le poids varie avec chacun de ces pays. C'est ainsi que la balle américaine n'atteint jamais ce poids de 500 liv. ; dans l'Inde, elle est en moyenne de 392 liv. ; en Egypte, de 750 liv. ; au Brésil, de 280 et au Pérou de 185, etc. Nous pouvons chercher à évaluer, d'après ces poids, un total plus approximatif.

Le « *Yearbook of Department of Agriculture* », de Washington, attribue au Brésil 270.000 balles ; ces balles, de



280 liv., ne font, en balles de 500 que. 151.000 b. de 500 l.

Un calcul analogue basé sur les données du même annuaire donne pour le Pérou 65.000 balles de 185 lbs =.. 24.000 —

Pour l'Inde, nous avons enregistré une production de 3.708.000 balles, soit à 392 livres ..... 2.913 000 —

Pour l'Égypte, il y a au contraire 250 lbs de plus par balles. ce qui ferait... 1.938.000 —  
au lieu de 1.292.000.

Reprenant avec ces rectifications incomplètes cependant, les chiffres déjà donnés pour la production, nous ajouterons :

Les États-Unis (même chiffre).....	13.550.000	—
La Russie... ..	675 000	—
La Chine.....	418.000	—
Le Mexique.....	130.000	—
Les autres pays.....	255.000	—

Nous aurons un total pour la production de..... 20.054.000 b. de 500 l.

D'autre part, le chiffre de la consommation, 16.927.213 balles est certainement beaucoup trop bas. Il ne tient pas compte de la consommation industrielle importante de plusieurs pays comme l'Égypte qui a 20.000 broches, l'Asie-Mineure, qui en a 60.000 ; la Chine, 620.000 ; l'Indo-Chine, 64.000 ; les Philippines, 7.400 ; le Brésil, 734.000 ; l'Argentine, 10.000 ; le Mexique, 628.000 ; le Canada, 815.000 ; le Pérou, les Républiques Sud-Américaines de race latine, etc.... Or, ces pays doivent consommer une quantité notable de balles, si nous en croyons l'importance de leurs filatures, dont les broches s'élèvent au total à plus de 3.000.000, et que nous pouvons estimer comparativement à 430.000 balles qu'il faudrait ajouter à la consommation mondiale. Ce serait donc un chiffre de 17.357.213 balles de 500 livres.

L'écart entre la production et la consommation n'est donc plus que de 2.676.787 balles.



Si l'on remarque encore que de ce stock, il faut déduire tout ce qui a été filé à la main dans les pays d'origine, tout ce qui a été consommé même industriellement ailleurs que dans les filatures, plus encore 600.000 balles du Turkestan consommés entièrement par la Russie, il ne restera guère vraisemblablement que 2 millions de balles *au grand maximum*.

Ce stock constitue la provision qui reste à la disposition de la filature, c'est le fonds qui permet la régularité du débit sur le marché, c'est la réserve en cas de mauvaise récolte. Si l'on considère que ce n'est même pas le dixième de ce que les broches consomment par an dans le monde, on ne trouvera pas ce stock effrayant et loin d'apparaître comme un élément d'encombrement du marché ; il ne sera même pas jugé suffisant pour remplir son double rôle. Rappelons-nous qu'il y a 126.562.000 broches à alimenter dans le monde et nous nous persuaderons que l'inquiétude revient plutôt aux consommateurs qui ne sont pas suffisamment assurés contre les risques de guerre ou de perturbations atmosphériques qui pourront réduire sensiblement la récolte.

Ce ne sont pas là des craintes chimériques, et sans rappeler la crise fameuse provoquée par la guerre de sécession, nous pourrions, sans remonter bien haut, citer des années où les conditions météorologiques défavorables ont entraîné une diminution de la récolte mondiale que ce stock régulateur n'aurait pu compenser. C'est ainsi, qu'en 1884, la récolte des Etats-Unis ne fut que de 5.713.200 balles de 462 livres (1), alors qu'elle avait été, pour une superficie à peu près égale, de 6.949.756 balles de 462 livres, soit une diminution de 1.256.556 balles *pour les Etats-Unis seuls*, nous le répétons.

En 1903, pour une diminution d'acréage de 13 % sur l'année 1902, la récolte fut de 27 % moins importante que cette même année, 6.700.365 balles de 475 liv., contre 9.035.379 balles de 473 liv., soit une diminution de 2.335.014. Ce déficit américain dû aux mauvaises conditions climatiques de la saison, loin d'être compensé par la production des autres pays fut, au contraire, encore aggravé, si bien que la pro-

---

(1) The Cotton Plant, p. 42.



duction mondiale fut, en 1893, de 12.500.000 balles de 400 livres, contre 15.320.000 balles de même poids en 1892, soit un déficit mondial de 2.820.000 balles ; un stock de réserve semblable au stock actuel n'aurait pu le combler de moitié.

L'écart entre la production et la consommation n'est donc pas inquiétant pour le moment et nous pensons pouvoir conclure, malgré l'affaissement marqué et momentané des cours qui a surpris bien des économistes au début de cette année, que le marché n'est pas encombré actuellement, qu'il n'y a pas surproduction et qu'elle n'est peut-être pas imminente.

Mais cette surproduction ne pourra-t-elle pas se produire dans un avenir plus ou moins rapproché ?

Sur cette question, on n'attendra pas de nous des conclusions même aussi approximatives que celles que nous avons cru pouvoir tirer de faits assurément difficiles à connaître, mais du moins actuels et accomplis.

Ici, nous ne pourrions éclaircir les données imprécises du problème qu'à la lueur des enseignements du passé et juger *ex prætrita futurum*. Ce ne seront jamais que des approximations de probabilités.

Sous le bénéfice de cette réserve, cherchons s'il est possible de prévoir entre la production et la consommation, un accroissement inquiétant de l'écart que nous avons constaté. Nous n'avons pas d'autre moyen d'enquête, que de rechercher quel a été le développement de la production et de voir si ce développement et celui de la puissance de consommation mondiale sont restés parallèles ou marquent une tendance à s'écarter progressivement.

Un graphique de Harry Hammond publié dans « *The Cotton plant* », nous permet pour les deux éléments : production et consommation, d'établir les chiffres depuis 1790 jusqu'en 1895. Voici, depuis cette époque, quelle serait pour le monde entier et pour une série d'années, l'importance des deux termes à comparer :



ANNÉES	Production en milliers	Consommation en
	de balles de 400 lbs	milliers de balles de 400 lbs
1790.....	1.075	1.000
1800.....	1.350	1.300
1810.....	1.310	1.300
1820.....	1.420	1.475
1830.....	1.860	1.780
1840.....	3.000	2.250
1850.....	3.450	3.200
1860.....	7.000	6.300
1864.....	4.300	5.000
1867.....	4.930	5.850
1871.....	7.650	6.200
1881.....	10.730	9.600
1888.....	11.830	11.600
1890.....	13.250	12.700
1891.....	14.900	14.475
1892.....	15.320	13.750
1893.....	12.500	13.200
1894.....	13.960	13.750
1895.....	16.750	14.800

Depuis cette époque, date de la publication de « *The Cotton plant* », voici les chiffres donnés par la statistique jusqu'en 1906 (1).

**Consommation industrielle de coton dans le monde  
en milliers de balles de 500 lbs**

ANNÉES	Angleterre	Europe	Etats-Unis	Indes	Total
1887-1888....	3.073	3.037	2.024	617	8.751
1888-1889....	3.016	3.256	2.148	697	9.117
1889-1890....	3.227	3.432	2.185	790	9.634
1890-1891....	3.384	3.631	2.637	923	10.378
1891-1892....	3.181	3.619	2.576	914	10.290
1892-1893....	2.866	3.661	2.551	918	9.996
1893-1894....	3.233	3.827	2.264	958	10.282

(1) D'après François-Charles ROUX. La production du coton en Egypte, p. 377.



ANNÉES	Angleterre	Europe	Etats-Unis	Indes	Total
1894-1895 . . . .	3.250	4.030	2.743	1.100	11.123
1895-1896 . . . .	3.276	4.160	2.572	1.148	11.156
1896-1897 . . . .	3.224	4.368	2.738	1.604	11.334
1897-1898 . . . .	3.432	4.628	2.922	1.135	12.117
1898-1899 . . . .	3.519	4.784	3.582	1.340	13.225
1899-1900 . . . .	3.334	4.576	3.687	1.162	12.759
1900-1901 . . . .	3.269	4.576	3.435	1.087	12.367
1901-1902 . . . .	3.253	4.836	3.908	1.384	13.381
1902-1903 . . . .	3.185	5.148	3.775	1.368	13.476
1903-1904 . . . .	2.977	5.148	3.775	1.368	13.268
1904-1905 . . . .	3.572	5.148	4.175	1.473	14.368
1905-1906 . . . .	3.766	5.244	4.602	1.587	15.200
1906-1907 . . . .	3.915	5.444	4.822	1.562	15.743

Mais ces chiffres n'ont pas la précision des précédents qui concernent tous des balles de 400 livres, tandis que comme nous l'avons indiqué pour 1907, dans le tableau ci-dessus, la consommation est évaluée en balles de 500 livres et la production en balles de poids aussi variés que les pays d'origine. De plus, la consommation n'est que celle de l'Angleterre, de l'Europe, des Etats-Unis et des Indes, ce n'est pas à beaucoup près la consommation mondiale.

Aussi, si nous rapprochons les données de ce tableau de celles du « Cotton plant » pour les années étudiées dans les deux relevés, nous trouvons de grandes différences dans l'évaluation de la consommation.

1887-1888 : 8.751.000 balles contre 11.600.000 balles de 400 lbs, soit 4.375.500.000 livres contre 4.640.000.000 de livres ; 1890-1891 : 10.378.000 balles contre 13.475.000 ; 1895 : 11.156.000 balles contre 14.800.000, etc.

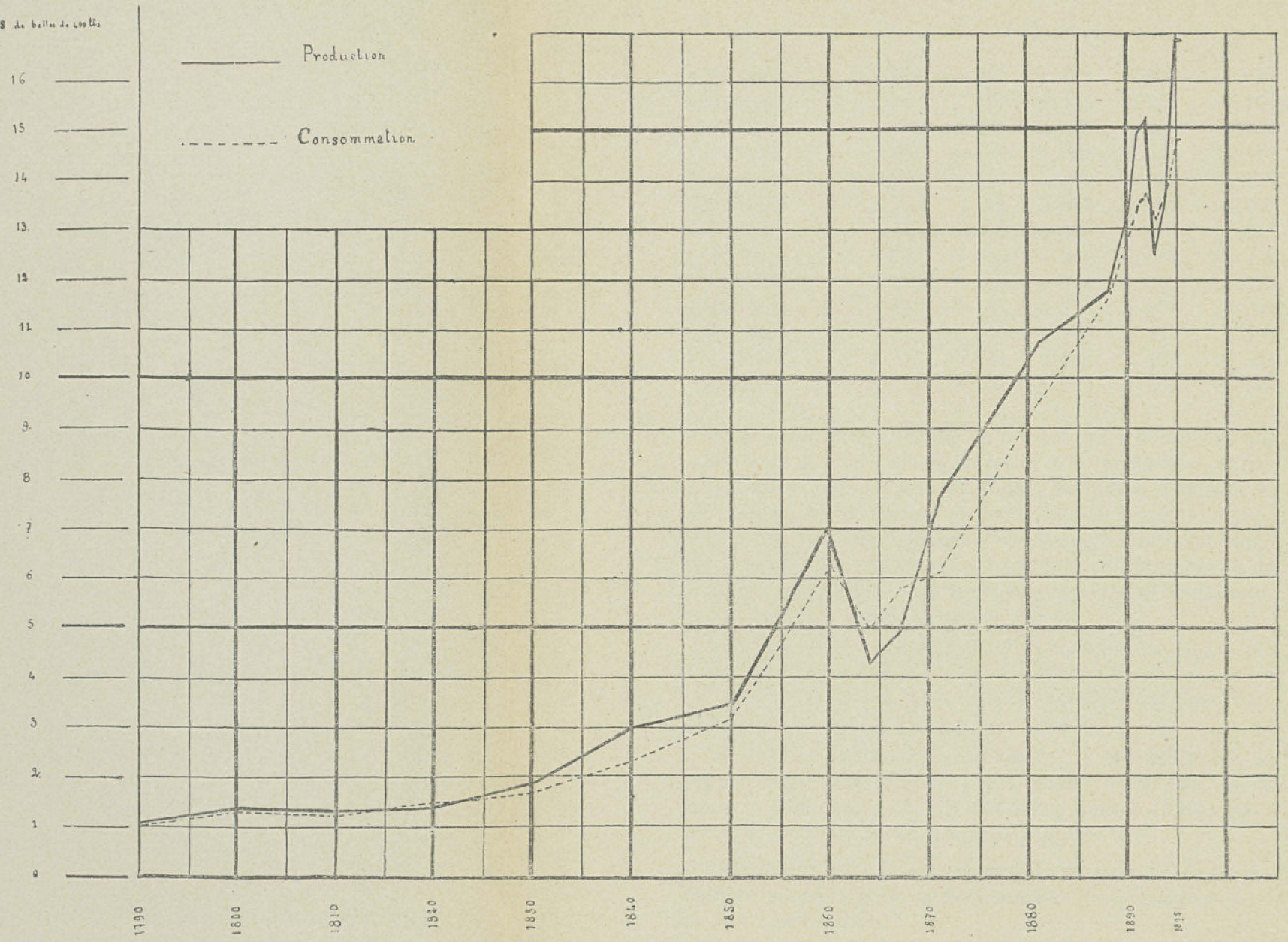
Si bien que pour la décade 1897-1907, on nous donne les chiffres suivants pour la comparaison de la production et de la consommation :







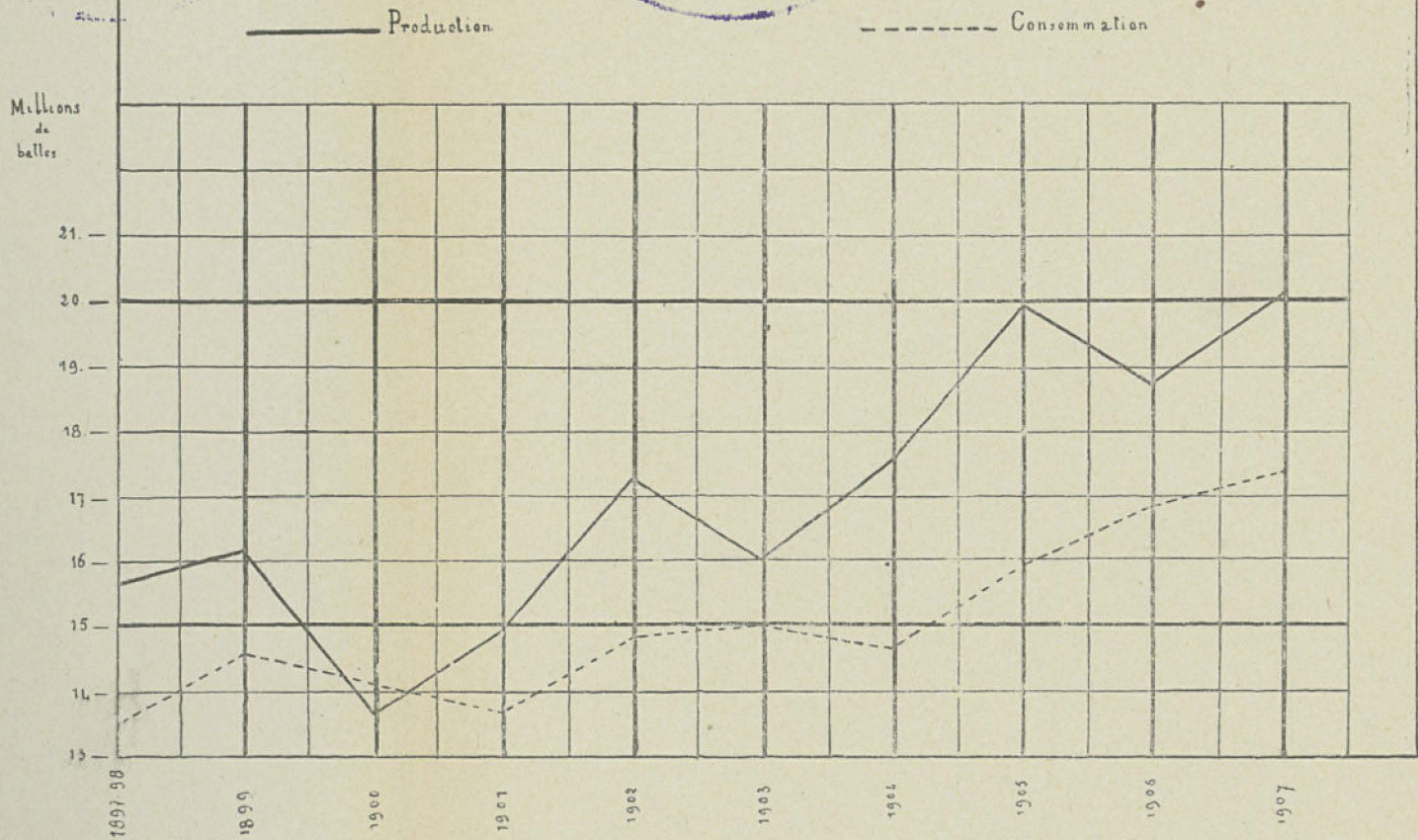
Millions de tonnes de Lignite





LE DÉPARTEMENT  
DU NORD  
1911

MUSÉE  
COMMERCIAL  
LILLE





Années	Production	Consommation
1897-1898 . . . . .	15.959.000	12.117.000
1898-1899 . . . . .	16.442 000	13.225.000
1899-1900 . . . . .	13.908.000	12.759.000
1900-1901 . . . . .	15.188.000	12.367.000
1901-1902 . . . . .	17.585.000	13 381.000
1902-1903 . . . . .	16.413.000	13 476.000
1903-1904 . . . . .	17.882 000	13.268.000
1904-1905 . . . . .	20.301 000	14.368 000
1905-1906 . . . . .	19.095.000	15.200.000
1906-1907 . . . . .	20.368.000	16.927.213 (1)

Mais tout ce que nous avons dit au sujet des rectifications à porter aux chiffres de 1907, s'applique à toutes les années comprises dans ce tableau ; la production donne un chiffre toujours exagéré, puisqu'elle compte toutes les balles à 500 livres et la consommation ne comporte que celle de l'Angleterre, de l'Europe, des Etats-Unis et des Indes, laissant de côté celles de tous les Etats que nous avons cités, employant cependant 3.000.000 de broches et aussi le Japon qui en a 1.451.000, soit 4.451.000 broches.

Pour pouvoir faire utilement la comparaison des deux termes : production et consommation, il faut rectifier ces chiffres conformément aux calculs que nous avons fait pour 1907.

En ce qui concerne la production, il importe donc de diminuer tous les chiffres de 1,8 % environ ; et pour la consommation, il faut, au contraire, dans l'intérêt de l'exactitude, relever les chiffres de façon à tenir compte du stock absorbé par 4.531.000 broches négligées au tableau ci-dessus ; c'est une majoration de 11 % environ que nous devons appliquer à toutes les années, comme nous l'avons fait pour 1907.

Voici le même tableau de comparaison pendant cette période de 10 années avec ces rectifications indispensables :

(1) Nous avons indiqué pour 1907 le chiffre de 16.927.213 balles ; c'est que nous avons compris dans ce chiffre la consommation japonaise de 1.184.212 balles.



Années	Production	Consommation
1897-1898 . . . . .	15.671.738	13.450.000
1898-1899 . . . . .	16.146.000	14.680.000
1899-1900 . . . . .	13.658.000	14.162.500
1900-1901 . . . . .	14.915.000	13.726.300
1901-1902 . . . . .	17.258.000	14.853.000
1902-1903 . . . . .	16.145.000	14.985.400
1903-1904 . . . . .	17.560.000	14.727.500
1904-1905 . . . . .	19.935.000	15.948.500
1905-1906 . . . . .	18.751.000	16.872.000
1906-1907 . . . . .	20.054.000	17.357.200

Nous pouvons illustrer ces données avec celles de « Cotton plant », par des courbes qui montreront d'une manière frappante l'écart progressif des deux termes. (Voir Graphiques 1 et 2)

L'examen de ces graphiques nous montre que la production et la consommation suivaient, au début du siècle précédent, une marche parallèle mais trop rapprochée, de sorte qu'en 1820, la récolte ne fut pas assez abondante pour subvenir aux besoins de la filature ; c'est pourquoi — nous l'avons déjà remarqué — les efforts faits en Egypte par Mehemet-Ali pour lancer en grand la culture à cette époque venaient à leur heure.

Dès ce moment, la production fut toujours assez supérieure à la consommation, sauf en 1850 où il n'y eut guère qu'un excédent de 250.000 balles ; ce fut l'époque des premières tentatives faites en Algérie ; tout dans la situation du marché permettait aux planteurs les plus grandes espérances et ce resserrement du stock disponible aurait dû à lui seul indiquer au Gouvernement de l'Empereur, l'inutilité sinon la nocivité des « encouragements ».

En 1860, le stock de réserve constitué cette année seulement était de 700.000 balles pour une production de 7 millions, c'est-à-dire 10 %. Or, nous avons vu quelle catastrophe fut pour l'industrie, la guerre de sécession, malgré ce stock relativement énorme et qui était encore beaucoup plus



considérable, puisqu'il comprenait aussi la plupart des excédents qui, depuis 1825, s'accumulaient d'année en année.

Depuis cette époque, l'augmentation de la demande de cotonnades, l'impulsion donnée à des pays producteurs nouveaux par la crise et enfin l'activité dévorante des américains qui voulurent affirmer de nouveau leur suprématie, donnèrent à la production et à la consommation, un essor vigoureux et parallèle.

La différence entre les deux termes s'éleva bientôt, en 1871, à 1.500.000 balles et se montra à peu près égale jusqu'en 1892, sauf un fléchissement vers 1888. Le stock, à cette époque, de 1.600.000 balles d'excédent de l'année, accru de tous les excédents accumulés de 27 ans, n'empêcha pas cependant une crise redoutable l'année suivante. Par suite d'une récolte défavorable dans un seul pays producteur, un stock qui représentait cependant beaucoup plus de 10 % de la récolte, ne fut pas suffisant pour combler le déficit.

Enfin, en 1895, l'excédent de la production, les récoltes étant redevenues normales, se rétablit et atteignit 12 %, c'est-à-dire 1.950.000 balles.

Dans le second graphique qui nous donne la progression de la décade 1898-1907, nous constatons au début un stock important formé par un excédent de l'année 1898 montant à 2.220.000 balles, auquel s'ajoutaient vraisemblablement ceux des années précédentes. Cette réserve imposante dépassant 12 % de la production à peine entamée en 1899, ne suffit pas cependant l'année suivante à éviter une crise qu'une diminution de récolte estimée à 2.000.000 de balles aux Etats-Unis et à 1.000.000 de kantars en Egypte, provoqua dans l'industrie. Il avait suffi pour cela que les conditions climatiques aient été défavorables aux Etats-Unis et que la crue du Nil ait été réduite en Egypte.

La nécessité d'un stock de réserve très important pour assurer un débit régulier à la filature et par conséquent pour maintenir les prix sur les marchés à un taux normal et régulier apparaît comme impérieuse.

Le développement de la consommation est si intimement



lié à l'importance de ce stock, qu'il influence même à distance en quelque sorte, son accroissement. C'est ainsi que la production pour l'année 1903 ayant marqué sur celle de 1902 un déficit d'environ 1.000.000 de balles, l'industrie fut pendant deux ans arrêtée dans un essor qui, depuis, a de nouveau suivi parallèlement celui de la production.

À l'heure actuelle, ce stock, qui peut être évalué d'après les chiffres de la statistique et le graphique dressé d'après eux, à 2.700.000 balles, n'est, en réalité, nous l'avons vu, que de 2.000.000 au maximum, soit moins de 10 % de la récolte normale. Or, nous venons de voir quel danger une réserve de cette importance laissait courir à la filature dans la simple éventualité d'une mauvaise récolte.

Les enseignements du passé nous autorisent donc à confirmer notre conclusion première, que l'écart actuel entre la production et la consommation, loin d'être inquiétant pour le producteur, l'est peut-être, au contraire, pour le consommateur.

De plus, nous avons constaté, et c'était là le but de nos recherches, que cet écart qui s'est dessiné vers 1830, s'est accru en fait par une progression lente pour permettre la formation d'un stock de réserve important reconnu indispensable, mais que ce stock beaucoup plus considérable en fait aujourd'hui reste cependant proportionnel à la capacité de production et de consommation du globe.

En 1860, il représentait 10 % de la récolte mondiale ; en 1898, il atteignit 12 %, il est revenu aujourd'hui à 10 % ; on peut donc conclure que *l'écart est resté proportionnel depuis 1830*. L'accroissement de la production ne semble donc rien avoir d'effrayant pour nous, étant donné celui de la consommation. Cet accroissement de la consommation peut être estimé, d'après nos calculs, à 500.000 balles par an et c'est là, en effet, le chiffre adopté par la plupart des auteurs (1).

Pourtant, une question se pose : ce qui a été absorbé par la filature, a-t-il été consommé réellement ; il y a là un point

---

(1) V. M. SCHANZ, p. 133.



essentiel à élucider, car en définitive cela seul nous assurera de l'existence réelle du débouché dans le cas possible d'un « emballement » inconsideré des manufacturiers.

Cherchons donc quelle a été ces dernières années la consommation mondiale de cotonnades. S'il est difficile de l'apprécier avec une exactitude approximative, du moins peut-on s'en rendre un compte suffisant en recherchant les chiffres d'affaires des principaux Etats manufacturiers du monde.

Voici les chiffres des exportations de tissus de coton dans ces pays, d'après M. François-Charles Roux :

Années	Angleterre	Allemagne	France	Etats-Unis
	Yards.	Kilogr.	Kilogr.	Yards
1903..	5.157.316.000	28.780.100	34.209.000	374 074.000
1904..	5.591.822.000	53.655.500	36.381.000	434.994.000
1905..	6.196.784.000	48.754.800	45.870.500	790.259.006
1906..	6.261.295.000	43.804.600	43.658.900	511.829 000

« Voici maintenant un tableau comparatif de la valeur des exportations de fils et tissus de coton des quatre mêmes pays, en 1900 et 1906 :

#### Valeur des Exportations de fils et tissus de coton

(en millions de francs)

Pays	1900		1906	
	Fils	Tissus	Fils	Tissus
Angleterre.	195.200.000	1.563.900.000	295.890.075	2.193 582.800
Allemagne.	302.800.000	280.500.000	»	483.980.400
France.....	5.400.000	174.400.000	18.000.000	306.400.000
Etats-Unis.		123.500.000		214.805.000

« Ces chiffres suffisent à prouver que la consommation mondiale de cotonnades a été jusqu'à présent caractérisée par un progrès aussi constant que rapide. Une étude plus approfondie des statistiques montrerait que la clientèle de cet article a été sans cesse s'élargissant. »

Si nous en croyons ce que disait cet hiver une revue géné-



ralement bien informée, il y aurait sur la terre un milliard et demi d'habitants, dont 500.000.000 seulement sont réellement vêtus ; on voit quelle clientèle est promise aux producteurs d'étoffes à bon marché, même sans accroissement de population. Il est vrai qu'il faut encore, que pour devenir nos clients, ces êtres humains soient mis en situation de se payer un costume, mais c'est là précisément le but de la civilisation et du progrès qui ont de si zélés propagateurs dans toutes les colonies. Mais, le coton, en dehors des usages grossiers, se prête aussi merveilleusement aux ouvrages les plus délicats ; sa clientèle s'étend dans toutes les classes de la Société, il est apte aux transformations les plus variées et de période en période, nous l'avons vu étendre ses applications grâce aux progrès de la mécanique et de la chimie ; son champ est aujourd'hui littéralement illimité.

Nous pouvons, sans redouter la surproduction, planter du coton autant qu'il nous sera possible ; s'il restait à quelques-uns des doutes sur l'exactitude des résultats d'une enquête à la vérité très difficile sur un champ aussi vaste, nous pouvons présenter certaines considérations qui, à coup sûr, seront bien faites pour emporter les dernières incertitudes.

Nous avons vu que l'augmentation de la consommation est de 500.000 balles par an et tout fait penser que ce chiffre se maintiendra pendant de nombreuses années encore.

Pour répondre à cette demande toujours croissante, il faudrait — en comptant qu'un acre produit en moyenne une demi balle — que la surface plantée soit tous les ans accrue de 1.000.000 d'acres.

Or, l'Inde ne possède, il est vrai, que 22 millions d'acres de cotonniers ; mais le rendement de ses cultures est beaucoup trop réduit et la grossièreté générale de la majorité de ses produits paraît à peu près irrémédiable depuis les tentatives infructueuses d'acclimatation des cotons américains faites en 1818, en 1831 et en 1836, vouées du reste à l'insuccès par une alternance trop spéciale de ses saisons. Ce n'est pas à l'Inde qu'on pourra demander de subvenir aux besoins grandissants de la demande.



Ce n'est pas non plus à l'Égypte qui tient une place modeste dans les rangs des grands pays producteurs, qui possède actuellement 2.000.000 d'acres et qui cependant produit autant qu'elle peut produire, plus même si on en croit les conclusions du rapport de la *Commission chargée d'étudier les causes de l'abaissement des rendements cotonniers*. M. Charles Roux déclare que « l'avenir de la culture du coton en « Égypte, dépend pour une large part, du relèvement du « rendement (1), car si ce rendement continue à décliner, « c'est tout au plus si l'augmentation progressive de la superficie cultivée compensera les effets de cette décroissance, « et l'on verra, comme on l'a vu depuis plusieurs années, la « production générale rester stationnaire, en dépit de l'extension continue de la surface cultivée. Il est donc d'une « importance capitale pour l'Égypte que, grâce à une enquête « approfondie et à l'exécution des travaux qui seront jugés « nécessaires, l'on puisse enrayer cette marche rétrograde et « ramener peu à peu le rendement au niveau qu'il atteignait « il y a dix ans. C'est là un espoir qui n'a rien de chimérique « et dont la réalisation est, en tous cas, pour l'Égypte, d'un « intérêt infiniment plus urgent que l'extension de la culture à des milliers de nouveaux feddans. »

Pour pouvoir faire utilement de nouvelles plantations, il faudrait au préalable se livrer à d'immenses travaux pour arroser la vallée du Nil supérieur, jusqu'à l'intérieur du Soudan, afin d'augmenter l'acréage d'une façon intéressante et cela n'irait pas sans graves inconvénients de toutes sortes (2).

Ce n'est donc pas à l'Égypte que l'on pourra non plus s'adresser pour assurer longtemps la satisfaction des demandes croissantes du marché.

Restent les États-Unis qui fournissent à eux seuls les trois quarts de la production mondiale. Pourront-ils fournir tous les ans le supplément demandé ?

Assurément les États-Unis qui ne cultivent que 32 millions d'acres sur 448 millions qu'on estime pouvoir être complantés pourraient fournir beaucoup plus qu'ils ne le font. Pourtant,

(1) La production du coton en Égypte, p. 372.

(2) V. François Charles Roux, p. 371.



les terres qui pourraient recevoir des colonniers sont actuellement à l'état de forêt et demandent des frais énormes de défrichement dans un pays où le plus souvent le bois est inutilisable ; il faudrait donc que le rendement et les prix des cotons soient très élevés. Actuellement, ce sont les meilleures terres cultivables aux meilleures conditions que représentent les 32 millions d'acres occupés ; cette sélection s'est faite naturellement et progressivement, car les Américains, à la différence des Européens, ne s'attachent point à leurs terres et le fermier qui trouve avantageux d'abandonner ses terres pour en occuper de plus fertiles, n'hésite pas un instant à le faire.

De plus, nous avons déjà constaté quelles difficultés la rareté ou le prix élevé de la main-d'œuvre opposeraient à une extension rapide de l'acréage. Les Compagnies de chemins de fer, le « *Southern Railway* » entre autres, intéressées au peuplement de ces vastes territoires du Sud et les Sociétés d'immigration comme la « *Germano-texienne* », dont nous avons déjà parlé, s'efforcent bien de dériver de ce côté le flot des émigrants, mais ils se buttent chez les planteurs déjà installés, à une résistance opiniâtre et souvent victorieuse ; « En Géorgie, 90 pour cent des habitants sont contre l'immigration étrangère et font voter des lois en conséquence. » (1) Aussi l'opinion anglaise est-elle qu'il est impossible de pouvoir planter en coton, en Amérique, une surface supérieure à 35 millions d'acres (2).

Nous sommes tout disposés à admettre cette croyance, car une autre considération importante en sa faveur s'ajoute encore aux remarques ci-dessus : Après la guerre de sécession, le système du « all cotton » (tout au coton) qui fut appliqué, ne saurait plus se pratiquer de nos jours ; le planteur, en effet, a compris que son intérêt mieux entendu le portait aux cultures maraîchères, fruitières et fourragères, à l'élevage même pour ses propres besoins et dans la mesure où la consommation locale lui assurait des débouchés ; et il ne pratique plus que pour le surplus la culture du coton qui

(1) V. M. SCHANZ, loc. cit., p. 93.

(2) V. C. BERGER, rapport au Congrès de Manchester,



devient, selon sa propre expression, le « surplus-crop », la récolte supplémentaire.

M. Schanz, dans cet ordre d'idée, disait : « Le développement du commerce, la création des villes et industries au Sud, assurent maintenant au fermier, un écoulement lucratif des produits les plus divers, tandis qu'auparavant le coton représentait la seule récolte lucrative ; c'est grâce à ce développement, que malgré les bons prix, l'acréage du coton ne s'est pas augmenté dans une grande mesure. » (1).

Les Américains qui savent bien qu'on ne peut maintenir une supériorité qu'en luttant toujours de vitesse avec les concurrents sans s'arrêter même sur les positions acquises, ont espéré cependant — tant est grande leur supériorité cotonnière — obtenir par l'organisation, ce qu'ils devraient demander aux efforts cultureux.

C'est ce qui les a poussé à se liguier contre l'immigration et qui les amène aujourd'hui à se réunir en associations formidables pour maintenir facticement les prix à un taux élevé. Deux associations de planteurs existent, en effet, aux Etats-Unis, une Société secrète la « *Farmers' educationnal and coopérative Union* », fondée en 1902, dont le siège est à Dallas (Texas) et compte 1.500.000 membres, et la « *Southern cotton association* » formée en janvier 1905 par la « *Cotton grower's protection association* », dont le siège est à Atlanta (Géorgie), et compte 2.000.000 d'adhérents. Les deux présidents, qui sont des politiciens de carrière, C.-L. Barrett et Harvie Jordan mènent, avec l'appui formidable de leurs Sociétés, une campagne active pour l'élévation du prix du coton. Les spéculations scandaleuses qui se firent à New-York, en 1904, avaient fait monter les cours à 108 francs, ce qui est un prix de famine et aurait déterminé des catastrophes sans le recours au short times ; la filature avait surtout été affectée, mais le contre-coup fut dur pour les planteurs. La première Société pensa devoir s'efforcer de chercher le moyen de régulariser les cours et la deuxième fut fondée dans ce but. Mais bientôt, conscients de leur force, les

(1) SCHANZ, loc. cit., p. 99.



Associations visèrent un autre but, moins recommandable. Sentant que l'Amérique avait en fait le monopole de la production cotonnière, les planteurs émirent la prétention de fixer des prix forts en retenant le coton. Pour cela, ils ont déjà construit 318 entrepôts sur 800 qu'ils se proposent d'édifier et peuvent emmagasiner à l'heure actuelle 1.000.000 de balles ; déjà ils veulent élever à 15 cents la livre (1 fr. 66 le kil.) de coton-fil et à 20 dollars la tonne de semence « dans l'inté-  
« rêt de l'éducation de leurs enfants et pour s'assurer une  
« existence conforme à la dignité humaine (!) »

Quand leurs magasins seront assez vastes pour abriter leur récolte entière, ils ne laisseront rien sortir, si ce n'est à ce prix, ayant par avance organisé le warrantage pour permettre aux plus pressés d'attendre la vente. Ce n'est peut-être pas là une vaine menace, car on se rappelle qu'à l'issue de la guerre de sécession, déjà ils avaient su s'organiser rapidement pour retenir leur coton et l'écouler peu à peu en petites quantités pour maintenir les prix et profiter au mieux des stocks assez importants qu'on ne leur connaissait pas.

Le prix moyen actuel, d'après le bureau de recensement, pour les dix dernières années est de 8  $\frac{2}{3}$  cents la livre (1 fr. 04 le kg.) ; ce prix laisse certainement des bénéfices assez larges aux riches planteurs du Sud et ils prétendent recevoir 1 fr. 66. Or, le prix américain sera fatalement celui de tous les pays producteurs, de sorte que 62 centimes de supplément par kilogramme feront pour l'ensemble de la consommation mondiale qui est de 17.357.000 balles de 500 livres pour les grands pays manufacturiers seulement, soit 4.000.000.000 de kilogrammes environ, une somme de 2 milliards 560 millions de francs de bénéfices *supplémentaires* que le consommateur de coton devra payer tous les ans aux producteurs, soit 1.920 millions aux seuls planteurs américains. Voilà de quoi élever beaucoup d'enfants !...

Nous pouvons apprécier d'une façon plus frappante encore les ruines que de pareilles prétentions pourraient causer en Europe, en songeant que ce continent achète actuellement à l'Amérique pour 5.000.000 de francs de coton *par jour*.



Avec ce prix de 1 fr. 66 au lieu de 1 fr. 04, il lui faudra payer un supplément de 3.072.000 fr. tous les jours.

Au point de vue spécial qui nous occupe, il n'est pas besoin d'insister ; ces chiffres sont assez éloquents ; y aurait-il réellement une tendance naturelle à l'encombrement du marché, que voilà bien des motifs de rassurer les producteurs.

Mais ce n'est pas tout encore. L'Amérique, qui produit 75 % de la production mondiale, augmente d'année en année le nombre de ses broches. Elles étaient, en effet, en :

1870.....	de	6.763.000
1890.....	—	14.403.000
1900.....	—	19.100.000
1903.....	—	22.000.000

Naturellement, l'accroissement de la consommation de balles s'est accru parallèlement ; Handy, dans « *The Cotton plant* »<sup>1</sup>, nous donne un tableau suggestif de l'augmentation progressive de la consommation du coton en Amérique, que voici pour une série d'années :

1800.....	35.556	balles de	225	livres
1810.....	64.000	—	250	—
1880.....	127.512	—	339	—
1840.....	297.228	—	394	—
1850.....	613.498	—	429	—
1860.....	978.043	—	461	—
1870.....	865.160	—	440	—
1871.....	1.110.196	—	442	—
1880.....	1.938.937	—	460	—
1890.....	2.632.023	—	473	—
1895.....	2.704.153	—	484	—

Depuis cette époque, le *Yearbook* du Département de l'agriculture donne pour la période suivante de 10 ans, les chiffres suivants :

(1) *The cotton plant*, p. 41.



1896.....	2.728.170	balles de 500 livres
1898.....	3.982.244	—
1900.....	3.522.221	—
1902.....	4.015.401	—
1904.....	4.690.522	—
1905.....	4.962.526	—

Quant aux exportations de tissus de coton fabriqués dans le pays, elles se chiffraient, en 1890, par *9.999.000 dollars*, tandis qu'elles s'élèvent, en 1903, à *32.216.000 dollars*, d'après les « *reports of united states Treasury Department.* »

C'est ainsi que dans le décade 1893-1903 « *The Cotton facts* » rapporte M. Lecomte, constate un accoissement du nombre de broches en Amérique de 41.5 % et un accroissement de la consommation de 60.6 %. Si même on envisageait au lieu de toute la confédération américaine, les seuls Etats du Sud, les proportions seraient respectivement de 228.6 % et de 189.4 % (!) tandis qu'elles ne sont en Angleterre, par exemple, que de 3.8 % et 1.1 % !

« Nous pouvons donc dire, déclare M. H. Lecomte (1), qu'à l'heure actuelle (1905), les Etats-Unis manufacturent près de 40 % du coton produit dans le pays. Si, par un concours malheureux de circonstances climatiques défavorables, la production se trouvait pour une année réduite de 20 % de sa valeur actuelle moyenne, ce qui est dans l'ordre des choses possibles, l'industrie européenne ne pourrait trouver à acheter aux Etats-Unis que 40 % d'une récolte moyenne, soit 4.500.000 balles au lieu de 6.500.000, et ce déficit de 2.000.000 de balles constituerait une véritable catastrophe pour l'industrie cotonnière européenne. »

Rien ne pouvait mieux montrer l'insuffisance du stock de réserve actuel ; la catastrophe serait sans palliatif possible, car ce n'est pas du côté de l'Inde que l'Europe pourrait se tourner. Celle-ci, en effet, conformément à la loi naturelle qu'une industrie se développe sur le lieu de production de la matière première qu'elle transforme, a élevé le nombre de ses broches de 3.576.000 en 1893, à 5.007.000 en 1903, c'est-

(1) H. LECOMTE. Le coton en Egypte, p. 7.



à-dire 40 % et sa consommation de 937.000 balles en 1893, à 1.350.000 en 1903, soit 46 %. Elle consomme déjà 55 % de sa production.

Il n'est donc pas très téméraire de conclure après de telles constatations, que non seulement la surproduction n'existe pas actuellement, mais encore qu'elle ne menace pas de se produire dans un avenir rapproché.

Dans l'état actuel des conditions de production et de consommation, il est peu probable que le jeu libre de la loi naturelle de l'offre et de la demande arrive à permettre un encombrement et par suite un resserrement des surfaces cultivées dans un avenir prochain ; mais en présence de ces entraves formidables, que les Américains abusant de leur monopole, méditent d'apporter au libre jeu des lois naturelles, nous pensons que toute crainte de surproduction doit être pour longtemps définitivement écartée.

Nous estimons donc que les appels des Sociétés anglaise, allemande et française qui font tant de sacrifices pour lancer la culture du cotonnier dans les colonies de leurs pays, doivent être entendus et écoutés par tous ceux auxquels ils s'adressent. C'est l'intérêt de leur pays, c'est leur profit immédiat ; c'est l'avenir assuré pour longtemps.



## CONCLUSION

---

L'histoire de la culture cotonnière en Algérie avant la reprise des essais actuels, nous a renseignés sur les causes réelles de l'abandon des plantations. Ces causes, qui n'étaient aucunement d'ordre physique, n'étaient point par cela même permanentes et immuables ; elles ont aujourd'hui *entièrement* disparu.

Loin de nous éloigner de cette culture, la connaissance approfondie de cette histoire doit nous y ramener en nous invitant toutefois à une prudence et à l'observation attentive d'une méthode qui ont été profondément méconnues à l'époque.

Les conditions physiques aussi bien que les conditions économiques sont suffisamment favorables à la production cotonnière, puisqu'elles permettent sur des espaces considérables, des exploitations au moins aussi productives et rémunératrices que celles des plus grands pays cotonniers. La production possible avec les moyens qui sont dès maintenant à notre disposition est assez considérable pour dépasser en importance celle des cultures industrielles et autres les mieux établies dans la colonie.

Pourtant, quel que puisse être plus tard le chiffre de la production, dût-il dépasser les espérances des plus optimistes, il est bien certain qu'il ne sera jamais relativement à celui de la production mondiale, qu'une quantité insignifiante. Ainsi, nous pouvons dire que si la valeur absolue de l'Algérie comme pays cotonnier est considérable, sa valeur relative sera toujours négligeable.

Nous n'aurons pas besoin d'insister sur cette situation éminemment favorable qui nous montrerait l'immensité du



débouché offert à ce produit, si nous ne l'avions déterminé d'autre part d'une façon évidente.

Mais si la production algérienne est et sera toujours d'une importance extrêmement réduite, relativement à la production mondiale, il n'en reste pas moins vrai qu'elle reprend, au point de vue de la consommation française, une place assez considérable.

La France, en effet, possède 6.750.000 broches sur les 126.562.000 qui tournent dans le monde ; sa consommation présente à peine le *cinquantième* de la consommation universelle ; il est donc évident qu'un stock peu paraître à la fois insignifiant pour cette consommation mondiale, tout en étant très important pour la consommation française. Ce sont là des considérations qui sont extrêmement heureuses aussi bien au point de vue français qu'au point de vue algérien. Il n'y aura jamais sur la question cotonnière conflit d'intérêts entre la Métropole et son prolongement africain, bien au contraire.

Mais ces recherches historiques, toutes ces comparaisons suggestives, toutes ces constatations faites en toute conscience doivent avoir un but pratique et nous conduire à un résultat.

Nous connaissons nos moyens, nous avons mesuré nos chances, nous avons minutieusement passé la revue de nos armes, il faut nous mettre en campagne, prudemment, mais résolument. Nous avons assez réfléchi, l'échec de nos devanciers ne peut plus nous impressionner ; c'est le moment d'agir ; nous n'avons plus le droit de temporiser, l'hésitation aujourd'hui ne serait plus de la prudence, mais un manque d'énergie et de décision.

Nous avons déjà perdu un temps précieux ; les angoisses que les viticulteurs connaissent en ce moment seraient sans doute moins vives pour la plupart d'entre eux si les essais heureux des cultures cotonnières étaient assez anciennes pour qu'ils aient eu le temps d'en saisir tout l'intérêt.

La reconstitution du vignoble — qui malheureusement est une éventualité qu'il faudra sans doute se résigner à admettre un jour — la reconstitution, dit-on, exigera 100 millions et la perte de 3 ans de récoltes, tandis que les caves, matériel et



vaisselle vinaire qui immobilisent environ mille francs par hectare ajouteront encore aux frais généraux improductifs. Après ce temps et ces pertes qu'on peut estimer à 300.000.000 de francs, la vigne, si elle produit autant qu'aujourd'hui, rapportera environ 75.000.000 de francs brut par an.

Cent millions appliqués à la culture cotonnière produisaient sûrement 7 mois après, 125.000.000 de francs, et nous avons vu que le spectre de la surproduction n'est pas dressé devant le planteur de coton, que la fraude ne saurait s'introduire et que la balle de coton se conserve indéfiniment, en s'améliorant, à la seule condition d'être à couvert.

L'instabilité du cours du coton n'est pas à beaucoup près, celle des prix du vin, qui est passé en peu de temps du simple au sixième, tandis que l'on n'a jamais vu le coton choir de plus de moitié et les exemples sont bien rares.

Les parasites du cotonnier feraient-ils leur apparition en Algérie qu'ils n'auraient jamais dans ce pays à hiver bien marqué les conséquences désastreuses des parasites de la vigne.

Enfin, un cataclysme ruinerait-il entièrement toute espérance de récolte, que de ce moment tous les frais seraient arrêtés, tandis que les engrais et les façons culturales profiteraient à une culture (maïs, fourrages, plantes oléagineuses, etc.), qui pourrait succéder immédiatement. Le cotonnier étant annuel, on ne connaît point cette obligation de faire aouter les branches et d'accumuler les frais pour assurer, l'année suivante, une récolte médiocre. La perte, en réalité, se réduit presque à un manque à gagner.

Nous avons assez insisté sur la nécessité d'avancer prudemment et d'étudier encore quelques points défectueux dans nos moyens économiques pour être assurés qu'on ne prendra point ce que nous disons pour une exhortation à planter, dès maintenant, 200.000 hectares de cotonniers !

Nous revendiquons seulement une place dans l'agriculture algérienne pour le cotonnier, nous sommes persuadé que cette place deviendra importante ; mais, loin de nous la pensée de proposer cette culture avant toutes les autres et



exclusivement. Il faut dans un pays une grande variété de cultures ; l'Algérie est à ce point de vue une terre merveilleusement partagée qui peut nourrir les essences les plus diverses ; ce serait pour nous un immense avantage si nous avions su plus tôt profiter de cette faveur de la nature. Arbres de toutes sortes, céréales, vignes, textiles les plus divers, plantes oléagineuses, etc., prospèrent avec une luxuriance qui émerveille l'agriculteur spécialiste étranger ; malgré les exhortations des savants les mieux renseignés, nous n'avons su que greffer quelques arbres, planter beaucoup de vigne, et des territoires immenses voués uniquement aux céréales donnent 40 francs de bénéfices à l'hectare les bonnes années, qui pourraient rendre deux fois leur valeur d'achat par d'autres cultures. On croirait que l'esprit d'initiative du colon algérien si éveillé aux débuts de la conquête a été définitivement endormi ; il semble que les quelques insuccès éprouvés par des planteurs téméraires et, le plus souvent, mal préparés et trop impatients pour s'assurer toutes les chances de réussite ont paralysé de crainte tous leurs successeurs.

Les cultures qu'on a vu réussir ont été entreprises le plus souvent sous les regards distraits et parfois ironiques des colons qui, voyant enfin les heureux résultats lorsqu'ils devenaient d'une évidence éclatante, se ruiaient alors sur la nouvelle culture avec une précipitation qui compromettait parfois les résultats attendus.

L'Algérie est un pays de pluriculture par excellence, pourquoi faut-il que tant d'Algériens soient des monoculteurs par manque d'initiative. La monoculture a de si graves défauts qu'elle peut rendre improductives une foule de cultures intéressantes au plus haut point. En considérant séparément et individuellement chacune de ces cultures comme si elles devaient supporter tous les frais des travaux et des dépenses générales, on se place à un faux point de vue qui n'est pas celui de l'agriculteur avisé. Une culture doit être considérée à sa place, au milieu d'autres cultures dont la succession pendant plusieurs années forme, grâce à un roulement bien calculé, un tout qui constitue l'« exploita-



tion agricole ». C'est au point qu'une culture qui, considérée seule au point de vue rendement, se solderait par une perte pourra cependant être avantageuse et devra être pratiquée si on considère le résultat de l'ensemble des cultures assolées.

C'est un point de vue que nous n'avons fait que peu ressortir dans notre étude, bien que le coton soit par excellence une culture améliorante désignée comme tête d'assolement ; et si nous le faisons remarquer ici, c'est pour marquer encore plus fortement l'avantage qu'on en peut retirer. La préparation minutieuse du sol, l'épandage des engrais, l'arrosage de l'été dans les cultures irriguées, les diverses façons culturales qu'il faut prodiguer au cotonnier en cours de végétation profiteront autant à la sole de céréale qui suivra, qu'au cotonnier lui-même ; l'effet du sous-solage nécessaire à celui-ci se fera sentir encore trois ans après sur le maïs ou le fourrage qui succèdent à l'orge ou au froment. Nous sommes loin de cette culture épuisante qui absorbe la totalité des frais généraux et qui exige pour elle seule tous les travaux qui profitent dans les pays cotonniers à cinq cultures diverses.

Mais ce ne sont encore pas là tous les avantages de la culture cotonnière. Un pays cotonnier, en effet, est toujours un pays riche. Cela ne tient pas tant à ce fait que cette culture exige des terres fertiles et ne peut réussir que sous des climats privilégiés, qu'au bénéfice de ses nombreux et propres avantages.

Nous avons vu, en effet, qu'en certaines régions des Etats-Unis, on considère que le cotonnier rend beaucoup moins de bénéfices à l'acre que certaines autres cultures, plusieurs cultures maraîchères entre autres ; cependant, on fait surtout des plantations de cotonniers parce que les produits ont un débouché illimité, peuvent attendre indéfiniment, sans aucune détérioration, au contraire, les offres de l'acheteur et aller trouver ce dernier à l'autre bout du monde. Ce sont là de tels avantages que partout où les conditions physiques et économiques sont réunies, le cotonnier a détrôné les autres cultures. En Californie, le prix très élevé de la main-d'œuvre a poussé l'agriculteur américain à l'horticulture ; ce n'est



pas l'oranger, le pêcher et l'abricotier qui ont repoussé le cotonnier, mais celui-ci exigeant une abondante main-d'œuvre, ne pouvait la payer à ces prix. On a dû choisir autre chose, et il a fallu toute la ténacité et l'activité dévorante de ce peuple jeune, pour créer au milieu de difficultés qui nous paraîtraient insurmontables, un immense « ranch » qui alimente aujourd'hui toutes les tables européennes.

Cette nécessité d'une main-d'œuvre considérable qui est la grosse difficulté de la culture cotonnière américaine et qui fait dire aux Anglais que les Etats-Unis ne pourront dépasser 35 millions d'acres sur les 448 millions qu'il serait possible de planter, n'est pas, nous l'avons vu, un obstacle sérieux pour nous. Si peu même, que cette particularité nous paraît un motif de plus d'accueillir cette culture.

Nous savons que les salaires payés dans ces cultures représentent 55 % de la valeur du produit ; pour une plantation de 25 hectares, nous avons nous-même distribué environ 6.000 francs de salaires dans le douar voisin. N'y a-t-il pas là des conditions particulièrement heureuses, bien capables d'applanir beaucoup de difficultés dans cette question arabe qui préoccupe tant de nos jours les dirigeants et les arabophiles de France, parfois si étrangement renseignés.

Le projet impérial et romanesque du « royaume arabe » devrait être depuis longtemps jugé à sa valeur ; et pourtant l'idée fondamentale semble n'avoir pas encore disparu. Ce n'est pas ici l'endroit de rechercher si réellement l'arabe est dépouillé de sa terre et voué à la plus noire misère par l'accapareur européen sans scrupules ; il serait pourtant facile d'établir que la propriété française recule en maints endroits très fertiles devant l'acquisition arabe, au plus grand profit des européens souvent (1), car l'indigène paye bien.

---

(1) V. G. PERRIQUET. *Les nouvelles statistiques à propos du rachat des terres par les indigènes*. — Dans cette étude intéressante du très distingué Vice-Président de la Société des Agriculteurs d'Algérie, nous voyons que le fait déjà signalé en 1906 par M. de PEYERIMHOFF dans l'*Enquête sur la Colonisation officielle* est sur le point de devenir un véritable danger pour la colonisation Européenne.

« Quoi qu'il en soit, dit-il, si le refoulement des Européens, doit s'opérer dans l'avenir, c'est d'un refoulement tout gracieux, d'un refoulement rémunérateur qu'il s'agira. Les écrivains qui de l'autre côté de la Méditerranée parlent si vivement du « prétendu égoïsme des colons, pourraient se rendre compte que si ceux-ci montrent « quelque inquiétude pour l'avenir, c'est moins leur intérêt qui les guide que le « souci de la prédominance de la France ».



Nous lisions pourtant cet hiver encore dans une revue importante, que les plus grands maux menacent l'Algérie du fait de cette spoliation de l'arabe et qu'il faut à tout prix lui assurer la possession de la terre. Nous préférierions voir beaucoup de terres, les bonnes du moins, entre les mains d'agriculteurs européens instruits et intelligents, capables d'en tirer plus que les 5 quintaux d'orge à l'hectare qu'en obtiennent les arabes, qui introduiraient les cultures rémunératrices industrielles et autres, le coton en tête, et qui procureraient aux indigènes un travail rémunérateur leur laissant plus de gains en un mois qu'ils ne retirent de bénéfices de leur terre en un an ; ce serait la fin de ce spectacle réellement effrayant d'immenses territoires appartenant parfois à un seul propriétaire, contenant les terres les plus riches et les mieux arrosées de la Colonie et offrant pourtant le spectacle de la stérilité et de la désolation.

Les arabes sont d'excellents ouvriers agricoles ; ils sont le plus souvent de déplorables propriétaires ; ils n'ont jamais conçu de tout temps la possession du sol que comme un moyen de vivre dans l'oisiveté la plus stérile au dépend des khamès.

Employons-les comme ouvriers agricoles, associons-les à nos travaux, même, puisqu'ils sont, par tradition, favorables à l'association ; mais soyons des propriétaires soucieux de mettre en valeur toutes les richesses que nous prodigue la nature dans notre admirable pays.

Soyons des hommes d'initiative, des hommes de progrès ; la plus grande difficulté est de vouloir, mais ce premier effort seul est pénible, car tout s'enchaîne dans le progrès comme dans la misère. De simples essais de culture cotonnière faits, il est vrai, sur une large échelle et particulièrement réussis, ont donné de suite naissance à de petites usines d'égrenage qui ne font encore à vrai dire qu'une opération plutôt agricole qu'industrielle, mais qui ouvrent déjà l'ère de l'industrie.

Ces installations datent d'hier ; cependant, elles ont permis de voir et d'apprécier les avantages que procurerait la créa-



tion de moulins à huile qu'on va leur annexer pour traiter les graines de coton (1) ; ces moulins à leur tour permettront la culture rémunératrice de graines oléagineuses que le pays peut produire abondamment et la savonnerie va naître à leur ombre tout naturellement...

Nous pourrions paraître bien optimistes, si c'étaient là des prédictions ; ce sont, fort heureusement, déjà des réalités ; ce sont les premiers pas faits sur le chemin qui nous mènera insensiblement et progressivement à la culture moderne, à la mise en valeur de nos terres et de nos richesses naturelles.

---

(1) L'Algérie a importé en 1907 : 8.679.000 kgs d'huiles de graines représentant une valeur de 7.300.000 fr.









# Table des Matières

---

## INTRODUCTION

	Pages
Les anciennes cultures. — Explication courante de leur échec. — Culture factice, atmosphère artificielle. — Explications scientifiques. — L'Algérie « producteur de fortune ». — Reprise des essais en 1895 et des cultures en 1904. — Quel est l'espoir des planteurs ? — Y a-t-il des chances de réussite ? — L'opinion d'un philanthrope. — La culture cotonnière, culture avancée. — Les pessimistes. — Un programme d'enquête...	5

## CHAPITRE PREMIER

### HISTOIRE DE LA CULTURE COTONNIÈRE EN ALGÉRIE

#### § I<sup>er</sup>. — *De l'époque romaine à la conquête française*

PLINE trouve le cotonnier arborescent aux colonnes d'Hercule. Intérêt de curiosité légitime. — Cotonnier ou pin atlantique ? — Coton ou nids de chenilles ? — Cotonnier sauvage. — Les cultures sont pratiquées par les arabes au lendemain de l'invasion. — Culture traditionnelle dans leur pays. — Cultures arabes en Espagne. — Chroniqueurs arabes au x<sup>e</sup> siècle. — IBN HAUKAL : Description de l'Afrique, le coton de Carthage exporté à Kaïrewan. — BEKRI : Culture de M'sila, de Mostaganem et de Ceuta. xii<sup>e</sup> siècle. — EDRISSI : Géographie, plantations du Maroc, du Hodna et de Tunisie. — xiv<sup>e</sup> siècle *Abou-el Fedâ*, géographie, Sétif. — Cultures industrielles. — Les villes manufacturières, Tunis et Fez. xv<sup>e</sup> siècle. — Jean



LÉON : (l'Africain) parle du coton, les plantations de <i>Nedroma</i> . — La culture au XVIII <sup>e</sup> siècle. — Souvenirs et récits. — Le coq du Sig, les champs d'argent du Hodna. — Invasion ma- rocaïne et disparition du cotonnier.....	10
---	----

§ II. — *De la conquête à la guerre de sécession en Amérique*

Les essais de la « ferme expérimentale d'Afrique en 1830. — Nouveaux essais à la « Pépinière centrale du Gouvernement, 1840 ». — Distribution de graines en 1846. — Le géorgie lon- gue-soie, 1850. — 521 balles produites en 1853. — 900 plan- teurs. — « L'impulsion énergique » du Gouvernement. — L'exemple de l'Egypte. — De 197.000 k. en 1821 à 8.800.000 k. en 1823. — Mehemet Ali, propriétaire de l'Egypte. — Les monopoles. — Un Empire « appuyé sur une ferme ». — Le vice du monopole. — Heureux résultat de sa suppression. — Exemple impossible à suivre. — La mégalomanie générale sous l'Empire. — La Compagnie commerciale de Dunkerque. — Les mines d'or de l'Algérie. — La Compagnie des cotons d'Afrique. — 400.000 hectares et 100.000.000 de francs. — Protestation. — Les décrets du 16 octobre 1853. — Le but des décrets. — Ce qu'on aurait dû faire. — Au point de vue agri- cole. — Au point de vue de vente. — Ce qu'on a fait. — Né- gligence absolue du côté agricole. — Les mauvaises graines. — Les moniteurs. — La vente. — Le vice profond du sys- tème. — De 3.000 à 7.000 fr. de bénéfices. — Le prix de l'Em- pereur et les prix provinciaux. — Moyens économiques défec- tueux. — Les résultats. — Première vente de coton au Havre. — L'exposition de 1855. — Cultures accessoires et négligées. — Cotons mélangés. — Cultures peu étendues. — L'arrivée de la vigne. — Le but des décrets n'est pas atteint, proroga- tions des encouragements. — Le décret du 19 août 1856. — Faillite du régime. — Le rapport de <i>Chasseloup-Laubat</i> et le décret du 25 avril 1850. — Les primes et l'« assistance ». — Effets inattendus du décret. — Rien n'est changé pour le plan- teur. — Suspension du décret. — Subventions pour construc- tion de barrage (décret du 25 mars 1865). — Déclin de la cul- ture. — Il n'y a plus que 311 planteurs. — Elle va disparaître au moment ou éclate la guerre de sécession.....	17
---	----



§ III. — *De la guerre de sécession à 1890*

La disette de coton. — L'association de Manchester. — La « fièvre de coton ». — L'arrêté du 9 mars 1861. -- Reprise brusque de la culture. — La production triple en un an. — On profite de l'aubaine. — La mauvaise culture. -- Le gaspillage. — La morue au champagne. — Les procédés du commerce. — La paix américaine arrête la culture avant la baisse des prix. — Disparition de la culture en 1890.....	55
--	----

§ IV. — *Essais de 1894 et 1895. — Culture de 1904*

Les essais du Crédit Foncier de France. — M. Zaphiri Parachimonos. — Les essais du Service botanique. — Bons résultats. — Cultures de la Banque de l'Algérie à Bône. — Réserve prudente du Gouvernement. — L'initiative privée. — Les syndicats cotonniers, le syndicat général de l'A. C. C. — Georges DUFÈTRE. — L'enquête de M. LECOMTE. — Les cultures d'Orléansville. — Le rapport du D <sup>r</sup> TRABUT. — Le succès. — Les coopératives.....	62
--	----

## CHAPITRE II

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CULTURE COTONNIÈRE EN ALGÉRIE

L'expérience de nos prédécesseurs. — Les lanceurs d'affaires et les agriculteurs. — Le transsaharien. — La bonne culture. — Etat d'esprit actuel.....	73
---	----

§ I<sup>er</sup>. — *Les conditions physiques. — LE SOL ; LE CLIMAT*

<b>Le Sol.</b> — Excellence du sol algérien. — Rapport de M. Schanz au Congrès de Paris en juin 1908. — Les terres d'alluvions en Amérique, en Egypte. — Le « régur » de l'Inde. — Les terres de l'Algérie. — Nature chimique. — Terre à coton d'après Grandeau. — Les terres des vallées algériennes, la plaine du Chélif. — Analyses de terre.....	76
--	----



	Pages
<b>Le Climat.</b> — Le grand argument des pessimistes. — Etrange méthode. — La prévention inconsciente. — Le « système » des opposants. — Le cotonnier, plante tropicale. — L'Algérie pays méditerranéen. — Le 37 <sup>e</sup> degré parallèle. — Variations de température. — 5 mois de chaleur, 7 mois de froid. — La température en Egypte. — Aux Etats-Unis. — Le siroco et les pluies. — L'extrême limite de la végétation. — <i>Les Vignes du Rhin</i> . — Le Turkestan. — 30° de froid dans un pays cotonnier. — Réfutation facile et inutile. — Des faits .....	80
<b>Le Rendement.</b> — Rapport J. SIEGFRIED. — La comparaison doit se faire entre les mêmes espèces. — Le rendement en Géorgie. Le rendement général en Amérique d'après « the cotton plant ». — L'enquête de 1896. — Chiffre de M. LECOMTE. — Tableau des rendements comparés. — Supériorité marquée des rendements algériens. — L'Inde, rendement infime. — Le rendement algérien en cotons Jumel. — Résultats actuels. — Le rendement Egyptien. — Les rendements algériens se rapprochent beaucoup de ceux de l'Egypte. — Armes inégales. — Les résultats de l'essai du jardin du Hamma. — Les conclusions. — La réfutation par les faits. — La culture sans irrigation. — 200.000 kgs. à l'hectare. — 13.500 francs par hectare. — « Action désastreuse » des pluies. — Les cotons mouillés et les experts. — Cotonniers vivaces. — Utilité de gelées. — Le Mexique et les Barbades.....	85
<b>Les qualités du coton algérien.</b> — Appréciation des filateurs. — Les hauts prix obtenus. — Une lettre de la Maison COREMI BENACHI. — Le rapport de l'honorable WILLIAM ELLIOT. — La sélection et l'hybridation. — Vœux.....	108
§ II. — <i>Les conditions économiques</i>	
<b>La main d'œuvre.</b> — L'outillage et le cheptel. — Les irrigations. — Le prix de revient.....	122
<b>La Main-d'œuvre.</b> — Insuffisance de la main-d'œuvre à l'époque impériale ou difficultés de son emploi. — Importance exclusive de la main-d'œuvre dans la culture cotonnière,	



	Pages
55 0/0 de salaires. — Etat actuel. — Qualités des arabes. — Les femmes et les enfants. — Le Texas. — 1.260 millions de francs de coton .....	122
<b>Le Cheptel.</b> — Le cinquième du cheptel actuel permettrait la plantation de 1.500.000 hectares.....	130
<b>Les Irrigations.</b> — Intérêt limité des irrigations, J. BRUNHES. — 120.000 hectares irrigables. — L'irrigation à Orléansville. — Développement facile des irrigations. — Falcité des irrigations algériennes. — Les irrigations en Egypte. — Conclusion .....	132
<b>Le Prix de revient ; le bénéfice à l'hectare.</b> — Les chiffres de « the cotton plant ». — Les devis des stations expérimentales. — Les maxima et la moyenne. — L'enquête de 1896. — 9.836 réponses de planteurs. — Bénéfices américains. — Prix de revient aux Etats-Unis. — Questionnaire officiel de 1904. — Enquête de 1906. — Estimation de Georges DUFÈTRE. — Faibles bénéfices .....	139
En Egypte. — Chiffres de M. FOADEN. — Devis de Ch. PENSA. — Les frais ramenés à l'hectare d'après les indications de M. LECOMTE. — Estimation de Georges DUFÈTRE. — Petits bénéfices.....	151
En Algérie 1861. — Enquête Jacques SIEGFRIED. — Arrosages et irrigations. — Le triomphe du « distingno ». — Culture en terre sèche. — Devis d'exploitations en cours. — Prix de vente. — Bénéfices et prix de revient. — Cultures irriguées. — Devis vécus. — Notre méthode de calcul des frais et notre devis sur 10 hectares. — Résultats de la culture « Okre ». — Bénéfices et prix de revient. — Le devis de Georges DUFÈTRE — Tableau comparatif des prix dans les pays cotonniers. — Avantage évident de l'Algérie. — Bénéfices doubles. — Conclusions.....	159



## CHAPITRE III

## LA VENTE

§ 1<sup>er</sup>. — *Organisation de la vente. — Débouchés*

	Pages
<b>Organisation de la Vente.</b> — Son importance. — Le défaut capital du régime impérial. — Nos avantages. — Les difficultés. — Le choix du marché. — Marchés régulateurs des cours. — Les marchés exportateurs et les marchés importateurs...	177
Alexandrie. — Complication du marché égyptien. — Sept intermédiaires. — Spéculation. — Les entreprises agricoles, industrielles et commerciales.....	181
En Amérique. — Le but du Congrès d'Atlanta. Son échec. « The country damage ».....	184
En Algérie. — Nécessité d'une organisation supérieure. — Coton non égrené et blé en gerbes. — Importance d'un bon égrenage. — L'égreneur algérien ne peut pas être industriel seulement. — L'association, grandes facilités. — Les Sociétés coopératives. — Leur fonctionnement. — Leurs ressources. — Nombreux avantages. — Le warrant. — Les capitaux assurés. — Vœux adressés aux filateurs français. — Facilités d'organiser un marché exportateur central en Algérie .....	185
Les marchés importateurs : Le Havre, Brême, Liverpool.	
Le Havre. — Fonctionnement du marché. — Les courtiers « notaires ». — La Société anonyme des anciens courtiers. — Les conditions du Havre. — Les frais. — Vente au comptant, vente à terme. — Marseille, Dunkerque.....	195
Brême. — Développement formidable du marché. — Le <i>Lloyd et M. Platté</i> .....	203
Liverpool. — L'arbitre du coton en Europe. — Londres. — Les importations Anglaises, Françaises et Allemandes. — Bye Laws of the Liverpool cotton association. — Les courtiers acheteurs et vendeurs. — Le classement. — La vente. — Les frais.....	204



Pages

<b>Les Débouchés.</b> — La culture restera-t-elle intéressante ? — La concurrence. — La surproduction. — Absence de risques. La production et la consommation actuelle dans le monde. — Les chiffres officiels et la rectification nécessaire. — L'écart entre la production et la consommation. — Il n'y a pas actuellement surproduction. — Doit-on la craindre prochainement ? — Données imprécises. — Ex præterita futurum. — Graphiques de la production et de la consommation. — Progressions. — Les stocks de réserve et leur nécessité. — L'écart a grandi mais il est resté proportionnel. — La faculté d'absorption mondiale. — La consommation de cotonnades. — 500.000 balles de plus tous les ans sont nécessaires. — Qui les assurera ? — L'Inde ? — L'Egypte ? — L'Amérique ? — Difficultés matérielles et sociales. — La « Farmers' éducationnal and cooperative union ». — « La southern cotton association ». Le trust des cotons. — L'Europe achète pour 5.000.000 de francs de coton aux Etats-Unis tous les jours, les Américains réclament 3 millions de plus de bénéfices. — Les filatures aux Etats-Unis : Accroissement de 228,6 0/0 en 10 ans. — Une mauvaise récolte en Amérique peut être un désastre pour l'Europe. — Conclusion. — La surproduction n'est pas probable de longtemps.....	219
--	-----

## CONCLUSION

Valeur absolue et valeur relative de l'Algérie cotonnière. — Il faut agir. — Avantages de la culture. — L'utilité des cultures multiples. — Le coton culture améliorante. — La question arabe et la main-d'œuvre. — L'ère de l'industrie.....	242
---	-----







## Bibliographie

---

- ABOU EL FÉDA. — Géographie, traduction de Reinaud.  
Annales de l'agriculture des Colonies.
- BEKRI. — Description de l'Afrique. Traduction Quatremère.
- C. BERGER. — Rapport au Congrès de Manchester, le 9 juin 1905.
- Edouard BLANC. — Le coton du Turkestan. Mémoires publiés par la Société nationale d'Agriculture de France.
- Jean BRUNHES. - L'irrigation dans la Péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord, 1902.
- Bulletin de l'Association cotonnière coloniale.  
Bulletin officiel du Gouvernement général.  
Bulletin of the imperial institute.  
Bulletin de la Société des agriculteurs d'Algérie.  
Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.
- E. CALVET. — La culture du coton en Espagne. Rapport au Congrès international des filateurs et manufacturiers de coton à Brême, juin 1906.
- François-Charles ROUX. — La production du coton en Egypte, 1908.
- CHASSELOUP-LAUBAT. — Rapport à l'Empereur, 25 avril 1860.
- H. C. WHITE. — « The cotton plant », Washington, 1896.
- The manuring of cotton.
- HARRY-HAMMOND. — Culture of cotton.



- B. HANDY. — History and general statistics of cotton.
- Compagnie des cotons algériens. Projets de statuts.
- Compagnie des cotons algériens. Rapport du secrétaire.
- L. DESCHAMPS. — Le cotonnier. Etudes élémentaires sur la plantation de la culture et la production de cet arbuste. Paris, Michelet, 1888.
- Engel DOLFUS. — Rapport fait à la Société industrielle de Mulhouse sur la culture du coton en Algérie.
- EDRISSI. — Géographie. Traduction Amédée Joubert.
- W. ELLIOT. — Rapport sur les cotons algériens au gouverneur de la Caroline du Sud, 1856.
- ESNAULT PELTERIE. — Le coton au point de vue économique et social.
- C. FARMER. — La culture du cotonnier. Challamel, 1901.
- Farmers bulletin n° 189, Washington.
- G. FOADEN. — Cotton culture in Egypte, 1897.
- FOURNEL. — Richesses minérales de l'Algérie.
- F. GODARD. — La culture du coton dans la province de Constantine.
- Rappports 1906, 1907 et 1908.
- Rapport au Congrès des agriculteurs, Constantine 1909.
- J. GRIESS-TRAUT. — Mémoire sur la question commerciale des cotons.
- HARDY. — Instructions sur la culture du cotonnier en Algérie, 1850.
- IBN HAUKAL. — Description de l'Afrique. Traduction Mac G. de Slane.
- JEAN LÉON (l'Africain). — Description d'Afrique, 1526.
- F. LACROIX. — Revue algérienne, Afrique ancienne, Produits végétaux.
- Charles-Philibert LASTEYRIE (de). — Du cotonnier et de sa culture, 1808.



- H. LECOMTE. — Le coton, Paris, 1900.
- Le coton en Egypte, 1905.
- LEROY-BEAULIEU. — L'Algérie et la Tunisie.
- LEVY SALVADOR. — Hydraulique agricole.
- Baye laws of the Liverpool cotton association.*
- G. MASPERO. — Egypte et Chaldée.
- MOLL. — Colonisation et agriculture de l'Algérie, 1845.
- Ch. PENSA. — Les cultures de l'Egypte, 1897.
- H. PEUT. — Annales de la colonisation algérienne.
- Rapport du jury de l'exposition des produits agricoles, 1854.
- Revue de Deux Mondes, 15 octobre 1838.
- Ch. RIVIÈRE. — Du cotonnier hâtif d'Egypte et des considérations générales sur le cotonnier en Algérie. Rapport adressé à M. le Gouverneur général, 1895.
- J.-P.-B. ROHR (de). — Observations sur la culture du coton, 1807.
- G. ROLLAND. — La colonisation française au Sahara, Oran, 1898.
- Hydrologie du Sahara.
- A. SAINT-ARNAUD. — Rapport à l'Empereur, 1853.
- M. SCHANZ. — Rapport sur la culture du coton présenté au 5<sup>e</sup> Congrès international cotonnier à Paris, juin 1908.
- J. SIEGFRIED. — Observations sur la culture du coton en Algérie, 1862.
- Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie.
- TCHILATCHEF (de). — Espagne, Algérie et Tunisie.
- THOMAS. — Considérations sur l'avenir de la culture du coton en Algérie, 1870.



L. TRABUT. — L'acclimatation en Algérie.

— Rapport sur les essais de culture du cotonnier en Algérie en 1907.

L. TRABUT et MARÈS. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.

VAILLANT (Maréchal). — Rapport à l'Empereur sur la culture du coton en 1854.

J. VALLIER. — Rapport de la Commission des cotons sur les cultures des planteurs concurrents aux prix fondés par la Société des agriculteurs.

WHITEMARSH B. SEABROK — Du coton aux Etats-Unis.

WILCOKS. — Egyptian irrigations, deuxième édition.

Yearbook of the department of agriculture, Washington.

Yearbook of the khedivial agricultural society, Cairo.



IMPRIMERIE AGRICOLE

F. MONTÉGUT ET A. DEQUILI

12, Rue Charras, Agha

ALGER